

LES CAHIERS DE LA SECTION FRANÇAISE
DE
L'ICOMOS

RESTAURATION
ET VIE
DES ENSEMBLES
MONUMENTAUX

Nancy, Pont-à-Mousson, Colmar
4,5, 6 décembre 1980

ACTES DU SÉMINAIRE FRANCO-POLONAIS ORGANISÉ
PAR
LA SECTION FRANÇAISE DE L'ICOMOS

RESTAURATION
ET VIE
DES ENSEMBLES
MONUMENTAUX

Nancy - Pont-à-Mousson, Colmar
4, 5, 6 décembre 1980

Sommaire

	Page
Allocution d'ouverture , Yves Boiret	III
Présentation Jean-Pierre Bady	V
RAPPORTS GÉNÉRAUX :	
Rapport introductif français, Jacques Houlet	1
Rapport introductif polonais, Krzysztof Pawlowski	9
L'action de la Direction du Patrimoine, Pierre Dussaule	17
Législation comparée de la France et de la Pologne dans le domaine de la sauvegarde des monuments et des ensembles historiques, Wladyslaw Siereszewski	21
ETUDES DE CAS	27
La reconstruction de la vieille ville de Varsovie et de son environnement historique, Piotr Bieganski	27
Débat	33
La restitution du Château Royal à Varsovie, Irena Oborska	35
Débat	40
La reconstruction de Saint-Malo, Louis Arretche	41
La deuxième renaissance de Saint-Malo ou la reconstruction de la ville intramuros après la presque totale destruction d'août 1944, Dominique Ronsseray	45
Débat	51
Les problèmes de la remise en valeur de la ville de Cracovie, Jerzy Kossowski	53
Débat	58
Le secteur sauvegardé d'Avignon, Benjamin Mouton	61
Certains aspects de la reconstruction du Vieux Gdansk, Pr Stankiewicz	73
Aménagement et mise en valeur du centre historique de Nancy, Bertrand de Tourtier	79
Uzès, une petite ville capitale d'un « pays » rural, Thierry Vincent	87
Débat	91
CAS ÉTUDIÉS SUR PLACE LORS DES VISITES	93
L'îlot des jardins Saint-Paul dans le secteur sauvegardé du Marais, Félix Gatier	93
Restauration de trois hôtels du Marais : l'Hôtel de Sully, l'Hôtel Libéral Bruant, l'Hôtel de Guénégaud, Maurice Minost	101
La reconversion d'un immeuble en H.L.M., 135-145, rue de l'Ourcq à Paris, A. Lévy et C. Maisonhaute	107
La restauration et la revitalisation de Colmar, Hugues Herz	111
Les effets sociaux de la réhabilitation des quartiers anciens de Nancy, Prof. Huriet	116
Débat	117
CONCLUSIONS	119
Yves Boiret, Jacques Houlet, Krzysztof Pawlowski, Isabelle Maheu-Viennot	119

Il relève de la vocation de l'ICOMOS, organisation non gouvernementale, compétente dans le domaine de la protection, la conservation, la réanimation et la mise en valeur des monuments, des quartiers, des ensembles et sites historiques, de porter une attention toute particulière aux problèmes que nous allons traiter ici, à Nancy, dans ce colloque intitulé :

« Restauration et Vie des Ensembles Monumentaux »

Nous allons y procéder entre spécialistes polonais et français, dans un croisement d'expériences et sous forme d'examen critique mutuel qui devrait permettre, dans un effort de clarification sur les attitudes respectives, la progression de la doctrine.

Cela aussi se situe dans la ligne de conduite de l'ICOMOS, organisation internationale.

Certes, il ne s'agit pas dans ce cas précis, de questions récentes puisqu'on en débat depuis plus de vingt ans, et c'est bien pour cela, et grâce au recul que nous réservent ces années, que nous pourrons faire le point.

Il s'agit en outre d'une préoccupation qui atteint aujourd'hui toutes les parties du monde et qui n'intéresse plus seulement les spécialistes, mais l'opinion publique toute entière.

Le choix de la ville de Nancy, qui a l'extrême obligeance de nous recevoir et de participer aux débats, est également significatif et particulièrement symbolique de cette collaboration amicale franco-polonaise dont je souhaite que surgissent des conclusions fructueuses, et c'est avec ce vœu que je déclare ouvert ce Colloque.

Yves BOIRET
Président de la Section
Française de l'ICOMOS

AVANT-PROPOS

M. Jean-Pierre Bady, Directeur de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, Secrétaire Général de la Section Française de l'ICOMOS, rappelle, au nom de M. Jean-Philippe Lecat, Ministre de la Culture et de la Communication, les origines anciennes et les raisons actuelles de ce colloque. Cette rencontre traduit l'ancienneté des liens qui se sont établis entre les services chargés des monuments historiques en France et en Pologne. C'est ainsi que la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites et la Section Française de l'ICOMOS ont envoyé à deux reprises depuis 1978 une délégation en Pologne, et qu'elles ont déjà accueilli à Paris et en France plusieurs voyages d'architectes et spécialistes polonais. Ce colloque lui-même a été décidé par le Ministre de la Culture et de la Communication français et par le Ministre de la Culture polonais lors de leurs entretiens à Paris d'abord en 1979, puis à Varsovie en 1980. Ce projet a été ensuite inscrit dans le protocole des échanges franco-polonais sur le plan culturel. Cet exemple de la politique de coopération, décidée au plus haut niveau entre la Pologne et la France, s'inscrit dans la ligne déjà ancienne et constamment développée, de relations amicales entre les deux Etats. M. Bady, représentant le Ministre de la Culture et de la Communication, malheureusement empêché d'assister lui-même à cette réunion, souhaite la bienvenue aux participants, et le meilleur succès à leurs travaux.

Rapports généraux

Le traitement des villes historiques : reconstruction, rénovation, réhabilitation

Le problème du traitement des villes historiques n'est assurément pas un problème neuf, voilà plus de vingt ans qu'on s'en occupe un peu partout dans le monde, et tout particulièrement en Europe. Cela ne veut nullement dire que tous les problèmes soient résolus, mais après les travaux de l'Unesco, de l'ICOMOS, voire du Conseil de l'Europe, on pourrait estimer que le terrain a été largement défriché et qu'il ne nous reste plus grand chose à faire. Ce serait là une vue optimiste des choses. Il est exact que d'un point de vue assez étroitement scientifique et archéologique, les études n'ont pas manqué, mais peut-être ces points de vue n'étaient-ils pas suffisants. La restauration des centres historiques a été d'abord conçue comme une simple extension de la restauration des monuments historiques ponctuels. Rappelez-vous de quelle façon la charte de Venise aborde le problème : au passage, dans son article 5, et presque par raccroc. Le mouvement général des idées pendant vingt ans a consisté, d'une part à tenter de traiter dans la pratique, les villes comme des sortes de monuments complexes et articulés, d'autre part de montrer qu'elles étaient finalement tout autre chose. Et sans doute chaque thèse a sa large part de vérité : quelle peut bien être la différence entre une vaste abbaye telle que l'abbaye espagnole de Poblet, et une toute petite cité comme Cordes ou Carcassonne, en France ? L'évolution de l'histoire nous montre en effet qu'on passe de l'une à l'autre par un mouvement naturel. C'est arrivé à Villeneuve-lès-Avignon, qui a tranquillement digéré la chartreuse du val de Bénédiction. Pas si tranquillement que cela, d'ailleurs, puisqu'aujourd'hui nous essayons de la récupérer, non sans peine. Et d'autre part, nous nous apercevons tous les jours que les problèmes spécifiquement urbains sont différents par nature de ceux que doivent résoudre les archéologues et les architectes qui sont spécialisés dans la restauration des monuments historiques proprement dits. Nous en avons fait une expérience assez cuisante en France avec la loi Malraux sur les secteurs sauvegardés. L'application de cette loi du 4 août 1962 fut d'abord confiée, pour l'essentiel, aux architectes en chef des monuments historiques. Le résultat, c'est que, quinze ans après la promulgation de cette loi, il n'y avait que quatre plans de sauvegarde à être régulièrement adoptés. Il serait excessif d'en faire porter la responsabilité aux seuls architectes, et nous reviendrons largement sur le sujet, mais il ne faudrait pas non plus les blanchir complètement. Il y a donc eu un double mouvement d'assimilation des villes aux monuments et de différenciation, et je ne suis pas sûr que les théo-

riciens ne soient pas encore empêtrés dans le balancement de cette dialectique.

La dernière évolution administrative en France a donné la priorité, pour le traitement de ce genre de problèmes, au Ministre chargé de l'urbanisme et, d'une façon générale, à tout ce qui touche au cadre de vie des hommes de notre pays. Mais la réunion de notre colloque, à l'initiative des ministres de la Culture, montrerait à elle seule, s'il en était besoin, que des décisions politiques ne suffisent pas quand il s'agit de problèmes complexes. Nous le savons tous, les faits sont têtus, et ce ne serait assurément pas une solution que de faire traiter les problèmes archéologiques par des ingénieurs des Ponts et Chaussées. Aussi ne l'avons-nous pas fait, ce qui ne veut pas dire que nous soyons à l'abri de ce genre de dérapage. Et Dieu sait pourtant combien il se pose de problèmes d'archéologie liée à l'urbanisme dans nos secteurs sauvegardés ! Leur analyse plus fine montre que ces problèmes sont, le plus souvent, ceux-là même qu'on rencontre dans la restauration des hôtels, voire des maisons précieuses de notre patrimoine, pour peu que ces édifices soient habités, problèmes qui sont alors simplement frappés d'un coefficient d'urgence. En fait, la restauration des monuments historiques n'est pas séparable de celle des villes, c'est une même activité qui s'exerce dans un cas comme dans l'autre, mais l'obligation de traiter des questions d'urbanisme rappelle seulement aux architectes conservateurs qu'ils travaillent sur une matière vivante, et que cela se différencie nettement d'une autopsie, qui est opérée sur un cadavre.

Toute activité de restauration se heurte à des apories théoriques. La science archéologique considère les témoins du passé comme des documents, et il est essentiel pour elle que ces documents ne soient pas falsifiés. Mais quand ces documents sont des constructions exposées aux intempéries, et à tous les facteurs d'usure de l'air libre, nous sommes bien obligés de les entretenir si nous ne voulons pas les voir disparaître. Les architectes spécialisées ont toujours apporté les plus grands soins à ce que leurs restaurations respectent l'authenticité du document. On ne remplace pas un toit de tuiles par des ardoises, et les pierres malades cèdent la place à des pierres neuves de même nature. Oui, mais les tuiles modernes qui remplacent les anciennes, quoiqu'elles soient aux mêmes dimensions, sont faites à la machine, pressées et cuites différemment. Même quand on rouvre la carrière d'origine pour avoir des pierres identiques à celles

qu'il faut remplacer, on attaque des bancs qui sont moins bons, les meilleurs étant épuisés. Nous pourrions être longs sur les trahisons inévitables des restaurations les plus respectueuses. Constatons seulement, à ce niveau de réflexion, que toute restauration modifie inéluctablement le document. Toute la question est de savoir jusqu'où il est licite de le modifier. Remplacer une pierre détruite par une pierre équivalente taillée avec les mêmes outils, est une opération admise malgré la perte théorique d'authenticité. La charte de Venise a été la codification de ce genre d'interventions. Mais elle ne considère que l'intérêt archéologique des bâtiments. Or, ils ne se servent pas seulement aux archéologues, ils servent aussi à la contemplation esthétique de tous. Ce n'est encore qu'une vue en quelque sorte extérieure des choses, on a rarement fait un monument pour qu'il soit seulement objet d'admiration, il a normalement un usage pratique. Je ne vois guère que les tombeaux qui, au sens actif, ne servent à rien. Une église, un palais, un pont servent à des usages très précis. Une condition de leur survie est qu'ils continuent à servir, fut-ce pour un usage différent de leur destination originelle. La plupart des temples antiques qui survivent furent, à un moment donné, des églises, les forteresses médiévales furent des habitations, les abbayes mortes ont été des prisons ou des usines, ce sont à l'occasion des fermes. Nous sommes engagés là dans le processus difficile de l'utilisation des bâtiments, qui nous écarte sensiblement de l'archéologie. Et la vie qu'il s'agit de maintenir dans les monuments étant celle des hommes d'aujourd'hui, c'est-à-dire une vie qui secrète des formes bien différentes de celles du passé, et même d'un passé qui n'est pas tellement lointain, nous sommes la proie d'une dialectique du changement.

Cette valeur d'usage des bâtiments qu'il nous faut le plus souvent leur rendre n'est pas la seule à considérer. Ecartons d'un mot, pour qu'il ne soit pas dit que nous les ayons oubliés, ceux que nous conservons uniquement pour eux-mêmes. On n'adore plus Jupiter dans la maison carrée de Nîmes, ni l'empereur Auguste et sa Julie dans le temple de Vienne, et nous les conservons quand même, mais la limite de cette générosité conservatoire est vite atteinte. Si ces monuments, qui sont conservés comme le Parthénon et le Colisée, ne servent pas au sens étroit du mot, ils ont cependant un usage : ils sont les vecteurs éclatants de l'histoire et sont des réussites esthétiques exceptionnelles ; ils jouent le rôle de signes et de symbole de la cité ; ce sont des éléments permanents de son âme. C'est là une catégorie extrêmement importante, qui est liée à l'archéologie sans doute mais qui en est distincte, et il importe de conserver la distinction. Cette valeur n'est certes pas passée inaperçue, et il en est assez souvent question dans les discours, mais elle n'a guère été analysée. Peut-être est-elle difficile à cerner avec une précision suffisante, mais il vaudrait assurément la peine de démêler les raisons de ces valeurs. C'est probablement dans leur fondement que se trouve la charge émotive considérable, et, à la limite, explosive, qui s'attache à la conservation du patrimoine architectural.

A cette première catégorie de problèmes qui nous rappelle que, lorsque nous portons les mains sur ce patrimoine il nous faut prendre garde non pas seu-

lement à l'authenticité du document, mais à tout un corymbe de valeurs quelque peu différentes, vient s'en ajouter une seconde : y a-t-il un point de dégradation au-delà duquel la restauration perd son sens ? Quand une toiture est à moitié perdue, il suffit de rétablir ce qui manque pour qu'on puisse déclarer à juste titre que le bâtiment est valablement rétabli dans son état d'origine, mais lorsque l'édifice a tellement souffert que nous n'avons plus que des restes pratiquement informes, est-il légitime de construire à neuf un bâtiment identique ? Si nous nous plaçons au seul point de vue de l'archéologie scientifique, nous n'avons pas le droit de reconstruire, et plus notre reproduction de l'ancien sera fidèle, plus nous serons des faussaires. Mais, nous l'avons vu, l'archéologie n'est pas le seul facteur dont il nous faille tenir compte. Comment établir la balance entre les diverses tendances intéressées à la restauration : fidélité rigoureuse, utilisation maximale, respect ou exaltation de la valeur symbolique ?

Il est bien difficile de donner des réponses théoriques à ces problèmes pratiques, et cela d'autant plus que s'il est un domaine dans lequel les surenchères et les indignations se donnent un cours facile, c'est bien celui-ci. Mais peut-être une recherche normative est-elle vaine dans son principe lui-même. S'il est vrai, comme nous l'avons dit plus haut, que tout acte de restauration, fut-il le plus respectueux et le plus généralement admis, est en quelque manière attentatoire à la pureté du document, il est vain de chercher a priori à fixer la limite de la possible restauration. A fortiori le serait-il de chercher de la même manière à mettre des bornes aux transformations et appropriations successives. Et cependant il y a des bornes aux unes et aux autres, des points de bascule où la restauration se transforme en saccage. Comment les déterminer et, plus profondément encore, est-il possible de les déterminer ? — Pour autant que je puisse savoir, tous ceux qui apprécient les restaurations le font au nom d'une des valeurs que j'essayais d'isoler plus haut, mais presque jamais au nom de toutes. Je pense en effet que la déduction est presque impossible quand on se place en particulier au niveau de la valeur symbolique.

Y a-t-il des critères quantifiables de l'impact d'un monument sur une population ? Probablement pas. Qu'on ne dise surtout pas qu'il n'y a qu'un petit nombre de monuments qui peuvent soulever des passions publiques. Lorsque nous avons entrepris de réparer les dommages de guerre en Normandie, assez peu de temps après la fin des batailles, j'ai reçu des maires qui, parlant au nom de toute la population, me dirent que le bâtiment qu'il fallait d'abord remettre sur pied, ce n'était pas telle ou telle habitation, c'était l'église. Et certains de ces maires n'étaient pas catholiques. Plutôt que d'essayer, par de savantes déductions, de tâcher de déterminer une méthode pour ces choix, je proposerais une méthode inverse : tâcher de tirer de la pratique de nos gouvernements depuis la fin de la dernière guerre les règles pratiques auxquelles ils ont obéi pour opérer les restaurations que nous connaissons, et qui sont approuvées par un large public. C'est une méthode assurément modeste, mais qui a d'illustres antécédents. L'épistémologie des sciences ne pratique pas autrement, les logiciens qui s'y consacrent n'ont nullement la prétention de dire aux savants : voilà comment vous devez travailler. Ils

disent seulement quels sont les mécanismes logiques qu'ils mettent en jeu.

Pour qu'une telle méthode soit possible, il faut que l'éventail des expériences soit suffisamment ouvert pour donner lieu aux comparaisons indispensables. Nous avons un tel champ à notre disposition. Les destructions de la dernière guerre ont été telles que nous avons eu des monuments et des cités endommagés à tous les stades, dans des cas extrêmes certaines ont été rasées. Nous en avons reconstruites, à l'applaudissement général. Il serait très intéressant de comparer, dans le plus honnête et le plus extrême détail, les motivations de ceux qui ont entrepris ces restaurations, et les précautions qu'ils ont prises pour obvier aux critiques qui ne pouvaient pas manquer de surgir, qu'ils étaient d'ailleurs les premiers à se formuler à eux-mêmes. Pour ce qui est de la France, je suis un témoin de ces crises de confiance et de ces interrogations. Je suis entré au service des Monuments Historiques en 1942 et ne l'ai pratiquement plus quitté, je sais donc quelles furent les discussions qui eurent lieu à propos de Saint-Malo, d'Avignon et de toutes les villes qui seront étudiées. La réunion de spécialistes polonais et français nous donne l'occasion de croiser nos expériences, et de nous livrer à des critiques réciproques aussi fines et précises qu'il nous sera possible. Et notez bien que par critique je n'entends nullement une attitude dépréciative, la critique dans le sens où je l'entends ici englobe aussi bien la louange que le blâme, celui-ci restant d'ailleurs courtois, mesuré et provisoire. Les jugements que nous pouvons porter sont en effet ceux d'hommes d'aujourd'hui, et rien ne nous dit que demain nos fils n'en porteront pas d'autres. Mais un effort de clarification dans les méthodes apporte généralement des résultats définitifs. Ce qui est certain, c'est que nous avons l'occasion de procéder à des études croisées qui, sur le plan de la recherche théorique n'ont jamais été faites, ou du moins, si elles ont été tentées, en sont resté à l'écorce. La chance supplémentaire qui nous est offerte vient de ce que les théories de la restauration, avant les grands efforts entrepris en Pologne et en France, étaient sensiblement les mêmes dans les deux pays. Les architectes et les administrateurs se sont donc vraisemblablement posés à peu près les mêmes problèmes. Il serait passionnant de savoir très exactement les réponses données de part et d'autre, et les raisons. Dans « Eupalinos, ou l'architecte », Paul Valéry place dans la bouche de Phèdre, qui dialogue avec Socrate aux Champs-Élysées, cette phrase souvent citée : « Je suis curieux de tes raisons » (1). Non seulement nous pouvons être curieux de nos raisons, mais surtout de leurs ressemblances et de leurs différences.

J'ai dit que les blessures de la guerre nous avaient par leur ampleur et leur variété, offert un vaste champ d'expérience, mais il est une autre différence qui, pour peu qu'on la scrute avec une honnêteté suffisante, serait susceptible de nous apprendre beaucoup, c'est celle de nos régimes sociaux. Quand il s'agit de la restauration de grands monuments, toute la question est de savoir si l'Etat, en Pologne comme en France,

fournira les sommes nécessaires au rythme de la consommation des crédits par les ouvriers. Encore que Versailles ait été restauré par deux fois en un siècle avec des fonds américains, largement relayés par les finances françaises, et que votre château de Varsovie doive sa résurrection à des souscriptions publiques. Mais qu'en est-il quand il s'agit du sauvetage d'une ville historique? Nous sommes pris en tenaille, en France, entre des intérêts opposés, ceux de la restauration et ceux des habitants. Il vous en sera parlé à propos de l'îlot des jardins Saint-Paul, dans le Marais, à Paris. Une des difficultés les plus graves sur lesquelles nous buttons dans nos opérations de réhabilitation des centres anciens, que ce soient ou non des secteurs sauvegardés, c'est la difficile conciliation entre les intérêts privés et les intérêts publics. Cette conciliation devient à la limite impossible quand les propriétaires privés sont complètement démunis. Si nous n'apportons pas de correctifs au jeu des forces économiques, nous risquons de transformer nos centres anciens de quartiers populaires qu'ils étaient avant notre intervention, en ghettos de luxe, et cela dans les pires conditions financières et psychologiques. D'une part nous donnons des fonds publics sous forme de subventions, de prêts à intérêts bonifiés, etc., à des gens qui, naturellement, peuvent prendre en charge une partie des restaurations, donc qui ont de l'argent, et d'autre part nous ne détruisons pas les anciens immeubles, nous les magnifions : d'où l'amertume des pauvres gens qui en sont évincés. Notre première réaction vis-à-vis des régimes socialistes c'est de penser qu'ils n'ont pas ce genre de problèmes, mais à y réfléchir un peu plus, nous sentons bien que ce serait trop beau, que vous devez les avoir sous d'autres formes. Ne nous taxez pas d'indiscrétion si nous vous demandons prosaïquement comment vous joignez les deux bouts et à qui profitent, en fin de course, vos brillantes restaurations.

Ce serait enfin réduire abusivement le champ de nos recherches de le limiter à la réparation des dommages de guerre, quelle qu'ait été l'ampleur effrayante de ceux-ci. Le problème de la restauration des villes historiques se pose en permanence, et je ne suis pas certain qu'en France les dégâts de la guerre aient dépassé ceux des urbanistes. N'oublions pas, en effet, que les théories urbanistiques encore à l'œuvre jusqu'à ces toutes dernières années découlaient pratiquement des principes de la trop fameuse charte d'Athènes. Aux yeux de pas mal de nos urbanistes les quartiers anciens de nos villes n'étaient guère autre chose que des concentrés de vieilleseries qui ne méritaient que la pioche. A la place, ils rêvaient de tours qui permettraient d'entasser les humains jusqu'au ciel; le sol rendu libre serait peuplé de jardins... On sait ce qu'il en fut. Je ne sais pas si ces idées somnolentes ont détruit plus que la guerre, mais elles ont rasé beaucoup de belles choses. Aussi ne nous sommes nous pas réduits dans le programme de nos examens, aux reconstructions de centres historiques, mais avons-nous envisagé le problème dans toute son ampleur, y incluant même une méthode qui devrait être proscrite dans ces lieux précieux, celle de la réno-

(1) Paul Valéry - Œuvres complètes - T. II - p. 110 (Ed. La Pléiade, 1960).

vation, c'est-à-dire de constructions neuves après destruction des anciennes, mais lorsqu'on garde cependant suffisamment de constructions anciennes pour qu'on puisse encore parler de restauration. C'est le cas du quartier de la Balance, à Avignon.

Cette méthode de réflexion épistémologique, qu'on pourrait dans un certain sens appeler une réflexion après coup, aurait eu son plein effet si elle avait pu être annoncée suffisamment à l'avance pour que les auteurs des différentes études s'en inspirent. Mieux encore, peut-être aurait-il fallu que nous dressions une liste de questions que chacun d'entre eux aurait incarnées dans son cas de figure et auxquelles ils auraient répondu. Peut-être, en effet. Mais d'une part le temps nous a manqué pour cet exercice, d'autre part il avait beaucoup de chances d'être vain, rien n'étant plus difficile que de faire travailler en concert des esprits différents, plongés dans des sociétés théoriquement dissemblables. Enfin tout dirigisme en ces matières est dangereux. Non seulement il enlève de la spontanéité aux recherches, mais il arrive qu'il en fausse les résultats. Nous courons donc le risque, à aborder nos problèmes avec nos sensibilités et nos expériences différentes, d'une certaine dispersion. Le minimum devrait être cependant que nous ayons des lectures semblables des phénomènes que nous devons disséquer, et cela ne devrait pas être impossible. Les contacts que nous avons pu avoir les uns et les autres grâce notamment à l'ICOMOS nous ont convaincus que nos préoccupations scientifiques étaient les mêmes. Ce que je vous propose, c'est de faire un pas de plus et d'étendre les analyses aux domaines de la sensibilité publique, de la symbolique et des finances. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire que nous soyons d'accord sur toutes les rubriques, et ce n'est pas un accord que nous cherchons, mais de savoir comment des problèmes parents ont été résolus par des hommes différents, dans des contextes peut-être moins éloignés qu'il ne pourrait sembler à première vue. Tel devrait être au moins le but de nos discussions après l'exposé de chacun des cas. Nous devrions, en sériant les problèmes, dresser le catalogue des ressemblances et des différences, dans l'optique générale de l'élucidation des apories qui marquent notre travail.

Après ces considérations générales, peut-être trop générales, mais qui sont en quelque sorte la philosophie de notre action, je voudrais vous indiquer à grands traits quelle a été l'évolution des idées et des méthodes pour le traitement des villes historiques en France depuis trente ans.

Il n'est pas nécessaire de s'étendre beaucoup, avec des hommes qui viennent de participer au récent colloque de Cracovie sur les recommandations de l'Unesco en la matière, pour exposer quel est le corpus théorique de l'administration et des architectes français. Ce sont les principes que vous connaissez, et nous avons appliqué vaille que vaille, et avant même leur naissance, les recommandations de l'Unesco. Cela ne fut pas toujours aussi rigoureux que ce l'est devenu, et si nous avons eu des conduites critiquables, dans le quartier de la Balance d'Avignon par exemple, nous pouvons alléguer que c'était notre coup d'essai, et que nous avons apporté là à une situation déjà fort compromise, des palliatifs. Nous allons y revenir.

Plus importante est l'évolution des méthodes.

On dit souvent que ce sont les destructions énormes de la dernière guerre mondiale qui ont alerté les peuples européens sur la valeur de leurs villes historiques. Je ne sais ce qu'il en est pour les pays autres que la France, et je suis curieux de savoir ce qu'il en fut en Pologne, où la situation était plus dramatique, mais chez nous, ce n'est pas tout à fait vrai. Il y eut énormément de destructions après la guerre qui furent le fait des urbanistes, et si nous avons reconstruit Saint-Malo, la façade de Gien sur la Loire et quelques autres villes telles que Blois, les cas où les bulldozers ont parachevé l'œuvre des bombes et des combats furent nombreux. Il fut souvent jugé plus simple de rénover des quartiers vétustes, c'est-à-dire de tout démolir et de faire autre chose, que de les réhabiliter. C'est même la multiplication de ces destructions pacifiques qui fut le détonateur de nos angoisses. Avant 1962, nous étions dans la situation paradoxale suivante : un maire qui voulait apporter des remèdes aux maux dont souffrait sa ville, et entreprendre des travaux d'édilité pouvait obtenir des subventions de l'Etat — et des subventions confortables — s'il rasait les quartiers vétustes, mais ne pouvait rien obtenir s'il entreprenait de les améliorer en les conservant. La loi Malraux du 4 août 1962 eut pour premier et principal effet de placer les opérations de restauration à égalité avec les rénovations. On ne retient habituellement de cette loi que la création des secteurs sauvegardés ; c'est en effet sa nouveauté la plus spectaculaire, et c'est d'elle que nous parlerons surtout, mais il ne faut pas oublier son article 3 qui, en dehors des secteurs sauvegardés proprement dits, permettrait de créer des périmètres de restauration immobilière où étaient appliqués les règles des dits secteurs sauvegardés. Cet article est devenu le L 313-4 du code de l'Urbanisme. Il n'est pas demeuré théorique et fut normalement appliqué. Une de ses applications les plus brillantes fut la restauration du quartier de la place Plumereau, à Tours, qui n'est pas indigne des plus réussis de nos secteurs sauvegardés. Il n'en reste pas moins que ce furent ces secteurs qui eurent la vedette, et qui sensibilisèrent l'opinion à la valeur du patrimoine urbain. Notez bien la date : 1962, soit près de vingt ans après la fin des combats en France.

La loi Malraux prévoyait l'établissement d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur pour chacun des secteurs sauvegardés qui seraient créés par un arrêté interministériel signé par les ministres de l'Équipement et de la Culture. Elle organisait une collaboration organique entre les aménageurs et les conservateurs. Comment a-t-elle fonctionné ? Quand on se place à un degré de généralité assez vaste, les détails s'estompent et il peut arriver qu'on ne rende pas justice à tout le monde, mais on ne peut pas tout revivre en écrivant l'histoire. Je vous prie donc de bien vouloir excuser mes simplifications.

La première génération de nos plans de sauvegarde fut, pour l'essentiel, confiée aux architectes en chef des monuments historiques. Qui pouvait être plus compétents qu'eux pour savoir ce qu'il fallait conserver ou non ? Comme il fallait s'y attendre et comme ils en avaient mission, ils firent prévaloir la conservation sur tous les autres intérêts, avec une tendance marquée à transformer peu ou prou le plan de sauvegarde en plan archéologique. Et les urbanistes qui devaient être organiquement associés à ce travail ?

Le moins qu'on puisse dire est qu'ils observèrent un silence prudent. Cette loi de 1962 leur paraissait — à juste titre — un désaveu de leur action, ils laissèrent donc les néophytes se tirer seuls d'affaire. Dans l'ensemble, ils ne mirent pas de bâtons dans les roues, mais ils n'aiderent pas non plus; ils jugeaient que la conservation n'était pas leur affaire, ce qui aurait pu être assez grave pour la survie de notre patrimoine largement entendu. Ils restaient attachés à une conception en quelque sorte mécaniste de leur rôle.

Pour pouvoir juger de l'expérience, il faut savoir que le plan de sauvegarde n'était pas le seul instrument dont nous disposions. Avant même qu'il soit terminé l'Administration pouvait décider de la réhabilitation immédiate d'un îlot choisi, découpé dans le secteur sauvegardé. Les propriétaires étaient contraints de faire les travaux; tout un système de primes et d'aides financières était prévu, mais il fallait passer à l'acte. Ceux qui ne voulaient pas ou ne pouvaient pas restaurer étaient invités à vendre à l'organisme semi-public chargé de cet îlot opérationnel. Cet organisme dressait le bilan financier et le déficit — il y en avait toujours un — était couvert par l'Etat au moyen d'une subvention d'équilibre. On choisissait, dans la pratique, un îlot spécialement détérioré et particulièrement beau pour montrer aux habitants ce que pouvait devenir leur ville restaurée.

Quand on demande quel fut le résultat de cette première phase de l'application de la loi Malraux, il faut rigoureusement distinguer entre la confection des plans et les îlots opérationnels. La mise sur pied des plans de sauvegarde fut extrêmement malaisée. Les urbanistes, mais aussi les édiles, laissèrent nos architectes planifier les secteurs sauvegardés quasiment à leur guise. Ils le firent avec des succès divers, mais dans l'ensemble, ils donnèrent des plans qui en valaient bien d'autres. Caractère général, ils étaient tous ambitieux dans leurs curetages et leurs aménagements. Les municipalités, obligatoirement consultées au cours de la procédure, approuvaient de plus ou moins bon gré ce travail de spécialistes au niveau des principes, mais refusaient de s'engager dans les dépenses qui en découlaient. D'où une paralysie de la procédure d'approbation du plan. Paradoxalement, cette paralysie ne gênait personne, car les dispositions raisonnables du plan étaient appliquées pendant cette période intérimaire qui se prolongeait, les dispositions inapplicables étaient l'objet de demandes de transformations, de recevabilité très aisée, puisque le plan n'était pas approuvé. Au niveau de l'urbanisme général de la ville, le secteur sauvegardé apparaissait comme une tache blanche sur le plan d'urbanisme habituel qu'il fallait bien établir pour tout ce qui n'était pas le centre ancien. Le résultat pratique, c'est que, quinze ans après la promulgation de la loi, sur une soixantaine de secteurs sauvegardés, quatre seulement avaient leur plan de sauvegarde approuvé, encore devaient-ils davantage cette heureuse issue à un concours de circonstance — un changement de législation — qu'à une maturation normale. Sans parler tout à fait d'échec, il fallait bien constater la difficulté. Elle conduisit l'Administration à une pause : on ne créerait plus de secteurs sauvegardés tant qu'on n'aurait pas approuvé un nombre raisonnable de plans et dégrippé la machine.

La situation était complètement différente en ce qui concerne les îlots opérationnels. La loi de 1962 avait des conséquences financières que le député rapporteur avait nettement soulignées devant l'assemblée nationale. Le ministère bailleur de fonds, savoir celui de l'Équipement, la Culture fournissant surtout la matière intellectuelle, ne fut jamais très généreux, il craignait que les restaurations de luxe ne lui consomment beaucoup d'argent. Et pourtant, un certain nombre d'expériences furent des réussites éclatantes. La petite ville de Sarlat, en Périgord, sortit d'une léthargie séculaire. La beauté restituée de l'îlot opérationnel fut un coup de fouet pour tous les propriétaires de la ville qui entreprirent de restaurer leurs maisons. Tout Sarlat se transforme et a pris une telle valeur touristique que de nouveaux problèmes se posent aux autorités. Uzès, autre petite ville du Sud de la France, qui se trouvait dangereusement en déclin, doit à une restauration magnifique, qui lui restitue une splendeur que les siècles avaient ternie, un nouveau souffle. Il est encore fragile et devra être conforté. Même explosion de l'îlot opérationnel à Chartres, où toute la ville se restaure sans autre intervention de l'Etat. D'autres opérations du même ordre sont en cours à Périgueux, à Pézenas, à Besançon. Nous n'avons malheureusement pas que des réussites. Des opérations sont discutables, et nous discuterons Avignon. Des îlots opérationnels pourtant bien menés semblent avoir eu un effet d'entraînement limité : vous verrez Colmar. Certains n'ont pas eu d'effet du tout, comme à Bourges, par suite d'une absence de volonté politique de l'ancien maire. Nous avons enfin des échecs complets des îlots opérationnels quand toute la subvention d'Etat a été engloutie dans l'achat de maisons qu'on n'a pas pu restaurer ensuite faute de fonds. C'est le cas de Poitiers. D'une façon générale, tout aussi justement qu'on peut parler d'échec quant à l'approbation des plans de sauvegarde, on peut parler de succès quant aux actions de restauration entreprises. Il n'y a pas un secteur sauvegardé où la volonté de sauver le patrimoine n'ait pas agi sur tous et n'ait pas porté des fruits quant à l'aspect des rues et à la tenue générale de la ville. Cela ne s'applique évidemment pas aux secteurs sauvegardés les plus récents, et notamment à Nancy, dont il vous sera parlé en détail.

Les réussites de cette première génération des plans de sauvegarde, et ses difficultés, ont eu deux sortes de résultat. Le premier, c'est que tout le monde a pris conscience de la valeur d'un patrimoine qui, pour peu qu'on s'en occupe, nous restituait des décors urbains d'un extrême agrément. Du coup, les urbanistes qui nous regardaient faire avec quelque ironie, se sont piqués au jeu et sont entrés dans la course. Nous nous sommes aperçus de notre côté qu'il était au moins maladroit de nous priver de leurs compétences, nous les avons beaucoup plus étroitement associés à nos démarches. Les élus locaux ont également pris leurs secteurs sauvegardés à leurs comptes, et travaillent en étroite concertation avec nos architectes, dont le recrutement s'est élargi. Des commissions locales des secteurs sauvegardés assurent cette indispensable collaboration. Parallèlement nous avons fait approuver par décret en Conseil d'Etat quatre nouveaux plans de sauvegarde, et près d'une douzaine d'autres suivent des procédures à vitesse normale.

Nous en sommes à la deuxième génération des plans de sauvegarde, un peu moins rigides que les précédents, mais finalement aussi conservateurs. Le couronnement de ce nouveau départ a été la décision ministérielle de reprendre la création de nouveaux secteurs sauvegardés.

Car vous pensez bien que le capital urbain de la France ne se limite pas à 60 villes. Dans la belle euphorie qui a suivie le vote par le Parlement de la loi Malraux, nous avons recensé environ 1.200 villes qui méritaient un secteur sauvegardé. C'était une illusion lyrique un peu forte. Revenus à des raisons plus froides, nous avons réduit ce nombre à 400. Nous en sommes encore loin avec nos 60. La reprise des créations des secteurs sauvegardés ne doit pas nous aveugler; c'est une méthode luxueuse et chère que celle de la loi de 1962, les architectes, que nous choisissons parmi des libéraux, sont fort normalement payés, la création de nouveaux secteurs sauvegardés est donc étroitement conditionnée par nos moyens financiers. La question qui se pose en conséquence est la suivante : que vont devenir les centres historiques qui n'auront pas la chance heureuse d'être couverts par un secteur sauvegardé dans un délai raisonnable? Ne sont-ils pas en danger tout autant que les autres? Enfin n'avions-nous aucun moyen de protection de nos ensembles avant cette loi Malraux? Nous en avons, imparfaits, certes, mais efficaces quand existe la volonté politique de s'en servir. La première arme est la protection que chaque monument historique étend automatiquement autour de lui. Toute transformation apportée au cadre d'un monument historique, dans un rayon de 500 m doit être autorisée par l'architecte des bâtiments de France. Or un cercle de 500 m de rayon a un kilomètre de diamètre. Quelques monuments providentiellement disposés dans une ville, et la voilà couverte par notre vigilante sollicitude. La deuxième arme est la protection au titre des sites. Une loi du 2 mai 1930, assez souvent modifiée par la suite, nous permet de protéger des sites à l'égal des monuments, or les sites peuvent être aussi bien urbains que ruraux ou naturels. Nous avons largement utilisé cette loi de 1930 pour la protection de nos villes et de nos villages bien avant 1962. Nous l'avons utilisée beaucoup plus systématiquement encore depuis qu'un secrétaire d'Etat à la culture, M. Michel Guy décida de protéger 100 villes de plus de 20.000 habitants dont le cœur présentait un intérêt urbanistique certain. C'était, je cite de mémoire, en 1974.

Ces deux protections : abords des monuments historiques et sites, risquaient de demeurer formelles si des études, moins poussées que celles des secteurs sauvegardés, mais du même esprit ne venaient pas éclairer les décisions pratiques que nos architectes des bâtiments de France ou nos fonctionnaires régionaux devaient prendre tous les jours. Ce ne serait pas instaurer une protection sérieuse que de leur demander un avis qu'ils rendraient à l'aveuglette. Aussi avons-nous multiplié des études moins coûteuses que les plans de sauvegarde, plus rapides, moins approfondies, mais qui aboutissaient néanmoins à de véritables plans de servitude. Ces études ont d'abord un rôle interne, elles fondent les décisions de nos tech-

niciens, mais elles ont également un rôle de sensibilisation et de propagande. Nous les communiquons aux maires, aux fonctionnaires départementaux de l'Equipement, voire aux Préfets, et les décisions de nos agents perdent ce caractère apparemment subjectif qu'on leur a tant reproché. Enfin il est toujours utile d'annoncer ses volontés avant que ne surgissent les projets et les problèmes. Nous avons, à l'heure actuelle, environ 200 études de cet ordre, qui ont largement prouvé leur efficacité. — L'évolution administrative française leur a récemment conféré une valeur encore plus grande en donnant à leurs prescriptions une base juridique. Sur le seul fondement des lois de 1913 sur les monuments historiques et de 1930 sur les sites, ces études n'avaient aucune valeur juridique, elles expliquaient seulement les décisions au coup par coup de nos fonctionnaires. Lorsque les villes ont entrepris de se doter de plans d'occupation des sols (P.O.S.), suivant les dispositions du code de l'urbanisme, nos études préliminaires ont fourni d'une part le zonage, et d'autre part les cahiers des charges architecturaux de ces P.O.S. Vous imaginez sans peine que l'introduction de nos ukases dans des documents qui doivent être approuvés par des conseils municipaux ne va pas de soi. La longueur atteinte déjà par mon exposé m'interdit d'entrer dans les détails. Ce sont d'ailleurs nos architectes des bâtiments de France et nos inspecteurs des sites qui pourraient vous en donner, je suis, pour ma part, relativement à l'écart de ces batailles, mais je sais qu'elles peuvent être sévères. Il est juste cependant de dire que nos campagnes pour la préservation du patrimoine portent des fruits excellents.

Les maires sont de plus en plus sensibilisés à nos problèmes et il arrive que certains soient plus exigeants que nous. Il est connu depuis la plus haute antiquité que les néophytes brûlent d'un zèle hyperbolique. Ils en sont à financer eux-mêmes, à l'occasion, des études archéologiques ou à rémunérer des archéologues qui surveillent les entreprises qui exécutent leurs propres travaux. C'est arrivé voilà deux ans lors du creusement d'un parking sous la grand place d'Arras. Est-ce à dire que nous n'ayons plus de saccages à déplorer? Ce serait trop beau, et vous savez qu'il n'est pas de filet si serré qu'il ne laisse passer quelque poisson. Mais l'esprit public est devenu globalement conservateur.

Les exemples qui seront analysés sont ceux de zones particulièrement précieuses, donc de secteurs sauvegardés. Nous ne fardons pas nos difficultés. Mais je voulais, par cet exposé à traits un peu grossiers et rapides, vous dire qu'il n'y a pas que les secteurs sauvegardés qui soient l'objet de notre attention, et vous indiquer ensuite de quelle façon nous protégeons, ou tentons de protéger un patrimoine qui est en constante augmentation. Ne concluez pas de cette phrase paradoxale que les monuments anciens poussent tous les jours sur le sol de France, mais sachez que notre sollicitude englobe progressivement de plus vastes domaines. Nous avons récemment annexé à nos monuments historiques les ouvrages saillants de l'architecture du XIX^e siècle, nous nous penchons aussi sur ceux du XX^e. L'architecture rurale nous requiert, et nous en publions un corpus. L'archéologie indus-

trielle réclame à son tour des soins... Quo non ascendam? Il m'arrive les jours d'interrogation et de doute de me sentir en pleine inflation. Mais il vaut mieux trop garder aujourd'hui que trop détruire, car ce que nous aurons indument préservé pourra

toujours être démoli alors que les œuvres disparues ne revivront pas, ou ne revivront qu'appauvries.

Jacques HOULET
Inspecteur général des Monuments
Historiques chargé des sites

La sauvegarde des ensembles historiques urbains en Pologne

Le problème de la conservation et de l'intégration des ensembles historiques urbains dans la vie contemporaine est considéré, non sans raison, comme un trait distinctif de l'école d'urbanisme polonaise. Ces questions ont pris, après la guerre mondiale, un autre poids, mais elles ont toujours concerné les urbanistes depuis le début jusqu'à nos jours. A la charnière du XIX^e et du XX^e siècles l'intérêt apporté à ces problèmes résultait non seulement de causes scientifiques, artistiques ou fonctionnelles, mais aussi, en grande part, de raisons d'ordre patriotique. Les Polonais, dont le pays avait perdu l'indépendance, partagé entre la Prusse, la Russie et l'Autriche, essayaient de conserver le caractère historique de leurs villes qui pour eux, s'identifiait au caractère national. Evidemment, les formes de la protection des monuments ont subi une longue évolution à partir des postulats, en grande part romantiques, jusqu'aux fondements scientifiques et juridiques de la sauvegarde actuelle. Toutefois il faut souligner que dans ce processus, un grand rôle fut joué par les urbanistes. C'est grâce à eux qu'en Pologne, plus tôt que dans tout autre pays, les monuments ont cessé d'être traités comme des édifices isolés. Très vite on s'est intéressé aux ensembles monumentaux, aux villes toutes entières et à la conservation de leur caractère.

Les destructions de la 1^{re} Guerre Mondiale ont donné une impulsion nouvelle à la formulation des principes de la sauvegarde des ensembles urbains. Dès la fin des hostilités qui apportait à la Pologne l'indépendance, une loi fut promulguée en 1918 spécifiant que la protection des monuments concerne, entre autre, les ensembles architecturaux, les quartiers des villes, mais aussi les dispositions urbanistiques conservées sur le terrain. Le Décret du Président — en 1928 (qui fut en vigueur jusqu'en 1962) le confirmait, en précisant ainsi la notion de monument historique : « groupe de bâtiments de valeur exceptionnelle du point de vue esthétique, caractéristique, soit pour une agglomération, une ville ou un village, soit pour un quartier ». Il faut aussi signaler qu'en vertu de ce décret, la protection s'étendait aussi aux « vestiges des plans d'aménagement des villes et des quartiers historiques, conservés in situ ». Ceci, dans les conditions spécifiques où se trouvait la Pologne, vu les grandes pertes subies pendant la guerre, était d'une importance primordiale.

Les dernières années avant la 2^e Guerre Mondiale, ont été sensiblement marquées par une intensification de l'activité sur le plan de la sauvegarde des villes an-

ciennes. C'est alors que l'on institua les premières « réserves urbanistiques » de valeur historique. Cette décision fut suivie de réalisations telles que : la conservation des murs de défense à Varsovie, mis au jour et partiellement reconstruits, ou les plans d'aménagement de Sandomierz et de Zamość. Simultanément, l'intérêt que l'on portait aux centres historiques suscita un développement des recherches scientifiques sur l'histoire de l'urbanisme. On entreprit aussi des travaux de relevés sur les monuments historiques.

Tous ces travaux furent interrompus par la guerre dont les résultats étaient catastrophiques. Les pertes subies par la Pologne se chiffraient à 6 millions de citoyens tués mais aussi à 38 % des ressources nationales (les pertes de la France sont évaluées à 1,5 % et de la Grande-Bretagne à 0,8 %), et 80 % de son potentiel industriel était détruit. Les villes ont été en grande partie ravagées y compris les ensembles monumentaux qu'elles englobaient. Plus de 177 villes pourvues de centres historiques ont été détruites à 50 %. Ainsi par exemple : sur le territoire de la Poméranie Occidentale, sur 70 villes — 37 ont été détruites de 50 % jusqu'à 100 %. Dans la voïvodie de Wrocław, sur 86 villes — 29 ont été détruites à plus de 50 %. Les grandes villes : Varsovie, Gdańsk, Wrocław, Poznań ont été victimes de la plus grande destruction. Il faut signaler que même les localités épargnées par la guerre furent vouées à la dévastation et dégradées par suite du manque total de protection active et du pillage de l'occupant.

Juste après la guerre la reconstruction du potentiel économique du pays constituait le problème premier. Il fallait satisfaire aux besoins vitaux des citoyens. La centralisation des finances de l'Etat permit toutefois de concentrer des fonds disponibles pour la reconstruction des monuments d'une valeur exceptionnelle du point de vue esthétique et émotionnel, comme par exemple Varsovie. Peu à peu, dans le sillage du développement général du pays, on entreprit une restauration de plus grande envergure des centres historiques urbains endommagés ou détruits pendant la guerre. Une reconstruction complexe fut menée dans les villes devenues des centres du développement économique du pays. Dans les autres — les efforts des conservateurs tendaient à protéger la substance historique non-détruite.

La mise en valeur des ensembles urbains et leur adaptation aux besoins de la vie contemporaine furent réalisées sur un plan plus vaste dans les années 60, au

fur et à mesure du développement économique du pays.

Les fondements juridiques et organisationnels de la sauvegarde des monuments furent établis tout de suite après la guerre, ils furent modifiés et complétés dans les années ultérieures.

La loi sur la protection des biens culturels et sur les musées du 15 février 1962 constitue actuellement l'acte fondamental de la législation polonaise dans ce domaine. Plusieurs articles de cette loi concernent la protection des ensembles historiques urbains. Notamment l'un d'eux énumère, parmi les biens qui relèvent de la protection, « les ouvrages de construction, d'urbanisme et d'architecture quel que soit leur état de conservation tels que les dispositions urbanistiques des villes historiques et des localités, les parcs et les jardins décoratifs, les cimetières, les bâtiments, leur intérieur et leurs abords ainsi que les ensembles de constructions de valeur architectonique et aussi les constructions ayant une importance pour l'histoire de l'architecture » et aussi « les sites de la technique et de l'archéologie industrielle tels que les anciennes mines, fonderies, ateliers, constructions, installations, moyens de transport ».

Cette loi détermine aussi les services administratifs chargés de la sauvegarde des monuments. En premier lieu, c'est le Ministre de la Culture et des Arts qui agit par l'intermédiaire du Conservateur Général des Monuments et la direction générale des musées et monuments historiques. Ensuite viennent les conservateurs des monuments des départements (voivodies) qui agissent au nom du préfet (voivode). Ils instituent, le cas échéant, des conservateurs municipaux pour les villes de valeur exceptionnelle. Des organes consultatifs collaborent avec les conservateurs — notamment les Conseils de Sauvegarde des Biens Culturels.

En règle générale, la loi défend toute intervention concernant les monuments d'architecture et d'urbanisme (transformation, reconstruction, réfection des parties manquantes, conservation) sans l'accord préalable du conservateur. Chaque fois qu'un plan d'aménagement urbain est élaboré, une autorisation du conservateur entre en jeu et au cas où cette prescription serait violée, le conservateur peut « faire suspendre toute action entreprise... ».

A côté des normes juridiques qui déterminent les compétences et l'organisation des services de la conservation, la législation qui concerne les plans de l'aménagement du territoire conditionne, elle aussi, les résultats des travaux de conservation. Le plus souvent, les décisions au sujet de la mise en valeur des monuments sont prises sur la base d'études historiques et urbanistiques approfondies.

Le Comité d'Urbanisme et d'Architecture en accord avec le Ministre de la Culture et des Arts a publié en 1956 une circulaire concernant les études historiques relatives aux plans d'aménagement de l'espace. L'obligation d'entreprendre de telles études y est nettement déclarée « lorsqu'il s'agit des villes ayant un caractère historique ou celles qui englobent un quartier de valeur historique ». L'instruction jointe à la circulaire en question précise les conditions de l'étude historique et urbanistique, la technique des

élaborations cartographiques. Une étude de ce type dont on tira des enseignements pour la conservation fut menée pour plus de 500 ensembles historiques et servit de point de départ à l'élaboration de leurs plans généraux d'urbanisme. Cela permit d'éviter de nombreuses erreurs de décision dans l'affectation de nouveaux investissements.

L'Arrêté n° 163 du Ministre de la Culture et des Arts, publié en 1963, concerne la documentation des travaux de conservation des monuments d'architecture et d'urbanisme. Il spécifie que « les études historiques et urbanistiques sont obligatoires quand il s'agit de l'élaboration des plans d'urbanisme et des directives sur la construction des villes, des quartiers et des localités de valeur historique ».

C'est aussi la Circulaire de la Direction des Musées et Monuments Historiques du Ministère de la Culture et des Arts publiée en 1963 qui détermine la participation obligatoire des services de la conservation dans l'élaboration des plans d'aménagement, à l'échelon local. Cette circulaire contient la formule suivante : « Les conservateurs des monuments de la voivodie sont tenus de participer à l'élaboration des plans d'aménagements locaux. Ils resteront en contact permanent avec les agents de la planification, qui au niveau local sont chargés de l'élaboration des plans ».

En Pologne les centres historiques urbains détruits ou endommagés pendant la dernière guerre mondiale, ont constitué un vaste champ d'expérience et de réalisation de la mise en valeur des ensembles historiques. Ses deux cas les plus significatifs, Varsovie et Gdańsk sont présentés au cours du colloque.

Il nous faut souligner que les travaux qualifiés de « reconstruction » avaient en même temps en vue la mise en valeur. Et d'abord, les ensembles même les plus détruits comme par exemple la Vieille Ville de Varsovie, avaient conservé, et en grande partie, les sous-sois de plusieurs niveaux, notamment les plus anciens, d'origine gothique souvent, ainsi que les parties bâties de plain-pied, conservées sous les amoncellements des décombres et quelquefois une partie des murs extérieurs. La restauration n'avait point pour but de reconstituer l'état d'avant la destruction mais de mettre en relief certains éléments historiques tout en liquidant les adjonctions parasites ou abusives de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle.

Ce travail a été facilité par l'existence d'un riche matériel de documentation : relevés d'avant la guerre, documentation iconographique et photographique particulièrement bien fournie. Toutefois des recherches approfondies ont été nécessaires, sur chacun des objectifs afin de retrouver les vestiges gothiques, illisibles sous les adjonctions du XIX^e s. La mise en lumière des murs de défense médiévaux englobés dans les constructions du XIX^e siècle illustre d'une façon éloquente ce genre de procédé. En fin de compte, la Vieille Ville fut non seulement reconstruite dans son ancienne forme avec le maximum de fidélité mais aussi on lui restitua, dans l'ensemble, des valeurs qui avaient existé dans son passé mais avaient été rendues plus tard complètement illisibles. Tel est d'ailleurs, comme on le sait, le but principal de toute grande entreprise de mise en valeur des ensembles historiques.



Vieille Ville de Varsovie : respect du tracé des rues anciennes d'après les documents (Photo I. Maheu).

L'autre principe non moins fondamental consiste à revitaliser l'ensemble en y introduisant les fonctions nouvelles les plus compatibles avec son caractère historique.

La restauration de la Vieille Ville de Varsovie est fortement liée au problème des relations existant entre les travaux de conservation et les conceptions urbanistiques concernant l'aménagement spatial de tout ensemble urbain. Un exemple frappant de ces relations nous est fourni par la réalisation de la voie de communication « Est-Ouest », percée dans le sol au-dessous de la Vieille Ville pour décharger cet ensemble du trafic de transit.

Des expériences similaires furent tentées dans d'autres villes de la Pologne, détruites pendant la guerre. Parfois, comme par exemple à Gdańsk, la portée de la restauration a été limitée en raison du manque de documentation afférente. Par contre, certains édifices, les plus précieux, notamment l'Hôtel de Ville Principal, a été mis en valeur et sauvegardé dans son entier. Des procédés du même genre ont été utilisés à Wrocław, Opole, Poznań.

L'énormité de la destruction et des pertes provoquées en Pologne par la seconde guerre mondiale, ainsi que les résultats de notre travail sur le plan de la reconstruction des ensembles urbains de valeur exceptionnelle, sont trop souvent identifiés avec ce qu'on appelle « l'école polonaise de la conservation ». *La reconstruction était — en ce temps — un impératif d'ordre social et non un résultat de la doctrine.*

Il est évident qu'une reconstruction fidèle n'était pas



Décoration d'une des façades de la Grande Place à Varsovie (Photo I. Maheu).

toujours possible ni opportune. Voilà quelques exemples, les plus typiques :

A Malbork, nous nous sommes trouvés devant le problème de l'aménagement du terrain de la Vieille Ville située en contrebas d'un grand château-fort teuto-nique. La ville était entièrement détruite à l'exclusion d'une partie des murs de défense et de l'ancien Hôtel de Ville. Dans ce cas, on a abandonné la disposition ancienne du réseau des rues en créant de nouveaux espaces à l'intérieur de la ville dont le caractère devait maintenir l'ambiance spécifique de l'ensemble historique. Malheureusement, la composition adoptée n'est pas lisible pour un spectateur non averti. Sans nul doute, ce fut une erreur que de traiter l'ensemble reconstruit uniquement comme un quartier résidentiel. Néanmoins cette expérience est utile du fait de l'introduction d'une architecture unifiée (homogène). Evidemment, à côté des réalisations qui succédaient à une destruction totale, il y en a eu d'autres où l'urbaniste-architecte et le conservateur affrontaient les problèmes de compléter l'architecture ancienne. Les résultats obtenus différaient les uns des autres, sans être parfois satisfaisants. L'exemple de la ville silésienne — Jawor, mérite d'être mentionné. Le problème qui se présenta en cette occurrence consistait à compléter deux immeubles détruits. L'architecte adopta la solution de se rallier à l'ensemble des bâtiments aussi bien au point de vue de la forme que de la disposition des arcades. L'effet final peut être considéré comme une réussite.

D'une façon générale, on pourrait dire que les travaux de reconstruction des centres historiques de Varsovie.

Gdańsk, Poznań et Wrocław ont été réalisés à la même époque, époque où se faisaient jour les tendances à « l'historicisme » sous le nom du « socio-réalisme ». Elles constituaient — sans aucun doute — un facteur favorable aux activités de la reconstruction. Le grand reflux qui suivit après l'année 1956, en abandonnant toute tendance au socio-réalisme, s'est avéré dangereux pour les ensembles historiques. Les mots d'ordre lancés par le fonctionnalisme rompaient avec la notion de rue et avaient pour effet d'encourager la « disparité » des bâtiments. Le résultat en fut parfois très mauvais. On peut citer comme exemple la solution adoptée pour l'aménagement de la place du Théâtre à Varsovie avec ses groupes de bâtiments-tours. Un peu moins choquant fut l'aménagement des zones historiques à Gdańsk aux abords de la Ville Principale qui pourtant représente l'évolution de ces mêmes idées.

Comme nous l'avons dit, la reconstruction des villes historiques a éveillé l'intérêt de la population pour la sauvegarde des ensembles; elle a fourni de nombreux exemples d'aménagement des ensembles détruits pendant la guerre. L'évolution des attitudes envers la mise en valeur des quartiers historiques et les diverses questions qui en découlent s'est exprimée sur plusieurs plans.

XX^e siècle. La ville de Tarnów en est un très bon exemple. En 1970, on y élaborait un projet de mise en valeur qui envisageait la destruction des bâtiments du XIX^e siècle dans le but de dévoiler les murs gothiques de l'enceinte. Mais ce projet fut abandonné en 1977 lorsque les travaux de conservation furent mis en route. Le même processus s'est manifesté à Łódź — grande ville industrielle des XIX^e et XX^e siècles qui — dans les années 1950 — était considérée comme la ville la plus laide de Pologne. Actuellement — et à juste titre — on reconnaît la grande valeur de son architecture eclectique et de son art nouveau.

Dans cette évolution des idées, un rôle très important fut joué par une conférence des conservateurs en 1970, consacrée aux problèmes de la protection de l'architecture et de l'urbanisme de la fin du XIX^e siècle et du XX^e siècle, et pendant laquelle j'ai présenté un rapport sur l'opportunité de sauvegarder les ensembles de notre passé le plus récent. L'attitude des conservateurs à ce sujet permit d'étendre la protection sur quelques ensembles architecturaux de Varsovie qui n'ont pas été détruits pendant la guerre. Il semble utile de mentionner à ce sujet l'inscription au registre des monuments des ensembles résidentiels tels que la colonie d'habitation du quartier Kolo dont l'aménagement fut terminé en 1949 mais qui constitue une



Gdańsk. Reconstruction exacte d'une vieille maison voisinant avec une façade simplifiée (Photo I. Maheu).

Notamment, doit être considéré comme l'un des principaux éléments de cette évolution, l'extension de la portée de la protection qui peu à peu s'étend à l'architecture de la fin du XIX^e siècle et du début du

synthèse de l'avant-garde architecturale de la période de l'entre-deux-guerres.

Un autre élément de l'évolution des idées, non moins

important, est l'intégration de plus en plus poussée de la conservation et de la planification urbaine. A l'étape première les efforts se concentraient sur la préservation passive des ensembles et des édifices de valeur historique. On instituait donc des zones de protection et on les introduisait dans les plans généraux d'urbanisme. Des études approfondies furent effectuées pour environ 500 villes et elles ont eu des effets positifs en protégeant les ensembles contre des investissements qui auraient nui à leur intégrité. En second lieu, nous avons conclu à la nécessité de procéder à des analyses et d'établir des projets de mise en valeur des ensembles à l'échelle de plans détaillés. Simultanément ces problèmes ont dû être pris en considération sur un plan plus vaste de planification urbaine. L'exemple en est donné par les plans d'aménagement de Toruń, Lublin, Cracovie, Zamość et Kazimierz-sur-la-Vistule.

A Toruń, en se basant sur une analyse historique approfondie, sur des recherches d'archives et architecturales, un programme d'aménagement du quartier historique fut élaboré sous l'égide du conservateur de la ville. Par ailleurs, on entreprit une analyse du plan général qui démontra la nécessité d'éliminer certaines fonctions incompatibles avec les valeurs historiques de cet ensemble. En s'appuyant sur des analyses sociologiques, fonctionnelles et spatiales, on détermina l'emplacement du nouveau centre urbain tout en le reliant à la Vieille Ville. En outre, certaines décisions furent prises, telles que l'élimination, dans un certain nombre de rues, de la circulation automobile et l'institution de zones piétonnes, entre autres dans la voie principale reliant la vieille ville à la ville nouvelle. Ces



Kazimierz sur la Vistule (Photo I. Maheu).

décisions étaient accompagnées par des travaux de réalisation au niveau des îlots qui furent reconstruits avec le plus grand respect des parties conservées (par exemple le groupe de maisons contenant la maison natale de Copernic). A Toruń, de grands travaux ont déjà été réalisés mais ce n'est que depuis quelques mois que nous avons approuvé le plan de sauvegarde détaillé du quartier historique de cette ville.

L'exemple de Lublin illustre l'intégration complète des deux problématiques : celle de la conservation et celle de l'urbanisme. Les travaux mis en train en 1970 constituent un modèle souvent imité et suivi depuis lors. Ce qui frappe dans l'étude effectuée à cette occasion c'est son ampleur en même temps que la programmation détaillée de chaque élément de l'ensemble. L'essentiel est d'analyser le potentiel de l'ensemble en tenant compte des nouvelles fonctions qu'il devra remplir. De ce point de vue, une analyse approfondie fut effectuée à Zamość. Il faudrait aussi citer l'exemple de Kazimierz-sur-la-Vistule car cet ensemble très beau d'architecture et de paysage a été mis en péril par de nouveaux investissements. L'opinion publique a protesté et les directives du plan d'urbanisme ont été remises en question. Une nouvelle version du plan fut élaborée sur la base de recherches très minutieuses et qui dépassaient même les limites de cette petite ville. Pour protéger les valeurs du paysage il a fallu localiser les institutions du tourisme et des loisirs sur d'autres terrains, pour ainsi dire « de remplacement » et, à ces fins, entreprendre des études à l'échelle de la région.

L'exemple de Kazimierz-sur-la-Vistule montre aussi l'attitude prise au sujet de la protection du paysage, ce problème étant tout spécialement mis en lumière par l'Ecole de Cracovie mais aussi généralement pris en considération par toutes les autres études dans ce domaine.

Au cours des dernières années, les méthodes de travail ont sensiblement évolué. On les a perfectionnées tout en maintenant les principes de base les plus importants — la complexité des recherches préalables et les liens unissant les travaux de conservation et les études urbanistiques.

Sous les mots « complexité des recherches » j'entends en premier lieu l'analyse approfondie de l'évolution urbanistique de la ville au long de son passé, les transformations de la structure et de certains éléments de sa forme initiale.

Afin de permettre qu'une politique globale s'établisse quant à la protection des ensembles historiques urbains, leur valorisation fut entreprise à l'échelle de tout le pays. Un système de critères fut élaboré englobant l'état de leur conservation et de leurs éléments, leurs valeurs scientifique, esthétique et pittoresque. Ainsi, il fut possible de définir la valeur relative de tous les ensembles historiques urbains en Pologne, ce qui est essentiel pour fixer une hiérarchie des besoins et une politique de conservation au niveau du pays. Une telle estimation permet également de formuler l'étendue et le caractère de la protection en fonction de la valeur du centre monumental considéré.

A partir de l'analyse de l'évolution de la structure spatiale de la ville, de son état actuel et des fonctions du



Place centrale de Zamosc vue de la tour de l'Hôtel de Ville (Photo I. Maheu).

centre historique, de sa structure interne et de ses liens avec l'environnement, on établit divers types de protection et de conservation :

- la zone de protection totale qui englobe des secteurs de valeur exceptionnelle caractérisés par une structure spatiale historique intacte ou très bien conservée. Les secteurs inclus dans cette zone devraient, en principe, faire l'objet d'études de conservation et d'urbanisme spécialisées. Dans cette zone est imposée une priorité absolue des exigences de la conservation ;

- la zone de protection partielle qui englobe les secteurs obéissants aux exigences du maintien des éléments majeurs du plan de la disposition urbanistique et des édifices monumentaux, subordonnant à son caractère l'échelle des nouvelles constructions ;

- la zone de protection de la perspective qui englobe un secteur de sécurité défini autour des ensembles historiques ou des monuments, en particulier par le maintien des terrains non bâtis et la limitation du gabarit des constructions ;

- la zone de protection du paysage qui couvre un secteur de paysage intimement lié à l'ensemble historique ;

- la zone de protection archéologique qui couvre des secteurs destinés à une éventuelle exploration archéologique et donc laissés non bâtis.

Ces principes généraux sont complétés par des recom-

mandations détaillées concernant les divers monuments et ensembles.

La distinction des recommandations obligatoires et de celles qui sont facultatives assure l'élasticité désirable et permet une étroite collaboration entre les urbanistes et les conservateurs.

Il est évident que le problème de la sauvegarde et de l'utilisation des monuments et des ensembles historiques exige non seulement une planification à l'échelle locale mais aussi une planification à l'échelle régionale et nationale. Cet aspect du problème, à juste titre, constitue l'une des questions-clefs de la Recommandation de l'UNESCO concernant la sauvegarde des ensembles historiques et traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine, dite « Recommandation de Varsovie ».

En Pologne, il existe des plans d'aménagement de l'espace à l'échelon des voivodies, des macro-régions et du pays. En ce qui concerne la sauvegarde des monuments et des ensembles historiques urbains, le rôle le plus important incombe aux plans d'aménagement des voivodies.

Les plans d'aménagement élaborés au niveau des voivodies jouent un rôle essentiel dans la sauvegarde et l'utilisation rationnelle du patrimoine monumental, car c'est grâce à eux que s'effectue l'intégration de la planification spatiale et socio-économique. Les plans du niveau inférieur concernent des localités et des secteurs choisis alors qu'il est nécessaire dans ce

domaine d'établir une politique générale. L'importance des plans au niveau des voivodies consiste, entre autres choses, à formuler des directives pour les plans des niveaux inférieurs (villes, communes) et des propositions pour ceux des niveaux supérieurs (macro-régions et plan national).

Les valeurs monumentales doivent constituer l'un des facteurs qui déterminent le rôle et la fonction des agglomérations et définir leur importance dans la structure spatiale de la voivodie. D'une part, il est indispensable d'éviter la dégradation des centres historiques de grande valeur dépourvus de possibilité de développement, d'autre part — il est indispensable de freiner le développement excessif dans le cas où il menace de déformer le tissu historique.

Les conclusions sur ces points doivent être formulées à la suite d'une analyse approfondie de la capacité fonctionnelle et de la structure des centres historiques et porter également sur la structure des bâtiments nouveaux. Les plans des voivodies sont donc tenus d'indiquer les sujets des analyses complémentaires et les thèmes des études sur la planification détaillée qui vise la mise en valeur des centres historiques urbains.

Les plans d'aménagement des voivodies étant liés strictement à la planification économique, ceci permet d'assurer les fonds nécessaires, les moyens de production et les matériaux requis. Sans cette disposition les objectifs les plus importants risqueraient d'être irréalisables.

L'élaboration du plan de la voivodie, dans sa partie concernant la sauvegarde des valeurs culturelles, doit découler d'une analyse de ces valeurs au niveau de la voivodie. Cette analyse s'effectue avec la participation du conservateur des monuments historiques de la voivodie, du conservateur de la nature et de concert avec le Comité de la culture physique et du tourisme du même niveau. Leur rôle consiste à élaborer des programmes ayant pour but d'inclure les monuments et les ensembles historiques et naturels dans les plans de développement socio-économique de la voivodie. Le Ministère de la Culture et des Arts assume le rôle de coordinateur.

Les activités de sauvegarde des centres historiques urbains peuvent avoir le caractère d'une mise en valeur ou d'une réhabilitation. Le terme « mise en valeur » s'applique aux ensembles dont la structure spatiale est ou bien intacte soit peu abîmée et qui, à l'étape du projet et de l'exécution exigent l'intervention des équipes spécialisées. Le terme « réhabilitation » concerne les ensembles et les secteurs où l'élaboration des plans et leur réalisation s'effectuent sans recours aux conditions spéciales, avec seulement des directives détaillées des conservateurs. En tant que critère de cette distinction, il ne faut point prendre la valeur monumentale de l'ensemble mais le caractère de ses éléments qui nécessitent d'être traités dans la période visée par le plan.

Les propositions concernant la sauvegarde des ensembles historiques urbains sont présentées à la Direction des Musées et des Monuments Historiques du Ministère de la Culture et des Arts qui exprime son opinion. Elles doivent ensuite être approuvées par la Commission Interministérielle pour la mise en valeur des villes et des ensembles historiques urbains.

Les plans d'aménagements des voivodies doivent prendre en considération les problèmes des villes historiques ainsi que l'adaptation des monuments non utilisés ou utilisés de façon abusive à d'autres fonctions. Il est reconnu qu'il est nécessaire d'affecter aux monuments des fonctions prévues dans les programmes socio-économiques au titre de nouveaux investissements.

Dans mon exposé j'ai porté l'accent sur la méthodologie de nos activités, ce qui résulte du fait que nous lui attribuons une grande importance. Témoigne de cette attitude le concours que nous avons organisé il y a deux ans sur l'aménagement spatial de la ville de Grudziadz, ainsi que d'autres études ici présentées parmi lesquelles celle de l'auteur, que nous essayons d'appliquer dans nos réalisations.

Il nous a semblé utile d'échanger nos points de vue sur les problèmes techniques et méthodologiques de nos deux pays. Bien que nous vivions dans deux régimes dissemblables du point de vue social et économique, de nombreux problèmes dans le domaine de la sauvegarde des monuments et des ensembles nous réunissent, ne serait-ce que sur le plan du financement et de l'utilisation des monuments que nous envisageons d'une façon similaire. Il en sera d'ailleurs question dans les autres exposés présentés par mes collègues.

En terminant, je voudrais attirer votre attention sur une erreur fréquemment commise par nos collègues étrangers : celle notamment de considérer que dans un régime socialiste on n'est pas confronté aux problèmes et aux difficultés résultant de la propriété privée des maisons et des terrains à aménager et que les problèmes sociaux liés à la restauration nous sont inconnus.

J'estime que sur ce point nous pourrions beaucoup profiter de l'échange de nos expériences. Et justement les expériences françaises nous ont toujours vivement intéressés. Nous avons profité de chaque occasion de contact et des échanges de nos conservateurs. Le présent colloque franco-polonais nous permettra d'accéder à une nouvelle étape de notre mutuelle connaissance et de notre fructueuse collaboration dans le domaine de la sauvegarde des monuments et des ensembles historiques.

Krzysztof PAWLOWSKI

Directeur adjoint à la Direction générale
des Monuments Historiques
au Ministère de la Culture et des Arts de Pologne
Président du Comité National Polonais de l'ICOMOS

L'action de la Direction du Patrimoine

Je tiens à excuser M. Pattyn, Directeur du Patrimoine, qui a été au dernier moment retenu à Paris et m'a demandé d'être son interprète auprès de vous.

Je vous exprimerai donc, tout d'abord ses vifs regrets de ne pas être présent ici, aujourd'hui, et je vous dirai ce qu'il aurait aimé je crois vous expliquer, à savoir comment sa direction, la Direction du Patrimoine, s'intègre dans l'administration française, ce qu'elle fait, voudrait faire et... regrette parfois de ne pouvoir faire.

Cette Direction du Patrimoine est de création récente, peut-être le savez-vous, elle est née, si l'on peut dire, de l'explosion de la Direction de l'Architecture de l'ancien Ministère de la Culture et de l'Environnement.

A l'occasion d'un remaniement ministériel il a été en effet décidé que les attributions de cette Direction de l'Architecture seraient réparties entre deux ministères : le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (confié à M. d'Ornano) et le Ministère de la Culture et de la Communication (confié à M. Jean-Philippe Lecat).

L'ancienne Direction de l'Architecture avait trois missions principales mais en vérité trois immenses missions :

- d'une part, protéger et conserver les édifices et valeurs artistiques légués par les siècles antérieurs, c'est-à-dire protéger et conserver l'essentiel du patrimoine ancien ;
- d'autre part, encourager et promouvoir l'architecture contemporaine, c'est-à-dire aider à la naissance du patrimoine futur ;
- enfin sa troisième mission consistait à sauvegarder au mieux le paysage de la France, c'est-à-dire l'environnement des Français en protégeant ce que la Direction de l'Architecture appelait à l'époque les sites.

Ces trois missions étaient immenses ai-je dit, immenses et écrasantes pour un seul responsable « le directeur de l'architecture », d'autant que ce haut fonctionnaire ne disposait pas de moyens en rapport avec sa charge et ses responsabilités. Aussi y avait-il ici et là des retards dans les décisions, des lacunes dans l'action et il est apparu nécessaire de réformer cette organisation apparemment cohérente, je dis apparemment parce que même du temps de la Direction de l'Architecture du Ministère de la Culture et de l'Environnement, l'urbanisme et toute sa réglementation touchant les permis de démolir et de construire dépendaient d'un autre ministère, celui de

l'Équipement. Cette dualité de ministères est apparue à certains comme peu rationnelle. La réforme fut simple et radicale. Le Ministère de la Culture et de l'Environnement conserva sous un nouveau nom « Culture et Communication » tout ce qui concernait la conservation du patrimoine ancien en sus bien sûr de nombreuses autres attributions : musées, musique, cinéma, audiovisuel, archives, création artistique... Tout le reste : sites, protection des édifices et d'une manière générale tout ce qui intéresse l'environnement et le cadre de vie des Français fut confié à un nouveau ministère : le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

La Direction du Patrimoine du Ministère de la Culture et de la Communication a maintenant pour mission de participer à la protection juridique et à la conservation du patrimoine légué par le passé. C'est ce que fait en particulier la Sous-Direction dont je suis chargé à savoir la « Sous-Direction des Monuments Historiques ». En plus de cette sous-direction des Monuments Historiques, la Direction du Patrimoine a hérité de deux services : celui des Fouilles et Antiquités, d'une part, de l'Inventaire Général des richesses artistiques de la France, d'autre part. Sous le timbre d'une quatrième sous-direction elle a regroupé toutes les attributions horizontales comme les affaires générales, le personnel, la gestion des crédits ainsi que les problèmes intéressant quelques grands bâtiments abritant des activités culturelles (reste de ce qu'on appelait les bâtiments civils).

Cela peut paraître compliqué et en vérité ce n'est pas tellement simple mais sous la direction du Patrimoine tout cela s'est parfaitement organisé.

En ce qui vous concerne deux choses sont importantes à retenir.

Relèvent de la Sous-Direction des Monuments Historiques la protection juridique et l'action tendant à conserver ce qui a été protégé juridiquement et qui est devenu par là-même un monument historique (aussi bien mobilier qu'immobilier).

Mais la deuxième chose que vous devez savoir, c'est que les abords des monuments historiques institués par la loi du 25 février 1943, les secteurs sauvegardés créés par la loi du 4 août 1962 et bien sûr tout ce qui concerne les sites, les parcs naturels, les zones protégées relèvent maintenant du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Est-ce un bien, est-ce un mal ? Je vous ai dit pourquoi

la décision a été prise en 1978. Mais l'application de la nouvelle organisation a-t-elle débouché sur des erreurs, a-t-elle été néfaste ?

En vérité non. Les rapports entre les services de M. Lecat et de M. d'Ornano sont étroits et leurs actions se complètent parfaitement au sein du gouvernement. A certains égards on peut regretter que les abords des monuments historiques qui avaient été considérés par le législateur comme étant intimement liés au monument un peu comme l'atmosphère est liée à la terre, ou l'écrin à son bijou, on peut regretter, dis-je, que ces abords qui dépendaient de la Direction de l'Architecture et d'une des sections de la Commission supérieure des Monuments Historiques se soient éloignés de notre Ministère, mais ce regret est atténué par le fait que nos architectes des monuments historiques, nos inspecteurs font toujours partie de cette section des abords et sont donc étroitement associés aux discussions sinon aux décisions.

On peut craindre aussi que l'actuel Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, ancien Ministre de la Culture, soit un jour remplacé par un Ministre moins soucieux que M. d'Ornano de nos problèmes qui furent les siens il n'y a pas si longtemps, mais il ne faut pas toujours craindre et toujours redouter. Ce qui a réussi jusqu'ici peut très bien aller s'améliorant encore et non se détériorant.

J'ai posé la question de savoir si la réforme était un bien ou un mal. Il faut que vous sachiez qu'un des aspects de cette réforme est en tout cas très positif. C'est que la Direction du Patrimoine mieux que les Directeurs de l'Architecture accablés de soucis et tiraillés par leurs trop diverses attributions, peut aujourd'hui se concentrer sur les monuments historiques et sur ce qu'ils abritent.

Certes, il contrôle aussi les fouilles archéologiques, il soutient l'inventaire général des richesses artistiques de la France de toute sa foi et son ardeur, il lance même actuellement un nouveau service tourné vers l'ethnographie, mais l'essentiel de son dynamisme et de son énergie, il le consacre à l'énorme problème de la protection et de la conservation des monuments historiques au grand bénéfice de ces derniers.

Ce qui a été fait ces derniers temps est considérable sous l'autorité, il faut le dire, d'un ministre, M. Lecat, très attentif à ces mêmes problèmes.

Sans même parler des effets « multiplicateurs » de l'année du patrimoine dont M. Bady vous parlera peut-être, notre action dans les domaines qui nous sont propres a pris une nouvelle dimension.

En fait de protection juridique, nous avons plus que jamais étendu nos critères qui englobent tout ce qui intéresse l'art ou l'histoire et tous les siècles depuis la préhistoire jusqu'aux temps modernes. Nous classons ou inscrivons ainsi sur l'inventaire supplémentaire 500 à 600 monuments par an et 7.000 à 8.000 objets présentant un intérêt au point de vue de l'art ou de l'histoire. Notre parc comprend maintenant plus de 31.000 édifices et près de 140.000 objets.

D'une manière générale nous préférons inscrire plutôt que classer car la contribution financière du budget de l'Etat est moindre, le propriétaire qu'il soit public, comme une commune, ou privé comme un particulier

ou une association, conservant d'ailleurs plus de liberté à bien des égards. Je fournirai des précisions à qui m'en demandera sur les procédures et les effets des mesures de protection. Sachez que nous entendons protéger le maximum de choses afin que les générations qui nous suivront ne puissent pas nous reprocher d'avoir laissé détruire ce qui faisait la beauté et le charme de la France.

Dans le domaine de la conservation nos efforts ne se sont pas relâchés, non plus, au contraire. Ayant obtenu des majorations de crédits nous permettant d'assurer l'entretien et la restauration de nos monuments et de participer aux travaux du même ordre entrepris par les propriétaires publics ou privés, nous répartissons chaque année l'équivalent de 365.000.000 de francs, c'est-à-dire un million de nouveaux francs par jour pour conserver à la France son patrimoine. Depuis quelques années nous obtenons du gouvernement des programmes d'actions qui nous garantissent sur plusieurs années des dotations budgétaires, au minimum stables, sinon en progression, pour rattraper le retard que nous avons pris dans la restauration de nos monuments.

Nous ne nous contentons pas de prendre des mesures budgétaires bien que dans un service comme le nôtre c'est évidemment l'essentiel, nous procédons aussi à des réformes pour donner plus d'efficacité à nos actions.

Nous venons de réformer dans cet esprit le statut de nos architectes en chef des monuments historiques, éléments essentiels, fer de lance pourrait-on dire du service des monuments historiques.

Nous avons il y a maintenant quelques années mis au point un système de transfert de maîtrise d'ouvrage aux propriétaires pour leur permettre de suivre eux-mêmes en liaison avec nous, Administration, la marche des chantiers. Ce transfert de maîtrise d'ouvrage qui assouplit les procédures administratives connaît déjà un certain succès et il constituera la solution d'avenir.

Sur le plan de la doctrine générale en matière de restauration nous sommes restés fidèles à la politique qui avait été définie sur proposition de la Commission d'élaboration du VI^e Plan, à savoir le minimum de restaurations sur le maximum d'édifices. Nous continuons à respecter les différentes époques qu'a connu un monument et en cela nous appliquons la Charte de Venise.

Il nous arrive toutefois de dérestaurer les restaurations du XIX^e siècle quand elles ont dénaturé le monument ou sont par trop mal conçues.

Après nous être spécialement occupés de la restauration des orgues historiques longtemps oubliées, nous en avons maintenant classé plus de 400.

Le Ministère de l'Intérieur à notre demande a créé un Office central de répression des vols d'œuvres d'art qui travaille en liaison avec Interpol afin de freiner les vols qui se multipliaient dans les églises.

Aujourd'hui nous tendons à protéger les décorations de ces églises voire à les enrichir par de nouvelles œuvres artistiques, grâce aux réflexions d'une commission mixte réunissant le clergé, les hommes de l'art et l'administration.

De la même manière nous avons récemment créé une commission qui se penche sur les problèmes des vitraux anciens et modernes dans nos monuments historiques.

Avec notre laboratoire de Champs-sur-Marne nous nous sommes lancés dans la recherche fondamentale en fait de conservation de la pierre, du bois, des fresques et des vitraux et dans des explorations scientifiques fines sur tous les problèmes techniques et scientifiques délicats tels que la remise en or des grilles de Nancy.

De son côté le Centre de Recherche du Palais de Chaillot poursuit des études sur les carrières, les détails d'architecture (escaliers, boiseries, ferronneries). M. Parent, qui est responsable de ce Centre pourrait vous en parler savamment.

Enfin, nous avons créé une cellule Informatique, qui nous fournit des renseignements mémorisés précieux et des statistiques utiles, tant sur la nature des monuments, leur situation juridique, leur état que leurs besoins en travaux.

Deux initiatives du service méritent d'être signalées et sont susceptibles de vous intéresser : l'une relativement ancienne consiste à favoriser l'intervention des jeunes qui participent bénévolement pendant leurs congés ou vacances à la conservation des vestiges du passé.

Ces encouragements sont poursuivis en liaison étroite avec la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites qui organise des concours et délivre des prix.

La deuxième initiative est, elle, très récente. Elle tend à insérer ou réinsérer les monuments dans le monde moderne et de faire en sorte qu'ils restent autant que possible entre les mains de leurs propriétaires ou affectataires s'ils sont encore utilisés ou d'amener les communes et particuliers à réoccuper et à ouvrir au public des monuments anciens qui n'étaient plus utilisés.

Les moyens pour obtenir ces résultats sont nombreux fiscalité avantageuse pour les particuliers, centre de documentation pour aider les transferts de propriété privée favorables aux monuments. Pour ce qui est des

édifices appartenant à des personnes morales, à des communes, l'autorisation de construire un bâtiment neuf ne sera plus accordée que dans la mesure où il n'y a pas de monument historique utilisable.

En dépit de ce que nous faisons, la situation de notre patrimoine historique et artistique bien que s'étant améliorée ces dernières années, n'est pas encore dans l'état que nous souhaiterions. Beaucoup de cathédrales et autres monuments qui nous appartiennent nous donnent souvent des inquiétudes et des soucis, bien des monuments qui ne nous appartiennent pas, mais qui néanmoins présentent pour la France un intérêt particulier ne sont pas encore dans l'état que mérite leur valeur, votre voyage vous l'a sans doute prouvé et la ville de Nancy vous donnera peut-être des exemples, mais dans tous les pays du monde il n'y a pas que les problèmes de culture à traiter, il y a d'autres impératifs et les gouvernements sont contraints de répartir entre les divers besoins des populations les ressources du pays.

Nous n'échappons pas à cette règle et la part du budget national qui est consacrée à la Culture est encore bien modeste, inférieure à 0,50 %, 0,49 exactement. Toutefois la part du patrimoine dans ce budget n'est pas négligeable (20 %) et si vous n'avez pas devant vous un homme comblé, vous avez un homme qui considère que la France a tout de même pris conscience de la valeur de son patrimoine non seulement spirituelle et morale, mais aussi matérielle et rentable.

Sachez que nous avons beaucoup fait depuis 15 ans et nous continuerons à œuvrer afin que notre patrimoine doive plus à notre génération qu'à toute autre. C'est là, je crois, un objectif qui ne peut que nous grandir aux yeux de nos descendants, c'est-à-dire de la France future.

M. DUSSAULE
Sous-Directeur des
Monuments Historiques
et Palais Nationaux

Législation comparée de la France et de la Pologne dans le domaine de la sauvegarde des monuments et des ensembles historiques

Les principes de la sauvegarde des monuments tant au point de vue de la science que des techniques et de la législation commencèrent à se cristalliser avant même le recouvrement de l'indépendance sous l'influence de la pensée occidentale et, en premier lieu celle de la France.

L'empreinte de la législation française se voit clairement dans le premier acte législatif polonais, le décret de la Régence du 8 novembre 1918 sur la protection des monuments (J. des Lois n° 16, pos. 93) ainsi que dans le décret du Président de la République du 6 mars 1928 (J. des Lois n° 29, pos. 265) modifié par la loi du 25 janvier 1933 (J. des Lois n° 10, pos. 62). Ce décret est resté en vigueur jusqu'en 1962 malgré les profonds changements du modèle économique-politique et social du pays qui sont intervenus entre temps.

L'empreinte de la loi française du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques est plus particulièrement visible dans l'institution, dans la loi polonaise, du registre des monuments qui correspond à peu près à la liste des monuments classés (complétée plus tard par l'inventaire supplémentaire) dans la législation française. Dans l'une et l'autre des législations l'extension de la protection à un monument est en principe subordonnée à son enregistrement, soit par classement, soit par l'inscription à l'inventaire supplémentaire.

L'analogie des effets de l'inscription selon les deux législations est frappante. Il suffit de comparer certaines dispositions de la loi polonaise du 10 février 1962 avec les dispositions respectives de la loi française du 31 décembre 1913 (amendée d'ailleurs depuis plus de quinze fois).

Loi française

L'immeuble classé ne peut être détruit, déplacé ou modifié, même en partie, par de quelconques travaux sans l'accord préalable du ministre (art. 9, al. 1).

Les travaux autorisés doivent s'exercer sous la surveillance de l'administration des affaires culturelles (art. 9 al. 2).

Il est cessible à condition que le ministre en soit informé (art. 8).

Loi polonaise

Sans l'autorisation du conservateur des monuments de voïvodie intéressé, il est défendu de détruire les monuments, de les anéantir, transformer, reconstruire, conserver, charger de constructions nouvelles, décorer, compléter, déterrer et de leur faire subir tout autre changement (art. 27.1).

Tous les travaux liés à des monuments ainsi que les fouilles archéologiques ne peuvent être entrepris qu'avec l'autorisation du conservateur du monument intéressé (art. 21.1).

Si les travaux de conservation sont conduits en désaccord avec les conditions prévues dans l'autorisation, le conservateur du monument peut :

- 1) faire arrêter les travaux,
- 2) ordonner d'enlever les éléments non prévus dans l'autorisation,
- 3) ordonner la reconstruction des éléments illicitement enlevés (§ 13.1 du règlement du Ministre de la Culture et des Arts du 24 août 1964).

Le propriétaire ou l'usufruitier d'un monument, chacun dans les limites de ses obligations résultant d'un contrat ou fixées par la loi doivent prendre soin de sa conservation et notamment :

- 1) le protéger de la destruction, de la détérioration et de la dévastation.

Les abords sont protégés (art. 1, art. 6 al. 2, art. 11, art. 13 bis).

Les travaux d'entretien, de réparation et de restauration peuvent bénéficier d'un concours technique des services des Monuments Historiques (art. 9 al. 2).
Les travaux peuvent également bénéficier d'un concours financier de l'Etat (art. 9 al. 3).

2) informer immédiatement le conservateur des monuments de voïvodie des événements pouvant causer préjudice à l'état et à la conservation du monument,
3) informer le conservateur des monuments de voïvodie avant l'expiration d'un mois du transfert de propriété du monument à une autre personne ou de la cession d'un monument immobilier en tout ou en partie à titre d'usufruit ou de bail (art. 25.1).

Le transfert conformément aux dispositions en vigueur, du droit de propriété d'un monument à l'Etat exige l'accord préalable du Ministre de la Culture et des Arts (art. 35).

Les dispositions de l'art. 27.1* sont applicables aussi aux travaux pouvant causer préjudice à l'entourage du monument immeuble ou à la vue sur le monument (art. 27.3).

Les personnes physiques propriétaires ou bailleurs emphytéotiques peuvent profiter en priorité d'aides financières de l'Etat pour la restauration ou la réparation d'un immeuble historique selon les modalités prévues pour l'aide financière de l'Etat à la construction des habitations des personnes physiques (§ 13 de la Résolution n° 179 du Conseil des Ministres du 8 décembre 1978. Les personnes physiques, propriétaires, bailleurs emphytéotiques, bailleurs et usufruitiers d'immeubles historiques peuvent profiter en priorité des possibilités d'achat des matériaux de construction et autres matériaux déficitaires, nécessaires à la restauration ou à la conservation du monument (de ladite résolution).

L'organisation des services de la sauvegarde des monuments est confiée dans les deux pays aux organes d'administration publique au niveau du département (voïvodie) mais cette organisation et la procédure d'accorder la sauvegarde au monument présentent tout de même quelques différences. D'abord en France, probablement pour des raisons historiques il y a deux régimes de cette protection : le classement et l'inscription à l'inventaire supplémentaire; les effets de ces deux systèmes ne diffèrent pas beaucoup d'autant plus que l'un et l'autre se font par décret ministériel. En Pologne cela se passe beaucoup plus simplement : il suffit d'une décision du conservateur des monuments de voïvodie (qui agit en cette matière au nom du voïvode). Un recours contre cette décision peut être présenté devant le Ministre de la Culture et des Arts.

Dans la loi française nous ne trouvons pas de définition directe du monument ou bien culturel. Dans son article premier elle se contente de déclarer que « les immeubles dont la conservation présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public sont classés comme monuments historiques en totalité ou en partie ». Cette disposition a été complétée par

les lois du 23 juillet 1927 et du 27 février 1941 et du 24 mai 1951 de façon suivante : « Les immeubles ou parties d'immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la conservation pourront à toute époque être inscrits sur un inventaire supplémentaire ».

La définition du bien culturel selon la loi polonaise de 1962 est la suivante (art. 2) : « Aux fins de la présente loi on entend par bien culturel tout objet meuble ou immeuble, ancien ou contemporain, important pour l'héritage et le développement culturels eu égard à sa valeur artistique, scientifique ou artistique ». En même temps on définit ainsi le but de la protection (art. 3) :

« 1. Le but de la protection des biens culturels est de les préserver, les conserver d'une manière la plus appropriée, les rendre utiles du point de vue social et accessibles à des fins scientifiques, didactiques et éducatives pour qu'ils servent la science et la popularisation de la science, des connaissances et de l'art, pour qu'ils soient un élément durable du développement de la culture nationale et un facteur actif de la vie de la société socialiste contemporaine.

(*) V. plus haut.

2. La protection des biens culturels consiste à les protéger de la destruction, de la détérioration, de la disparition ou du transfert à l'étranger, à leur assurer des conditions d'existence durable, à élaborer une documentation scientifique, un inventaire et un registre, ainsi qu'à les sauvegarder, les restaurer ou les reconstruire selon des méthodes scientifiques ».

On y sent l'inspiration de la Charte d'Athènes et de celle de Venise : « La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle. »

et aussi — avant la lettre — celle des idées qui sont à l'origine de la recommandation de Nairobi (1976) concernant la sauvegarde des ensembles historique ou

traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine, élaborée par la conférence d'experts à Varsovie en février 1976 avec le grand concours des délégations de nos deux pays.

Pour en revenir aux définitions, l'art. 4 de la loi polonaise considère comme *monument* un bien culturel inscrit dans le registre, mais on fait exception pour les objets non inscrits dont la valeur culturelle est évidente aux yeux de chacun. Il faut avouer que cette formulation, pas trop heureuse, prête souvent à des malentendus.

L'énumération de catégories d'objets qui par leur nature peuvent être inscrits ou classés est assez restreinte dans le texte de la loi française, amendée en cette matière par la loi du 25 février 1943 et n'épuise évidemment pas tous les biens culturels sujets au classement ou à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire. La loi polonaise est un peu plus explicite en cette matière. En voici la comparaison :

Loi française

Aux objets qui peuvent être classés selon les dispositions de la présente loi appartiennent (art. 1 al. 2) :

1) les monuments mégalithiques, les terrains qui contiennent des sites ou des couches préhistoriques,

2) les immeubles dont le classement est nécessaire pour révéler, dégager, assainir ou faire valoir un immeuble déjà classé ou présenté au classement,

3) en général tout immeuble bâti ou non bâti situé dans le champ de vue d'un immeuble déjà classé ou présenté au classement. Au sens de la présente loi on comprend comme étant situé dans le champ de vue de l'immeuble classé ou présenté au classement tout immeuble bâti ou non, visible de cet immeuble ou visible avec lui et situé à moins de 500 m.

Loi polonaise

Du point de vue de leur nature peuvent devenir objet de la protection (art. 5) :

1) les ouvrages de construction, d'urbanisme et d'architecture quel que soit leur état de conservation tels que les réseaux urbains historiques de villes et de villages, les parcs et les jardins décoratifs, les bâtiments et leur intérieur avec l'entourage, les cimetières, les ensembles de constructions de valeur architectonique ainsi que les constructions importantes pour l'histoire de l'architecture,

2) les objectifs ethnographiques, tels que les ensembles typiques de bâtiments dans les villages et les bâtiments isolés particulièrement caractéristiques ainsi que toute installation, outil ou objet, témoignage de l'exploitation rurale, de la création artistique, des idées, des mœurs et d'autres domaines de l'activité populaire,

5) objets archéologiques et paléontologiques tels que les vestiges de l'habitat primitif et de l'activité de l'homme primitif, les grottes, les mines ancestrales, les bourgs antiques, les ossuaires, les tertres funéraires ainsi que tout produit des cultures anciennes.

6) les œuvres de la technique et de la culture matérielle telles que les anciennes mines, fonderies, ateliers, bâtiments, installations, moyens de transport, instruments scientifiques, — particulièrement pour les formes anciennes et modernes de l'économie, de la technique et de la science lorsque ce sont des pièces uniques ou lorsqu'elles sont liées à d'importantes étapes du progrès technique.*

(*) Dans cette énumération ne sont pas compris les biens culturels meubles.

La loi polonaise de 1962 ne parle pas d'une façon explicite de la sauvegarde des quartiers urbains et ensembles historiques; mais en pratique cette sauvegarde est assurée par l'application de l'art. 5 p. 1 qui parle de *réseaux urbains historiques* et d'*ensembles de constructions de valeur architectonique* ainsi que du point 2 de cet article qui parmi les objets qui peuvent être inscrits au registre des monuments cite *les ensembles de bâtiments dans les villages*.

En France la loi de 1913 a été complétée par les lois du 2 mai 1930 sur les sites, du 25 février 1943 sur les abords immédiats comprenant le tissu urbain et rural dans un périmètre de 500 m et du 4 août 1962 (dite « loi Malraux ») sur la protection du patrimoine historique. Cette dernière introduit la notion des *secteurs sauvegardés* des ensembles urbains de valeur architecturale exceptionnelle.

En Pologne de nombreuses villes anciennes ou leurs quartiers historiques, ainsi que de nombreux ensembles d'architecture historique sont passés sous le régime de protection.

Cette activité est d'ailleurs conforme à la législation courante de l'UNESCO qui, au moyen de ses conventions et de ses recommandations, propage vivement dans le monde entier les idées de sauvegarde du patrimoine culturel national et mondial. La France et la Pologne dont les législations devancent souvent les dispositions de ces actes internationaux contribuent dans une grande mesure à l'élaboration et la mise en œuvre de ces actes parmi lesquels il faut notamment mentionner :

- la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel,
- la Recommandation de la même année concernant la protection sur le plan national du patrimoine culturel et naturel,
- la Recommandation de 1976 concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine.

Dans les dispositions de ces actes et particulièrement dans le dernier, une grande importance est attachée à la revitalisation des ensembles historiques et leur réintégration dans la vie sociale. Le paragraphe 33 de la Recommandation de 1976 déclare notamment :

« La protection et la restauration devraient être accompagnées d'une action de réanimation. Il serait par conséquent essentiel de maintenir des fonctions existantes appropriées notamment le commerce et l'artisanat et d'en créer de nouvelles qui, pour être viables à longue échéance, devraient être compatibles avec le contexte économique et social, urbain, régional ou national dans lequel elles s'insèrent. Le coût des opérations de sauvegarde devrait être évalué non seulement en fonction de la valeur culturelle des constructions, mais également de leur valeur par l'usage qui peut en être fait. Les problèmes sociaux de la sauvegarde ne peuvent être posés correctement que par une référence à ces deux échelles de valeur. Ces fonctions devraient convenir aux besoins sociaux, culturels et économiques des habitants sans nuire au caractère spécifique de l'ensemble concerné. Une politique d'animation culturelle devrait faire des ensembles historiques des pôles d'activités culturelles et leur donner un rôle essentiel dans le développement culturel des communautés qui les entourent. »

Il faut souligner que bien avant cette recommandation, dès les années 50, la législation polonaise a commencé de mettre en œuvre les principes qu'elle préconise. Il s'agit de la Résolution n° 102 du Conseil des Ministres du 21 mars 1957 concernant *l'implantation de fonctions nouvelles* dans les immeubles historiques (Mon. Pol. n° 27, pos. 182) suivie bientôt par la Résolution n° 418 du 8 décembre 1960 sur les principes d'utilisation des immeubles historiques à des fins d'usage social (Mon. Pol. n° 1 1961 pos. 6).

Ces deux résolutions, aujourd'hui abrogées ont été remplacées par la Résolution n° 179 du Conseil des Ministres du 8 décembre 1978 concernant la destination d'immeubles historiques à des fins d'utilisation sociale (Mon. Pol. n° 37, pos. 142).

Cette résolution stipule notamment que les organismes qui ont l'intention de réaliser des investissements dans le domaine de la construction et en particulier l'administration publique de la santé et sécurité sociale, de la science et de l'éducation ainsi que de l'habitat, des sports et du tourisme ont le devoir d'établir s'il ne serait pas possible de satisfaire à ces besoins en utilisant et en adaptant des immeubles historiques non utilisés ou mal utilisés.

3. Le refus d'*instaurer une fonction nouvelle* dans l'immeuble historique désigné ne peut être fondé que dans les cas suivants :

- 1) l'immeuble ne répond pas aux besoins programmés de l'investissement projeté et son adaptation serait incompatible avec les principes de la sauvegarde des monuments,
- 2) les frais de l'adaptation dépasseraient les frais de l'investissement projeté.

Si les institutions ne peuvent prendre en charge un immeuble historique appartenant à l'Etat, inutilisé ou qui nécessite rénovation ou restauration, l'immeuble peut être transmis aux fins d'utilisation à des personnes physiques ou à des personnes morales non socialisées par voie de vente-achat, de bail emphytéotique ou de bail. Les acquéreurs sont tenus de prendre en charge l'obligation de rénover ou de restaurer l'immeuble. Le Ministre de la Culture et des Arts participe aux travaux de rénovation ou de restauration jusqu'à concurrence de 23 % (§ 11).

En France, les propriétaires d'immeubles classés (ou inscrits) peuvent, en vertu de la loi Malraux se grouper en associations foncières urbaines (AFU) dans des conditions définies par le décret du 26 février 1974 en vue de la conservation, de la restauration et de la mise en valeur des secteurs sauvegardés. La Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites bonifie 30 % des prêts accordés pour ces travaux au taux de 7 % et répartis sur dix ans.

Quelques mots encore sur le financement des frais de la sauvegarde des monuments et des sites. En France comme en Pologne ces frais sont à la charge en premier lieu des propriétaires et des usagers des immeubles historiques avec cette différence qu'en France la majorité de ces immeubles appartiennent à des propriétaires privés, tandis qu'en Pologne ils sont la propriété de l'Etat. Malgré la différence du niveau de vie entre nos deux pays les fonds destinés à la conservation et la rénovation des monuments et des

quartiers sauvegardés sont, ici comme là, bien insuffisants.

Pour aider à couvrir les frais d'aménagement des quartiers sauvegardés en France a été créé en France par l'arrêté du 29 août 1976 un Fond d'Aménagement Urbain appelé à gérer les crédits affectés à l'aménagement des centres et quartiers existants. Les activités subventionnées par le Fond sont : le curetage, la restauration de bâtiments et ensembles architecturaux par des co-propriétaires privés et des organismes publics, l'aménagement de monuments et ensembles historiques aux fins d'animation urbaine, l'aménagement des espaces collectifs urbains, etc.

En Pologne, une récente loi du 26 avril 1979 sur les fonds territoriaux de la rénovation des monuments (J. des Lois n° 8 pos. 46) permet la création de ces fonds dans chaque voïvodie par décision du Conseil du Peuple de la voïvodie.

Les revenus de ces fonds proviennent :

- 1) des donations bénévoles d'institutions, de personnes morales et physiques,
- 2) d'entreprises et de collectes organisées dans ce but,
- 3) des surtaxes sur les prix des billets d'entrée dans les musées et monuments et sur le prix des services hôteliers et touristiques,
- 4) de la vente aux personnes physiques et morales des immeubles historiques appartenant à l'Etat,
- 5) du remboursement des prêts accordés par l'Etat pour la rénovation ou la restauration d'immeubles historiques appartenant aux personnes physiques et personnes morales,
- 6) des dotations du budget de l'Etat et celui des voïvodies.

La disposition des sommes provenant du Fond reste dans la compétence des voïvodies (conservateurs de monuments de voïvodie).

Un règlement exécutif du Conseil des Ministres du 19 juin 1979 (J. des Lois n° 14 pos. 94) statue sur les principes de la perception de surtaxes sur les prix des billets d'entrée et des services; la surtaxe des billets d'entrée ne peut dépasser 1-5 zlotys et celle des services 2-10 zlotys.

Il est impossible d'épuiser dans un bref aperçu toute l'abondance et toute la complexité des deux législations. Je suis donc obligé de me borner aux actes essentiels (lois, décrets) en ne me référant que rarement aux règlements exécutifs tout en omettant les dispositions de moindre importance. Pour n'élargir pas trop le sujet je me suis aussi, tout à fait intentionnellement, abstenu d'analyser des dispositions qui, bien qu'étant en corrélation avec les problèmes de la sauvegarde des monuments et des ensembles historiques, appartiennent en réalité à d'autres domaines de la législation tels que la planification du territoire, la loi foncière ou l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Il me semble avoir réussi à démontrer que dans la première période de notre indépendance (1918-1930) la législation polonaise dans le domaine de la sauvegarde des monuments se trouvait sous une grande influence de la loi française de 1913. Dans la période suivante, et surtout après la seconde guerre mondiale les deux législations se développaient parallèlement, rencontrant les mêmes problèmes et les mêmes difficultés et agissant souvent sous l'inspiration des idées internationales propagées par les conventions et les recommandations de l'UNESCO en même temps qu'elles exerçaient une influence marquée sur la formulation de ces idées.

Wladyslaw SIERESZEWSKI
Conseiller juridique à la
Direction Générale des Musées
et de la Protection des Monuments

Etudes de cas

L'ensemble urbanistique de la Vieille Ville et son environnement historique à Varsovie



Varsovie, vue panoramique au commencement du XVII^e siècle (gravure sur bois de Braun faite en 1619).

Voilà plus de vingt ans révolus depuis le Congrès des Techniciens de la Conservation des Monuments, au cours duquel j'ai eu l'occasion de relater mes activités de conservateur à Varsovie après la II^e Guerre Mondiale. Cependant ceci n'était qu'une esquisse sommaire des efforts de nos travaux de reconstruction, faite à l'époque où il nous manquait encore une analyse lucide des principes de conservation par nous adoptés pour la reconstruction des quartiers historiques, tant du point de vue de la doctrine de conservation des monuments que des méthodes, élaborées dans des conditions peu connues des nombreuses autres écoles européennes.

Malgré les destructions d'une envergure inconnue du monde civilisé accomplies par l'occupant, la nation

polonaise entière demandait la reconstruction de la capitale et particulièrement celle des quartiers historiques. Car Varsovie ayant subi des pertes incalculables dans cette lutte inégale, devint le symbole de l'indépendance et de la liberté, ces deux objectifs d'une lutte de plus de 120 ans du peuple polonais.

J'ai pris la liberté de commencer mon exposé par ces remarques car je les considère indispensables pour faire voir comment naquit dans notre communauté la nécessité de cette reconstruction spécifique d'un ensemble monumental de la culture nationale — la Vieille Ville. L'importance exceptionnelle de cet ensemble est attesté par le fait de son inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial. Le 2 septembre de cette

année, à sa session de Paris, le Comité du Patrimoine Mondial a pris la décision d'inscrire sur ladite Liste l'ensemble de la Vieille Ville de Varsovie.

Le centre historique de Varsovie en tant que quartier protégé par la loi fut délimité et approuvé par le Conservateur en Chef des Monuments Historiques, sur une motion du Conservateur de la ville de Varsovie, en 1948. Sa définition se basait sur des sources historiques et sur une analyse détaillée de l'état des monuments après les destructions de la dernière guerre. Ce terrain englobait quelques ensembles urbanistiques de grande importance pour l'histoire du développement de la ville et des dizaines de monuments remontant à diverses époques, depuis le Moyen Age jusqu'au début du XX^e siècle.

Les bombes et les incendies avaient détruit pendant la guerre la Vieille Ville et la Nouvelle Ville, le Château Royal, la rue Krakowskie Przedmieście, les places voisines de la Victoire et du Théâtre, tout le tracé de la



Varsovie, Vieille Ville, la place du marché en 1945.

rue Nowy Świat ainsi que d'autres ensembles de places et rues de la Varsovie des XVIII^e et XIX^e siècles.

La décision de reconstruire la capitale et ses quartiers historiques fut prise par un décret du Conseil des Ministres le 11.VI.1945, mais déjà avant, sur l'initiative du Bureau de Reconstruction de la Capitale, des équipes d'habitants de Varsovie, en compagnie d'architectes-conservateurs, avaient entrepris de sauver les restes des quartiers historiques. Ainsi, on put assez rapidement constater que parmi les décombres avaient survécu de nombreux fragments et éléments authentiques d'édifices, qui pouvaient être utilisés dans l'avenir pour les travaux de conservation. Les préparatifs pour la reconstruction des ensembles historiques se développèrent donc suivant deux courants parallèles : la restauration des reliques et la sauvegarde des fragments rescapés d'une part, d'autre part la réunion de la documentation iconographique et historique dispersée à travers toute la Pologne.

Au cours de ces travaux, il est devenu évident combien les questions de conservation des ensembles historiques sont étroitement liées au programme de reconstruction de toute la ville et nécessitent d'être confrontées avec les critères modernes de l'urbanisme. Dans ce cas particulier, au nom de la vérité historique, on a entrepris des études longues et minutieuses non

seulement pour définir la forme authentique de l'ensemble, mais aussi pour mener une reconstruction qui, d'une part assurerait le respect de toutes les époques historiques et d'autre part permettrait de créer des conditions d'aménagement correspondant aux besoins de la vie moderne.

Le plan d'ensemble de Varsovie prévoyait dès le début que le centre historique en formerait partie intégrante et qu'y prédomineraient les fonctions d'habitation et des services complémentaires culturels et touristiques ainsi que des institutions.

Les difficultés découlaient surtout du manque d'expérience pratique dans la réalisation de tâches si étendues et spécifiques. Les connaissances théoriques et même l'énorme matériel historique et iconographique réuni n'étaient pas suffisants pour prendre des décisions. Seule l'étude détaillée des structures spatiales rescapées et des fragments d'édifices, menée pendant les premières années



La Vieille Ville après les bombardements de 1944, au fond les ruines du Château Royal.

d'après-guerre, permirent d'élaborer des principes de conservation en vue de la restitution des ensembles historiques du centre. Un des problèmes essentiels fut le choix des critères pour la réalisation des travaux, surtout dans les cas où les parties rescapées des monuments comportaient plusieurs phases historiques et où chacune, par sa valeur artistique, méritait d'être sauvegardée.

L'inventaire fait au cours du déblaiement de la Vieille Ville a démontré qu'une large portion de la composition médiévale de cet ensemble urbanistique était encore lisible.

Parallèlement, en de nombreux cas l'analyse des murs rescapés a dévoilé des appareils médiévaux anciens,

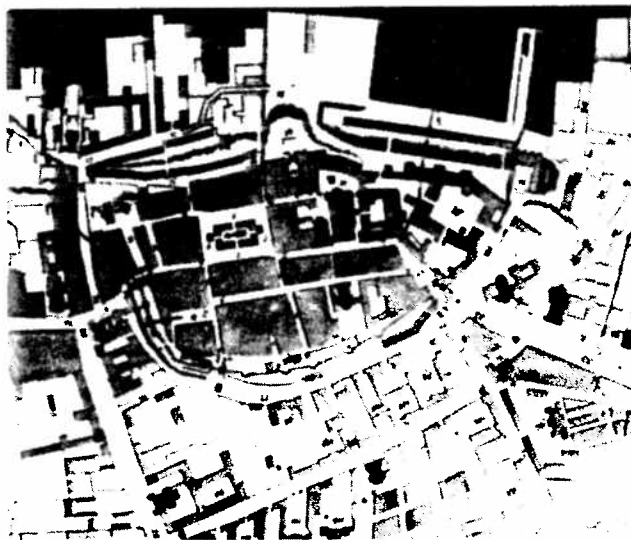
depuis les caves et jusqu'aux 2^e et 3^e étages, avec les constructions caractéristiques des « étalages » et des avant-corps. En certains endroits furent retrouvées des fresques médiévales inconnues. De nombreuses autres découvertes accompagnèrent les travaux de recherche et de dégagement, en particulier le système défensif presque complet de la Vieille Ville, comprenant entre autres une barbacane et un pont au-dessus des fossés de la Porte de la Nouvelle Ville, des bastions de type ancien et récent (semi-circulaires), des portions de créneaux, des restes de portes (près de la rue Celna) et les fondations de la Tour Maréchale sur le bord haut de la rive de la Vistule.



La barbacane de la Vieille Ville après les travaux de conservation (côté du centre de la vieille ville).

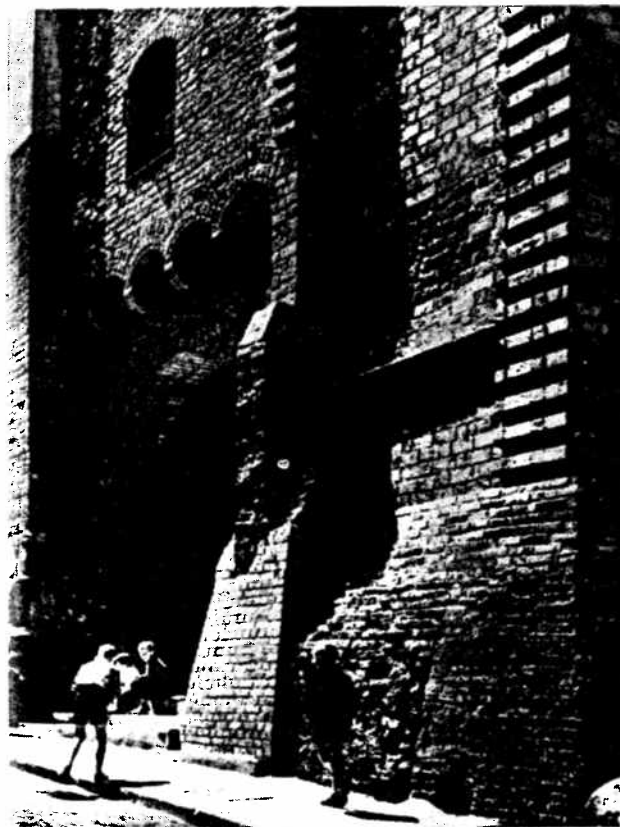
Ces découvertes entraînèrent la décision de reconstruire l'ensemble de la Vieille Ville en respectant le système médiéval. Cela donnait aussi de larges possibilités de tenir compte en cours de réalisation des postulats essentiels de l'urbanisme contemporain. Cela permit d'aérer les constructions en supprimant les adjonctions de la fin du XIX^e siècle et en créant de larges cours intérieures rappelant l'ancienne organisation spatiale.

Le problème le plus ardu fut celui de la forme architectonique des maisons anciennes, soit l'intérieur des places et des rues ainsi que la silhouette de la Vieille Ville. Le plus logique sans doute aurait été, par

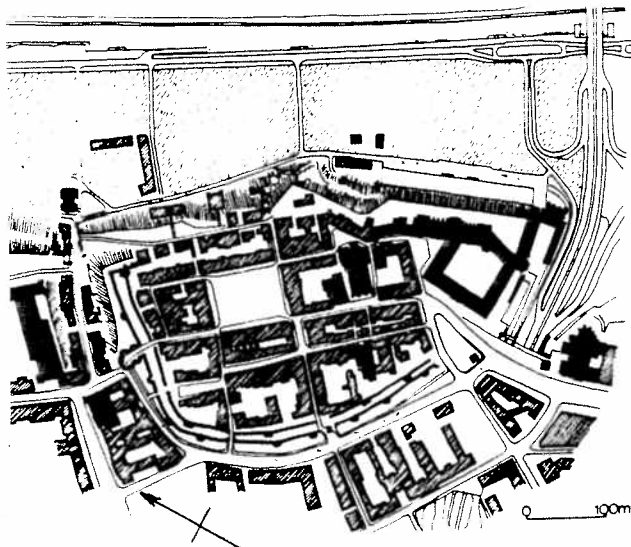


Varsovie, plan de la ville, fragment de la Vieille Ville d'après le Hiz (1771).

suite du plan médiéval de l'ensemble du quartier, d'adopter également pour les édifices le style gothique. Mais ni le nombre des reliques intactes du Moyen-Age, ni le matériel iconographique ne justifiaient une telle approche. Il ne restait donc qu'à s'appuyer sur la documentation et les matériaux des XVII^e et XVIII^e siècles. A cette époque, la majorité des édifices — respectant en général le plan médiéval — fut transformée dans l'esprit de la Renaissance tardive et du baroque varsovien, en ajoutant de nouveaux édifices religieux, un Hôtel de Ville et le Château dont les flèches baroques dominaient l'édifice. Mais cela ne gêna pas la mise au jour, au cours des travaux de



Fragment de remparts médiévaux de la Vieille Ville du côté de la Vistule (inconnu avant la guerre).



Varsovie, projet de la reconstruction de la Vieille Ville fait sous la direction de l'architecte Piotr Bieganski en 1950.

conservation, de nombreux fragments d'architecture gothique (caves, portes d'entrée, portions de murs en appareil médiéval). Le système de fortifications de la Vieille Ville, dont les parties originales sont délimitées par une ligne noire, fut soigneusement sauvegardé.

Du point de vue de l'urbanisme et de la conservation, une réalisation d'importance exceptionnelle fut celle du Tracé Est-Ouest qui permit d'éliminer presque totalement le transit des automobiles dans les quartiers historiques. De ce fait, il ne fut pas nécessaire, dans le centre historique de Varsovie, d'élargir les anciennes rues, ni d'introduire des destructions qui auraient modifié le caractère spécifique et l'atmosphère de l'ensemble. En même temps, le voisinage direct d'une grande artère assurait aux ensembles historiques une communication facile avec la vie de la capitale et tous les nouveaux quartiers de la ville.

Les travaux de reconstruction de tous les éléments de l'ensemble de la Vieille Ville, avec les murailles (hors le Château), furent achevés en 1960.



Varsovie, Vieille Ville, la place du marché pendant les travaux de la reconstruction.

Un des buts essentiels découlant du plan général de reconstruction et de développement de la capitale fut de créer dans les quartiers anciens des conditions de vie appropriées pour l'habitation, tout en respectant les valeurs artistiques et les traces de son histoire. C'est pourquoi cet ensemble, en dehors de ses fonctions d'habitation (avec les services prévus suivant les normes d'urbanisme alors en vigueur), fut adapté à son rôle selon un programme culturel et touristique.

Deux problèmes cruciaux furent résolus : le maintien et la mise en valeur des phases successives de développement du complexe urbain de la Vieille Ville depuis le Moyen Âge jusqu'à la fin du XVIII^e et même le début du XIX^e siècle d'une part, d'autre part la modernisation et l'adaptation des constructions historiques aux exigences actuelles, aux normes rigoureuses et à la nécessité de pourvoir les bâtiments en installations techniques modernes.

Les principes d'aménagement adoptés pour ce quartier impliquaient la situation au rez-de-chaussée de la principale artère de communication (actuellement réservée aux piétons) de commerces répondant aux besoins du quartier d'habitation et de services adaptés au tourisme de masse. On put sans difficulté, et sans transformations notables installer dans les anciens ateliers d'artisans et de marchands des magasins, des services et de nouveaux locaux de restauration. Aux étages furent logées des institutions scientifiques, sociales et culturelles, remplaçant en quelque sorte le patriciat de la ville de jadis où se concentrait la vie culturelle.

Le problème le plus difficile à résoudre fut celui de l'adaptation des anciennes maisons bourgeoises et la transformation de leur surface suivant les exigences de l'habitat moderne. Jadis elles appartenaient à un seul propriétaire, mais dans la nouvelle situation économique il fut nécessaire de les adapter aux normes en vigueur, ne correspondant pas toujours à la distribution historique de la surface de chacun des étages. En ce cas, la décision dépendait en grande partie des arguments en faveur du maintien des traits essentiels de l'agencement historique et des possibilités de division des intérieurs, afin de ne pas déformer (malgré les transformations inévitables) la structure historique de la maison ancienne.

Toutes les façades des édifices, y compris les maisons, requèrent un décor architectonique et plastique, en accord avec les documents, aussi bien que des peintures murales dans l'esprit des époques de leur fondation.

Une large place fut accordée aux installations sociales et de services. En proportion du nombre prévu des habitants, furent implantées en ce quartier des crèches, écoles maternelles, une école primaire, une garderie, une maison de la culture, une bibliothèque publique, un cinéma, etc.

Parallèlement aux travaux de conservation sur l'emplacement de la ville médiévale, la reconstruction du Tracé Royal le long des rues Krakowskie Przedmieście et Nowy Świat avançait.

En général, les méthodes adoptées ne différaient pas de celles employées dans la reconstruction des quartiers anciens. Mais par nécessité, les problèmes de composition et de fonction furent différents, ne serait-ce que du fait que les constructions étaient ici plus tardives (XVIII^e et XIX^e siècles). En dehors de certaines maisons bourgeoises, sur la rue Krakowskie Przedmieście prédominaient les palais et édifices sacrés, dont la reconstruction posait d'autres problèmes.

Sur la rue Krakowskie Przedmieście, tous les monuments et palais (appartenant jadis à la noblesse



La place du marché. Les maisons des chanoines du chapitre de la cathédrale Saint Jean, après la reconstruction en 1953-54.

varsoviennne) furent reconstruits dans leur forme originelle, sans changer l'agencement caractéristique des intérieurs ni la décoration architectonique des salles. Tous ces édifices furent adaptés aux besoins d'institutions publiques et certains pour des hautes écoles.

En restituant à ce tracé son aspect urbain de la fin du XVIII^e siècle, on ne put éviter une correction impérieuse du gabarit de hauteur des façades. En certains endroits il fallut supprimer des édifices trop élevés ou d'autres dont le caractère pouvait déprécier l'atmosphère générale de l'époque. Grâce à ces opérations, on est parvenu à mettre en valeur certains édifices sacrés qui heureusement avaient survécu à la guerre sans trop de dégâts et demandaient juste à être conservés (églises Ste Anne, St Joseph, des Visitation, Ste Croix). En même temps furent rétablis les monuments, détruits par les hitlériens, érigés à la mémoire de personnages célèbres de l'histoire de la Pologne : Frédéric Chopin, Nicolas Copernic, Joseph Poniatowski, Adam Mickiewicz, Sigismund III, etc. furent coulés dans le bronze à partir des modèles conservés.

La rue Krakowskie Przedmieście est prolongée au Sud par la rue Nowy Świat, dont le caractère urbain remonte au début du XIX^e siècle.

En accord avec les critères adoptés pour tous les quartiers historiques de Varsovie, on est parvenu à maintenir — en respectant l'alignement et le gabarit de hauteur caractéristique de la rue Nowy Świat — non seulement le tracé historique de la rue (légèrement incurvé, avec un net élargissement à mi-longueur) mais aussi le caractère architectonique spécifique en accord avec les monuments importants.

Pour conclure, en ce qui concerne l'activité de conservation des trois dernières décennies, il faut souligner l'importance des facteurs qui sont à l'origine de la réussite des efforts de sauvegarde et de maintien, pour les générations futures, des témoignages de la continuité ancienne de la culture et



Vieille ville, la place du marché N° 32 — une des plus anciennes maisons, après la reconstruction en 1953.

de l'art polonais : une approche émotionnelle de la société toute entière envers le patrimoine historique, la préparation théorique et également pratique des



Varsovie - La Vieille Ville, rue Piwna après la reconstruction en 1953.

cadres de la conservation, la collaboration harmonieuse des techniciens, ingénieurs, architectes, archéologues et historiens d'art, enfin la pleine compréhension des dirigeants de la Pologne Populaire de la nécessité de sauvegarder la personnalité de la ville en tant que monument de la culture nationale.

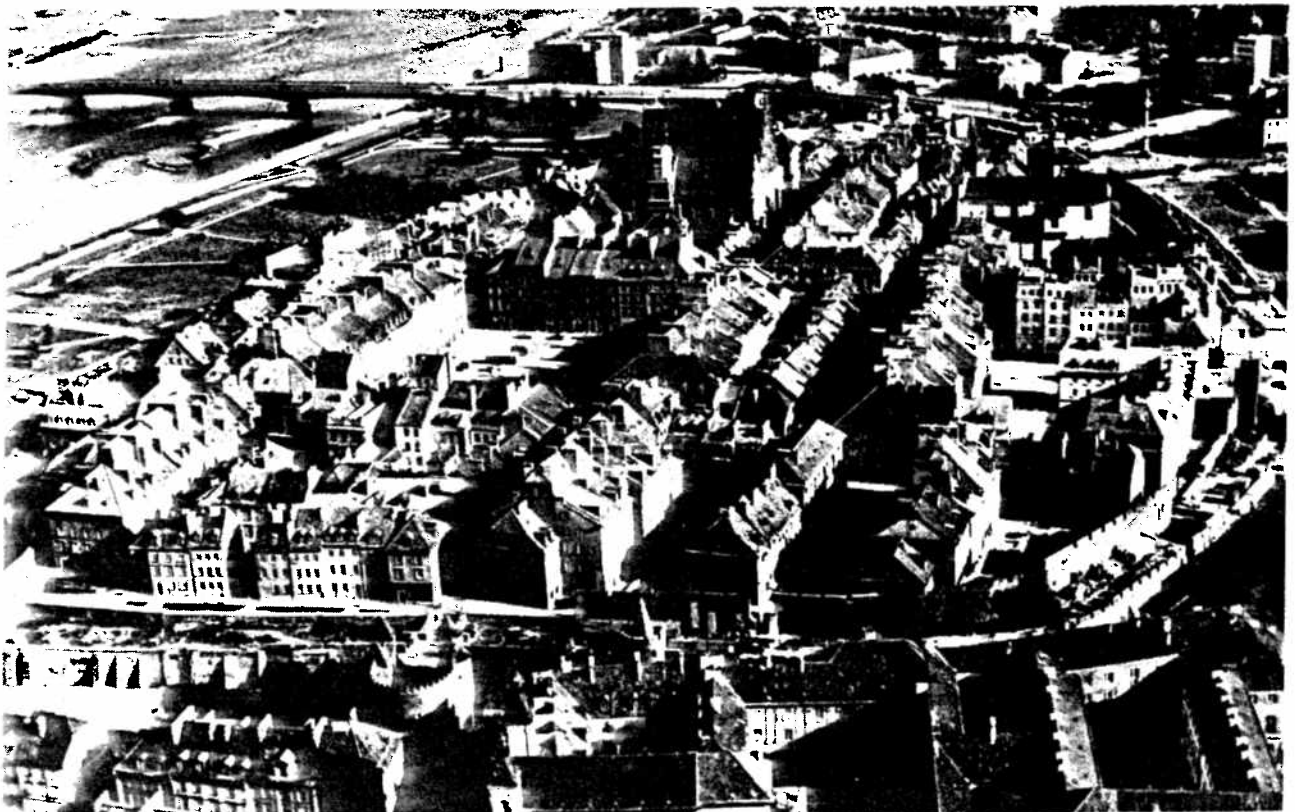
Dès les premiers jours qui suivirent la libération de Varsovie, le Bureau de Reconstruction de la Capitale, dans le cadre duquel fut créé un Département d'Architecture Historique, se mit avec ardeur à la tâche. Tous les monuments, même les plus détruits, reçurent une pancarte rouge avec l'indication que leur détérioration serait punie par la loi. On commença aussi à réunir les archives de toutes sortes. Entre autres fut ramenée à Varsovie la collection inestimable de l'inventaire exécuté avant-guerre par la Section d'Architecture Polonaise de l'Ecole Polytechnique de Varsovie (qui, pendant l'incendie de Varsovie par les hitlériens, avait été emmenée et cachée par un groupe de scientifiques dans un cloître à Piotrków). Un nouvel inventaire fut fait, les recherches et études s'étendirent sur tout le centre historique de la capitale. Dans les ateliers du Département se dessinaient les premières conceptions de reconstruction des monuments historiques et les premières études d'urbanisme des ensembles historiques en fonction du nouvel aménagement de Varsovie dans ses limites administratives nouvelles, élargies. Entre autres naquirent des esquisses de l'aspect des rues et des places, ainsi que de certains

édifices marquants, accompagnées de propositions de correction pour leur rendre leur caractère originel, comme, par exemple pour toutes les rues de la Vieille Ville.

En 1947 fut créé le Bureau du Conservateur de la Ville de Varsovie, dépendant du Ministère de la Culture, puis à partir de 1955 de la Municipalité. En dehors de l'inspection, le Bureau comprenait des ateliers d'urbanisme et d'architecture, du Château Royal et de l'architecture du temps de Stanislas Auguste, de l'ancienne ville, de documentation scientifique. Dans ces ateliers était préparée la documentation technique de sauvegarde et étaient menées des études plus détaillées sur la reconstruction des différents ensembles et monuments. Ainsi toutes les décisions d'importance dans le domaine de la conservation furent prises sur la base d'une analyse du Bureau du Conservateur, surtout en ce qui concerne l'aménagement des quartiers historiques, places et rues. Auprès du Conservateur fonctionnait un conseil permanent qui étudiait toute documentation liée aux travaux de conservation menés dans la ville.

De cette manière, dès les premières années après la libération, se cristallisèrent les opinions du groupe de décision dans les questions de conservation ainsi que les méthodes spécifiques utilisées dans la reconstruction des monuments historiques de Varsovie.

Piotr BIEGANSKI
Architecte



La Vieille Ville, vue générale en 1954 après la reconstruction.

Débat suivant l'exposé de M. Biegański

M. Houlet : Nous n'avons pas de questions à poser sur cette reconstruction qui est admirable, mais les photos que vous nous avez présentées m'amènent à vous en poser une : les photos avant-guerre montraient que les cours intérieures, derrière la place du marché, étaient toutes colmatées. Elles avaient disparues, elles étaient englobées dans les toits. Est-ce une impression exacte ou fausse ? Est-ce que les cours continuaient à être des cours ou est-ce que c'était devenu des appentis, des appartements, des hangars ?

M. Biegański : Dans la vieille ville, ce genre de construction dans les cours a été effectué au début du XX^e siècle et sa valeur était minime sur le plan artistique et très mauvaise sur le plan historique. Après les bombardements, il n'a plus rien subsisté.

M. Houlet : Votre reconstruction pour exacte qu'elle ait été a tout de même apporté un remède. Il y avait une situation qui s'était dégradée au début du XX^e siècle et vous avez restitué l'état ancien. C'est très important, car on nous dit souvent l'inverse pour Varsovie, on nous dit il n'y a pas eu du tout de transformations, or la photo montrait qu'il avait eu un colmatage de la cour et effectivement sur l'état actuel les cours sont restituées, ce qui est évidemment beaucoup mieux.

M. Bady : Peut-on avoir quelques précisions sur les habitants actuels du centre, notamment de la Place. Comment sont-ils choisis ? Quel est le régime de location ou de propriété des immeubles qui sont construits ?

M. Biegański : Après la guerre, le terrain de la vieille ville a été déclaré appartenir à la Ville. Il n'y a pas de propriété privée. Il faut se souvenir qu'en 1945, les habitants reviennent à Varsovie. Après la reconstruction, c'est la Ville — propriétaire — qui a loué les appartements aux travailleurs. Les futurs locataires sont souvent candidats pendant 5 ans ; c'est la Ville qui les départage. Le logement est souvent attribué à l'artisan, à l'architecte.

M. Bady : Peut-on dire qu'actuellement il y a des changements de population dans la ville ? Y a-t-il des candidats pour habiter le centre ancien ?

M. Sieroszewski : Il y a quelques anciens habitants, mais la plupart sont des peintres, des hommes de lettres. Vous demandez si lorsque la Ville a attribué les appartements, il y a eu beaucoup de changement d'habitants ? — Non, c'est plutôt stable.

Mme Zaryn : Tous les changements se font institutionnellement. Il faut dire qu'il est rare de trouver quelqu'un qui habite dans la vieille ville et qui désire changer d'appartement pour un logement plus moderne.

M. Biegański : Au 17^e et première moitié du 18^e siècle, il y avait 4.000 habitants dans la vieille ville. Maintenant beaucoup d'institutions ont leur siège dans les quartiers anciens : association de musées, institut d'archéologie, association d'historiens d'art, archives, compositeurs. Les appartements sont petits ; le standing le plus élevé correspond à une personne par chambre.

M. Houlet : Ce problème est très important pour nous, dans le cas des secteurs sauvegardés ; quand nous prenons un quartier populaire — et le nombre d'habitants que vous venez de dire pour Varsovie est particulièrement surprenant, parce que lors du processus de dégradation d'un quartier populaire — quand les immeubles s'abîment, ils se « bourrent » davantage. Par exemple le « Jordaan » à Amsterdam avait été construit pour 30.000 personnes et au bout de 4 ans, il en avait 90.000. Il y en avait 60.000 de trop. Nous avons ce problème dans le Marais. Le problème financier que nous avons, dans une économie libérale, est énorme : d'abord lorsque nous restaurons, il faut expulser un certain nombre de personnes — il y en a trop — et ensuite quand on fait des réparations il faut mettre de l'argent. Il faut que ce capital soit rentable, et il n'est rentable qu'en augmentant les loyers — il est d'ailleurs tout à fait normal d'augmenter les loyers qui étaient très bas parce qu'il n'y avait pas de confort — et qu'ensuite il y a un très beau cadre et du confort. Évidemment les loyers augmentent. Et les locataires qui étaient là auparavant ne peuvent plus payer. Si bien qu'il y a un départ général des anciens locataires et ce sont des nouveaux, plus riches qui les remplacent.

M. Biegański : Je voudrais préciser que la reconstruction de la ville a été faite par un très grand ensemble d'architectes (50 architectes). Et bien que chacun d'eux devait s'en tenir à la documentation de base de la reconstruction, chacun de ces architectes a donné tout de même quelque chose de son individualité — les corniches par exemple. — Et c'est pour cela que l'ensemble est vivant et artistique.

M. Enaud : J'ai remarqué particulièrement la variété des couleurs des enduits des façades de la Place du Marché et je voudrais savoir si le choix en avait été laissé à une certaine initiative de ces groupes d'architectes qui comme vous le dites avaient une liberté relative dans un cadre donné.

M. Biegański : La réalisation a été faite d'après description, les couleurs étaient mentionnées dans la documentation.

M. Pawlowski : Il faut dire qu'entre les deux guerres, pour remonter le prestige de la vieille ville, on a commencé certains travaux concernant surtout les façades et on a fait même des « slavitko », tout à fait modernes. Strijnska, une peintre, a réalisé la majorité des fresques de la vieille ville, qui pour la plupart sont restées intactes. Il y a eu une tradition dans cet endroit de décors un peu fantaisistes, si je peux dire : la peinture le permettant plus que l'architecture.

Restitution du Château Royal à Varsovie

Le Château Royal à Varsovie, partageant au cours des siècles le sort de la nation polonaise, est devenu un symbole de son histoire.

Les sources historiques du XIII^e siècle mentionnent déjà l'existence d'un castel ducal en bois, construit aux temps du duc de Mazovie Conrad II sur l'escarpement de la Vistule. Les premiers bâtiments en briques sont apparus au XIV^e siècle formant les origines de l'actuel Château Royal qui a acquis son rang après 1526, date de l'intégration du duché de Mazovie au Royaume.

Il devient le siège des autorités d'Etat et le lieu des séances de la Diète (parlement) aux temps du roi Sigismond Auguste; le transfert de la capitale de Cracovie à Varsovie a encore contribué à la mise en valeur du rang du Château. Il est donc constamment agrandi et adapté aux fonctions et besoins nouveaux. Entre 1596 et 1611, sous le règne de Sigismond III Wasa, a eu lieu une extension générale du Château; par l'intégration de la partie gothique et renaissance existante il a acquis sa forme actuelle — pentagonale avec trois tours principales — Zegarowa, Grodzka et Wladyslawowska (de l'Horloge, du Châtel et de Ladislas), et trois portes d'entrée. Aux temps des rois de Saxe, le Château subit une autre grande extension — on construit une aile baroque du côté de la Vistule, avec des intérieurs grandioses dont l'aspect définitif est dû aux architectes d'origine italienne et française, sous le règne de Stanislas Auguste Poniatowski.

Le Château n'a pas été épargné par les désastres, en commençant par les invasions suédoises qui l'ont dévasté, en passant par les pillages des envahisseurs aux temps des partages de la Pologne jusqu'à la destruction finale par les occupants hitlériens.

La tragédie du Château a commencé le 17 septembre 1939 quand l'incendie a ravagé les toits et les bulbes des tours. Le processus de la destruction et du pillage se prolongea durant toute la guerre. Les nazis démontraient et emmenaient des éléments de l'aménagement des intérieurs et foraient des trous (environ 10.000) dans les murs du rez-de-chaussée, trous destinés à recevoir les explosifs. Ce sont les équipes du Musée National à Varsovie qui ont réussi à se joindre, malgré les difficultés, au démontage, cachant et sauvant ainsi de nombreux éléments de valeur. En décembre 1944, les explosifs ont été placés dans les trous préparés et le Château dynamité. Le tas de gravats était surmonté par les portiques en béton armé de la charpente de toit.



Fragments des ruines, état de 1945.

Après la fin de la guerre, quand la reconstruction de Varsovie a commencé, l'idée de relever le Château de ses ruines accompagnait toutes les actions de sauvegarde. Dans les années 50 on a reconstruit la Vieille Ville et la Ville Neuve, les bâtiments entourant la place du Château, mais le Château même attendait toujours, faute de fonds nécessaires.

Le moment crucial dans l'histoire du Château Royal est venu à l'heure de la décision mémorable de sa reconstruction prise par les autorités suprêmes le 20 janvier 1971.

Le Comité Civique de Reconstruction du Château Royal à Varsovie a été créé, comprenant de nombreuses Commissions spécialisées. L'une d'entre elles, la Commission d'architecture et de conservation, dirigée par le Pr Jan Zachwatowicz, a tout de suite pris soin des travaux d'études et de réalisation du

Château. Ce sont les Ateliers de Conservation des Monuments Historiques PKZ qui ont été chargés des travaux d'études et qui ont joué le rôle de l'entrepreneur général de l'exécution. Le Pr Jan Boguslawski a été nommé comme architecte en chef.

La Commission a commencé son action par l'élaboration des « Recommandations d'architecture, de conservation et des techniques pour la reconstruction du Château Royal ». On y a décidé le strict respect du contour ancien du bâtiment, de la pente ancienne, de ses fondations et l'incorporation au volume neuf de tous les fragments sauvegardés.

L'entreprise PKZ a commencé presque en même temps les études et les travaux d'exécution — ce qui a constitué une grande difficulté pour l'équipe des architectes et des réalisateurs. Le déblaiement du terrain a débuté avec le démontage des étalements d'après guerre, la mise en place des renforcements techniques des murs conservés et la reprise des fondations pour la construction des caves sous l'ensemble du bâtiment, indispensables au programme futur. Tous les fragments existants de l'ancien Château ont été incorporés au nouvel édifice. La porte et la tour du château ont été entourées d'un mur neuf de l'aile sud. Les restes des murs de l'avant-corps gauche de la façade de Saxe, conservés jusqu'au 2^e étage, se sont révélés sérieusement inclinés vers l'extérieur. Après de longues discussions et essais, une méthode a été trouvée et mise en place pour redresser le pan de mur, sans l'endommager et pour l'incorporer à la construction neuve.

Le Château Royal est destiné à abriter un musée, dénommé « Château Royal à Varsovie, Monument de l'Histoire et de la Culture de la Nation Polonaise ».

Tout en conservant le volume historique de l'édifice, sa disposition historique et son décor intérieur et extérieur, on l'a adapté à ses fonctions nouvelles. A cette fin, des solutions nouvelles étaient nécessaires, assurant une grande élasticité dans le mode d'exploitation (musée, salles de réception, conférences internationales, concerts, appartements d'apparat et d'habitation...).

Le grand nombre de personnes visitant le Château (on prévoit environ 2.000 visiteurs à la fois) nécessite l'aménagement d'un ensemble de halls d'entrée, des

vestiaires et des cages d'escaliers, assurant une bonne circulation.

L'entrée principale de la partie musée mène de la Porte Senatorska (des Sénateurs) aux salles du rez-de-chaussée de l'aile de Saxe. Une grande cage d'escalier, ovale, qui relie tous les étages aux vestiaires dans les sous-sols, a été située dans le voisinage de la Salle Balowa (de Bal), dans l'épaisseur du mur, à l'endroit de l'ancienne petite cage de service. Un deuxième escalier a été aménagé également dans la partie de Saxe, à côté du cinéma, du café et de la Salle de Concert; il relie le sous-sol au rez-de-chaussée et au premier étage.

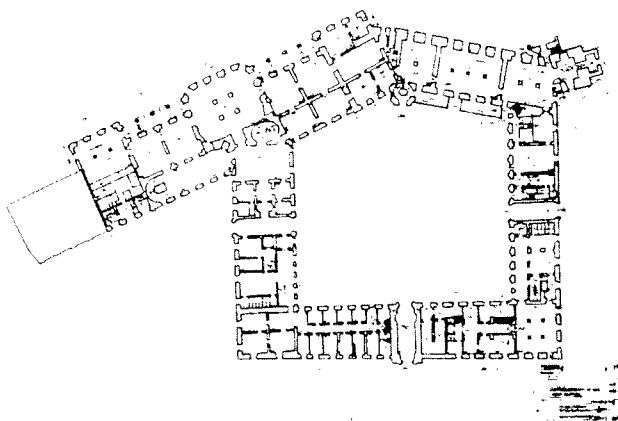
On prévoit aussi dans le Château l'organisation de grandes réceptions, du type cocktail, pour 2.000-3.000 personnes, des banquets pour environ 70 personnes et les services de restauration pour le personnel. Face à ces besoins quelques ensembles de cuisines ont été créés, situés aux endroits touchant le moins à la disposition historique et garantissant leur bon fonctionnement.

A l'heure actuelle le Château Royal est un des rares musées au monde qui se trouve dans un bâtiment historique et qui soit équipé d'installations techniques des plus modernes.

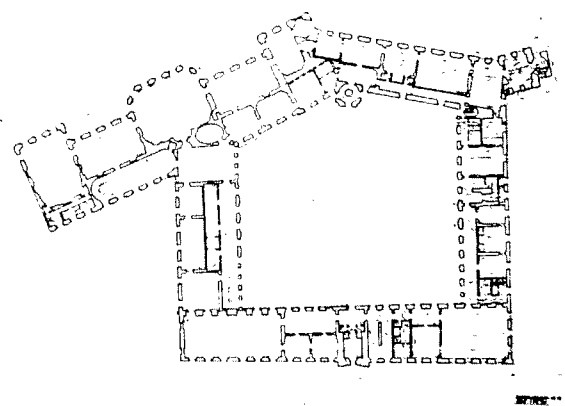
Des installations de conditionnement d'air et de ventilation ont été prévues pour les salles historiques et d'exposition. Les caractéristiques complexes et uniques de ces installations découlent de la nécessité d'incorporer des systèmes techniques modernes à l'intérieur du volume du château, déterminé historiquement, et au besoin d'équiper des locaux conservant leur style ancien avec les installations de climatisation.

Il fallait également installer de façon invisible dans les intérieurs historiques une vaste gamme d'équipements électriques, radio, électro-acoustiques, inductophoniques, de télévision... environ 50 systèmes divers au total.

Compte tenu d'un si riche programme d'équipements techniques il était nécessaire d'aménager un niveau technique. Le problème a été résolu par l'installation des équipements au sous-sol, sous la Grande Cour (locaux de ventilation, de pompage, transformateurs), et dans de grands espaces des combles (salle des machines du conditionnement d'air avec un poste de commande automatique).



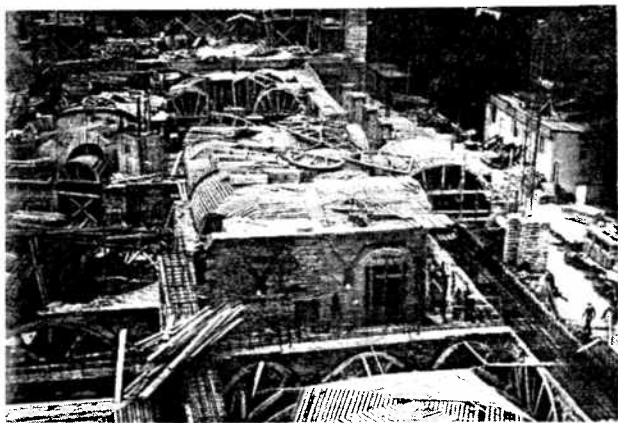
Plan du rez-de-chaussée, projet de la reconstitution 1974.



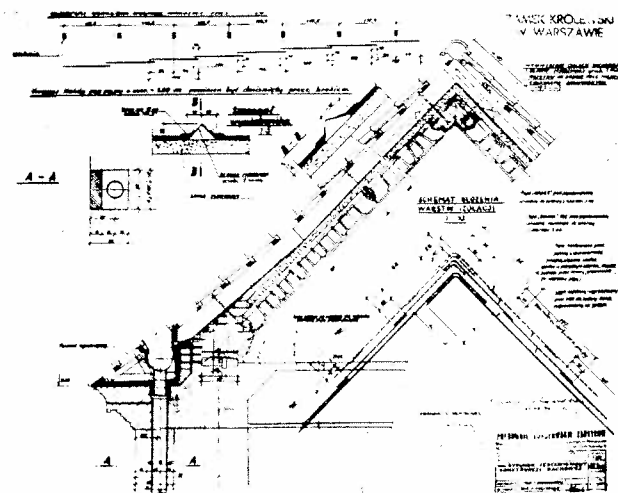
Plan du premier étage, projet de la reconstitution 1974.

Sous l'ensemble du château, qui au départ n'était équipé que partiellement de caves, des sous-sols neufs ont été construits. A cette fin, il a fallu approfondir et reprendre les fondations existantes. Une galerie en éléments préfabriqués de béton armé, entourant les murs du côté extérieur, les protège contre les eaux. Au-dessus des fondations une étanchéité horizontale en tôle de plomb a été posée de même que l'étanchéité verticale assurée par des feuilles de P.V.C., du type employé dans les mines.

Les éléments de structure ont été prévus partiellement en matériaux traditionnels — les murs et les voûtes en briques. Profitant de l'épaisseur considérable des murs (de 104 à 250 cm) de nombreux conduits de conditionnement d'air et de ventilation y ont été aménagés. L'exécution des voûtes en briques posait au départ de graves problèmes à cause des effectifs limités des charpentiers spécialisés, connaissant la méthode des cintres et des maçons sachant construire les voûtes en briques. On a fait venir de vieux maîtres de toute la Pologne qui ont formé de jeunes artisans; on a réussi ainsi à refaire de très riches systèmes de voûtes, sur la base des plans du Château des XVII^e et XVIII^e siècles.



L'aile de Saxe. Coffrage des voûtes du rez-de-chaussée, état de 1972-1973.



Dessin technique — la solution de la couverture des toits 1973.

Les planchers utilisés sont en béton armé avec des chaînages également en béton armé, entourant tous les niveaux. Dans le cas de la présente restitution, la structure entière du toit est faite en acier (avant la guerre, elle était en béton armé). L'espace ainsi créé a

abrité les installations techniques. Toutes les toitures des tours ont également une structure en acier zingué, des cintres en bois de mélèze et une couverture en tôle de cuivre. Les boules et d'autres éléments de décoration sont faits en cuivre doré par électrolyse.

Il faut noter ici l'absence totale de documentation technique sur le château dans la période d'avant-guerre et la nécessité de sa reconstruction sur la base d'éléments partiels, iconographiques, topographiques, relevés, etc.

Le volume du Château Royal et ses façades constituaient un conglomérat de dispositions et de formes d'époques diverses. Sur la base d'études approfondies, enrichies par des sources iconographiques, certaines modifications ont été apportées, qui pourtant n'outrepassent nulle part les limites imposées par la Charte de Venise pour les travaux de restauration, car elles sont dûment documentées.

Les façades de l'époque de Wasa, du XVII^e siècle, ont été reconstruites en principe d'après leur état d'avant-guerre, avec des corrections apportées sur la base de plans du XVII^e siècle, de gravures et de tableaux... ainsi que d'après des fouilles archéologiques récentes qui ont accompagné en permanence la première phase des travaux.



Vue de côté de la Place du Château, état de 1979.

La façade ouest, de Wasa, a été dotée de la disposition des fenêtres du XVII^e siècle (sauf son fragment comportant la Salle des Sénateurs). Parmi les modifications importantes, il faut compter l'adjonction des tourelles d'angle et des lucarnes, construites au XVII^e siècle, incendiées au XVIII^e siècle et jamais refaites. Le projet des tourelles a été élaboré sur la base de documents iconographiques, puis d'une maquette où toutes les corrections nécessaires ont été apportées et enfin modifié en cours de réalisation. L'unique élément complètement nouveau est le petit drapeau portant la date 1974, c'est-à-dire celle de l'achèvement des travaux de gros-œuvre.

La façade sud, de Wasa, comporte également une correction dans la disposition des fenêtres du XVII^e siècle, mais, en plus, des murs gothiques découverts au rez-de-chaussée. On y a résolu l'un des problèmes les plus importants du château, celui du couronnement de la Tour Grodzka (du Châtel).

La conception de traitement de la Tour Grodzka (du

Châtel) datant du XV^e siècle a été accompagnée de nombreux doutes, discussions et recherches. Déjà partiellement détruite au XV^e siècle, elle avait fait l'objet de nombreuses modifications au cours des siècles suivants. A l'heure actuelle, on a fait appel aux sources du XVII^e siècle. En se servant de nouveau de la méthode projet-maquette, on a réalisé la coupole actuelle.

Les transformations ayant eu lieu au château entre le XV^e et le XVIII^e siècle trouvent leur reflet dans les façades de la Grande Cour — chacune d'entre elles date d'une époque différente. Elles ont été reconstruites avec le maintien de toutes les modifications historiques, étudiées sur des documents iconographiques et des fragments conservés.

La façade la plus riche, celle de Saxe, du XVIII^e siècle, située à l'est, a été reconstruite également avec des corrections par rapport à son aspect d'avant-guerre, adoptées sur la base de projets historiques de Chiaveri et de tableaux de Canaletto. Les corrections consistent en la suppression du balcon du premier étage de la partie centrale, l'abandon des portes-fenêtres de la Salle Balowa (de Bal) et la mise en place des lucarnes.

Un problème important dans la restitution de la forme extérieure du château était celui du caractère des ouvertures de fenêtres, appartenant aux diverses époques, des grilles, des garde-corps, des couleurs, des enduits... Des études spéciales ont été effectuées pour chaque question, leurs résultats étant rassemblés dans un projet unique.

Au cours de la réalisation du château une partie des éléments, lorsque l'effet plastique final le nécessitait, a été exécuté selon des techniques traditionnelles, comme par exemple les murs, les voûtes, les couvertures des toits et les bulbes couronnant les tours... Néanmoins, partout où il était possible d'utiliser des méthodes modernes, on profitait de ces méthodes et des moyens techniques actuels. C'est ainsi que s'est effectué le montage des bulbes des tours du château. Ils étaient construits sur la place, puis soulevés par des grues pour être montés sur les murs, dans des niches spécialement préparées. Cette méthode concerne également les cheminées qui jouent le rôle de bouches et de sorties d'air pour les installations de conditionnement d'air et de ventilation.

Parmi les problèmes difficiles de la reconstruction, on doit mentionner ceux qui sont liés à la décoration de pierre sculptée de l'extérieur du château. Quelques milliers d'éléments en pierre, des sculptures, des corniches, des embrasures de fenêtres et de portes, des pilastres se sont conservés... Conformément aux hypothèses adoptées, que tous les fragments authentiques doivent retrouver leur place après la conservation, il fallait numéroté, reconnaître, classer, dessiner toutes les pièces, pour les assembler par la suite en éléments de façade, comme des portails, des fenêtres, des compositions sculptées, etc. La reconnaissance et la détermination de l'emplacement des divers éléments ont été effectuées sur la base de documents dessinés et photographiques.

Etant donné que durant chaque phase de la construction du château des qualités diverses de pierre étaient employées (dolomite, grès, calcaire) il fallait retrouver de vieilles carrières, le plus souvent fermées



Une sculpture couronnant le toit.

depuis, pour reprendre l'extraction de la pierre afin de conserver l'homogénéité des matériaux anciens et modernes. Pour respecter la fidélité aux matériaux une partie des éléments décoratifs de la façade de Saxe ont été reproduits en crépi de chaux; il s'agit des tympans et des linteaux de portes.

Parallèlement aux phases finales de l'exécution du gros-œuvre du bâtiment, la réalisation de la décoration architecturale des intérieurs a été entreprise.

Conformément aux recommandations de conservation, les intérieurs du château ont été divisés en trois catégories, compte tenu de l'importance de la portée de leur restitution :

- 1) restitution précise des espaces des salles historiques et de leur décor architectonique complet ;
- 2) disposition et distribution anciennes des locaux, des modifications étant admises pour des raisons fonctionnelles ;
- 3) locaux adaptés aux besoins de la fonction nouvelle.

Toutes les salles appartenant à la 1^{re} catégorie nécessitaient une restitution précise, selon les sources historiques.

Des documents assez nombreux étaient conservés : un ensemble de photos (entre environ 1915 et 1939), des descriptifs d'inventaire, de vieux tableaux historiques, quelques esquisses, des projets du XVIII^e siècle et des éléments authentiques architecturaux sauvegardés (boiseries, portes, fragments de corniches, linteaux, cheminées, serrurerie...).

Les éléments authentiques de la décoration intérieure, résolvait le problème des détails de la décoration des salles dans environ 75 % des cas, bien qu'ils ne constituaient quantitativement que 10-15 % environ.

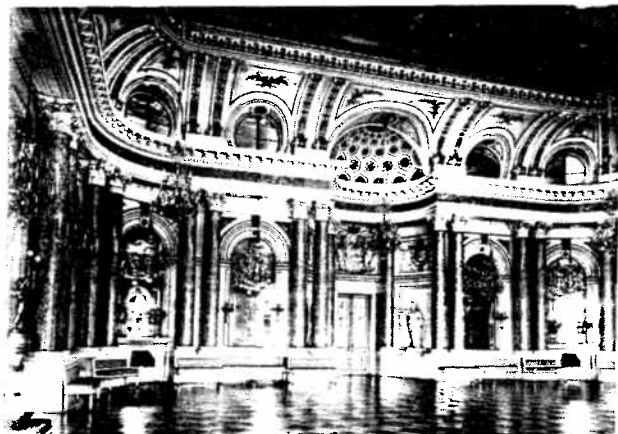
Tous les éléments conservés ont été dûment mesurés, on a défini grâce à la documentation photographique leur emplacement dans les intérieurs anciens et on les a complétés avec des éléments neufs. Après avoir été soumis aux opérations de conservation, ils ont retrouvé leur place d'origine.

Parmi les intérieurs possédant beaucoup d'éléments conservés et une totale continuité historique (ou tout au plus avec de brèves interruptions) nous comptons les salles du roi Stanislas-Auguste, situées au 1^{er} étage,

comme l'ancienne salle d'Audience, la salle du Trône, la Chambre Royale, le Cabinet des Conférences, les salles du rez-de-chaussée à 1, 2 et 3 piliers et les caves gothiques.

Un sort différent dans l'histoire du château a été réservé à la salle des Sénateurs, la salle des Députés, le Cabinet de Marbre. Conçues et réalisées au XVIII^e siècle, elles avaient cessé d'exister au XIX^e siècle et n'ont pas été reconstruites durant la période de l'entre-deux guerres. Leurs projets et réalisations actuels ont été faits d'après des projets d'archives du XVIII^e siècle, conservés dans les Archives de Dresde et dans le Cabinet des Estampes de l'Université de Varsovie, quelques gravures du XIX^e siècle, des comptes du XVIII^e siècle et de rares notes d'inventaire.

Dans tous les intérieurs de la première catégorie, les problèmes techniques ont été rigoureusement soumis aux données architecturales et de conservation. La solution correcte de ce problème constituait un obstacle sérieux pour les architectes, car les appareils devaient toujours être discrètement masqués, comme par exemple les prises électriques placées dans les plinthes, les grilles de conditionnement d'air dans les tablettes d'appui des fenêtres...



Salle de Bal, état d'avant 1939.

La collaboration étroite du groupe des études dure depuis des années, non seulement avec la Commission d'architecture et de conservation, mais également avec les Commissions scientifique, historique et d'équipement des intérieurs. Les activités sont donc beaucoup plus complètes que dans le cas d'autres monuments historiques. Les études architecturales sont complétées par les projets (le plus souvent à l'échelle 1 : 1) des reliefs, de la peinture, de la décoration des trônes, des cadres, des tableaux...

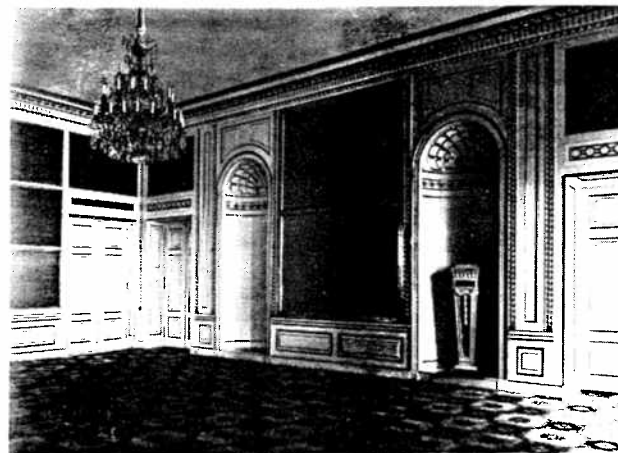
Les intérieurs de la deuxième catégorie ont conservé leurs dispositions historiques, ils correspondent aux formes historiques, soit dans leur aspect antérieur (modifié souvent au cours de l'histoire), soit par analogie avec l'aspect des intérieurs des périodes voisines, situés dans d'autres monuments.

Néanmoins des modifications dans les projets de ces intérieurs étaient admissibles, dans des cas imposés par des considérations fonctionnelles.

La catégorie II comporte : les salles du rez-de-

chaussée et les caves de l'aile de Saxe, jouant le rôle des halls et des vestiaires, de musée et le trésor du second étage, situé à l'emplacement des anciens appartements de la cour royale.

Les locaux de la catégorie III doivent servir surtout les besoins de l'exploitation et satisfaire aux conditions



Salle de Canaletto, état de 1979.



Ancienne salle d'Audience, état de 1979.

garantissant le bon fonctionnement du monument. Ces intérieurs ont été conçus d'une façon qui s'harmonise avec le caractère des autres locaux du château, bien qu'ils aient reçu une forme plutôt contemporaine, le genre et la qualité des matériaux employés et le standing de leur finition correspondent aux autres salles (céramique de haut de gamme, bois, marbres, stucs...).

Ce groupe comporte : le cinéma, les cabines des interprètes, les garde-robes près de la salle de Concert, les bureaux de l'administration, les offices...

En juillet 1974, le château Royal a retrouvé son volume ancien; maintenant les travaux de conservation et de finition dans les intérieurs et sur les façades, parallèles aux installations techniques, arrivent à leur terme. Ils redonnent au château, avec ses appartements royaux, sa splendeur d'autrefois.

Irena OBORSKA
Ingénieur architecte diplômée

M. Bady : Je voudrais remercier Mme Oborska de cet exposé très intéressant sur la restitution du château Royal de Varsovie, exposé qui me satisfait tout à fait dans la mesure où j'avais particulièrement demandé au nom de M. Lecat cet exposé sur ces questions de restauration complète d'un édifice. La question que l'on peut se poser, était celle-ci : fallait-il reconstruire totalement ce château ? — Personnellement, je pense que oui, mais j'ai entendu d'autres idées selon lesquelles cette reconstruction totale n'était peut-être pas nécessaire, à l'identique. Et je voudrais savoir quelle est l'avis de la délégation polonaise.

Mme Oborska : Je répondrais à cette première question en me référant aussi un peu à ce qu'a dit hier M. Houlet à propos du symbole. Pour nous le château royal est bien quelque chose qui existe — dans la documentation tout au moins ; d'autre part il y a le symbole qu'il constitue pour la nation polonaise, le symbole de notre indépendance, de notre formation étatique. La raison qui nous a aussi guidé est une raison urbanistique, puisque nous avions tout d'abord reconstitué la vieille ville, nous avons dû être logique au point de vue de l'urbanisme et reconstruire le Château Royal.

M. Pawlowski : Il est vrai qu'il y a une motivation urbanistique dans le cas du Château Royal, si je vous montre les clichés, vous verrez le rôle du volume du château aussi bien pour la silhouette de Varsovie que pour ses perspectives qui sont formées par les toitures en bulbes d'oignons. Cela représente 50 % de nos efforts. Le reste a été pour l'intérieur. Il y a aussi les motivations de grands professeurs qui pensaient être seuls à pouvoir reconstruire le château. Il restait plusieurs fragments, sauvés peut-être inconsciemment par des prédécesseurs ; il était temps d'agir à ce moment-là. Il y a une troisième motivation qui n'est pas très claire mais que vous connaissez : la destruction du château était voulue, il s'agissait d'un geste hostile pour annihiler la culture polonaise. C'est pourquoi si l'on n'avait fait qu'un décor, à l'intérieur, cela aurait été un peu idiot. Il y a donc cet assemblage de motivations historiques. J'ai déjà fait allusion à des dons bénévoles à Cracovie. Pour le Château Royal, on n'a pas dépensé jusqu'à présent un seul szlotti de fonds publics ; tout a été payé par la population. Ce sont des dons. Habituellement on montre les bureaux offerts par Valéry Giscard d'Estaing ; non seulement des meubles ont été offerts par des chefs d'Etat, mais aussi par des Polonais qui ont fait des dons au Château Royal. Cet enthousiasme a un peu diminué

maintenant. Il y a dix ans cette reconstitution était un sujet tabou et toute l'intelligentia s'y consacrait de façon cachée, dans des caves. La reconstitution a été faite à 100 % par des dons publics.

M. Boiret : Vous êtes-vous fondu dans l'espoir de la décoration classique ou avez-vous fait appel quelquefois délibérément à l'architecture contemporaine pour les besoins du fonctionnement ?

Mme Oborska : Le château du XVII^e siècle avait une disposition de communication par escaliers parfaite. Nous nous sommes donc référé à cette disposition dans notre construction. A l'emplacement de la cage d'escalier que j'ai montrée dans l'enchâssement des murs, il y a toujours eu un petit escalier desservant le service. Nous avons profité des possibilités que nous donnait la reconstruction pour l'agrandir légèrement par rapport à ce qu'elle était. Elle n'a pas le décor du XVIII^e siècle, elle est plus simple dans sa décoration. Une autre cage d'escalier que j'ai montrée est projetée actuellement et est absolument nécessaire pour le fonctionnement du château. Elle a été intégrée aux intérieurs du XVIII^e siècle.

M. Pawlowski : Ce ne sont pas les formes modernes qui s'associent le mieux au caractère du XVIII^e siècle, mais les plus neutres.

Mme Oborska : Nous avons essayé de reconstituer l'atmosphère qui serait la plus conforme à celle du XVIII^e siècle.

M. Houlet : A propos du caractère national qui a été à l'origine de la reconstruction du château : cela n'est évidemment pas critiquable, car il est tout fait exact que les Allemands en détruisant Varsovie et son château ont voulu détruire l'âme polonaise. Si l'on fait abstraction du côté symbolique, il serait plus normal dans la dynamique de la construction, qu'un vieux château ayant disparu, on en fasse un neuf, très beau peut-être, mais qu'on donne ses droits à l'architecture contemporaine ; ceci d'un point de vue philosophique général. Encore une fois, je ne dis rien contre le symbole qui est parfaitement légitime et respectable.

M. Palowski : Ici tout le monde est d'accord sur ce côté symbolique. Par exemple, sur cet emplacement, il y a eu un projet d'immeuble construit par les Allemands pour le parti nazi, il y a donc une autre tradition pour réserver cet endroit à l'architecture moderne. Nous avons d'ailleurs organisé un concours pour le Château Royal en 1953-54. Parmi les projets il y avait même celui d'un gratte-ciel !

La Reconstruction de Saint-Malo*



Dessin façade sud.

Dès le 15 septembre 1944, l'Administration des Ponts et Chaussées commençait le déblaiement des 500.000 m³ de pierres et de gravais accumulés en un chaos gigantesque où les façades branlantes menaçaient partout les hommes.

Il fallut plus de deux années pour achever ce déblaiement avec les moyens rudimentaires qu'imposaient, d'une part, les circonstances, d'autre part, la nécessité de conserver certaines parties de façades ou certains éléments d'architecture classés par les Monuments Historiques. Ces éléments devaient permettre à M. Raymond Cornon, Architecte en Chef des Monuments Historiques, de reconstituer plus tard un certain nombre de façades anciennes.

Cependant que se poursuivaient ces délicats travaux de déblaiement, M. Brillaud de Laujardière, recevait mission d'étudier et de présenter un plan d'urbanisme de l'agglomération.

Louis Arretche, nommé le 14 mai 1947 Architecte en Chef de la Reconstruction, devait assumer le soin de remodeler la ville.

En octobre 1947, les Malouins, conscients de l'immensité de la tâche de reconstruction de leur ville, portaient par un vote massif, M. Guy La Chambre à la Mairie.

Le 9 février 1948, M. Guy La Chambre fondait l'Association Syndicale de Reconstruction de Saint-Malo et en prenait la Présidence avec Marcel Billon, Secrétaire Général du Syndicat des Sinistrés, comme Vice-Président, Alliot, puis Jean Leplan, comme Commissaire.

Dans les six premières années de l'activité de l'Association Syndicale de Reconstruction 90 % de la reconstruction ont été mis en chantier. Le reste était

constitué par des cas litigieux ou posait des difficultés techniques dont la solution a demandé beaucoup de temps.

La construction des réseaux d'égouts, d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, suivait exactement celle des maisons. Près de 10 km de voirie étaient à refaire et à équiper.

Parallèlement à la reconstruction des immeubles d'habitation, se développait un important programme de bâtiments publics et d'équipement :

- Groupes scolaires pouvant recevoir 2.600 élèves,
- Bâtiment administratif abritant tous les services des Finances,
- Hôpital chirurgical, comportant 150 lits de chirurgie générale et 30 lits de maternité,
- Sous-Préfecture,
- Tribunal (dans l'ancien couvent des Bénédictins),
- Ecole Nationale de la Marine Marchande accueillant 280 élèves-officiers,
- Gare Maritime,
- Casino comportant, outre les salles de jeu et de dancing, une salle de spectacles de 1.000 places, une salle de fêtes de 1.000 places et un vaste restaurant panoramique,
- Parc des Sports avec sa tribune couverte de 1.800 places et sa salle omni-sports de 1.000 places.

Enfin, les dommages causés au port étaient réparés, les écluses, les digues, le Môle, étaient restaurés en 1952.

La sauvegarde des villes anciennes ou des vieux quartiers est le sujet qui nous occupe aujourd'hui ; que leur composition soit magistrale ou modeste, c'est de ces paysages de pierre que surgissent les monuments les plus émouvants (cathédrales, clochers de villages, palais, grands hôtels, demeures modestes). Ils forment un ensemble indissociable dont la valeur humaine et sociale est aussi importante que la valeur esthétique. A tel point, que la récente reconstruction « à l'identique » de certaines villes (comme Varsovie, par exemple) a pris le caractère d'un acte de foi dans la renaissance d'un pays déchiré par la guerre.

(*) Architectes : MM. L. Arrêtche, Architecte en Chef ; A. Murat, Adjoint ; R. Cronon, Architecte en Chef des Monuments Historiques ; Auffret, Hardion, Monge, Hemar, Architectes d'opération.

La notion du monument en lui-même est largement dépassée; elle est remplacée par celle de l'ensemble que forment le monument et son entourage.

Dans de nombreuses villes riches en monuments de qualité et en bâtiments caractéristiques, c'est justement le contexte qui crée un quartier homogène. C'est dans la conservation de l'ensemble que réside l'harmonie irremplaçable d'un quartier.

« Les nations ont découvert qu'en architecture, un chef-d'œuvre isolé risque d'être un chef-d'œuvre mort » a dit André Malraux.

Bien des idées s'affrontent pour la conservation et l'aménagement des villes anciennes : elles sont en général tout aussi éloignées de la reconstitution historique que des conceptions radicales de la rénovation qui modifie trop profondément le tissu urbain d'une vieille cité.

Il y a tout de même des cas où la conservation intégrale s'impose à cause de leur qualité exceptionnelle; mais dans l'ensemble il faut rechercher des règles à observer pour harmoniser le nouveau et l'ancien avec goût.

En somme :

- parti franc et courageux : oui.
- compromis et pastiche : non.

Mais ne nous laissons pas emprisonner par des règles trop rigides, car tout se ramène en fin de compte à la sensibilité.

Je pense tout naïvement que les architectes dignes de ce nom, habitués à analyser les proportions, sensibles à l'équilibre d'un paysage, doivent être les meilleurs garde-fous, si on leur fait confiance.



Plan ancien.

Dans le cas de la reconstruction de Saint-Malo, puisque finalement elle a pu être une pierre de touche dont on peut tirer quelques enseignements, il s'agit bien là de la sauvegarde d'une ville ancienne, avec, toutefois, « l'urgence » car il fallait donner un toit à ceux qui n'en avaient plus.

Quand il s'agissait d'un joyau tel que Saint-Malo, riche d'un prestigieux passé, la curiosité n'était pas seule éveillée, mais l'intérêt passionné d'héritiers surveillant la réparation de leur patrimoine.

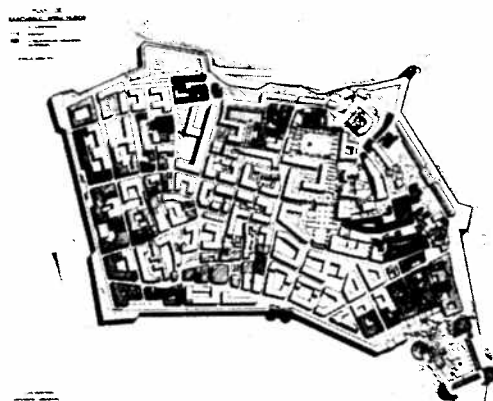
Tant de personnalités en avaient plus ou moins fait leur patrie, que les habitants de l'intra-muros et de

l'extra-muros ne pouvaient se dire les seuls Malouins du monde : tant d'historiens, de littérateurs étaient venus se recueillir au berceau de leurs grands hommes : conquérants du monde comme Jacques Cartier, Duguay-Trouin, Surcouf, écrivains comme Lamennais, Chateaubriand et tant d'autres... tant de touristes avaient arpenté avec amour ses ruelles étroites et admiré ses vieilles maisons et leur riche contenu.

Même les visiteurs qui n'ont connu de Saint-Malo que ses ruines, n'ont pu manquer d'être frappés par la grandeur qui s'en dégageait encore. Citons Roger Vercet : « Il semble, à qui regarde en ce moment cette ville rasée, que le feu lui ait rendu quelque apparence de sa première figure, que l'incendie ait mis durement en évidence la logique profonde du site. Il a travaillé sur la cité comme un palimpseste, effaçant l'apport humain de 10 siècles jusqu'à retrouver le roc primitif sous ces pierres dont on l'avait chargé ».

Les remparts, heureusement presque intacts, lui font toujours une fière ceinture et restent une promenade fameuse au spectacle sans cesse renouvelé. D'angles variés, on peut contempler l'admirable baie. Des îlots rocheux attirent partout le regard : le Grand Bé où repose Chateaubriand dans son romantique isolement; le Petit Bé, la Conchée, l'Île de Cézembre.

« Reconstruire Saint-Malo, disait M. Guy La Chambre, Le Maire, admirable animateur de sa reconstruction, ce n'est pas seulement reconstituer quelques milliers de mètres carrés détruits, c'est aussi, c'est surtout, rétablir notre ville dans la mission d'expansion et de rayonnement que ses enfants ont assumée au cours des 10 siècles d'histoire ».



Plan actuel (1950).

La ville intra-muros de Saint-Malo, implantée sur son rocher, est située à l'Est de l'embouchure de la Rance et rattachée à la terre par une étroite digue : la Chaussée du Sillon étendue au cours des siècles aux dépens d'anses sablonneuses. Il affecte la forme classique d'une citadelle des temps modernes avec ses remparts, ses bastions, ses tours de guet et, au Nord-Est, la masse de son château-fort.

La surface délimitée par cette enceinte fortifiée est réduite. Grande dimension Nord-Sud : 900 m; dimension Est-Ouest : 400 m.

La surface libre ainsi définie pour la voirie et les constructions est inférieure à 20 ha.



Maisons des corsaires reconstruites.

Le relief est aigu (plus de 15 m de dénivellation). Dans cet espace étroit, 800 immeubles trouvaient place — 2.500 logements (360.000 m² de planchers) abritaient une population permanente de 6 à 7.000 personnes. L'été, cette population augmentait brusquement (20 à 30.000 personnes) : pointe de la saison balnéaire.

Deux zones distinctes étaient à considérer dans cette cité réduite :

1) **La zone intérieure** correspondant aux limites primitives de la ville ancienne : zone de peuplement et de commerce aux rues anormalement étroites et encaissées (de 2 à 4 m — les plus étroites d'entre elles mesuraient tout juste 1,20 m), aux cours réduites à la dimension de puits d'aération, véritables cheminées profondes de quelques mètres carrés.

2) **La zone extérieure** correspondant aux extensions de la ville aux dépens de la mer où armateurs et corsaires avaient construit de magnifiques demeures dont les plus belles étaient les immeubles en bordure des remparts, dits « de la Compagnie des Indes », en granit de pays, couverts d'ardoise qui donnaient à la ville son aspect traditionnel de riche simplicité et,

3) le grand animateur, **le Port**, qui a toujours donné à la ville une extrême activité et son charme de ville maritime; il a vu le branle-bas des bateaux de corsaires, les départs des trois-mâts pour la grande pêche, les Pardons des Terre-Neuvas et maintenant les flottilles de chalutiers, l'arrivée des régates venant



Maisons neuves.

d'Angleterre avec leurs vaisseaux toutes voiles gonflées, les trafics d'exportation de primeurs et d'importation de charbonnages.

Depuis les travaux de Vauban qui avait fixé des disciplines d'architecture et déterminé la partie de la ville qui a fait sa renommée, aucun travail d'urbanisme n'avait été réalisé à part la construction d'un ensemble d'immeubles disparates où étaient installés l'Hôtel de Ville et le Palais de Justice.

Dans le cas particulier de Saint-Malo intra-muros, on ne pouvait faire table-rase du passé et, comme sur un terrain vierge, créer une ville modèle suivant les théories les plus modernes de l'urbanisme. Dans un pareil cas, le rôle de l'architecte n'est pas d'apporter dans sa serviette le plan défini de la cité de ses rêves, il ne doit pas arriver là pour se « manifester » avec ses tendances personnelles et ses théories.

Sa sensibilité doit le conduire à toucher le problème avec dévotion, à respecter l'individualité des habitants dont la fierté légitime dépasse le chauvinisme local quand il s'agit d'un joyau universellement connu.

L'étude de la reconstruction de Saint-Malo a donc été faite sans prétention d'invention, guidée par une discipline du passé et par le désir d'ajouter ce que notre siècle peut techniquement mettre à notre disposition pour l'aménagement confortable et rationnel des villes.

Le sinistre d'août 1944 : 80 % de destructions représentant 2.000 logements, 300.000 m² de planchers. Les immeubles historiques de la périphérie brûlés dressaient par endroits leurs façades imposantes mais aveugles et quelques cheminées à l'équilibre précaire. Ils ont été reconstruits « à l'identique » sans modification des alignements anciens ni remembrement préalable.

Compte tenu des parties historiques et des parties non détruites, le périmètre de remembrement occupait une surface de 12 ha environ, dont 8 de propriétés privées et de voiries.

Dans cet espace réduit, il a fallu reconstruire les immeubles, réinstaller tous les commerçants existants, retrouver des possibilités de logement égales aux anciennes, élargir les voies et créer des espaces libres publics.

Près de 600 propriétaires étaient intéressés à cette opération, la plupart héritiers de co-propriétés, d'indivisions terriblement compliquées, de boutiques étriquées, séparées par des couloirs étroits menant à des escaliers périlleux et obscurs.

A cette complication administrative s'ajoutait la servitude du relief rocheux dont il était impossible de s'affranchir, et des vents qui interdisaient un alignement rigoureux.

L'implantation générale des voies anciennes, imposée par le relief même du rocher a été maintenue dans ses grandes lignes, les rues ont été élargies sans excès. Au lieu de fixer les hauteurs d'immeubles à la corniche par rapport au sol, les hauteurs des toitures ont été fixées sur tout l'ensemble de la ville de façon que le plan des faîtages soit sensiblement parallèle au plan du sol.

Des études de reconstitution des quatre façades de la vieille ville avaient été étudiées avant, afin de lui rendre sa silhouette traditionnelle.

Cette méthode fixant une fois pour toutes les gabarits des îlots a donné plus de liberté pour l'application des règlements de hauteurs et a permis de récupérer par endroits quelques étages de plus.

L'importance des destructions a permis de supprimer les ruelles trop étroites, d'aménager des espaces libres, de créer des circulations pour piétons par des passages couverts sous immeubles (ce qui a compensé les pertes en façades commerciales), de prévoir des places abritées des vents pour les marchés et de conserver les perspectives tout en ayant le souci de faire pénétrer le soleil dans les îlots.

Le morcellement infini de la propriété a été considérablement diminué — les immeubles groupés à deux,



Façade sud de la ville.

trois ou plus ont condensé les innombrables couloirs d'accès en un seul; tous les rez-de-chaussée ont été conçus sur poteaux en béton armé, ce qui a libéré le sol de tous les murs de refend et l'a rendu utilisable au maximum.

Les logements eux-mêmes ont été conçus évidemment de la façon la plus moderne, de même que les regroupements administratifs, écoles, etc. (La Mairie a été installée dans le Château, un Musée historique dans une tour).

Mais la ville, grâce à l'unité des matériaux, aux grands toits d'ardoise et à une discipline honnêtement consentie par les architectes d'opération, garde son caractère de grand vaisseau de pierre dans son corset de remparts.

Tel a été le but, incomparablement orchestré par le Maire que Saint-Malo a su se choisir au moment voulu : M. Guy La Chambre. Sa foi, son efficace autorité, son enthousiasme ont dynamisé l'énergie et la bonne volonté de tous.

« Nous le devons », a-t-il dit, « aux lieux où nos traditions assurent à travers les siècles, la pérennité de notre vocation ».

Chaque personnalité s'est alors effacée devant l'œuvre et son but.

« La physionomie du Saint-Malo de demain ne sera reconnaissable, a encore dit Roger Vercel, que si l'on y distingue les aspects du Saint-Malo de toujours ».

Puisse son vœu se réaliser, « car l'irréparable serait que dans la terrible aventure où a sombré son corps de pierre, Saint-Malo, de surcroît, perdit son âme »...

Louis ARRETCHÉ
Architecte D.P.L.G.

La seconde renaissance de Saint-Malo ou la reconstruction de la ville intra-muros après la presque totale destruction du mois d'août 1944

Le présent rapport a pour but de présenter les données historiques, c'est-à-dire événementielles mais aussi psychologiques et architecturales de ce phénomène, exceptionnel en France, en la France de cette époque, qu'a été la reconstruction de la ville close de Saint-Malo.

L'histoire de la cité, son tissu urbain, la psychologie de sa population, depuis des siècles, son intérêt architectural comme urbanistique et sitologique en font un prototype comme cela pourrait être démontré par comparaison avec d'autres rénovations plus récentes.

Sans le savoir et sans que l'on s'en rende peut-être compte, les principes de reconstruction de Saint-Malo sont encore appliqués de nos jours et les architectes qui ont eu le difficile labeur de mettre en œuvre cette renaissance ont eu le mérite d'être des précurseurs.

Cette visite discursive de la ville avec son histoire et son architecture vont nous éclairer sur l'historicité de cette rénovation au sens précis du terme sans prendre en compte le caractère urbanistique des projets, objet de la présentation de l'architecte en Chef Arrêché.

Il est intéressant aujourd'hui, 35 ans après la destruction, 20 ans après la reconstruction, 18 ans après la loi sur les secteurs sauvegardés, de constater s'il y a évolution de doctrine, de conception architecturale, voire de philosophie dans cette tâche délicate qu'est de maintenir la vie des quartiers anciens.

Rappel historique de la vie de la cité malouine

S'il existe des vestiges préhistoriques dans le secteur délimité de façon triangulaire par Dinan-Dinard-Saint-Malo, peu de données persistent pour le site même de l'embouchure de la Rance.

Nos connaissances se précisent avec l'ère romaine puisque la presqu'île de Saint-Servan, jadis appelée Aleth révèle une importante présence romaine. Certaines installations aquatiques, portuaires, hydrauliques, tout à fait exceptionnelles continuent d'être régulièrement mises à jour. Il est vrai que la table de Peutinger montre une forte vascularisation en voies de cette région qui permet de penser que l'axe transversal neutralisant un peu l'extrémité de la Bretagne celtique et reliant Vannes à Dinan, Erquy, Saint-Malo devait être militairement et commercialement très employé dans ce qui est encore appelé de nos jours le pays gallo (gallo-romain).

Cette cité d'Aleth devait renaître avec l'arrivée d'un évêque irlandais du nom de Malo qui siègea au VII^e s.

et se fit inhumer sur le rocher d'en face, le rocher d'Aaron. La présence d'une basilique à double abside, de type préroman, est révélatrice de l'importance de ce siège.

Le XII^e siècle voit le déclin d'Aleth avec le transfert sur le rocher sépulcral de Malo du siège épiscopal. Le caractère isolé du monticule favorise une organisation sociale de type insulaire qui voit la création d'un pouvoir collégial tripartite : l'évêque, le chapitre, la commune jurée.

Sous l'influence de l'évêque Jean de Chatillon, grand voyageur, la ville prend son élan et se bâtit alors la première grande cathédrale sur des modèles continentaux.

Nous passerons sous silence les aléas politiques pour ne garder que les événements influant sur l'évolution et l'essor de la cité.

La fin du Moyen-Age voit la construction du château et sa fortification tournée vers la ville (Reine Anne créant la tour Quic en Groigne). La ville est matériellement, politiquement, coupée du continent qui s'en protège.

De ce fait, les Malouins vont conquérir les mers et le XVI^e siècle, va voir le premier âge d'or de la cité. Jacques Cartier quitte en 1632 le rocher d'Aaron pour découvrir le Canada.

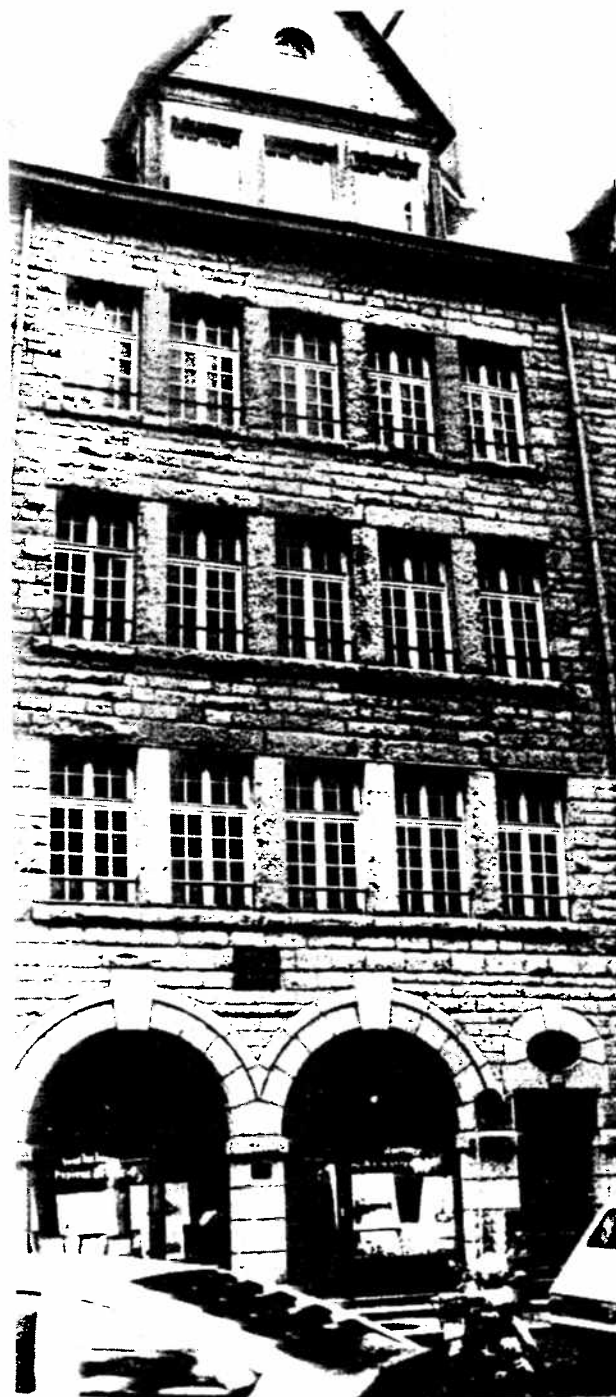
Précurseur des grands navigateurs malouins, il va provoquer le goût de l'aventure, du commerce, de la richesse; le commerce avec l'Amérique et suivront celui avec l'Asie, les Indes, l'Afrique, amenant la cité au XVII^e siècle à un haut niveau d'opulence comme le constate Colbert.

Cette relève va permettre au ministre d'y développer la construction navale et la course. La ville vit son âge d'or qui implique son extension. Envisagée par Vauban, elle fut exécutée au début du XVII^e siècle par son lieutenant Garengeau. Il s'agit d'une troisième naissance de la cité puisque en 1661, « la grande brûlerie » provoquée par les bombardements anglais avait anéanti une partie de la ville provoquant déjà sa rénovation et incitant un goût de vengeance qui s'épanchera dans la course et ses gains.

La ville, en deux temps, conquiert du terrain sur la mer et crée ex nihilo deux quartiers bâtis dans l'esprit classique de composition architecturale tel, en pleine terre, le quartier Mazarin en Aix-en-Provence, rigueur de parcellaire, cahiers des charges architecturaux.

Cette évolution va développer une forte notion de puissance municipale qui ne sera pas perdue de nos jours. Cette fierté est renforcée par la « production » par Saint-Malo de nombreux hommes célèbres tels Duguay-Trouin, Laménais, Brousset, Châteaubriand, etc.

Cette notion de phare trouvera une certaine matérialisation par la flèche de la cathédrale qui, grâce aux subsides de l'Impératrice Eugénie, va cantonner, face à l'océan, la ville et qu'il faudra reconstruire en 1944 aussi puissante, voire plus, demeurant ainsi plus un symbole politique qu'une nécessité architecturale de la même manière que Pierre-le-Grand voulut que la flèche de la forteresse Saint-Pierre, Saint-Paul soit dorée et visible de la Baltique (St-Petersbourg).



Maison de Duguay-Trouin — état avant destruction et après reconstruction

Le cataclysme

Malgré une certaine torpeur (1694 : 19.000 hab. ; 1784 : 16.767 hab. ; 1946 : 12.386), la cité restait un symbole pour le pays. Occupée par les Allemands, elle en a subi une première atteinte grave en juillet 1944 lorsqu'un jeune artilleur allemand de seize ans choisit de vérifier son habileté sur la flèche de la cathédrale qui, sous les obus, s'effondra. Le coupable fut mis aux fers mais la ville venait de subir un dommage irréparable.

Préambule à l'incendie qui suivit, le mois d'après, allumé par les troupes américaines basées à Paramé et qui bombardèrent la cité de projectiles incendiaires, le feu s'arrêta le 13 août après une semaine de ravage. 80 % de la ville étaient atteints.

Il est important de noter ces deux types de destruction : car si la flèche s'écroula sous l'effet d'obus, la ville se consuma et se désorganisa par l'incendie des parties de bois qui la composaient. Ainsi présentait-elle le spectacle navrant et dantesque de maçonneries affaiblies mais debout émergeant de tas de cendres ; ce qui expliquera le procédé de reconstruction employé pour certaines parties. Il n'y avait pas l'effet de souffle des bombes aériennes ou des obus comme cela fut le cas pour la majorité des villes sinistrées dans les zones de combats.

Cette ville de 20 ha venait de subir son anéantissement.

Cet état particulier de ruines attira tout de suite l'attention. L'on découvrit alors la faible étendue du parc protégé et la qualité des vestiges encore debout fit

accroître le nombre des éléments protégés au titre des monuments historiques.

Avant la démolition, celui-ci comprenait 79 édifices dont 72 inscrits à l'Inventaire Supplémentaire et 7 classés Monuments Historiques, c'est-à-dire, les remparts, le château, la cathédrale, la Maison de Duguay-Trouin... Devant le danger de démolitions abusives, la Commission Supérieure des Monuments Historiques se déplaça deux fois et prononça trois nouveaux classements et 30 nouvelles inscriptions.

Le parc se présentait donc avec 5 édifices classés endommagés, 1 détruit (la maison de Duguay-Trouin), 40 I.S.M.H. incendiés, 18 atteints.

Pour le parc immobilier, 2.000 logements étaient détruits représentant 300.000 m² de planches, soit 12 ha de remembrement dont 8 de propriétés privées (rapport Arretche).



Plan de Saint-Malo.

La reconstruction

Un triumvirat, renouvelant le triple pouvoir médiéval, présida à la renaissance de la ville. Sous l'impulsion du Maire Guy Lachambre, deux architectes en Chef, Louis Arretche pour la ville et Raymond Cornon pour les Monuments Historiques, prirent en main cette action qui fut gérée par l'association syndicale de reconstruction de Saint-Malo.

Alors que l'étude d'urbanisme nécessite un délai d'élaboration, il fut possible de démarrer immédiatement la restauration des monuments anciens effaçant ainsi, des symboles patrimoniaux, les blessures du sinistre :

— 1945-1946 : réouverture et restauration de la porte

principale dite porte Saint-Vincent :

— 1948 : restauration des remparts, de la tombe de Châteaubriand (noyée dans un bunker) et dégagée pour le centenaire de sa mort ; début de la restauration du château symbole de la ville ;

— 1949 : pour le congrès de la société française d'archéologie, la restauration du château est achevée et dans ses locaux, s'installe la mairie ;

— 1950 : réorganisation de la ville, arrêté préfectoral pour les enseignes.

Les travaux devaient porter ensuite sur la cathédrale, fortement endommagée et qui vit en 1972 avec la ré-érection de sa flèche, la fin de son calvaire.

Parallèlement, la reconstruction s'organisait :

— mai 1947 : Louis Arretche était nommé Architecte en Chef ;

— oct. 1947 : Guy Lachambre, Maire, prenait en main la reconstruction et créait en février 1948 l'A.S.R.S.M. ;

— les années 1948 à 1964 voyaient 90 % de la reconstruction être engagés et c'est une ville rebâtie qu'il nous est permis de contempler à ce jour.



Lucarnes et cheminées traditionnelles.

Les méthodes

Comme nous l'avons dit, 3 responsables étaient à la



tête de cette action. Celle-ci était sous le contrôle du ministère chargé des Monuments Historiques de par l'emprise totale de la ville dans les périmètres de protection des édifices protégés.

Ainsi, les travaux sur les édifices classés furent-ils menés par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques qui assura ainsi nombre de maîtrises d'œuvres pour les édifices inscrits et, quand cela n'était pas un cahier des charges, prescrivait l'aspect à respecter, créant ainsi le « style malouin » dont les retombées se font encore sentir de nos jours sur la construction dite traditionnelle et bretonne.

Il s'agissait en effet :

- d'employer du granit,
- de recréer des lucarnes,
- de maintenir des hautes toitures,
- de reprendre, en l'interprétant, un vocabulaire architectural hérité du XVII^e siècle.

Par contre, une entière liberté et souplesse était laissées pour les agencements intérieurs.

Sur le plan urbanistique, on peut constater qu'il s'agissait alors de garder une certaine image de la ville et que celle-ci fut considérée comme un monument historique global.

Il fut décidé :

- de restaurer la façade de la ville, c'est-à-dire le front des façades sur le rempart en en recréant le décor;
- de maintenir le velum des couvertures en prenant le principe d'une équidistance au sol;

primant les archaïsmes :

- les voies furent élargies;
- les intérieurs d'îlots dégagés;
- les façades plus ouvertes.

Cela se fit avec un certain respect de l'historicité de la voirie ancienne. Les tracés furent maintenus avec de légères corrections. Un réseau secondaire sous porche quadrillant le premier fut créé avec ses avantages (maintien de la masse linéaire des immeubles, aisance de circulations) et ses inconvénients, climatiques comme visuels (découverte de cœur d'îlots). Des cours intérieures permettant le double éclaircissement créèrent des espaces privés qu'il est difficile aujourd'hui de différencier des espaces publics et qui présentent, de par leur privatisation, des nuisances.

Sur le plan de l'architecture, il fut procédé à l'emploi systématique du granit en tant que matériau et au vocabulaire du style « malouin ».

Les conséquences en sont très sensibles, le matériau fut mis en œuvre de façon différente des modèles qui étaient censés être copiés : encadrement saillant sur parement de moellons éclatés au lieu de fonds d'enduits, harpes taillées à la chasse, absence totale d'enduits alors que l'on retrouve les traces anciennes et que l'on sait que la ville en était très décorée avec parfois des rehauts de couleurs, création de lucarnes « dans l'esprit de celles anciennes » ; mise en œuvre lourde dans le coût comme dans la subtilité de vocation du modèle ancien. Il fut même procédé à l'« écorchage » de monuments anciens dans un souci d'uniformité, voire de lisibilité du matériau (église Saint-Sauveur).



Respect du velum de couverture

- de recréer le symbole qu'était la flèche de la cathédrale;

La même philosophie prise pour un immeuble s'appliqua à la cité close toute entière : respect d'un vocabulaire en façades et liberté à l'intérieur.

Le bilan

Le but recherché fut donc de maintenir ce qui faisait de Saint-Malo un archétype original tout en sup-

Le parc protégé au titre de la loi de 1913 fut pour sa part :

- restauré à l'identique : anastylose après calepin du front des corsaires;
- restauré et aménagé : donjon transformé en musée, caserne transformée en mairie;
- présenté : abords et portes;
- restauré et reconstruit : cathédrale : dégagement du chœur et découverte des niveaux anciens, recons-

LES FAÇADES Les éléments anciens de référence



1 - Façades en bois du type vitrine.



2 - Maison simple en moellons et enduits.



3 - Maison bourgeoise à éléments architectoniques taillés.
— Transpositions lors de la reconstruction.



4 - Façade écorchée.



5 - Façade de moellons éclatés.



6 - Façade de granit et blocage.

truction d'une flèche différente de l'ancienne, contemporaine, mais en granit, construction d'une sacristie d'architecture contemporaine, pastiche de tribune d'orgue, création voire invention d'une rose de chevet, présentation archaisante des vestiges du cloître, création de vitraux contemporains.

Conclusion

Il est primordial de souligner que le cas de Saint-Malo est exceptionnel dans le temps, car, si de nos jours avec l'évolution des doctrines concernant le respect du patrimoine des critiques peuvent être faites, il est indispensable de se replacer dans l'optique de la reconstruction de la France humiliée et mutilée qui croyait se créer un visage neuf au moyen d'une architecture contemporaine hâtive qui, de Dunkerque à Cherbourg, Nantes, etc., quadrilla arbitrairement les villes en y dressant des parallélipèdes déjà prématurément vieillis à ce jour et que l'on ne souhaiterait guère restaurer.

Saint-Malo fut donc une exception spectaculaire due aux volontés locales de maintenir l'esprit de la ville, son aspect, sa vie.

Il est à regretter que cela donne lieu à une certaine idée d'une architecture bretonnante, vulgarisée par le prêt à habiter pseudo-traditionnel qui couvre nos rivages.

Le respect de la trame de voirie est un acquis bien que sa mise au gabarit automobile en neutralise parfois l'intérêt surtout avec le renouveau des zones piétonnes.

Nous assistons à la première démarche de ce que l'on dénomme aujourd'hui l'architecture d'accompagnement utilisant un vocabulaire (harpes, baïnes d'angles, baies verticales) peu en cours dans la reconstruction des années 1950 et qui, malgré une certaine monotonie gratuite ou un certain systématisme, traverse les ans sans vieillir.

Il s'agit d'une réelle interaction du monumental bâti sur l'architecture d'habitation courante, créant une osmose toujours sensible aujourd'hui et dont le réel succès est le maintien d'une silhouette symbolique en l'ancrant dans le XX^e siècle.

Epilogue

Il est intéressant de comparer la vigueur encore fraîche de ces conceptions dans le contexte des secteurs sauvegardés comme celui de la Balance en Avignon où, 30 ans après le renouveau de Saint-Malo, une architecture intellectuelle semble redécouvrir avec mièvrerie ce souci d'osmose et d'assimilation de vocabulaire, dans des mises en œuvre qui ne survivront pas à celles de la cité corsaire.

« Les vrais hommes de progrès sont ceux qui ont pour point de départ un respect profond du passé ».

E. Renan

Dominique RONSSERAY
Architecte en Chef
des Monuments Historiques

Débat à la suite de l'exposé de M. Ronsseray

Pr Stankiewicz : Je ne sais pas si vous connaissez cette dénomination de « l'architecture socialiste » qui était de mise dans les pays socialistes dans les années 1950. Il est certain qu'à cette époque il n'y avait pas de contacts entre la France et la Pologne.

J'ai eu l'impression — en visitant Saint-Malo — en regardant certaines créations qu'elles sont très conformes à la « ligne socialiste ».

Deuxième point : la question de dévotier le granit en enlevant les enduits. (Problème posé pour Gdansk et parfois pour Cracovie). Est-ce que le plus important était la composition initiale de l'architecte : granit + enduit, fallait-il représenter la trame de la reconstruction. J'avoue que je n'ai pas encore trouvé de réponse à ce problème...

M. Sieroszewski : Je voudrais poser une question. Avant la guerre je suis allé plusieurs fois à Saint-Malo, ville intéressante et très pittoresque, mais tout à fait insalubre et surpeuplée. Je vois que dans son aspect général, elle a conservé

ses qualités, mais je ne sais pas si elle est devenue moins insalubre.

M. Ronsseray : Je voudrais préciser un point : avant la guerre, la population était de 7.000 habitants, et actuellement, elle est de 3.000.

La raison en est le désir d'habiter dans une maison hors de la ville pour les résidents, la transformation de l'intra-muros en résidence secondaire.

M. Sieroszewski : C'était déjà le cas avant la guerre : il y avait beaucoup d'habitants qui travaillaient en dehors de la ville.

Mme Zaryn : C'était déjà des résidences secondaires.

M. Ronsseray : Il faut rappeler que vers les années 1960, il y avait beaucoup d'appartements libres à Saint-Malo et on cherchait même à faire venir des gens. Il y avait tout un problème d'équilibre démographique de la ville qui se posait.

M. Houlet : On peut répondre aussi que maintenant c'est parfaitement salubre.

Vous avez posé la question de la parenté — à l'œil — avec le réalisme socialiste, ce qui prouve bien (j'ai eu la même

impression en visitant Moscou il y a quelques années lors de l'ICOMOS) que les modes ont les décors que nous leur donnons, les pays socialistes ou impérialistes sont bien les mêmes.

Vous avez posé également la question des enduits. Les enduits que l'on a décroûté sur du granit, qui n'avait pas été fait pour être vu — on avait employé le granit, parce que c'est le matériau de la région. A Saint-Malo, on a enlevé les enduits pour laisser les pierres apparentes. La doctrine de la commission des monuments historiques et celle de la commission des secteurs sauvegardés est la suivante : lorsqu'il y avait un enduit autrefois, il faut le remettre.

M. Pawlowski : *Une autre question : je connais de magnifiques bas-reliefs faits par Vauban à Saint-Malo. Y a-t-il eu une certaine utilité pour les travaux de reconstruction ?*

A propos de la comparaison de M. Houlet entre Saint-Malo et Varsovie : il dit qu'en Pologne la reconstruction de la vieille ville de Varsovie — ou bien de Gdańsk — a provoqué un certain intérêt social parmi le grand public, et que ce n'a pas été le cas en France, où Saint-Malo n'a pas éveillé un énorme intérêt. Il faut donc insister sur le fait qu'il y a une grande différence entre Saint-Malo et Varsovie : Varsovie était la capitale. Il existe en Pologne plusieurs villes qui ont été détruites et reconstruites pour parler franchement — « n'importe comment ». Je pense donc que la signification, même pas monumentale, mais disons sentimentale ou politique a joué un rôle important dans le cas de Varsovie.

La question du réalisme-socialiste. Si on regarde l'histoire de l'architecture, on voit que souvent, après les guerres, on a commencé par rechercher un style ancien. Par exemple, en Pologne, après la 1^{re} guerre mondiale on a fait un style de manoirs. C'était très traditionnel : cela a duré de 1918 jusqu'en 1925 à peu près. Ce n'est qu'après 1925 que se produit une révolution (un peu après le Corbusier ici). C'est pourquoi, tout de même sans la notion du réalisme-socialiste (national dans sa forme et réaliste en sous-essence). Je ne peux vous expliquer le sens de « socialisme », mais « national dans sa forme » veut dire que l'on a puisé des formes nationales. Cela explique peut-être que dans un pays impérialiste, comme la France, lorsque l'on veut faire une sorte d'architecture neutre, on tombe dans un pastiche ressemblant à l'architecture socialiste.

M. Houlet : *Je pourrais répondre tout de suite sur le plan-relief de Saint-Malo (je suis un peu la mémoire du service, avec M. Dussaule, je suis dans le service depuis 1942), c'est vous dire si j'ai vécu la restauration de Saint-Malo, avec les interventions du maire — j'étais alors tout jeune fonctionnaire et m'occupais des dommages de guerre.*

Merci de la précision pour Varsovie ; en France, Saint-Malo quoique ville très importante, n'est pas la capitale, et la valeur symbolique n'a pas été la même (peut-être l'est-elle pour les Bretons).

Lorsque vous dites qu'après toutes les guerres, il y a une sorte de retour aux styles anciens, je n'en suis pas du tout certain. En France, après 1914, on a reconstruit n'importe comment et n'importe quoi. Ça a été un peu le cas pour

quelques villes après la 2^e guerre : Loir, Gien, Saint-Malo.

En effet l'urbanisme de la charte d'Athènes a continué de faire des ravages : nous avons continué à détruire au nom de l'urbanisme nouveau des villes anciennes qui avaient été effectivement abîmées, mais beaucoup moins abîmées, que Saint-Malo, et je ne crois pas que cet argument — au moins en France — puisse être pris en considération. Le respect des monuments anciens a été une espèce de réaction contre les excès d'un urbanisme qui s'est révélé invivable.

M. Enaud : *Je me souviens qu'en 1949-1950 une équipe de deux jeunes architectes élèves du Corbusier à Paris avaient imaginé un projet pour la reconstruction de Saint-Malo, en considérant qu'il fallait voir le problème d'une manière rigoureusement moderne, volontaire, et ils avaient imaginé une maquette de trois tours géantes.*

M. Pawlowski : *Ce qui m'étonne, dans votre opinion, c'est que vous dites que déjà en 1945 la charte d'Athènes a fait des ravages en France. Est-il vrai que l'on a réalisé autant de modifications selon la charte d'Athènes (la rupture avec la rue) à cette époque ? Chez nous, cela a commencé beaucoup plus tard et je croyais qu'il en était de même pour la France, c'est-à-dire vers les années 1950. Et Saint-Malo, c'est les années 1940. J'ai pensé qu'il ne s'agissait pas du meilleur exemple pour réagir contre la charte d'Athènes.*

M. Houlet : *Votre nuance est parfaitement exacte : immédiatement après la guerre apparaît un nouvel urbanisme. Effectivement on a commencé à le faire dans les années 1950. Le Ministère de la Reconstruction a fait cet urbanisme-là jusque dans les années 1962-1963.*

M. Boiret : *Mon observation s'adresse plus spécialement à M. Houlet : on a essayé de faire une comparaison un peu artificielle entre Varsovie et Saint-Malo, or je pense que la seule analogie est le fait que les deux villes ont été différentes. Je pense qu'à Varsovie (c'était l'hypothèse de départ) on a décidé de reconstruire à l'identique, à Saint-Malo on a décidé de reconstruire à l'identique ce qui était classé et la périphérie de la ville, mais le plan de M. Arretche démontre très clairement qu'en voulant conserver un caractère de ville on a délibérément voulu faire une ville nouvelle en conservant le caractère. Il me semble tout de même que l'architecture que nous voyons sur ces photos est une architecture qui emploie certains matériaux qui sont les mêmes, un certain caractère ; mais que chacune de ces maisons nouvelles a été faite sans vouloir reconstituer exactement la maison qui y était et que par conséquent c'est là où il y a une différence fondamentale et que l'architecture que nous voyons aujourd'hui est une architecture du XX^e siècle — on l'aime ou on ne l'aime pas — mais ça n'est pas une reconstitution du XVII^e siècle.*

M. Houlet : *Je voudrais répondre en deux mots à M. Boiret : il a raison quand il dit que ce n'est pas une architecture ancienne, ni même copiée, mais je suis un témoin direct — c'est passé au comité des monuments historiques plusieurs fois — ce que vous avez vu c'est ce qu'on appelait en 1945-1950, une reconstitution à l'identique avec simplement un petit coup de pouce...*

Les problèmes de la remise en valeur de la ville de Cracovie

Dans la civilisation et l'art polonais, Cracovie occupe une position toute particulière, cette ville étant étroitement liée à la destinée de l'Etat polonais depuis l'époque du Moyen-Age jusqu'à la fin de la Première République.

La formation de Cracovie en tant que centre urbain a duré longtemps. La bonne situation géographique, au carrefour de nombreuses voies historiques explique que l'implantation des premiers sites à cet endroit remonte aux X^e et XI^e siècles.

Dès le début du Moyen-Age, le château-fort de Wawel, d'abord demeure princière, ensuite royale, détermina le rôle important du bourg situé au pied du château qui reçut une charte municipale fondée sur la loi de Magdeburg dès 1257. Le plan de la ville, tracé à



Une vue de Cracovie au Moyen-Age dans « Cronicon Mundi » de Schedel.

partir de cette époque, a déterminé les éléments principaux du développement de la ville jusqu'à nos jours.



Le château royal du Wawel.



La Place du Marché. Au centre la Halle aux Draps. A côté la tour de l'Hôtel de Ville.

Ce plan s'est conservé sans que d'importantes déformations l'aient défiguré, et reste un exemple parfait de la pensée urbanistique de l'époque. La place du marché, carrée, de 200 m de côté environ est devenue l'élément central de tout le plan. Les rues en partent et se coupent à angles droits, ce qui permet de clore les perspectives par les bâtiments monumentaux de la place du marché d'un côté, et par l'enceinte extérieure des remparts et des tours de l'autre. Le meilleur exemple d'une telle formation des perspectives est la rue Florianska (de Saint-Florian) qui débouche, vers la place du marché, sur les imposantes tours de Notre-Dame de Cracovie, tandis qu'elle est barrée par une porte donnant accès à la ville du côté Nord.

L'ensemble urbain défini par la charte du milieu du XIII^e siècle s'est développé par étapes sans déformer le plan initial, ce qui témoigne de sa maturité initiale et de la bonne disposition des proportions en fonction des rôles que cet ensemble devait remplir.

Ainsi disposons-nous à Cracovie d'un système parfaitement lisible, grâce au réseau de rues et de places, grâce à un système d'îlots et de divisions de propriété qui sont le reflet des périodes historiques de construction sur ce territoire. En plus des bâtiments historiques de la colline de Wawel, cet ensemble contient 58 remarquables éléments d'architecture monumentale, à savoir : les bâtiments municipaux au premier plan desquels la Halle aux Draps, les nombreuses églises érigées dès le début du Moyen-Age et jusqu'au

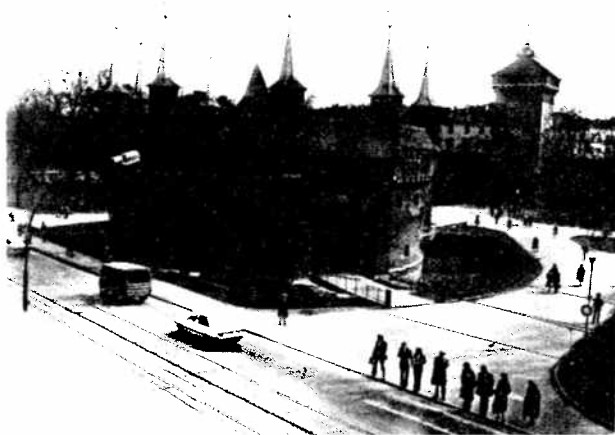
XVIII^e siècle, les cloîtres et les hôtels particuliers. Dans les îlots de l'ensemble urbain, 80 % des constructions sont d'anciennes maisons bourgeoises dont le nombre est évalué à près de 800.

L'ensemble était limité par un système de fortifications érigées en même temps que la ville. Vers la fin du Moyen-Age, ce système avait la forme d'une enceinte double de murailles entourées à l'extérieur par des fossés remplis d'eau. Le tour des remparts était de 3.000 m et ils étaient renforcés par 49 tours et 8 portes. Vu les caractéristiques du terrain, le côté



La porte de Saint-Florian vue en perspective du côté de la rue Florianska.

Nord du système de fortifications exigeait des renforcements supplémentaires. La Barbacane, née vers la fin du XV^e siècle d'un système de ponts-levis, de fossés et de l'espace entre les enceintes successives s'est heureusement conservée jusqu'à nos jours.



La Barbacane, fin du XV^e siècle.
Au fond la tour de Saint-Florian et les remparts du XIII^e siècle.

Vu l'inutilité militaire des fortifications au XIX^e s., ce siècle a vu la destruction de la plus grande partie des remparts et des tours de Cracovie, de même que dans la plupart des villes européennes. Cracovie a pourtant réalisé une chose remarquable. Au lieu de diviser le territoire obtenu en parcelles constructibles, la municipalité a créé sur ces terrains une ceinture de verdure qui sépare les nouveaux quartiers de l'ancien noyau historique le Planty. Outre les valeurs esthétiques de ce projet, le remplacement des remparts par une ceinture verte d'arbres a été le signe d'une conception de conservation très progressiste pour l'époque.

En ce qui concerne la colline de Wawel, située au centre, prédisposée par ses conditions naturelles mêmes à devenir le centre du pouvoir, de par sa force défensive et sa situation privilégiée au bord du fleuve à l'endroit le plus propice au passage, tous ces facteurs ont contribué à l'apparition, du côté Sud, de tout un ensemble de bourgs qui ont obtenu les droits municipaux par un acte de Casimir le Grand en 1335 et ont été appelés Kazimierz, nom issu de celui du roi.



La ville de Kazimierz au XVIII^e siècle.

La politique des derniers rois de la dynastie des Piast, à savoir de Ladislas Lokietek et Casimir le Grand, eut pour but de créer un contre-poids à la bourgeoisie de Cracovie qui s'enrichissait. Les nombreux privilèges commerciaux dont jouissait Kazimierz et les fondations royales (les églises Sainte-Catherine et de la Fête-Dieu) en firent bientôt un centre urbain animé et dynamique. Mais le développement des deux villes confirme la suprématie de l'ancien centre de Cracovie vis-à-vis de Kazimierz, de Stradom et de Kleparz, ce dernier faubourg commercial de Cracovie, né un peu plus tard du côté Nord de la ville.

Vers la fin du XVII^e siècle, de l'autre côté du fleuve, au Sud de Kazimierz, un nouveau système urbain vit le jour. Il provenait des partages territoriaux de l'époque dûs à l'annexion de la Pologne. Ce nouvel ensemble est Podgórze, conçu par les autorités autrichiennes comme centre concurrent de Cracovie et de Kazimierz, ces derniers ayant obtenu une petite autonomie en tant que République de Cracovie lors du Congrès de Vienne en 1815.

Quant à sa disposition urbanistique, Kazimierz, née avant le milieu du XIV^e siècle, se réfère à la disposition plus ancienne de Cracovie, par sa vaste place du marché sur laquelle débouchent les rues et par sa construction sur un plan en damier. Mais Kazimierz ne réussit pas à remplir exactement le terrain prévu par le plan avec des bâtiments en pierre ou en brique. Son développement fut freiné au cours des siècles suivants par les nombreux incendies, ainsi que par la suprématie économique de Cracovie, de sorte que son système n'a pas créé de tissu architectural homogène d'anciennes maisons bourgeoises.

Podgórze, dont le plan de la ville remonte à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècles, est le résultat d'une conception d'urbanisme moderne, qui traça une disposition rayonnante de rues à partir d'un point au bord du fleuve, avec une place de marché triangulaire.

Cette présentation sommaire du développement urbanistique de Cracovie permet de constater que jusqu'au XIX^e siècle, cette ville était constituée par un ensemble de systèmes urbains avoisinants déterminés par les privilèges du Moyen-Age. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, le développement économique a contribué à l'extension territoriale naturelle de ces systèmes et à leur remembrement, de sorte qu'au début des années 50 de notre siècle, la ville se présentait comme un système radio-concentrique dont le noyau, le centre, est constitué par l'ensemble urbain le plus ancien.

Au cours des siècles suivants, la construction compacte du Moyen-Age a été conservée, de sorte que cet ensemble urbain monolithique a résisté à l'invasion des spéculations foncières, à la destruction des vieilles maisons et à la construction de grands bâtiments, comme nous avons pu l'observer dans la plupart des villes d'Europe.

Cet ensemble compact de l'ancienne Cracovie est protégé en plus par la muraille verte des Planty.

Le fait que ce terrain ait pu garder son ancienne physionomie résulte aussi dans une grande mesure de la conscience de ses habitants, de l'autorité des milieux scientifiques liés à l'Université de même que

du développement des idées qui reflétaient les courants de la conservation européenne de l'époque.

La naissance de la Société Scientifique de Cracovie, transformée ensuite en Académie des Sciences, le développement, à l'Université, des études historiques, y compris de l'histoire de l'art, la formation d'un corps de conservateurs, tout ceci indique les étapes successives du développement d'une pensée consciente de conservation, à laquelle les démarches des autorités administratives de la ville ont été peu à peu soumises.

La fin des années 40 du XX^e siècle a vu d'importantes décisions économiques, à savoir la localisation d'un combinat métallurgique du côté Nord-Est de la ville et, peu après, d'un autre grand ensemble industriel dans la ville voisine de Skawina. Ces investissements ont provoqué une augmentation rapide du nombre d'habitants et déclenché un programme accéléré de construction de logements de sorte que, au début des années 70, Cracovie est devenue la troisième agglomération du pays, de point de vue du nombre d'habitants qui dépasse 720.000.

Cette croissance rapide de la ville a eu pour conséquence la nécessité d'abandonner le développement naturel radio-concentrique au profit d'une disposition en grille, dictée surtout par les besoins du système de transports dans cette grande agglomération.

Le programme de développement économique de la ville qui a gardé sa fonction traditionnelle d'un centre scientifique et culturel, a prévu en même temps programme d'ensemble de travaux de conservation dans les quartiers anciens. Dès le début des années 60, les autorités municipales ont obtenu des autorités gouvernementales la permission de préserver l'ensemble architectural du centre grâce à la restauration des bâtiments.

Ce programme global de travaux de conservation, perfectionné au cours de ces vingt dernières années est désigné par l'expression : « mise en valeur » (en polonais « rewaloryzacja ») créée par le professeur Zachwatowicz, et elle est devenue la base de la politique de la municipalité et des autorités politiques. A partir de 1974, le processus de mise en valeur des ensembles historiques de Cracovie a fait partie des devoirs prioritaires du programme municipal. Les financements destinés à ce but, qui augmentent systématiquement, en sont le témoignage. Ainsi donc en 1979, la mise en valeur des ensembles historiques de Cracovie a engagé des moyens provenant surtout de dotations du budget et s'élevant à quelques 500 millions de zlotys, tandis que le programme de l'année en cours prévoit une dépense de 620 millions de zlotys.

Et maintenant quelques mots concernant le travail de mise en valeur.

Dans le cadre des structures d'organisation de la Municipalité de Cracovie, depuis 1975, il existe une Direction spéciale soumise au Président de la ville, chargée de la programmation stratégique et de la décision de l'investissement pour cette entreprise complexe.

La réalisation effective des programmes annuels repose sur le Bureau Municipal des Projets, spécialisé dans le domaine de la mise au point de la documen-

tation, de même que sur les Ateliers de Projet dans le cadre des Ateliers de Conservation des Monuments.

La réalisation effective des programmes annuels est fondée sur un système qui s'appuie sur le Bureau Municipal des Projets, spécialisé dans le domaine de la mise au point de la documentation, de même que sur les Ateliers de Projet dans le cadre des Ateliers de Conservation des Monuments.

La base des projets est fournie par un vaste examen de l'état de conservation de chaque bâtiment dont l'analyse des résultats permet de désigner l'orientation. Nos travaux mettent un accent tout particulier sur un examen complet du bâtiment avant de procéder à la mise au point du projet.

La plupart des maisons du centre de Cracovie remontent à l'époque du Moyen-Age. Les époques de la Renaissance et du baroque apportèrent pourtant le plus souvent des transformations intérieures. C'est pour cela que nous avons à Cracovie des structures monumentales très riches et complexes qui abritent différents éléments stylistiques. De ce fait, les services de conservation rencontrent des difficultés toutes



Un fragment de la façade d'une maison rue Kanonicza. L'effet des recherches de conservation. Une décoration architectonique gothique mise au jour qui avait été recouverte ensuite par une peinture de la Renaissance.

particulières avant de trouver une bonne solution. On applique souvent le principe de maintien de la vérité historique d'une époque, sans exposer les fragments antérieurs qui viennent d'être découverts pour ne pas défigurer la composition postérieure. Le plus souvent, il en est ainsi dans les intérieurs qui gardent à Cracovie une décoration architecturale particulièrement riche, peinte et sculptée. Au cours des dernières dizaines d'années, les découvertes de nos chercheurs ont mis au jour un grand nombre de ces éléments architecturaux intérieurs, ce qui a contribué à modifier l'appréciation des richesses historiques de Cracovie.

Le travail s'appuie sur une documentation de projet très fouillée (peut-être même trop fouillée, nous cherchons à la simplifier). Dans les conditions actuelles à Cracovie, la réalisation moyenne des travaux de restauration et de conservation d'un bâtiment, dure deux à trois ans. Nous avons aussi plusieurs bâtiments monumentaux de grandes proportions sur lesquels les cycles de restauration sont beaucoup plus longs. En moyenne, la Direction de la Mise en valeur des

Ensembles monumentaux de la ville de Cracovie mène ces travaux sur 120 bâtiments, et chaque année en termine une trentaine. Le programme de mise en valeur prévoit le remodelage des îlots de leurs structures spatiales et des bâtiments, en même temps que la modernisation de l'infrastructure communale dans le centre historique, une transformation du système de chauffage consistant à supprimer les poêles au profit du chauffage central.



Le plan des secteurs monumentaux de Cracovie.

Le potentiel de construction et les moyens financiers dont dispose la ville ne permettent pourtant pas de réaliser ce programme rapidement. Selon les pronostics de la municipalité, l'essentiel en sera réalisé seulement vers la fin des années 90. Un autre devoir, non moins important du point de vue de la conservation, est celui de préserver les monuments des effets de la pollution de l'environnement dans la ville.

L'industrialisation, le développement de la motorisation, le chauffage par poêles qui subsiste dans le centre de la ville, sont les causes principales pour lesquelles la pollution de l'air (sous forme de gaz et de poussières) a rapidement augmenté au cours des vingt dernières années. Les autorités politiques et municipales ont pris des mesures à long terme qui visent surtout la modernisation de nombreuses entreprises industrielles, principales causes de facteurs polluants.

La protection de l'environnement amène aussi à intervenir directement dans le domaine de la conservation, en particulier par des travaux sur les éléments architect



11. Les répliques des sculptures baroques devant l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul.



La corrosion d'une sculpture avant d'en faire la réplique.

turaux et sculpturaux exposés directement à des influences nocives. Ceci concerne surtout la sculpture architecturale en pierre que nous protégeons à l'aide de méthodes chimiques s'appuyant sur la technologie mise au point par l'équipe du professeur Domasłowski, à l'Institut de Conservation des Monuments de l'Université de Toruń. Nous appliquons aussi des procédés qui consistent à remplacer par des reproductions les grands ensembles sculpturaux afin de préserver les originaux dans les musées, par exemple les sculptures de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul dans la rue Grodzka. Nous étudions la possibilité d'introduire le conditionnement d'air dans les intérieurs, par un système particulier de filtrage de l'air. Mais nous nous rendons compte que ce ne sont que des mesures palliatives et que l'activité essentielle dans ce domaine devrait consister à diminuer le degré de pollution. C'est cependant un élément du programme économique national qui n'est pas facile à réaliser dans l'immédiat.

L'action de remise en valeur des ensembles historiques de Cracovie s'appuie donc sur un examen approfondi de tous les éléments en relation avec la conservation. Face à ces valeurs, l'office de conservation applique les principes suivants :

1. les îlots constituent des ensembles dont le contour extérieur n'autorise aucun changement et en principe, on ne devrait pas y ériger de bâtiments nouveaux, à l'exception des reconstructions d'annexes qui ont été démolies en raison de leur mauvais état et ceci uniquement dans les cas qui s'imposent ;
2. la disposition historique des parcelles doit être maintenue et mise en relief ; elle constitue l'élément de base de la disposition intérieure des îlots, avec le système d'adjonctions historiques et les murs de refend dont la plupart remontent à l'époque du Moyen-Age ;
3. il est nécessaire de supprimer les constructions adventices de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècles qui défigurent la lisibilité de la disposition première de l'îlot, dépourvues de valeur architectonique et le plus souvent en très mauvais état de conservation ;



Les façades des maisons de la Place du Marché après les travaux de restauration (1980).

4. dans le cadre des îlots, il faut chercher à corriger les gabarits défigurés par des surélévations sans style du XIX^e et du XX^e siècles, comme ce fut le cas des bâtiments au n° 7 de Maly Rynek.

Le rapport entre l'ensemble du centre historique et son environnement extérieur du XIX^e siècle qui attire aussi l'attention des conservateurs, constitue l'objet des projets d'urbanisme qui, dans l'esprit de la « recommandation de Varsovie », ont pour principe la protection des ensembles monumentaux et traditionnels qui se trouvent à l'intérieur de cette enceinte. Le programme de conservation de ces ensembles constitue la deuxième étape des travaux de conservation de Cracovie. A l'heure actuelle, ce programme fait l'objet d'études intensives.

En présentant les problèmes de conservation de la ville de Cracovie, je me suis limité aux problèmes de base et m'excuse de cette analyse un peu sommaire.

Jerzy KOSSOWSKI
Conservateur en Chef
des Monuments de la ville
de Cracovie

Débat à la suite de l'intervention de M. Kossowski

M. Boiret : ayant le privilège de connaître un peu Cracovie, à la suite de cet exposé un certain nombre de problèmes me sont apparus sur lesquels je souhaiterais avoir quelques

réponses. Je les ai classés en quatre catégories. D'une part, en matière de réhabilitation, je me souviens avoir vu, et j'ai revu dans ces photos, des sondages extrêmement intéressants faits sur ces façades, des sondages systématiques faits sur toute la longueur des façades. Je voudrais savoir, et c'est ma première question : à la suite

de ces sondages et de ce qu'ils mettent en évidence, qui décide du parti à prendre? Quel est le parti de restauration qui, en général, est adopté — s'il y a un parti général? Et notamment jusqu'à présent dans la rue Kanonicza où il y a eu des sondages systématiques, combien y a-t-il eu d'opérations exécutées?

M. Kossowski : à Cracovie, nous avons une commission de conservation qui s'occupe de tous les problèmes et après des sondages — comme vous l'avez remarqué — nous soumettons les problèmes à cette commission. La commission a pour principe d'envisager les problèmes, en général, pour toute une rue, pour l'alignement de toute une rue.

Et comme principe on adopte qu'on ne fait pas apparaître les fragments découverts d'un style mais plutôt on donne la priorité au style qui domine dans l'ensemble.

M. Boiret : cela signifie qu'on recouvre ceux qui ont été découverts et qui ne correspondent pas à cette moyenne?

M. Kossowski : malheureusement, c'est cela.

M. Boiret : il n'y a pas de critique dans mon propos.

Mme Zaryn : oui, c'est une constatation.

Nous avons certains exemples, notamment rue Kanonicza où des examens architecturaux ont été poussés un peu trop loin, finalement on a fait un grand travail et ensuite on est très embarrassé, car on ne sait pas quel parti prendre.

M. Pawlowski : il est vrai que le cas de Cracovie, qui était la ville d'un homme très riche, mais aussi à plusieurs reprises, remaniée, est un exemple assez singulier; ce n'est pas le cas de chaque ville en Pologne.

Il faut concilier ici l'intérêt scientifique et l'intérêt de conservation, c'est pourquoi nous avons quelquefois des problèmes.

Etes-vous d'accord M. Kossowski?

M. Kossowski : je voudrais encore souligner, tout de même, pour répondre à ce qu'a dit M. Pawlowski, que la recherche scientifique et historique que nous faisons sur chaque monument est à la base de nos travaux. Sans ces recherches nous ne pouvons pas prendre une décision concernant le style à choisir.

M. Boiret : merci — et lorsque vous découvrez un fragment archéologique particulièrement intéressant que faites-vous?

M. Kossowski : je crois qu'il y a ici une certaine distinction à faire sur la signification « d'archéologique » — en français et en polonais — et je ne sais pas si la réponse correspondra exactement à ce que vous avez demandé.

Ce problème ne se présente pas dans les ensembles historiques bâtis, parce que les recherches archéologiques ne sont pas faites s'il y a un immeuble, elles sont faites sur le terrain non bâti, le terrain après destruction, le terrain du château royal par exemple.

M. Zaryn : moi, personnellement je crois qu'il y a une méfiance sur le mot « archéologique ».

M. Boiret : je veux parler des éléments architecturaux.

M. Zaryn : oui, architecturaux, c'est ce que j'avais compris.

M. Kossowski, on a montré tout à l'heure une découverte archéologique — dans le sens que nous venons de définir — à l'intérieur des bâtiments, des fragments gothiques. Ils étaient très importants et ils ont, dans un certain sens déterminé toute la restauration. Ils ont donc été conservés et l'intérieur a été adapté à ces fragments, pour les montrer, pour les mettre en valeur.

M. Bady : une question sur la façade extérieure, qui était intéressante dans sa présentation. N'y avaient-ils pas quelques éléments gothiques à l'extérieur?

M. Kossowski, rue Kanonicza, oui.

Comme vous l'avez vu, deux époques sont apparues au moment de nos recherches : l'époque gothique pour les arca-

tures, que nous avons montrées, et l'époque de la Renaissance pour les embrasures des fenêtres. Pendant la Renaissance les arcatures gothiques ont été recouvertes de crépi et d'une peinture. Nous avons décidé de revenir à la peinture Renaissance qui n'avait rien à voir avec le décor gothique. J'ajoute que la décoration Renaissance est complète, tandis que le décor gothique a été déjà, par la réfection à la Renaissance, abîmé et fragmenté.

Dans les intérieurs, nous avons présenté les plafonds. Or, les plafonds ont tous été découverts pendant les recherches, et on les a laissés tels qu'ils étaient.

M. Pawlowski : il faut peut être ajouter que dans certains cas on conserve certains éléments : on parle toujours des intérieurs (par exemple à Cracovie) où on a gardé des exemples de certaines époques. C'est un peu artificiel, mais on est quelquefois obligé de le faire.

Je voudrais vous signaler que la même problématique sera traitée, dans un autre contexte par M. Bieganski et par M. Stankiewicz.

M. Boiret : les immeubles qui ont été traités dans la ville de Cracovie, sont-ils assimilés à un monument historique, protégés comme monument historique?

M. Kossowski : oui, dans les quartiers anciens, tous.

M. Boiret : j'avais une seconde question concernant le transport et la circulation, parce que je me souviens avoir vu des plans d'ensembles extrêmement intéressants où l'on voit les liaisons, notamment entre la ville de Nova-Uta et la ville de Cracovie, où on nous a expliqué que le centre ancien recevait très fréquemment, précisément, la visite des habitants des quartiers nouveaux. Comment sont prévus les transports? Comment se règlent les problèmes de circulation dans une grande ville et les problèmes de stationnement?

M. Kossowski : comme c'est un problème très difficile, j'essayerai de le résumer en vous priant de m'excuser de ne pouvoir répondre avec toute la précision nécessaire. J'ai parlé du système de communications qui s'est développé en rayonnant, en partant d'un réseau concentrique.

Les dernières trente années ont apporté un problème nouveau avec les nouvelles localisations des agglomérations autour de Cracovie.

Nous comptons qu'en 1990, nous serons une agglomération, d'un million d'habitants, en raison de quoi, nous avons adopté une solution que j'ai présentée sur le plan, en forme de réseau, afin de ne pas décomposer, abîmer la composition originelle de la ville. On est parti du principe que la première chose était les transports en commun, donc à l'heure actuelle, des tramways, et je crois dans le futur le métro, et en second lieu seulement on envisage la communication en voiture.

En parlant de la zone piétonne dans le vieux Cracovie, il faut se rappeler qu'elle sera entourée d'une autre zone qui contiendra des parkings.

En général, c'est l'idée directrice des solutions de communications qui sont particulièrement difficiles, dans notre pays.

M. Houlet : toujours sur ce même point, je ne sais pas si j'ai bien lu votre plan de circulation, mais j'avais l'impression que toutes les voies étaient radio-concentriques autour de la place du centre. Je dis bien la place, pas sur la couronne, parce qu'il y a une couronne qui est un halo de circulation. Mais tout arrivait sur la place. Dès que les Polonais auront un nombre de voitures important, on ne pourra plus circuler sur la place.

M. Kossowski : non, il faut vous dire tout de suite que ce qui est blanc c'est la zone piétonne.

M. Houlet : ma deuxième objection est l'inverse de la première alors.

M. Kossowski : j'ai dit que l'ancien quartier était destiné à devenir un espace piétonnier.

M. Houlet : une zone piétonne ne fonctionne que lorsque les automobiles viennent très près. Si elles ne peuvent s'approcher du centre piéton, cela ne marche pas. J'ai d'ailleurs l'impression que c'est le cas de Varsovie. Mais revenons à Cracovie. Je prends l'exemple de Munich en Allemagne, la zone piétonne marche très bien parce que c'est un haricot, et on arrive à côté de la zone piétonne sur tous les côtés, or, votre zone piétonne à vous, si j'ai bien compris, est très ronde, autrement dit la place sera loin de toutes les autos.

M. Kossowski : pour répondre à votre question, la distance

est de 350 à 600 m. Est-ce trop ?

M. Houlet : il semble que ce soit trop.

M. Kossowski : enfin, c'est la configuration de notre ville.

M. Boiret : quelle est la distance entre la place du marché et l'Hôtel Cracovia ?

M. Pawlowski : c'est assez loin, 1 km environ.

M. Boiret : je trouve que c'est une distance tout à fait possible pour les piétons.

AVIGNON :

Rapport sur le Secteur sauvegardé



Avignon », secteur sauvegardé de la Balance

*« Ne laissons pas détruire les vieilles
rues d'Avignon en un temps où la
Pologne a reconstruit pierre par
pierre la plus vieille place de
Varsovie ».*

André MALRAUX
Assemblée Nationale
Juillet 1962

C'est par ces mots qu'André Malraux, alors Ministre d'Etat des Affaires Culturelles, présentait devant l'Assemblée Nationale, le projet de loi sur les Secteurs Sauvegardés. Avignon entre d'emblée dans la genèse de la conservation des centres urbains anciens et son exemple en prend d'autant plus d'importance.

PRÉSENTATION

HISTORIQUE

Dans la plaine alluvionnaire du Rhône, non loin du confluent de la Durance, situé à proximité du grand

axe de circulation fluviale, le Rocher, éminence naturelle située sur la rive gauche, représente une position stratégique et défensive qui n'a pas manqué d'être remarquée dès la Préhistoire.

L'Antiquité

Après les Phocéens de Massalia, les Romains s'intéressent au Site, où ils développent rapidement une activité commerciale. Rue Petite Fusterie et rue des Grottes, quelques témoins préservés attestent encore de cette occupation.

Cette situation du Rocher dans la plaine inondable du Rhône représente en outre un point de franchissement favorable du fleuve, qui dut probablement être exploité très tôt : on estime en effet que les substructions du pont Saint-Benezet remontent à l'Antiquité.

L'enceinte du I^{er} siècle après J.-C. se reconnaît sur le parcellaire ancien et formait une ville de 46 ha qui comptait environ 23.000 habitants.

Lors des grandes invasions, les habitants se regroupèrent au pied du Rocher ; l'enceinte de la Ville fut réédifiée en hâte sur un tracé plus court.

Le Moyen-Age

C'est dans cette forme réduite qu'Avignon traverse le Haut Moyen-Age. Peu à peu, le Rhône se déplaçant vers l'Ouest, des terrains sont gagnés au pied des arcades antiques. Les Charpentiers ou Fustiers s'y installent et y reçoivent le bois qui leur arrive par voie d'eau.

Le Pont est reconstruit en 1185. Le Port se développe ; les routes commerciales et les pèlerins passent par Avignon. La Balance est la Porte majeure de la ville.

Les fortifications se reconstruisent sur celles du I^{er} siècle, puis au XIII^e siècle sont doublées d'une seconde enceinte plus vaste.

Les Papes

Au début du XIV^e siècle se produit un événement considérable.

Fuyant Rome, le Pape Clément V s'installe en Avignon le 9 mars 1309 et amène avec lui la cour pontificale. Il n'a pas de demeure fixe et ne semble pas vouloir s'installer. Son successeur, Jean XXII, ancien évêque d'Avignon, commence à transformer son ancien palais Episcopal tout à côté de la cathédrale N.-D. des Doms. Mais, c'est aux deux grands Papes Benoît XII et Clément VI que l'on doit la transformation radicale et la construction de la quasi totalité de l'actuel Palais des Papes.

Avignon devient dès lors une métropole internationale. Elle attire un afflux massif de population et passe, selon certains auteurs, de 6.000 à 30.000 habitants. Le débordement d'une si grosse agglomération submerge les fortifications qui sont alors réédifiées, plus loin, en une dizaine d'années (vers 1373) et atteignent alors une longueur de 4,3 km.

Au pied du Palais, le quartier de la Balance occupe une place de choix. Les résidences des grands dignitaires s'y construisent : livrée Saint Ange, livrée de Canillac dont il reste la Tour Mirault, etc.

Les Légats

En 1377, la Papauté retourne à Rome et emporte avec elle la Cour Pontificale et la population flottante qui lui est attachée. Ce départ est suivi de près par des épidémies de peste : la population se réduit de plus de la moitié.

La ville doit alors opérer sa mutation en métropole régionale. Toujours propriété du Pape, elle est alors administrée par des Légats et vice-Légats.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, une intense activité économique et artistique règne en Avignon et dans le Comtat. La population oscille entre 15.000 et 22.000 habitants. Peu à peu, les maisons gothiques disparaissent ; le style italien puis le style classique français renouvellent le paysage urbain avec les Mignard, les Franque... et spécialement dans la partie Sud de la ville où l'extension de l'enceinte a gagné de grands espaces.



Plan de 1618.

La Déchéance

Au XIX^e siècle, la partie Nord-Ouest de la ville est à la dérive économique. Le Palais des Papes échappe de peu à la démolition grâce à sa transformation en caserne ; le Pont est en ruine ; les remparts, dont la démolition était prévue pour l'aménagement de la voie ferrée, sont sauvés in extremis par Mérimée.

Le quartier de la Balance, bâti par les cardinaux, habité par les Seigneurs et les riches Bourgeois jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, est peu à peu abandonné et se transforme en ghetto.

Au début du XX^e siècle, la confrontation de ce quartier déchu avec ce qui commence à devenir un des pôles du tourisme international, amène la Municipalité à rechercher des solutions radicales. Très tôt, elle entreprend d'acquérir la maîtrise foncière du quartier; les premières démolitions ont lieu en 1933.

CONFIGURATION DE LA BALANCE

L'ensemble de l'Acropole avignonnaise et du quartier de la Balance forme une succession de plateaux de forme allongée, qui s'étagent depuis le Rhône pour culminer avec le Rocher. Cette superposition, dont l'aménagement porte la trace des siècles est dominé de la masse imposante et quasi colossale du Palais des Papes et de Notre-Dame des Doms, selon un front presque ininterrompu d'orientation Nord-Sud. La place du Palais, plateau supérieur qui les borde, est fermé au Nord par le Petit Palais. En contrebas, de part et d'autre de la rue de la Balance, se développent des constructions de belle qualité, la plupart datant des XIV^e et XV^e siècles, sur un substrat antique. Enfin, le plateau inférieur est constitué des atterrissements du Rhône, exploités dès l'ère pontificale et que l'extension des fortifications a définitivement rattaché à la ville. Les constructions y sont à la fois plus récentes et plus modestes, représentent l'harmonie simple et sobre d'un quartier traditionnel.

Cette configuration est accentuée par les rues principales qui desservent, selon les lignes de niveau, les différentes parties du quartier, avec un tracé convergent, qui aboutit à l'articulation élémentaire de la ville : le Châtelet et le pont Saint-Bénézet. Des voies transversales accusent cette organisation et le relief de l'étagement des différents plateaux.

Les trois visages de la Balance

1. Par-delà le Rhône, et depuis le « Royaume », Avignon devait au XII^e siècle se présenter sous l'aspect d'une masse grouillante de toitures serrées autour et au pied du Rocher que dominait la Citadelle et la première cathédrale.

L'arrivée des Papes provoque une modification considérable de cette physionomie : la construction du Palais remonte la cote altimétrique de l'attraction visuelle et les remparts de 1373 deviennent la façade unique de la ville sur le Rhône. Serré entre ces deux fronts, le quartier de la Balance qui s'est entre-temps développé, n'apparaît plus que par le moutonnement de ses toits et devient alors le soubassement de l'ouvrage colossal. Les toitures de la Balance deviennent dès lors une partie intégrante du Monument Historique.

2. Intérieurement, le quartier de la Balance se compose de deux parties tout aussi attachantes : la rue de la Balance, avec ses architectures de qualité,

témoigne de l'époque fastueuse que provoqua l'arrivée de la cour pontificale en Avignon.

En contrebas, les rues Grande Fusterie, du Limas, enserrant un quartier plus modeste qui représente la ville provinciale et prospère qui survécut à cette aventure.

Ces deux aspects concentrent dans un espace très réduit, les deux éléments essentiels qui définissent l'histoire d'Avignon.

3. Le développement de la ville, au cours des siècles, s'est opéré vers le Sud selon des lignes de croissance convergeant toute en un point : le Rocher et le Pont. Le Rocher, premier habitat pour lequel il était la défense naturelle; le Pont, qui représentait une communication essentielle : tous deux représentent l'embryon, le germe de la ville par lequel sa naissance, sa survie, puis son développement furent possibles.

Ils devinrent peu à peu le cul-de-sac de la Cité.

Les grandes voies qui au XIX^e siècle irriguent l'ensemble de la Cité qui respire par ses nombreuses portes, s'arrêtent place de l'Horloge. Etouffant entre ses murailles et l'Acropole, le quartier de la Balance est peu à peu à la dérive de l'ascension économique de la ville.

Abandonné peu à peu par les classes aisées qui l'ont créé et occupé jusqu'à la Révolution, le quartier est gagné par une population marginale qui ne veut ni ne peut en assurer l'entretien et le transforme en ghetto. L'activité commerciale, ou ce qu'il en reste, achève peu à peu de s'éteindre, et, face à l'activité touristique croissante de l'Acropole, le contraste ne cesse de s'amplifier.

La Municipalité du début du XX^e siècle recherche donc la solution de ce problème, en faisant appel aux techniques urbanistiques de l'époque. Mais la solution ne sera pas simple et ce sera l'occasion et le support d'une nouvelle technique et d'une nouvelle politique qui aboutiront aux Secteurs Sauvegardés. Avec la naissance d'un marché nouveau que le tourisme croissant laisse entrevoir, le quartier de la Balance se définira de plus en plus avec et en fonction de l'Acropole avignonnaise.

EVOLUTION DES PLANS D'URBANISME

L'abandon et la dégradation du quartier de la Balance sont consommés dès le début du XX^e siècle. Dès 1927, les partisans de la Conservation et ceux de la Rénovation totale s'affrontent. Après une succession de plans établis sur le principe de la table-rase et combattus vivement par des mesures de protection des principaux édifices du quartier, un compromis se fait jour lentement entre les solutions extrêmes; avec l'évolution des mentalités et du mode de vie, la querelle des anciens et des modernes se stabilise.

1927 :

Délibération du conseil municipal demandant une déclaration d'utilité publique (DUP) sur la Balance.

mai-juin 1927 :

Inscription ou classement (façades et toitures), de tout le côté ouest

- de la place du Palais,
- du 4, rue Vieille Juiverie,
- du 22, 24, 24 bis, rue St-Etienne (maison de la Reine Jeanne),
- du 8, rue Pente Rapide.

Vers 1930 :

Projet de prolongation de la rue de la République jusqu'au Rhône à travers le quartier de la Balance : « l'idée maîtresse de l'œuvre est celle de la pénétration directe de la ville par des voies larges et commodées... Avignon est une ville à côté de la route, alors qu'une ville bien composée doit être sur la route... »

1930 :

Suite à ce premier projet, le Conseil d'Etat refuse un emprunt à la ville d'Avignon tant qu'elle n'aura point produit un plan d'extension et d'embellissement.

octobre-décembre 1932 :

Inscription d'éléments d'architecture, 15 et 29, rue Grande Fusterie.

Inscription du 28, rue de la Balance (façade et toiture).

1933 :

Démolition d'un îlot compris entre les rues Calvet, Fonderie, des grottes et de la Balance.

Projet de construction d'un hôtel à cet emplacement.

1941 :

Enquête publique pour la démolition des immeubles suivants :

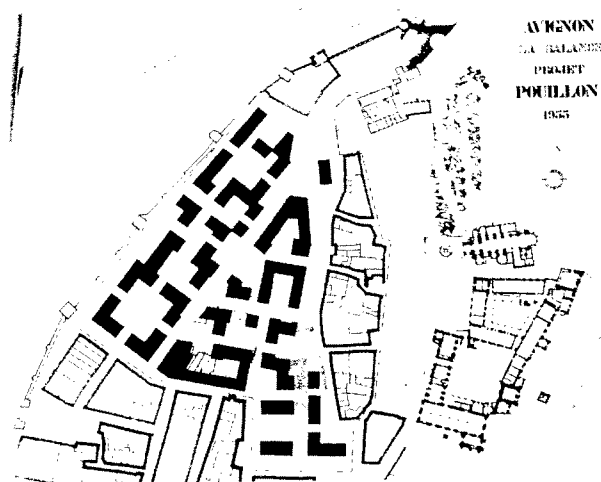
- 12, rue des Grottes,
- 31 à 43, rue de la Balance,
- 3 à 4, rue de la Fonderie,
- 1 à 7, rue Puits de la Reille,
- 28 et 30, rue des Grottes.

20 novembre 1942 :

Inscription des numéros pairs de la rue de la Balance.

Début 1947 :

Démolition par la ville sans préavis de 5 immeubles inscrits : 20, 22, 24, 26, 28, rue de la Balance.



Plan Pouillon - 1955.

10 mars 1947 :

Arrêté de péril pour le 3, rue de la Monnaie.

14 avril 1947 :

Inscription du 3, rue de la Monnaie.

1947 :

Projet d'une grande artère de 15 m de large s'amorçant à la place du palais dans l'axe de la cathédrale pour aboutir à la porte du Rhône.

Fin 1947 :

Projet Bardet 1947.

octobre 1955 :

Rapport de Collin, Directeur du MLR à Avignon donnant les directives d'aménagement de la Balance : « On peut circuler mieux en Avignon, et cela suffit, on ne doit pas compromettre le site architectural de l'ancienne cité des Papes ».

1956 :

Premier projet Pouillon.

1956 :

Plan archéologique de l'Architecte en chef des monuments historiques Jullien.

Vers 1957 :

Deuxième projet Pouillon.

1958 :

Recensement systématique effectué sur le quartier pour le compte des monuments historiques.

1958 :

Projet de démolition des immeubles situés :

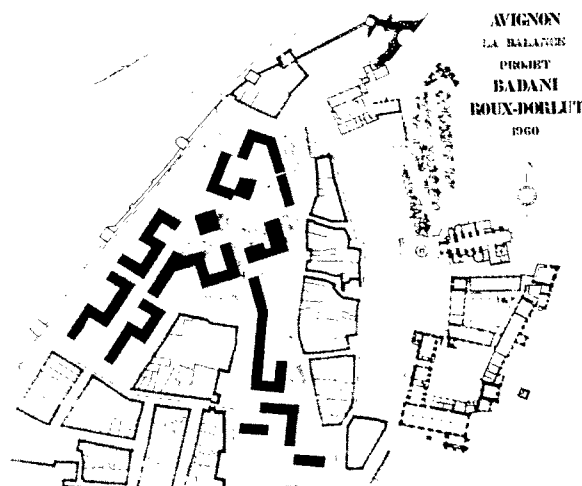
- 3, 5, 7, rue Puits de la Reille
- 30, 32, rue des Grottes
- 41, 43, rue de la Balance

1960 :

Premier plan masse Badani.

28 décembre 1960 :

Lettre de M. de Maupeou (futur rapporteur devant le sénat de la loi sur les secteurs sauvegardés), à



Plan Roux Dorlut - 1960.

Pierre Sudreau, Ministre de la Construction, concernant la Balance.

1962 :

L'appréciation de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques concernant le Secteur de la Balance ne relève que quelques immeubles ponctuellement intéressants. A cette époque la définition du tissu urbain passe par la densité des édifices assimilés aux Monuments Historiques.

Plan de curetage de Claude Charpentier, moins systématique que celui de Méricourt, il conserve une directive plus importante et transforme en mail planté les surfaces libérées par les démolitions déjà effectuées.

24 juillet 1962 :

DUP sur 47.800 m².

24 juillet 1962 :

Vote de la loi sur les secteurs sauvegardés.

62.000 m².

1967 :

Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur par Jean Sonnier. Ce plan impose un velum à ne pas dépasser pour la hauteur des toitures et indique tous les éléments devant être conservés.

1973 :

3^e Plan Badani.

Accentue la rénovation dans la partie ouest du quartier, supprime notamment la rue du Limas dans sa totalité et la remplace par une succession de placettes à l'italienne, les autres tracés étant sensiblement conservés.

1979 :

Plan de sauvegarde et de mise en valeur Sonnier (mise aux normes P.O.S. de l'ancien règlement, mise à jour du plan en fonction des travaux déjà effectués).



Plan Sonnier - 1979.

1963 :

Le Ministre André Malraux insiste particulièrement sur Avignon. Le deuxième plan Roux Dorlut respectait mieux l'esprit du quartier et conservait ce tracé de la voirie ancienne, sauf dans certains cas.

8 octobre 1964 :

Arrêté ministériel de création du secteur sauvegardé

Le velum prescrivant les hauteurs à ne pas dépasser et les lignes des toitures est maintenu.

Les prescriptions conservatoires des îlots sont accentuées et définies sans équivoque. Le parti tend à confirmer à terme le visage d'un urbanisme minéral et continu. Les curetages doivent donner lieu à des re-

constructions rétablissant le principe et l'ambiance de la ville méridionale très fermée.

Conclusion

Du premier plan Pouillon au dernier plan de sauvegarde, l'évolution des idées admet de plus en plus la conservation.

Les plans de référence prennent en compte très tôt (dès 1957) l'importance des toitures. Mais ce n'est qu'en 1967 qu'est établi un vélum précis, fixant les cotes de toiture à ne pas dépasser, ainsi que l'orientation des faîtages. Ce plan est calculé en fonction du Palais des Papes.

Les plans de référence marquent très nettement une évolution. Du premier plan masse, de type rénovation lourde, on passe à des plans qui admettent la conservation de certains immeubles remarquables. On aboutit bientôt à la notion de conservation du tissu, qui substitue l'idée d'ensemble à celle d'édifice ponctuel.

Le dernier plan Sonnier consacre cette évolution et propose la conservation de plus de 60 % des immeubles, imposant par ailleurs curetages et reconstructions afin de confirmer l'esprit et l'écriture de la ville.

La solution « cul-de-sac » économique est trouvée après plus de 20 ans de dérive. Le quartier se maintient délibérément en retrait de l'activité productive du reste de la ville et la vocation résidentielle semble acquise.

Le plan de circulation abandonne les artères haussmanniennes en faveur d'une « irrigation douce ». La création d'un parking de 900 places sous la place du Palais accentue de manière décisive l'importance du quartier sur le plan touristique.

1961 - ETAT DU BATI - ENQUÊTE SEDV*

Habitants :

En 1961, le quartier de la Balance compte 1.851 habitants dont 248 immigrés répartis en :

- 83 Espagnols,
 - 48 Gitans,
 - 52 Italiens,
 - 34 Nord-Africains
- et 31 divers non répertoriés.

Logements :

Le nombre de logements est de 739 avec 2.141 pièces habitables, se répartissant ainsi :

- 92 : 1 pièce
 - 184 : 2 pièces
 - 250 : 3 pièces
 - 128 : 4 pièces
 - 45 : 5 pièces
 - 16 : 6 pièces
- et 24 logements de 7 pièces et plus, jusqu'à 10 pièces dans l'îlot 0.

ENQUÊTE SEDV 1961

Ilots	Hab.	Log.	Pièces	Hab./log.	Pièce/hab.	Pièce/log.	Hab./ha	Log./ha	Mauvais ent. et sta	% imm.	nb. imm. 248
A	26	10	23	2,6	0,89	2,3	60	20	60	19	5
B	109	45	130	2,42	1,19	2,9	490	205	15,5	0	0
C	86	34	104	2,52	1,21	3,05	600	335	6	18,6	16
D	112	46	162	2,43	1,44	3,52	350	144	0	0,8	1
E	73	29	108	2,51	1,47	3,72	330	120	3,5	0	0
F	98	40	141	2,45	1,43	3,52	530	215	7,5	0	0
G	200	89	221	2,24	1,10	2,48	820	365	15,7	13	26
H	192	85	247	2,25	1,28	2,9	560	249	4,7	3,1	6
I	86	36	103	2,38	1,19	2,86	370	151	0	3,5	3
J	85	16	42	5,3	0,49	2,62	210	39	87,6	56	47
K	43	15	33	2,86	0,76	2,2	660	232	33	53,5	23
L	19	8	19	2,37	1,0	2,37	500	212	12,5	0	0
M	171	78	218	2,19	1,27	2,79	390	178	16,7	18,7	32
M	28	11	26	2,54	0,93	2,36	—	—	27	28,6	8
O	131	33	76	3,96	0,58	2,3	160	40	63,6	45	59
P	142	60	198	2,36	1,4	3,3	290	122	5	0	0
Q	40	22	68	1,81	1,7	3,1	—	—	9	0	0
R	97	36	90	2,69	0,93	2,5	—	—	31	26	4
S	71	29	74	2,44	1,04	2,55	—	—	31	26	18
T	42	17	58	2,47	1,38	3,41	—	—	0	0	0

* Société d'Equipement du Vaucluse

Moyenne :

On observe une moyenne globale de 2,5 habitants par logement, qui oscille entre :

- 46 Gitans dans 13 pièces (îlot I)
- 24 Gitans dans 9 pièces (îlot O)
- 23 Espagnols dans 13 pièces (îlot K)
- 33 Nord-Africains dans 26 pièces (îlot O)
- et 1 Français dans 10 pièces (îlot O).

Etat sanitaire

L'état sanitaire des immeubles est très variable, tant en ce qui concerne l'équipement que l'état d'entretien. Certains îlots paraissent « satisfaisants » :

- *îlot D* : 112 hab., 46 logements et 162 pièces, 1,5 pièce par hab., 0,8 ‰ soit 1 immigré;
- *îlot I* : 86 hab., 36 logements, 103 pièces, 1,3 pièce par hab., 3,5 ‰, soit 3 immigrés;
- *îlot T* : 42 hab., 17 logements, 58 pièces, 1,4 pièce par hab., 0 ‰, soit 0 immigré;
- *îlot R* : 97 hab., 36 logements, 90 pièces, 0,93 pièce par hab., 4 ‰, soit 4 immigrés.

D'autres sont dans un état très dégradé. La fréquentation en est plus faible.

Ilot A : dégradé à 60 ‰, 26 hab., 10 logements, 23 pièces, 2,6 hab./logt, 19 ‰, soit 5 immigrés.

Ilot J : dégradé à 87,6 ‰, 85 hab., 16 logements, 42 pièces, 5,3 hab./logt, 56 ‰, soit 47 immigrés.

Ilot K : dégradé à 33 ‰, 43 hab., 15 logements, 33 pièces, 2,9 hab./logt, 53,5 ‰, soit 23 immigrés.

Ilot O : dégradé à 63,6 ‰, 131 hab., 33 logements, 76 pièces, 3,9 hab./logt, 45 ‰, soit 59 immigrés.

RÉALISATIONS - EVOLUTION DES EXPÉRIENCES



Etat actuel des îlots non traités (rue du Limas).

En 1963, le Ministère des Affaires Culturelles, avec accord de la ville, propose d'entreprendre deux types d'expériences de réhabilitation dans le quartier de la Balance, qui serviront de test.

L'une est confiée à Badani et Roux Dorlut, Architectes en Chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, qui opéreront une reconstruction totale dans les îlots O et V.

L'autre, confiée à Mélicourt, Architecte en Chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, représente l'expérience inverse de conservation totale et de restauration dans l'îlot R.

Ces deux expériences s'achèvent en 1966.



Ilot Badani (à gauche)

Ilot Mélicourt (à droite).

De 1973 à 1975, quatre autres opérations sont réalisées, dans les îlots S (Taupin, Architecte en Chef des Monuments Historiques), G (Feuillastre, Architecte D.P.L.G.), H (Guichard, Architecte D.P.L.G.) et P (Badani - Roux Dorlut).

Enfin, depuis 1978, trois autres opérations sont en voie d'achèvement; îlot I (Autheman, Architecte D.P.L.G.), îlots JKL (Biscop - André, Architectes D.P.L.G.).

Ces opérations se compléteront par celle des îlots U et M (Badani - Roux Dorlut) actuellement en cours et ultérieurement G3 (Konick D.P.L.G.) D (Warnitzky) Q (Conil) A (Ronsseray, Architecte en Chef M.H.).

A l'exclusion de ces dernières, les 9 opérations citées peuvent permettre des comparaisons et des conclusions.

Evolution des intentions

En 1963, après nombre de plans masse qui, s'appuyaient sur un urbanisme né et inspiré de la Reconstruction, l'idée de la table-rase s'était imposée. C'est donc un pari qui est lancé, et qui donne sa chance aux champions de la conservation. La reconstruction « à neuf » et la réhabilitation dont les techniques sont encore celles de la restauration lourde sont en concurrence. Les expériences sont menées en même temps.

Les résultats, qui peuvent se comparer sous des éclairages très différents, sont toutefois présentes de manière à favoriser très nettement l'option de la restauration.

C'est donc en fonction de ce résultat que les expériences des années 73 et 75 seront engagées. Mais d'emblée on fait la critique de ce qui était exceptionnel dans les premières expériences et pour favoriser la

normalisation de cette technique nouvelle de la réhabilitation, on impose des contraintes financières. Les îlots concernés sont très comparables, hormis l'îlot P dans lequel la politique de la table-rase sera poursuivie au scandale des « conservateurs ».

Les résultats semblent confirmer les possibilités de la restauration grâce à l'expérience de l'îlot S. Mais les nombreuses complexités de la mise en œuvre et de l'exécution du chantier semblent décourager tant maîtres d'œuvre que maîtres d'ouvrage.

Le principe de restauration communément admis dans les mentalités, ne résiste pas au crible des critiques lorsqu'il s'agit de passer à l'exécution. La conservation se limitera aux seules façades saines dont l'intérêt majeur sera reconnu : façades de l'îlot H sur rue Grande Fusterie, façades de l'îlot B sur rue du Limas, trois façades de l'îlot I sur rue du Limas et une façade de l'îlot K sur rue de la Balance. Pour le reste du bâti, les opérations relèveront presque exclusivement de la rénovation (80 % en moyenne). Le parti architectural sera en général délibérément contemporain, avec plans masse et vocabulaire architectonique s'inspirant très librement de l'état antérieur. On compte de très rares exemples de pastiche (quelques façades arrière de l'îlot H).

Les expériences des îlots R et S restent donc un cas particulier qui définit les conditions de la restauration : haute qualification de la maîtrise d'œuvre et

de l'intervention, appui logistique financier important.

Mais à la Balance, les interlocuteurs ne veulent pas suivre, sauf pour un cas extrêmement particulier (îlot G) où la restauration très légère, entreprise comme un test, présente l'attrait d'un investissement modique.

Les techniques d'intervention

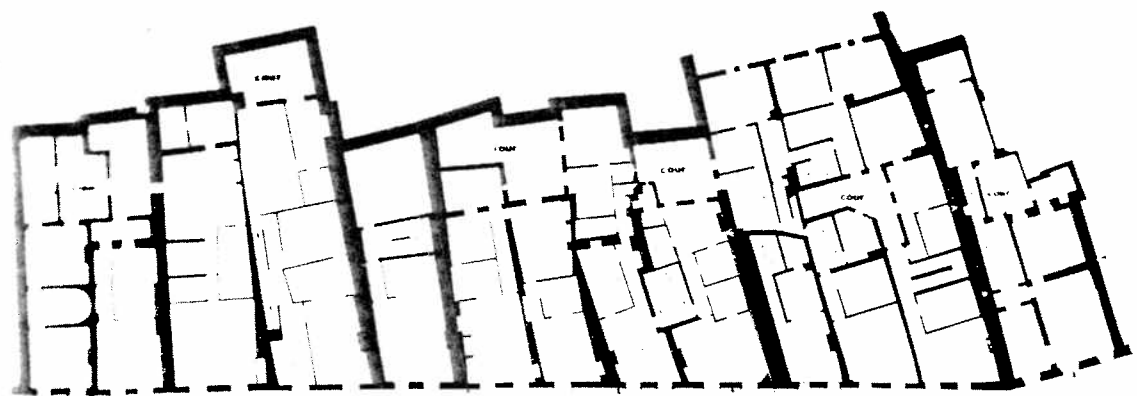
Excluons d'emblée les expériences de la table-rase pour lesquelles les techniques ne présentent aucune innovation par rapport à la construction neuve contemporaine. Ainsi les îlots O et V de 1966 et P (Badani). Appartiennent également à ce type les expériences des îlots H, I, J, K et L.

L'îlot R (Mélécourt) semble présenter l'extrême inverse en faisant appel à des techniques de restauration depuis longtemps consacrées dans les Monuments Historiques.

Dix ans après, les expériences de 1973 à 1980 se présentent selon des contextes à peu près similaires, mais comportent des solutions fort différentes.

Ilot G - Feuillastre - 1977

Hormis un groupe d'immeuble sinistrés par incendie, l'ensemble est en bon état. L'essentiel des structures



Plan de l'îlot H (Guichard), rue de la Grande Fusterie
(en haut, état antérieur du bâti);
(en bas, état nouveau).

est conservé. A peine, le cloisonnement intérieur est-il revu. Il s'agit là principalement d'un grand « débarbouillage » qui n'hésite pas à conforter jusqu'à certains enduits maintenus en place. La couverture est à peine remaniée, l'assainissement des immeubles n'est pas effectué. Les contraintes financières ont limité la qualité des prestations (les entreprises n'ont pas accordé de garantie décennale). Ce type d'expérience dont les caractéristiques ont été diversement appréciées, serait momentanément suspendu.

Ilot S - Taupin - 1978

La situation de l'îlot dans un tissu archéologique plus « fort » implique des contraintes nombreuses et particulièrement complexes : on y trouve des vestiges nombreux (ancienne chapelle, portique à arcades, façades à meneaux, probablement l'ancienne Livrée Saint-Ange). Pourtant, pour le promoteur S.E.D.V., « il fallait tout raser ».

Malgré tout, l'architecte parvint à réhabiliter l'ensemble et à conserver de nombreux éléments anciens, dans des conditions financières de départ assez proches de celles de l'îlot G. Mais la complexité des ouvrages (plafonds anciens conservés et suspendus à des dalles B.A.) entraîna une forte augmentation de la dépense. Les travaux de gros-œuvre, exécutés par une entreprise chevronnée, firent l'objet d'une excellente prestation, au détriment de certains ouvrages du second œuvre qui auraient souffert de la réduction autoritaire des travaux (enquête auprès SEDV).



Ilot P avant démolition, rue St-Etienne.

Ilot H - Guichard - 1978

Même contexte que l'îlot S, mais dépourvu d'éléments archéologiques prédominants. Seules les façades sur rue Grande Fusterie devaient être conservées ainsi que la façade Renaissance sur rue du Limas. L'intérieur a été totalement vidé et reconstruit avec une structure indépendante à laquelle les façades sont raccrochées à la manière d'un mur rideau. Les fondations anciennes qui ont été conservées ont imposé de maintenir le tracé parcellaire ancien dont l'effet est très sensible au niveau des toitures. La redistribution intérieure libérée de nombreuses contraintes a cherché à regrouper horizontalement le plus grand nombre de pièces afin de former des appartements amples qui soient plus conformes aux modèles contemporains. Mais cela nécessita la création de nombreux escaliers intérieurs afin de rattraper les niveaux entre les différentes façades conservées. Le résultat financier s'est avéré compétitif.

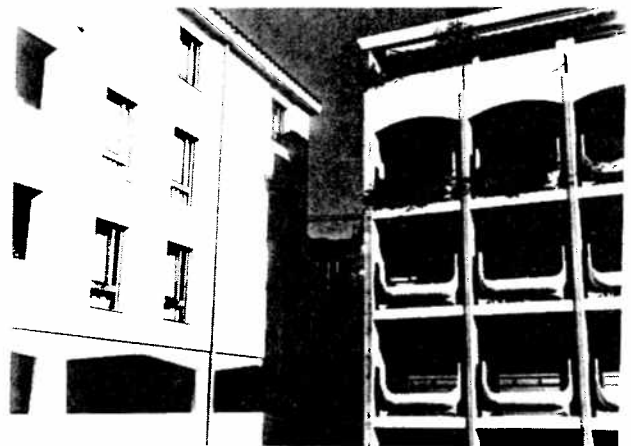
Ces trois expériences montrent à quel point les techniques contemporaines peuvent être appelées à assister de façon fructueuse les projets de conservation.

Evolution de la compréhension du tissu ambiant : l'adaptation des concepteurs

D'emblée, l'îlot R est à écarter, il maintient les immeubles in situ, en se bornant à une restauration, fort spectaculaire d'ailleurs. Le comblement de la lacune résultant de la disparition de deux immeubles fut résolu par le démontage/remontage de deux façades sises en face (îlot O) et qui gênaient le projet Badani.

L'extrême inverse est représenté par les expériences des îlots OV et P. Ici, il s'agissait de créer un ensemble neuf. Toute contrainte résultant de la conservation d'immeuble avait été éludée, soit par le démontage (îlot O), soit par la démolition pure et simple (îlot P). Le parti architectural du plan masse prétend s'inspirer des « placettes italiennes », qu'il abandonne aussitôt en élévation, en faveur d'une écriture délibérément différente. Si l'implantation en continu sur les anciennes voiries est à peu près respectée, on crée une « circulation bis » en cœur d'îlot, « afin de faire pénétrer le spectacle de la rue au milieu des immeubles » (Badani).

L'inspiration italienne fait place à une acuité d'observation plus accrue du contexte avignonnais par



Ilot P après reconstruction, place Campana.

l'exemple de l'îlot S (Taupin) qui n'hésite pas à recréer une façade neuve, composée suivant la grammaire architectonique du milieu, à l'emplacement d'un immeuble disparu.

Plus contradictoire semble être l'expérience de l'îlot H. Sur la rue Grande Fusterie, les façades conservées en totalité préservent bien l'esprit urbain. Mais par contre, la façade arrière sur rue du Limas, offre le spectacle d'un curetage non cicatrisé et un front déchiqueté qu'un calepinage de sol sophistiqué tente d'ordonner. Là, on a plutôt l'impression d'un « urbanisme de hasard », qui laisse trop à l'improvisation, et se réfère à une vision fantaisiste du cadre, plutôt qu'à une analyse affinée du tissu environnant.

La contradiction est d'autant plus surprenante que l'état médiocre du bâti avait condamné les façades arrières. Le découpage proviendrait alors d'un ancien plan de curetage approuvé à une époque bien antérieure, où les immeubles pouvaient être sauvés.

Les expériences des îlots I, JKL appartiennent à la famille de la rénovation.

Ilot I - L'implantation en continu s'est assez bien inspirée du tracé ancien. La distribution intérieure des immeubles et des appartements répondent à une cellule type mise au point par l'architecte à l'occasion d'autres opérations françaises. L'expression des façades et de l'architecture est issue d'une interprétation très libre et très personnelle de l'architecture avignonnaise. On ne peut dénoncer ici la moindre tentation du pastiche.

Ilot JKL - La densification du sol a été imposée par un programme hôtelier de 88 chambres. La trame régulière qui en découlait pouvait risquer d'être traduite par une architecture systématique mais fut atténuée grâce à un essai d'indication d'une trame parcellaire fictive. Les expressions architectoniques semblent plus se réclamer du modèle avignonnais, sans parvenir cependant à recréer l'ambiance urbaine si caractéristique. On peut être dérouté également par la construction sur arcades d'un bâtiment coupant la rue Petite Reille.

D'une façon générale, on doit noter, tant pour les îlots à rénovation, que pour les réhabilitations, que les références à l'architecture de la « reconstruction » sont abandonnées. Les recherches d'adaptation au rythme parcellaire sont couramment admises et les études de variations de toitures, dans le respect du vélum de 1967, sont très poussées.

Comparaison des prix de revient

Ilot R - Restauration 700 F le m² en 1966, soit 2.300 F le m² en 1980
 Ilot OV - Rénovation 700 F le m² en 1966, soit 2.300 F le m² en 1980

Ilot G - Réhabilitation 1.000 F le m² en 1977, soit 1.440 F le m² en 1980
 Ilot G - Reconstruction 1.680 F le m² en 1977, soit 2.400 F le m² en 1980
 Ilot S - Réhabilitation 2.030 F le m² en 1978, soit 2.700 F le m² en 1980
 Ilot H - Rénovation 2.943 F le m² en 1978, soit 3.900 F le m² en 1980
 Ilot I - Réhabilitation/reconstruction 1.800 F le m² en 1978, soit 2.500 F le m² en 1980

La comparaison entre les îlots R et OV favorise nettement l'expérience de la restauration. Il est cependant à souligner que les appartements furent livrés non équipés et sans cloisonnement intérieur.

Comparaison des prix de vente (valeur 1980)

Ilot R - Restauration 7.070 F le m²
 Ilot OV - Rénovation 6.900 F le m²
 Ilot G - Réhabilitation 5.000 F le m²
 Ilot S - Réhabilitation 5.500 F le m²
 Ilot H - Réhabilitation 5.240 à 6.000 F le m²
 Ilot I - Réhabilitation 5.600 F le m²
 Ilot JKL - Rénovation 7.000 F le m²

On distingue dans ces prix, les expériences de 1973 à 1975 (îlots G, H, S) qui recherchent des résultats compétitifs sur le plan du prix de revient afin de s'intégrer dans le marché de l'immobilier de façon concurrentielle. Les expériences des îlots R, O et V étaient tournées délibérément vers une recherche conceptuelle et technique : on voit qu'ils sont en fait très comparables et c'est ce qui était volontairement recherché : l'îlot R avait en effet bénéficié de subventions du Ministère des Affaires Culturelles.

RECENSEMENT 1975 I.N.S.E.E.

Ilots	Habitants	Logements	Pièces	Hab./log.	Pièces/hab.	Pièces/log.
O et V	126	52	186	2,42	1,47	3,57
R	60	23	80	2,63	1,33	3,47

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Ilots	Salariés agricoles	Artisans pet. com.	Prof. Lib.	Cadres Sup.	Cadres Moy.	Employés	Pers. serv.	Indust. gr. com.	Ouvriers
O et V 36 actifs	0 %	25 %	8,33 %	39 %	8,33 %	2,8 %	2,8 %	5,55 %	0 %
R 16 actifs	6,25 %	6,25 %	25 %	43,75 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	0 %	0 %
Moyenne à Avignon 21.870 actifs	0,8 % sur repré- sentés	6,9 % sur repré- sentés	1,7 % sur repré- sentés	3 % sous repré- sentés	11,3 % sousrepré- sentés	17,6 %	4,5 %	1,7 %	36 % non repré- sentés

Comparaison des vocations

Pour tous ces îlots, le coût au m² était imposé. La vocation des immeubles visait un marché de logement de semi-luxe ou de grand luxe, avec comme corollaire pour le groupement JKL, un hôtel de 88 chambres de « style international ».

Aucun logement social n'a été envisagé dans les expériences entreprises à l'exclusion de quelques appartements dans l'îlot B et un projet de HLM dans l'îlot C. Le relogement de la population s'est fait suivant trois formules :

- les gitans ont été regroupés en dehors de la ville « La Cité du Soleil » (actuellement détruite);
- les jeunes ménages furent relogés dans les immeubles dans la banlieue;
- les personnes âgées furent relogées dans des immeubles anciens vacants de la Balance.

Cependant, malgré les précautions prises, une résistance à la libération des lieux s'est de plus en plus manifestée de la part des générations moyennes. Par ailleurs, le troisième âge semble supporter difficilement ce type de transfert puisqu'aux dires de la SEDV, on note de nombreux décès dans les 6 mois qui suivent.

A la question posée à chaque concepteur concernant l'intérêt d'une telle opération, tous ont fait état des études extrêmement lourdes sur le plan financier et de la très grande complexité des mises en œuvre, plus particulièrement dans les cas de réhabilitation.

Tous sont cependant du même avis pour considérer que ce type d'étude est particulièrement intéressant sur le plan de la recherche et de la conception.

Bon nombre d'entre eux et surtout ceux qui ont effectué les dernières expériences évoquent l'avantage pour la ville d'Avignon de conserver son quartier ancien, ce qui met en évidence la très rapide évolution des esprits dans cette direction.

Pour les architectes, ces opérations ont été « blanches » dans les meilleurs des cas (hormis les expériences de rénovation); c'est-à-dire sans aucun bénéfice.

Aucun de ces architectes ne croit possible de se maintenir dans les prix des logements sociaux. Il apparaît donc que le quartier de la Balance sera un quartier de luxe ou de semi-luxe, à terme. On rejoint là les premiers désirs que la Municipalité d'Avignon formulait dès 1930.

Conclusion

Après vingt ans « d'expériences » à la Balance, on constate que le tissu urbain a été traité à 90 %.

La part de la restauration y est extrêmement ténue; par contre, le secteur de la rénovation s'est considérablement étendu et concerne près de 80 % des opérations.

Les trois caractères qui définissaient le secteur de La Balance en 1962 sont diversement résolus :

Le soubassement monumental du Palais des Papes, le « moutonnement des toitures » est préservé semble-t-

il de manière positive. (L'achèvement de l'opération Badani-Roux Dorlut dans l'îlot U. M sera décisif à ce titre) et les prescriptions du plan de sauvegarde relatives au vélum généralement bien suivies.

Le problème de la circulation fut réglé grâce à la création du parking souterrain sous la place du Palais et l'accès direct depuis le nord sous le rempart. L'ensemble du quartier est par ailleurs irrigué au Sud par la Porte de l'Oulle.

Le maintien du tissu ancien n'a pas été aussi fidèle au Plan de Sauvegarde qu'on aurait pu l'espérer. Seuls les immeubles majeurs ont été conservés. Le reste a été très largement remplacé.

Les alignements sur rue, s'ils ont été, la plupart du temps, relativement bien respectés, furent parfois abandonnés au projet d'initiatives inattendues : fermeture de la rue des Grottes par un immeuble, franchissement de la rue Petite Reille par un bâtiment sur arcades, échappées sur des cours d'îlots dont la vocation traditionnelle est au contraire d'être entièrement clos.

Les architectures sont très diverses; pour certaines, ce sont des interprétations très libres et très personnelles du modèle avignonnais. Parfois même, la référence avignonnaise est délibérément écartée. Au sortir de l'ère de la reconstruction, l'architecture dite « intégrée » en est encore au balbutiement, et oscille entre le pastiche Charybde et le tempérament contemporain Scylla.

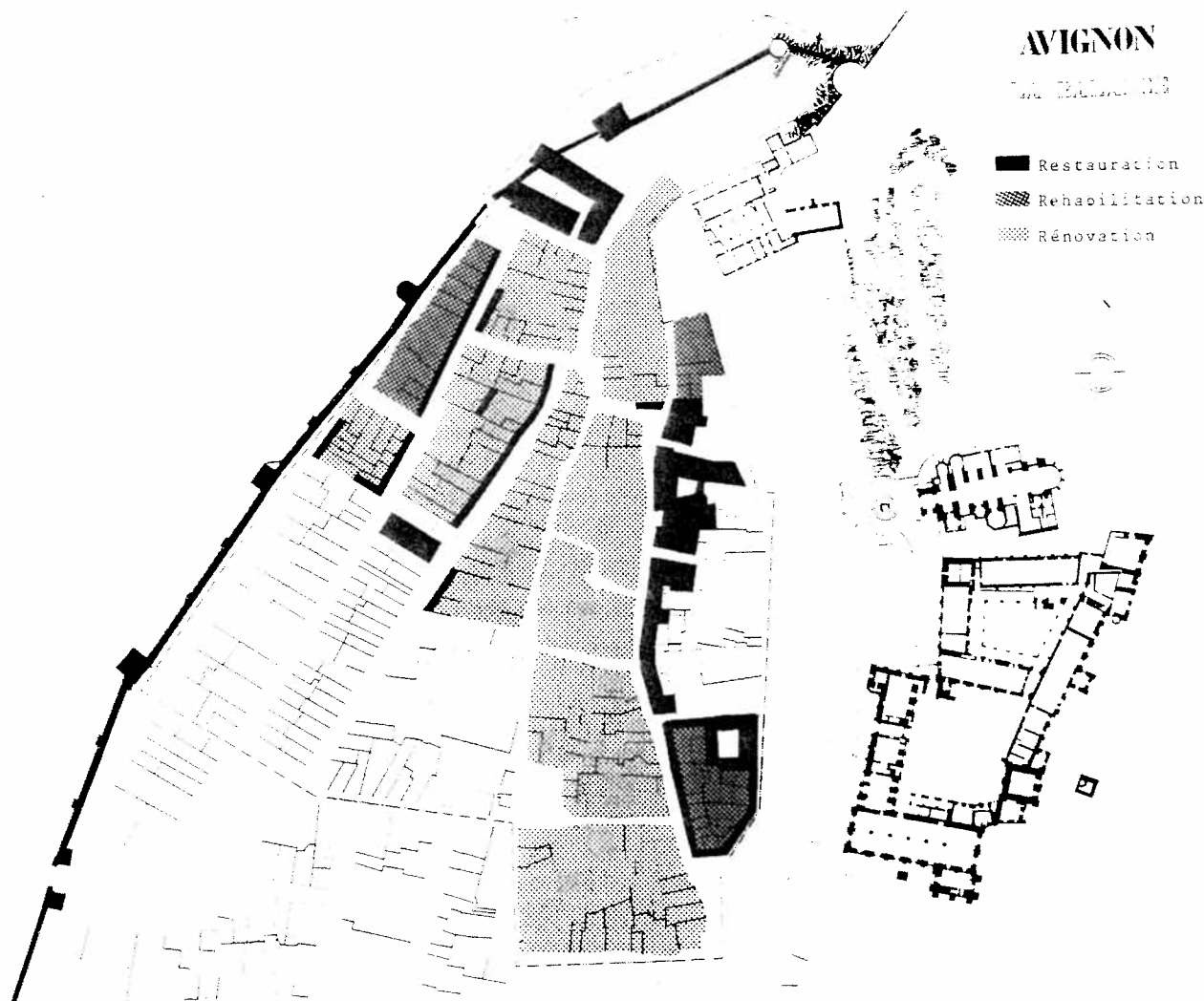
Il est toutefois de première importance de souligner que si le tissu du Secteur Sauvegardé est « traité », le plan de Sauvegarde et de mise en valeur n'est toujours pas approuvé.

Se pose donc la question de la poursuite de la procédure d'approbation, étant entendu que dès lors qu'il n'a pas été toujours respecté il est donc devenu caduc.

Comparé à d'autres secteurs sauvegardés français, celui de La Balance appelle plusieurs réflexions :

— Il appartient à la genèse des Secteurs Sauvegardés. A ce titre, et dans ce climat, il lui a été donné de jouer un rôle peut-être démesuré par rapport à son intérêt propre.

— Il a fait l'objet de nombreuses expériences, présentées au titre de tests. Il est à souligner qu'entre les premières opérations et les suivantes, dix ans avaient passé, provoquant une dégradation sanitaire quasi irréversible qui faisait donc pencher en faveur de la rénovation. En outre, l'intérêt architectural des immeubles était généralement modeste : on n'avait pas l'impression de « descendre l'escalier des siècles », et seule devenait essentielle la conservation du tissu urbain comme principe d'organisation et des ambiances. Le résultat de l'opération Badani-Roux Dorlut en U et M sera sans doute décisive en ce sens. On peut cependant penser que La Balance a déjà perdu beaucoup de son caractère. Plus délicate encore qu'une architecture grandiose, ces immeubles sobres et modestes, réduits à l'état de « patine à l'état pur » en devenaient sans doute d'autant plus délicats à traiter. La solution de ce problème n'est ni le ravalement, ni le remplacement, mais se situe dans une demi-mesure qui devra être découverte si l'on veut encore préserver nombre de centres anciens en France.



Plan état 1980.

Ces dix ans d'expériences posent le problème :

- de la *compétence* des Maîtres d'œuvre qui osent ou qui n'osent pas se confronter à la conservation ;
- de l'*application* du plan de Sauvegarde durant son élaboration ;
- de l'incidence de la *décision politique* sur un tissu dont la conservation, souhaitée, se trouve être inapplicable par suite de contraintes financières inadaptables. Le secteur de La Balance était voué depuis très longtemps à la rénovation. Ce but a été atteint, malgré de légères nuances, à 80 %.

On est en droit de s'inquiéter d'une telle politique dans un tel tissu. L'accélération du processus de réhabilitation risque de tourner vite en opposition avec le principe de conservation.

La consommation de l'ancien a alors de très fortes chances de se traduire par sa consommation et d'aboutir à l'inverse du résultat souhaité.

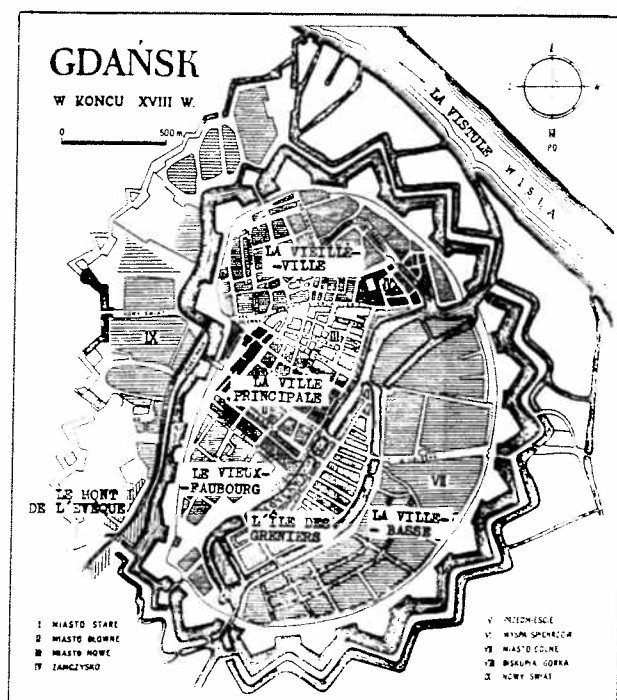
Benjamin MOUTON
Architecte en Chef
des Monuments Historiques

Certains aspects de la reconstruction du centre du Vieux Gdańsk

En 1945, le paysage historique du Vieux Gdańsk a été anéanti, tout comme peu avant, le centre historique de Varsovie. Pour les Polonais ces faits étaient inacceptables — dans le cas de Gdańsk, ne pas reconstruire son passé serait nier et abandonner une tradition plusieurs fois centenaire de la « capitale maritime polonaise » et — dans la conscience de la nation — ce serait rejeter son rôle dans l'histoire de la Pologne, dans sa culture, son art et même dans sa littérature. Le feu qui a consommé ces deux villes n'aurait jamais su détruire leur existence ancrée dans le cœur de la nation. A cela s'ajoutait le fait que les Polonais au lendemain de l'après-guerre étaient parfaitement conscients de la responsabilité d'avoir à transmettre aux générations futures la tradition de la splendide architecture de Gdańsk, une architecture d'importance européenne et mondiale. Elle s'était constituée durant des siècles, créée par les meilleurs architectes, avant tout d'origine flamande et hollandaise, mais aussi allemande, italienne et polonaise. A leur œuvre s'ajoutait celle des architectes et ingénieurs français : c'est J. Charpentier, ingénieur-architecte, constructeur de génie civil et militaire, engagé par le Conseil de Gdańsk — impressionné sans doute par les célèbres travaux de l'illustre Vauban — et dont l'activité se situe vers la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècles, qui, à Gdańsk, s'est distingué le plus. A l'époque des guerres de Napoléon, les plus éminents ingénieurs français de l'armée de l'Empereur ont œuvré à l'extension des fortifications, dont le général Haxo. Puisque nous touchons à l'histoire, il faut mentionner ici quelques épisodes importants qui se rattachent aux relations franco-polonaises. Ainsi c'est la ville de Gdańsk qui, en 1734, protégeait la cause du roi Stanislas Leszczyński, futur duc de Lorraine, mécène de la ville de Nancy. Mentionnons encore la tentative désespérée et tragique de débloquer la ville par le Comte de Plélo, mentionnons aussi le siège de 1807 d'un Gdańsk déjà prussien, par les troupes polonaises et françaises et ensuite, la défense par l'armée franco-polonaise de la ville reprise.

Mais revenons à l'an 1945, et à l'architecture. Bien qu'à l'état de décombres, il subsistait tout de même beaucoup de la ville. Ces ruines de Gdańsk 1945-1946 se présentaient par endroits d'une manière si pittoresque qu'elles avaient même fait naître la conception d'en garder une partie pro memoria, à l'instar de celles de la Rome antique et de Pompéi. Evidemment cela s'est avéré trop romantique et irréel, puisque les Polonais d'alors souffraient d'un fort « complexe des ruines ». Faut-il le regretter ? »

C'est déjà en 1945 qu'a été posé par le gouvernement, simultanément à Gdańsk et à Varsovie, la question de la reconstruction de ces deux villes. Dans le cas de Gdańsk, on a procédé rapidement aux examens préliminaires, basés sur les archives historiques, et on a élaboré une étude de conception et de projet. A l'issue de ces travaux a pris corps une solution unique — la décision de la reconstruction du Vieux Gdańsk, de sa Cité — la Ville Majeure.



Plan historique de Gdansk au XVIII^e siècle.

La Ville Majeure est une des entités urbaines moyen-âgeuses qui, au XVII^e siècle, ont été intégrées dans un ensemble historique homogène, celui du centre de la Ville de Gdańsk. La Cité, la Ville Majeure, comme son nom l'indique, était à partir du XIV^e siècle la part la plus importante de ce complexe. C'est aussi la raison pour laquelle l'architecture de la Ville Majeure a revêtu tant d'importance et de faste.

Les fouilles archéologiques auxquelles on a procédé il y a quelques années, ont démontré que la Ville Majeure était aussi la partie la plus ancienne de Gdańsk, d'une continuité d'habitation ininterrompue depuis le IX^e siècle. Les études ont confirmé également l'hypothèse de l'élaboration au XIII^e siècle, à la suite de

l'implantation des marchands de Lubeck, du schéma du plan actuel de la ville. Ainsi donc la Cité, outre la tradition d'exceptionnelles valeurs architecturales est un monument d'urbanisme d'une haute classe. Ce point de vue a également été considéré dans les plans et les projets de la reconstruction de la Ville Majeure de Gdansk.



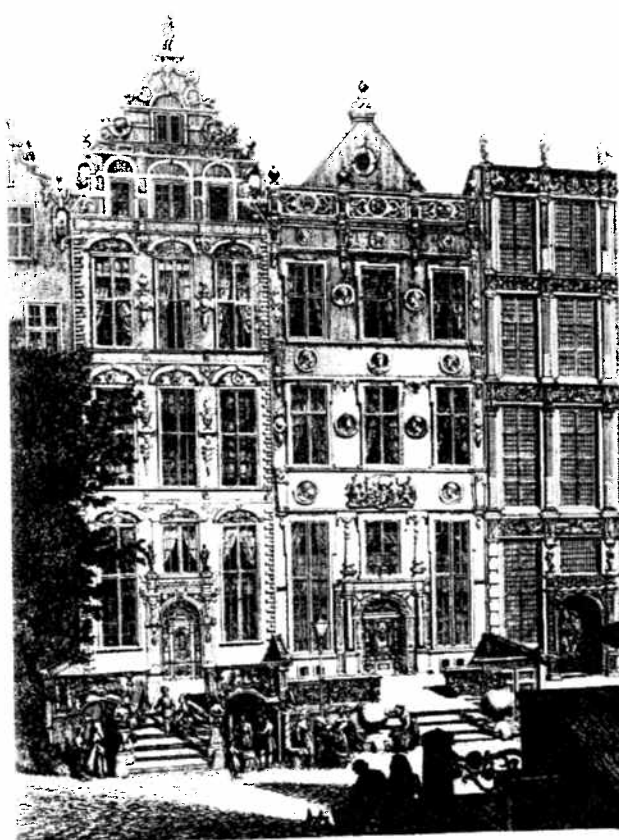
La rue Longue.

Il faut rappeler ici le mérite particulier du Prof. Jan Zachwatowicz, à l'époque Conservateur Général des Monuments Historiques, d'avoir propagé au sein de la nation l'idée de la nécessité de la reconstruction du patrimoine artistique. C'est grâce à ses efforts et à son attitude qu'a été prise la décision de reconstruire la Ville Majeure de Gdansk.

C'est au Prof. Piotre Biegański, présent ici parmi nous, qui dirigeait et inspirait l'ensemble des études et de la reconstruction, que la Ville Majeure reconstruite doit l'ossature de son urbanisme.

Sur la base de la documentation historique disponible, l'idée de la reconstruction des traces des rues de la Ville Majeure s'était avérée réalisable. Ceci a été confirmé aussi bien par les études architecturales des lieux que par les examens des archives. En effet, plusieurs gravures remontant au XVI^e siècle ont été conservées, tout comme une importante collection de photographies, dont certaines dataient de la moitié du XIX^e siècle. Les conservateurs ont trouvé aussi une aide précieuse dans la collection des dossiers des Offices du Bâtiment, fondés en 1815. Cette collection est devenue une source d'information inestimable sur les transformations défavorables, subies par le Vieux Gdansk au cours de l'urbanisation accélérée de la

deuxième moitié du XIX^e siècle. Par conséquent, en ce qui concerne l'aspect extérieur des édifices de Gdansk, il s'offrait une chance unique de faire reculer l'horloge de l'histoire et de revenir à une époque révolue, librement choisie. Grâce à cette chance, la devise de reconstruire Gdansk plus beau qu'il ne l'était avant la guerre devenait réalité.



Façades anciennes rue Longue — gravure du XIX^e siècle.

Comme au début des travaux notre expérience dans la reconstruction était quasiment nulle, nous avons trouvé une aide précieuse dans les publications des conservateurs allemands d'avant la guerre, avec leurs bons et leurs mauvais exemples de la reconstruction des façades des maisons patriciennes de Gdansk : exemples négatifs, et exemples positifs, comme la reconstruction des terrasses donnant accès aux maisons — Beischlage — caractéristiques de l'architecture de Gdansk. Dans leurs ouvrages, les conservateurs allemands étaient obligés de suivre la doctrine nationaliste, tandis que nous, nous étions obligés de procéder conformément à la doctrine en vigueur à l'époque stalinienne : « faire une architecture nationale dans sa forme et socialiste dans son essence ».

Il est regrettable qu'à la reconstruction de la Cité de Gdansk en raison de l'immensité des destructions, la seule fonction que nous ayons pu suivre, était celle d'habitation, car il ne faut pas oublier la densité de la construction de la Ville Majeure de Gdansk qui, vers 1900, a atteint le nombre le plus élevé d'habitants — de 18 à 20.000 personnes environ. A la reconstruction, il a été décidé de le réduire à 10.000 personnes. Procéder à une opération de mise en valeur sur un organisme urbain entièrement détruit était une tâche beaucoup plus facile qu'à l'ordinaire. Il était possible

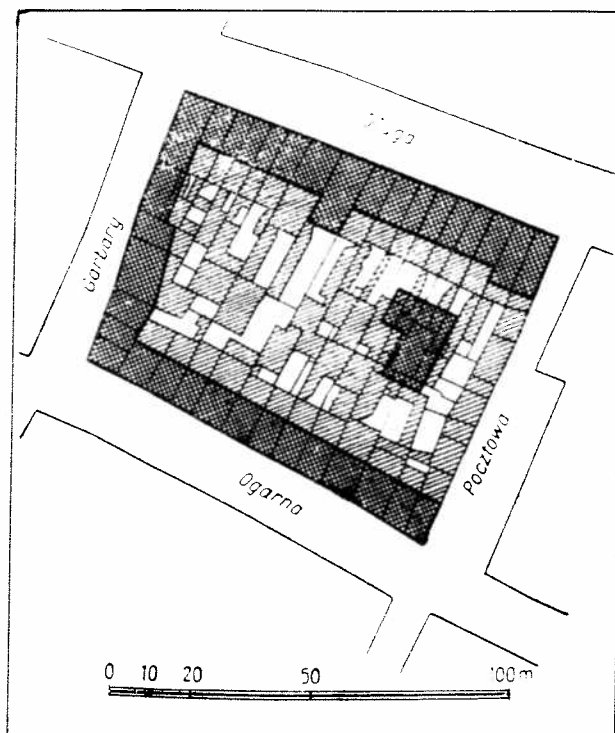


Rue Notre-Dame en 1938.

non seulement de renoncer à la reconstruction de l'intérieur des îlots avec leur construction ancienne d'officines et bâtiments domestiques et ménagers, mais également de réduire la profondeur des bâtiments principaux aux deux tiers et même aux deux cinquièmes de leur ancienne profondeur. De la sorte on trouvait un précieux espace pour créer des squares espaces de jeu, crèches et jardins d'enfants. Les appartements eux-mêmes y gagnaient en air et en lumière. L'idée de former une seule maison à partir de plusieurs étroites maisons voisines représentait une économie en cages d'escalier. Il était donc plus facile de projeter et de réaliser une telle reconstruction qu'une reconstitution exacte.

Malheureusement les désavantages de cette méthode étaient également nombreux, et ils touchaient au domaine historique et à la conservation :

1. La disposition historique des intérieurs des maisons devait être modifiée intégralement.
2. Pratiquement il fallait renoncer à la possibilité de reconstruire tous les fastueux intérieurs célèbres des maisons anciennes.
3. On a renoncé également à la reconstitution de façades arrière, de cloisons gothiques et même de voûtes des sous-sols très bien préservées.
4. Ce procédé de reconstruction a eu aussi une influence défavorable sur la réfection des façades. On peut le remarquer sur le complexe expérimental, situé



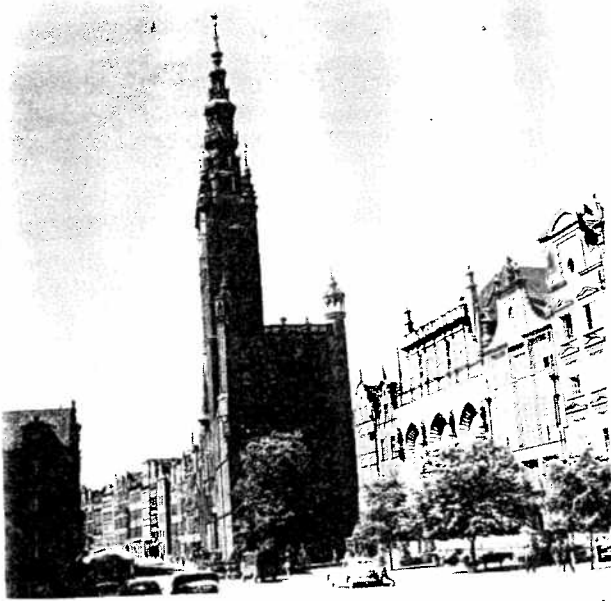
Îlot de la Ville Majeure.

entre la rue Longue et la rue des Braques, Długa et Ogarna. Toutes les fenêtres sont encadrées par les mêmes chambranles, mais qui plus est — on les a situées toutes au même niveau.

De même, commencer la reconstruction par la partie la plus représentative, la Voie Royale — la rue Longue et la rue du Long Marché — était également une erreur. En effet, vers 1950, plusieurs erreurs d'ordre historique et architectural ont été commises qui auraient pu être évitées plus tard grâce à l'expérience acquise. Il faut rappeler qu'au cours des années 50, la rue Longue était une importante artère de communication avec tramways et voitures, ce qui a rendu impossible la reconstruction des terrasses caractéristiques de l'architecture de Gdansk. Par contre, eu égard au prestige de la rue, on a engagé des artistes plasticiens. Ils ont revêtu les murs d'une riche décoration, qui concurrençait d'une manière désavantageuse l'architecture ancienne. Il faut constater que pour reconstruire cette rue célèbre l'argent ne manquait pas, les artistes étaient payés « au mètre » et ils en ont profité pour gagner de l'argent.

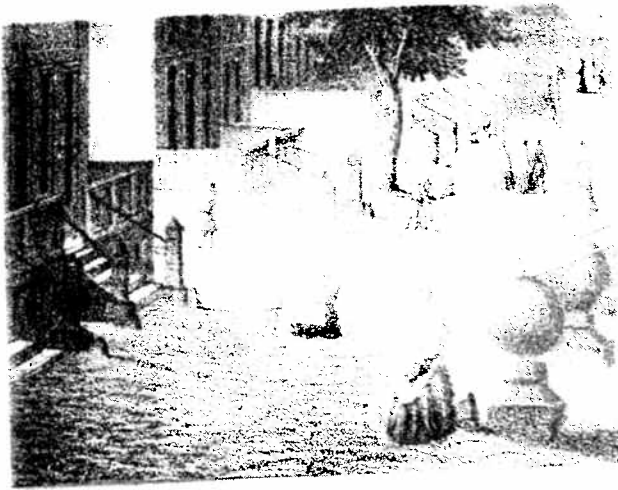
Dans les rues reconstruites ultérieurement, il fut déjà possible d'éviter les erreurs commises au début des travaux, renoncer au concours des artistes, et penser à la reconstruction des belles terrasses. C'est ainsi qu'on a procédé pour faire ressusciter la plus belle rue de Gdansk — la rue Notre-Dame. Les terrasses ont été recrées ici assez fidèlement et, qui plus est, elles ont gardé non seulement leur forme authentique, mais aussi, souvent, des éléments d'origine. Les terrasses de la rue Notre-Dame sont donc un monument authentique et exceptionnel de l'architecture et de l'urbanisme anciens d'importance européenne.

La reconstruction de la Ville Majeure de Gdansk et, en particulier, la réfection de ses sculptures anciennes



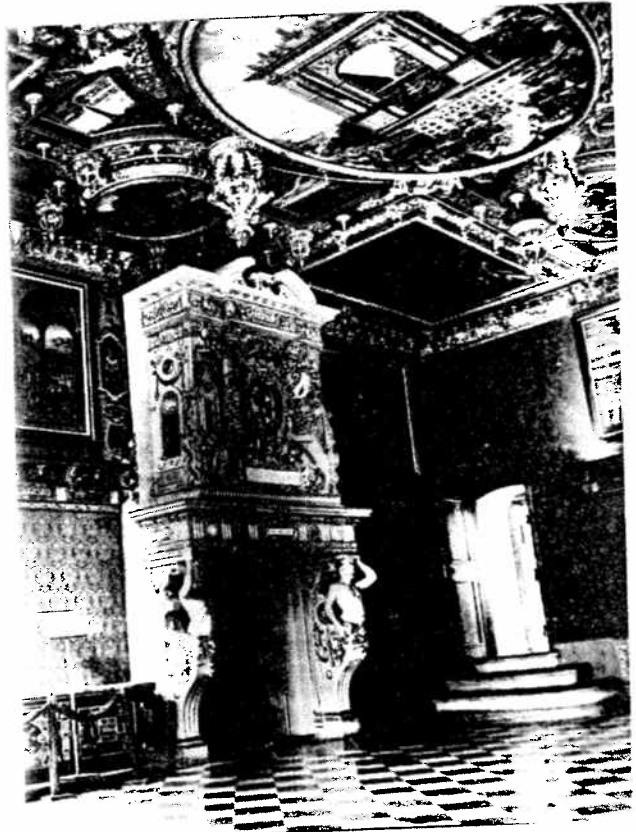
L'Hôtel de Ville Majeure — la « Voie Royale », la rue Longue et le Long Marché (Photo de l'auteur).

a suscité de multiples controverses non seulement d'ordre technique et fonctionnel, mais aussi elle a posé des problèmes de nature théorique, scientifique et doctrinal et, dans certains cas, éthique. En voici quelques-uns, choisis à titre d'exemple :

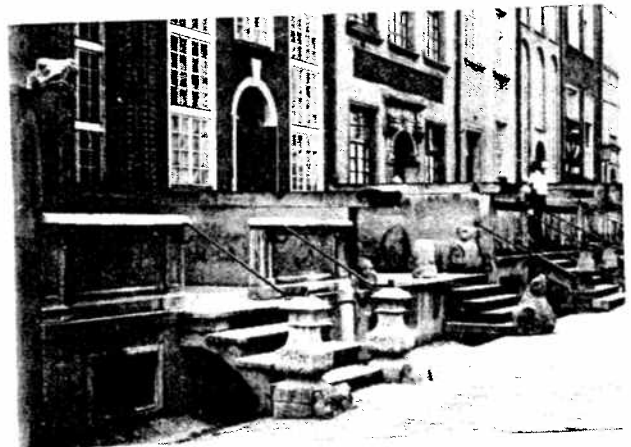


Les terrasses de la rue Notre-Dame (Lithographie XIX^e siècle)

— Peut-on traiter la reconstruction comme on fabrique des maquettes. C'est l'attitude que je contesterais à l'aide de réflexions tirées de mon expérience personnelle : la reconstruction n'équivaut pas à la maquette grande nature, comme certains le suggèrent. La maquette est inanimée, la reconstruction est vivante. A l'encontre de certaines opinions des théoriciens en conservation, la reconstruction est une forme d'activité de conservation et, en tant que telle, une activité non neutre. La reconstruction dans toutes ses dimensions urbanistiques, architecturales et même à l'échelle du détail, peut être utile, voire nécessaire. Cependant elle fait apparaître un danger car, en pratique, elle s'avère plus facile dans la réalisation et moins coûteuse que la conservation d'une œuvre d'architecture originale, ou d'une œuvre d'art originale qui, elles, exigent beau-



Intérieur de l'Hôtel de Ville (Photo de l'auteur).

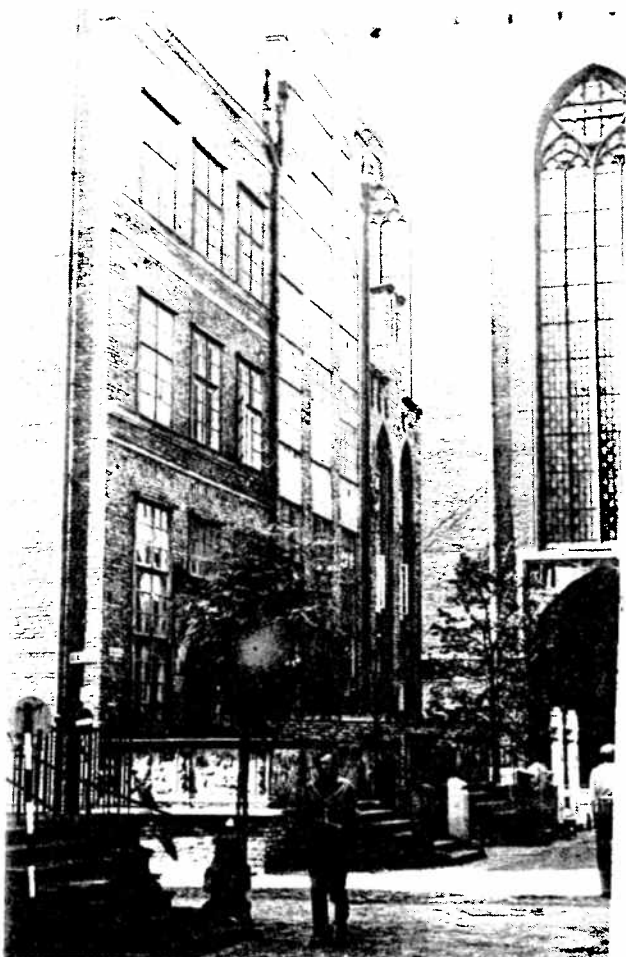


Les terrasses aujourd'hui (Photo de l'auteur).

coup d'efforts. On risque alors d'oublier les valeurs de l'authenticité. La société et même les spécialistes, dont les conservateurs, arrivent maintenant à confondre, sinon à identifier la conservation à la reproduction et à la reconstruction. Auparavant, c'étaient les destructions du fait de guerre qui servaient d'« alibi » à la reconstruction, aujourd'hui ce sont des difficultés objectives imaginaires, et surtout, ce qui est le plus commode, l'argument de la pollution de l'eau et de l'air. J'en observe les conséquences aussi chez vous, dans les pays occidentaux. En voilà des exemples : les travaux de reconstruction dans la cathédrale de Canterbury, les copies déjà préparées, sinon des reconstructions pour Strasbourg et, finalement la construction permanente de la cathédrale de Cologne.

— Le deuxième problème concerne ce que nous appelons la « préparation » architecturale. En tant

qu'exemple de la « préparation » des monuments, parmi les plus éminents de Gdańsk, nous pouvons citer le 43 de la rue du Long Marché, une célèbre maison patricienne, presque entièrement authentique d'ailleurs. Le fait est que cette demeure n'a jamais eu son aspect d'aujourd'hui : en effet, sous son revêtement on a découvert une façade gothique, on a rénové son portail Renaissance, à la place de son faite moderne de 1925 environ, on a reconstitué celui du baroque sur son déclin, puisque pour cette maison on disposait d'une documentation à la fois plus intéressante et plus détaillée. La maison en question se présentait donc autrement au XVII^e, autrement au XVIII^e, et autrement avant 1945. A mon avis, dans ce cas particulier la solution actuelle est adéquate. Nombreuses sont les façades reconstruites suivant un procédé semblable, que nous pouvons considérer comme des « spécimens », couronnés d'un succès que l'on peut même qualifier de scientifique et technique. La méthode des « spécimens » a été adoptée dans la reconstruction de tout un ensemble de façades. Lors des travaux de reconstruction on les a juxtaposées, bien qu'à l'origine elles n'aient jamais voisiné. C'est la valeur artistique de l'objet à reconstruire représenté par la documentation assemblée, tout comme la précision et la véracité de cette documentation qui ont été ici décisifs.



Rue Notre-Dame fermée par l'église Notre-Dame (Photo de l'auteur).

— Le troisième problème se rapporte à l'histoire de l'urbanisme. Des compromis inévitables entre l'évolution et le présent étaient nécessaires non seulement à l'échelle d'ensembles de maisons, comme nous

l'avons déjà mentionné, mais aussi à celle de rues entières. Faute de place et de lumière solaire on a dû renoncer à la reconstruction de plusieurs sections de la rue Chlebnicka (la rue du Pain), de la rue Piwna, (de la Bière), et de la rue du Saint-Esprit. On a laissé aussi certains espaces totalement non-bâtis, en tant que réserves foncières. Dans le cas de la rue de la Digue, on a déplacé sa sortie sud pour dégager et mettre en valeur la vue sur la Chapelle Royale, fondée par le roi Jean III Sobieski. Il était, en effet, regrettable de renoncer à la vue pittoresque de la chapelle sur le fond sombre de l'église Notre-Dame. Ainsi les raisons esthétiques et de composition ont prévalu sur le principe historique d'urbanisme.

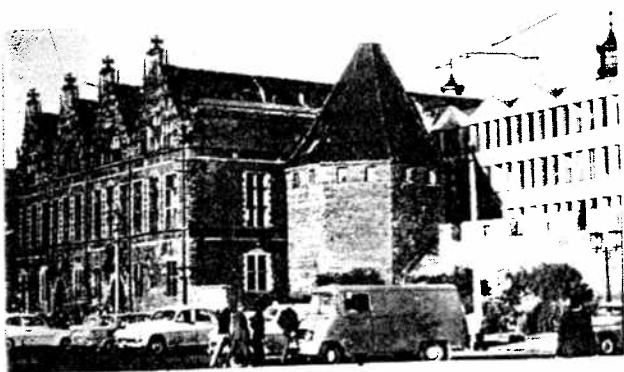
— Le quatrième problème, lui aussi concerne l'échelle urbaine. C'est celui du dégagement de l'ensemble de la Ville Majeure de son vieux tissu faubourien qui l'entourait dans le passé. La question qui se pose est de savoir si un tel procédé est justifiable, même s'il est motivé par l'impératif de la nouvelle composition spatiale et, avant tout, par les besoins toujours croissants qu'impose la circulation. Au moment de l'aménagement des abords de l'ensemble d'une vieille ville, il est de règle que ce tissu faubourien historique soit gravement atteint sinon entièrement détruit. A Gdańsk, l'aménagement de la place du Marché au Bois et l'extension de la rue du Mur Faubourien nécessitaient une telle opération.

— Le cinquième problème, l'intégration du nouveau dans l'ancien à l'échelle architecturale est loin d'être facile et suscite des controverses. Le nouveau kiosque rehaussé d'une pergola est nettement subordonné à la Porte d'Or, tandis que le pavillon moderne entre en concurrence avec le volume de la Porte Haute. Le nouveau bâtiment de l'Ecole des Beaux Arts, vu de ce côté est soumis au complexe ancien, dominé nettement par le célèbre Grand Arsenal. Les pseudo-pignons du bâtiment moderne sont l'expression d'un compromis douteux entre les ambitions d'un architecte contemporain et les exigences du conservateur. Cependant, vu du côté est, ce même bâtiment



Rue de la Digue, Chapelle Royale et Eglise Notre-Dame (Photo de l'auteur).

entre dangereusement en conflit avec le Grand Arsenal. En revenant à une vue plus large du côté ouest, on voit que là aussi, c'est l'ancien complexe qui souffre d'être dominé par l'architecture nouvelle. Le



Grand Arsenal et école moderne des Beaux Arts (Photo de l'auteur)

voisinage immédiat de l'édifice du nouveau théâtre joue-t-il en faveur des deux « parties » ? Il me semble que non. L'architecture nouvelle du théâtre se dessinerait mieux sur le fond neutre de la verdure et du ciel que dans le proche voisinage de la vieille bâtisse du Grand Arsenal, qui ressemble à une vieille femme dont les outrages du temps et le maquillage ont défraîchi le visage. Ainsi, par contraste, ces « outrages » sur la silhouette du Grand Arsenal accolé aux lisses et claires surfaces de pierre et de verre du théâtre sont beaucoup plus agressifs.

Pourtant ces intégrations du neuf dans l'ancien présentées sur les photos ne sont plus que des documents historiques. Le temps qui passe et la vie ont réservé une méchante surprise aussi bien aux architectes et urbanistes qu'aux conservateurs d'art. A l'heure actuelle, la composition de l'axe sur un fond pur et dégagé, projeté par le créateur du théâtre, s'est vue troublée. Et les partisans de la cause du Grand Arsenal et des valeurs du panorama historique du Vieux Gdansk, eux non plus, ne peuvent jouir pleinement de la reconstruction récente de la tour de l'église Sainte Catherine.

— Le dernier problème est celui de l'intégration du neuf dans l'ancien à l'échelle urbanistique. « L'ancien » c'est dans ce contexte la Ville Majeure que nous venons de vous présenter. « Le neuf » a été mis à l'épreuve sur le corps d'anciennes unités administratives entourant le centre même de la ville, faisant, elles aussi, partie du complexe historique de Gdansk : le Vieux Faubourg, la Vieille Ville, la Ville Basse et l'Île des Greniers. Au début, dans la Vieille Ville on a tenté — pour des raisons de doctrine — de revêtir « le neuf » de formes dites « de transition » : on y décorait l'architecture de briques et de pignons. C'est seulement le Vieux Faubourg qui devait devenir un ensemble « résolument moderne », conformément à notre mode de la fin des années 50 ; son rôle était aussi de contraster avec la pittoresque silhouette de la Ville Majeure, voisine nouvellement reconstruite. Dans cette tentative d'obtenir des effets de contrastes de l'Ancien avec le Nouveau, on a élevé dans la Ville Basse un ensemble de hauts bâtiments. Ils créent, en effet, certains contacts visuels avec la Cité qui sont intéressants.

Au cours de la dernière décennie, inspirée directement par les tours de Varsovie et indirectement par celles de la Défense, le Manhattan de Paris, la conception de la construction ultérieure de la Vieille Ville a été légèrement modifiée : trois tours y sont déjà implantées dont vous avez vu l'une. L'élévation des tours impose de reconsidérer l'important problème de la sauvegarde du panorama historique des ensembles anciens. Avec quelle prudence il faut agir pour avancer sur ce terrain, on peut le constater sur l'exemple suivant. C'est la photo prise du Mont de l'Evêque dominant le Vieux Gdansk au sud-ouest. Cet endroit-là, à partir du XVI^e siècle a toujours attiré peintres et graveurs. Et aujourd'hui à qui peut-on en vouloir ? Le bâtiment que vous voyez là n'est même pas situé dans l'enceinte de la Cité, et il ne compte que huit étages !

Un autre problème urbanistique qui n'a toujours pas trouvé de solution est celui de l'Île des Greniers. Jusqu'à présent, seuls quelques greniers-à-blé ont été reconstruits dans leur forme ancienne. Ils donnent une certaine idée du paysage historique de cet ancien quartier portuaire de la ville qui a joué un rôle décisif pour la gloire, la richesse et la splendeur de Gdansk. La partie la plus importante de l'Île reste toujours déserte et pratiquement non aménagée. On a procédé à plusieurs études d'aménagement de ces lieux. Cependant ces projets du point de vue conservation étaient peu intéressants et, heureusement, n'ont jamais été réalisés. Le dernier de ces projets n'a pas pu être mis à l'œuvre à la suite de la réalisation d'un « Novotel » que l'entreprise franco-polonaise s'est obstinée à localiser dans l'Île des Greniers. La situation de l'hôtel n'est pas la meilleure, hélas, et pour nous s'offre enfin la possibilité de revenir à notre version. Saurons-nous recréer le climat du port de l'ancienne Île ? C'est le temps qui en jugera.

Pour le moment, le symbole du port et des traditions maritimes du Vieux Gdansk reste toujours l'une des portes moyenâgeuse donnant accès à la Motlawa, et qui, jadis, fonctionnait aussi comme grue portuaire — la Grande Grue de Gdansk.

Des photos prises au hasard, encore l'année dernière, ont fait apparaître que dans le paysage historique du port de Gdansk, outre l'ancienne Grande Grue, se montre encore une dominante, toute neuve cette fois-ci : l'ensemble de grues de construction du Chantier Naval de Gdansk. Eh bien, je l'avais trouvé intéressant, ce nouvel accent formé par les grues du Chantier dans le panorama historique de la ville. Mais maintenant, après les événements de Gdansk d'août 1980, je vois ces grues sous un autre jour. Je trouve qu'elles forment un excellent accent avec lequel d'ailleurs il me soit permis de terminer cette conférence.

Professeur STANKIEWICZ

Présentation de l'urbanisme nancéen pour l'aménagement et la mise en valeur du centre historique



Nancy dans l'histoire de la sauvegarde et de la mise en valeur des ensembles historiques

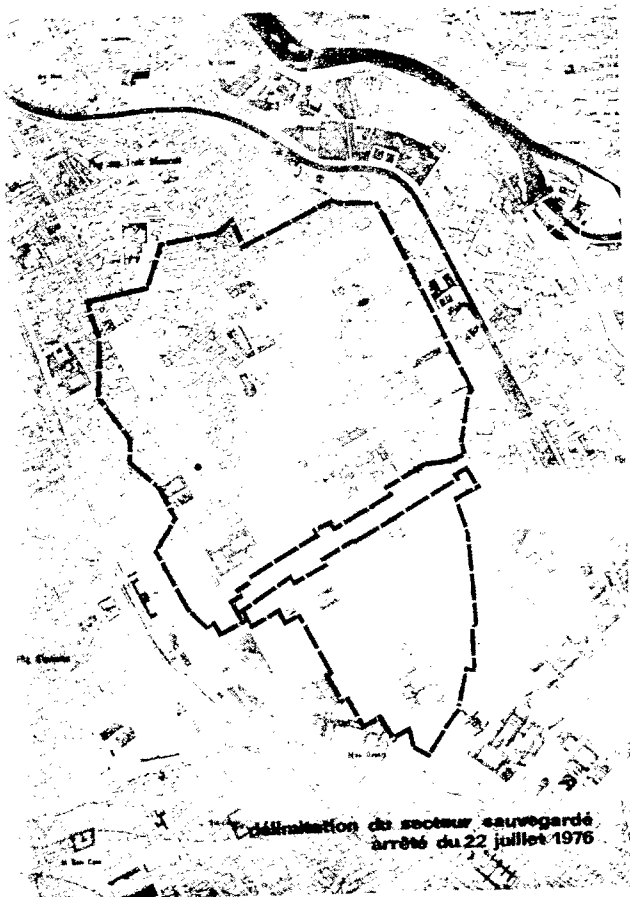
Le secteur sauvegardé de Nancy a été créé par arrêté ministériel du 22 juillet 1976. Il recouvre les 150 ha du centre de la ville.

Cependant il ne s'est pratiquement rien passé depuis cette date pour la mise au point des documents d'urbanisme et ce n'est qu'en septembre 1980 qu'a commencé la mission qui conduira à l'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Cette particularité, qui pose localement de très graves problèmes vis-à-vis d'une opinion publique mal informée et peu sensibilisée à une telle procédure, correspond en fait à un double phénomène : prise de conscience progressive, tout d'abord, de

l'impossibilité de dissocier un problème global de réhabilitation de l'ensemble des mesures prises en matière d'urbanisme pour l'avenir de l'agglomération toute entière (politique d'aménagement, plan d'occupation des sols, plan de circulation,...) — évolution des méthodes et de la pratique d'élaboration des documents de planification dans les centres historiques et, d'une manière plus générale, de la façon de poser les problèmes de la ville et des tissus urbains existants dans une conjoncture nouvelle, urbaine plus qu'urbanistique.

A ce titre, on peut dire que Nancy représentera une nouvelle génération de plans de sauvegarde et de mise en valeur, cherchant globalement à relancer l'histoire et à créer une dynamique plutôt qu'à figer artificiellement un patrimoine monumental.



Plan du secteur sauvegardé.

L'intégration ainsi souhaitée des aspects économiques et sociaux de la mise en valeur doit conduire à recomposer ce que l'analyse architecturale traditionnelle avait dissocié; cet objectif sous-tendra une politique d'aménagement des quartiers anciens dont le plan de sauvegarde et de mise en valeur constituera la traduction et non un but conservatoire et abstrait.

L'évolution des procédures et de l'attitude des jeunes générations de responsables en matière d'aménagement des quartiers existants correspond en réalité à la situation économique de notre pays et aux grandes phases institutionnelles; politique d'aménagement, amélioration de la législation et réforme des financements sont indissociables. Les principaux jalons en sont les suivants :

1958-1962. — De la rénovation ponctuelle à la mise en valeur d'ensemble (c'est-à-dire des textes de 1958 sur la rénovation urbaine, en pleine période d'industrialisation, au Code de l'Urbanisme et à la loi Malraux).

1967-1973. — De la planification à la contractualisation (de la prise en compte d'un long terme hypothétique par la loi d'orientation foncière aux circulaires ministérielles de 1973 et à la politique des villes moyennes).

1973-1980. — De la fin des certitudes et la contestation urbaine à l'élaboration dialectique et concertée (la fin de l'explosion démographique, la fin de la

croissance conduisent à imaginer le concept de croissance zéro — Bologne —, à organiser la prévision, à concevoir à la fois des documents de référence portant plus sur la qualité de la conception et des dossiers de réalisation se préoccupant de l'amélioration des formes urbaines).

Ce rapide survol fait apparaître un très grand progrès intellectuel. Le document de sauvegarde et de mise en valeur devient un instrument de l'urbanisme, une issue de la politique urbaine et non une fin normative.

L'aménagement des centres historiques n'est plus seulement réglementaire : il définit un programme.

Il n'est plus seulement quantitatif, mais il prend en compte l'évolution des formes urbaines.

Il n'est plus seulement curatif et met en place une véritable prévention.

Une telle évolution, de l'aménagement au coup par coup à une stratégie d'ensemble est particulièrement justifiée et nécessaire à Nancy.

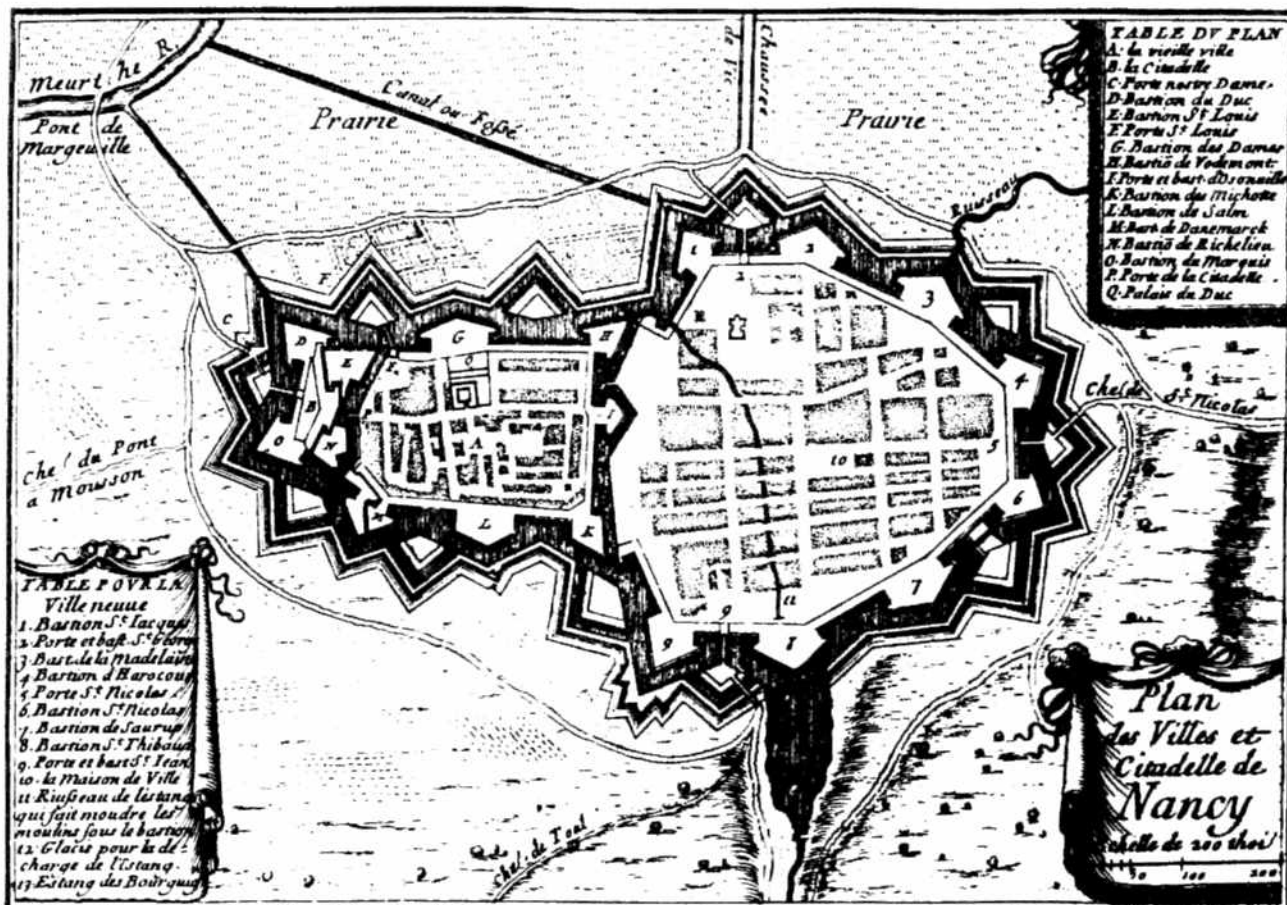
Une histoire et une leçon d'urbanisme. Evolution permanente et progression

Cette position, face à l'évolution très rapide des conceptions en matière de sauvegarde et de mise en valeur, renoue en fait avec l'histoire de la capitale de la Lorraine.

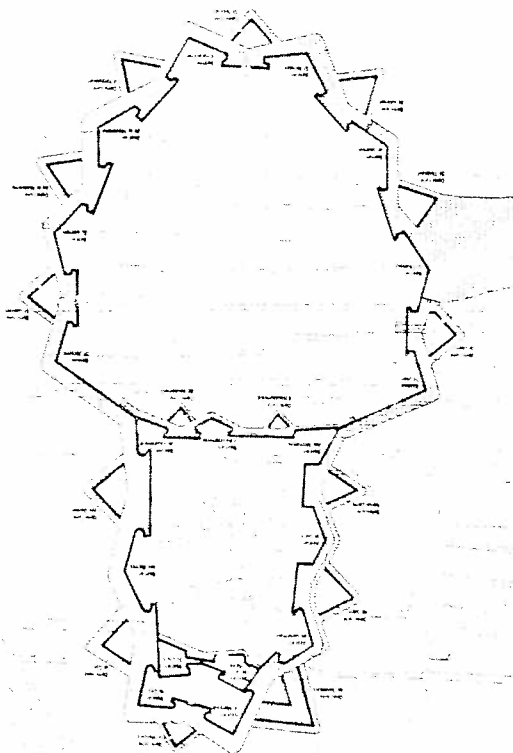
Nancy, réalisation d'une équipe

Chacun connaît la curieuse évolution topographique de cette ville, doublement enserrée dans deux enceintes successives juxtaposées, qui se maintiennent ainsi séparées jusqu'au début du XVIII^e siècle : la Ville Vieille, médiévale, guidée de ses origines jusqu'à la Révolution par la rigueur des planificateurs militaires; la Ville Neuve conçue à la fin du XVI^e siècle selon le plan idéal des ingénieurs italiens groupés autour de Girolamo Citoni. Cette constitution de caractère successif va s'épanouir à l'époque de Stanislas Leszcynski sous la direction d'un ensemble de concepteurs et d'artistes dont la coordination, le respect de l'œuvre antérieure, la réalisation d'équipe constituent une grande leçon de création.

C'est d'abord Hardouin Mansard qui vient présider à la transformation du Palais Ducal et installe son meilleur élève Germain Boffrand, qui couvre la Lorraine de palais et d'hôtels (il commence « le nouveau Louvre », concrétisant l'ouverture de la Ville Vieille vers la Ville Neuve). Puis Emmanuel Héré, l'élève de Boffrand, qui devient le responsable d'un véritable groupe pluridisciplinaire où l'on trouve les architectes — Simon Mique et son fils Richard, qui succédera à Héré et deviendra Contrôleur Général des bâtiments et jardins de la Reine de France, Claude Mique cousin de celui-ci et père de Louis Joseph Mique, le futur architecte et premier magistrat de la ville —, les sculpteurs — Barthélémy Guibal et son disciple Paul-Louis Cyfflé, Jean-Joseph Söntgen, les frères Mansiaux (spécialisés dans les stucs) —, les peintres — Jean Girardet, Charles-Louis Chéron, André Joly —, les serruriers de l'atelier de Jean Lamour — ainsi que tous les anonymes qui ont travaillé autour de cette



Plan des villes et citadelle de Nancy.



Les deux enceintes de la ville vieille et de la ville neuve, conçues selon le tracé initial des ingénieurs italiens appelés par le Duc Charles III à la fin du XVI^e siècle pèsent encore aujourd'hui sur la vie du centre.

équipe sans ordonnance particulière autre que l'équivalent moderne de véritables principes d'urbanisme et qui ont façonné la ville de Stanislas « cet ensemble architectural construit par les ouvriers de la Lorraine » selon le mot de Maurice Barrès.

Enfin, pour ajouter à cette œuvre collective, développée de manière cohérente dans le temps, il faut souligner l'entente totale du maître d'ouvrage et de son principal maître d'œuvre, les tâtonnements simultanés de Stanislas et de Héré face aux orientations à donner, les complicités pourrait-on dire, l'un valorisant l'autre, indissociables. C'est là le secret d'une réussite urbaine, dont les grands équipements ont donné à Nancy sa stature de capitale, justifiant le qualificatif de Bienfaisant attribué à son mécène.

Nancy et l'évolution permanente de son histoire urbaine

L'évolution permanente de son histoire urbaine et sa constitution progressive, Nancy essaie de les assumer de manière vivante et c'est d'une manière vivante qu'il faut mettre en valeur son patrimoine :

— qui est une histoire complète de l'architecture et des styles (des traces du Moyen-Age au Modern'style de l'école de Nancy) ;

— qui procède de véritables digestions des créations urbaines, des coups de génie aux erreurs monumentales, imposant à chaque nouvelle génération de nouvelles énigmes.

Il faut en comprendre la genèse

La ville est moins ancienne que ses voisines et s'ins-

les deux villes

le bâti en 1611



Les deux villes. Le bâti en 1611.

taille de manière incertaine dans un repli de la Meurthe. C'est un point de passages Est-Ouest, sou-

ligné par un léger thalweg perpendiculaire à la rivière, qui recoupe la route de berge Nord-Sud, sur la rive gauche. Elle n'en commande pas moins la liaison entre la Bourgogne et les Flandres, convoitée à ce titre par le Duc Charles le Téméraire pour unifier ses Etats et tenter de reconstituer l'Empire Lotharingien.

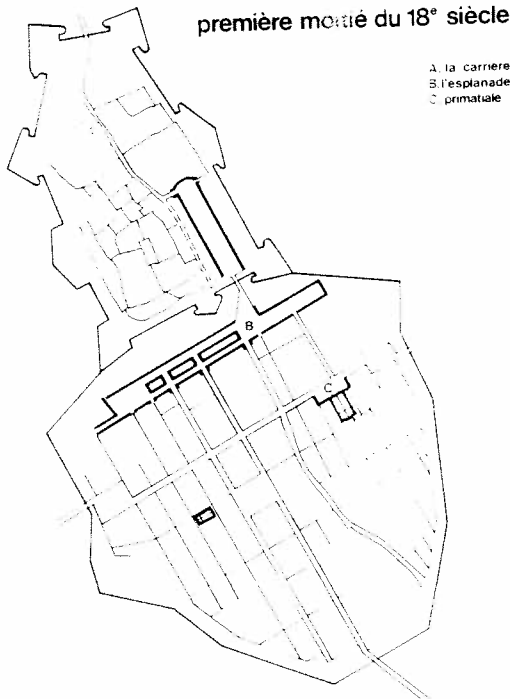
Au milieu du XVI^e siècle, la cité originelle s'agrandit et franchit la route initiale (la Grande Rue) autour du Palais et de la place Neuve ou Carrière. De part et d'autre des portes Nord et Sud les faubourgs prolongent la Grande rue, se développent autour de St-Dizier et St-Nicolas formant une banlieue très peuplée et impossible à défendre en cas de siège.

Le regroupement s'impose et le duc Charles III, à la fin du XVI^e siècle fait raser les faubourgs St-Thiebaut et St-Nicolas et tracer la Ville Neuve séparément de la Ville Vieille qui garde ses remparts. Le plan est conçu en 1588 par les Italiens, de manière un peu hésitante (axes, portes, place du Marché) et surtout mal reliée avec la Ville Vieille; le cheminement traditionnel, coupé par un franchissement pour le moins compliqué à la porte St-Nicolas, va perdre peu à peu son rôle au profit d'une nouvelle liaison plus à l'Est, préfigurant le trait d'union de l'époque baroque. Un vaste terrain vague entre les deux villes — « les villes de Nancy » — restera vacant et sans attribution jusqu'au début du XVIII^e siècle.

A cette époque (paix de Ryswick) prennent fin les troubles en Lorraine. La ville est au sommet du rôle commercial et bancaire que lui doit sa situation douanière. Les défenses disparaissent à l'exception des bastions et du mur d'octroi. Ce sont l'urbanisation du Duc Léopold, les plans directeurs, l'édilité (adduction d'eau principalement) et l'appropriation spéculative

léopold

première moitié du 18^e siècle

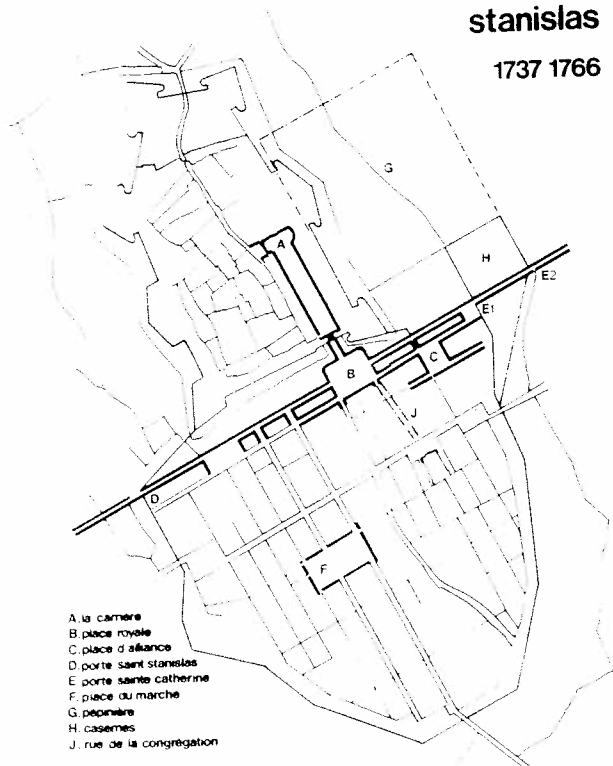


A la carrière
B l'esplanade
C primatiale

La ville de Léopold. Première moitié du XVIII^e siècle.

stanislas

1737 1766



A la carrière
B place royale
C place d'alliance
D porte saint Stanislas
E porte sainte Catherine
F place du marché
G pépinière
H casernes
J rue de la congrégation

La ville de Stanislas : 1737-1766.
Unification progressive des deux villes par les traces utilitaires de l'urbanisme classique, puis symboliques, de l'urbanisme baroque.

par la bourgeoisie de l'espace entre les deux villes. Le règlement municipal de 1706 fixe l'ordonnance des alignements, volumes et percements et préside au lotissement de l'Esplanade (la future rue Stanislas) et des axes Gambetta et St-Dizier (1715-1729).

En 1737, Stanislas Lesczynski quitte le royaume de Pologne et reçoit le duché de Lorraine à l'issue d'un compromis politique dont la diplomatie européenne a le secret à cette époque. Quelques années lui seront nécessaires pour conquérir la confiance des Lorrains. La situation économique fera le reste. Un accroissement démographique sans précédent (50 % en 40 ans) et une grande prospérité industrielle permettront au monarque d'asseoir la future tutelle du roi de France, son gendre, dont il s'agissait de préfigurer le pouvoir.

L'urbanisme du centre historique de Nancy commence sa longue carrière politique et devient le lieu de la monumentalité et des symboles de l'unification.

A partir de 1750, Stanislas s'intéresse à la structure urbaine et exploite les situations créées par ses prédécesseurs; il cherche à associer la porte Royale, qui ouvrait la Carrière sur le nouveau parcellaire de l'Esplanade, aux tracés de Charles III, en détournant la lisière fortifiée de son véritable objet. Les hésitations et les revers sont nombreux; la localisation d'une place monumentale, centrée sur l'image du souverain, se heurte à une alternative : mécontenter les commerçants de la Ville Neuve (place du Marché) ou s'opposer aux militaires (bastions de Vaudémont et d'Haussonville de part et d'autre de la porte Royale).

C'est la recherche d'un compromis entre deux puissances, préfiguration des luttes d'influence entre le pouvoir central, représenté alors par l'Intendant (qui tient justice, police et impôts et qui verse la rente de la Liste Civile) et l'obédience encore incertaine et peu populaire de Stanislas.

Elle conduit à la mise en place d'un système à la fois fédérateur et symbolique, combinant la désignation géographique du pouvoir central et l'association subtile de tracés auparavant hétérogènes.

La place royale et ses perspectives ponctuelles, supports formels d'un déplacement adroit de l'animation, composent un nouveau patrimoine nettement surdimensionné par rapport aux 25.000 habitants de l'époque.

L'ouverture de la cité vers la campagne et la recherche à la fois symbolique et fonctionnelle d'une meilleure articulation de deux trames urbaines étrangères l'une à l'autre, visant à situer la place Royale au nouveau « Point central » de l'agglomération, sont des aspects majeurs d'une véritable stratégie urbaine : celle de la ville continuée, création progressive faite de mises au point successives. Mais c'est le changement de signification introduit par la volonté de faire basculer l'axe traditionnel et géographique Nord-Sud de la Vallée (le chemin initial), pour orienter la ville vers Paris et l'unir au royaume, qui reste le fait dominant du projet urbain.

Autant de suggestions pour une promotion du patrimoine et une mise en valeur dynamique.

Politique globale de l'aménagement et de la mise en valeur

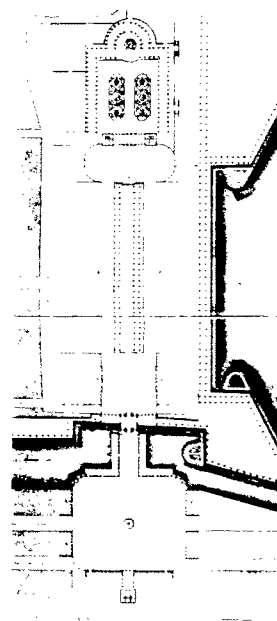
C'est de cet héritage complexe, en perpétuelle mouvance, que procède la création du secteur sauvegardé; c'est de cette dynamique d'assimilation que s'inspire la politique d'aménagement récemment entreprise.

La ville de Nancy se donne l'objectif explicite de prendre en compte un patrimoine vivant et d'assurer sa continuité; le faire passer dans l'actualité c'est lui redonner sa vocation d'habitat.

La volonté de situer le problème de la protection du patrimoine urbain et architectural sous l'angle d'une approche globale des conditions socio-économiques de l'aménagement de la mise en valeur suppose la mise en place d'un nouveau type de documents qui se décomposent de la manière suivante :

- un plan de patrimoine prenant en compte les caractéristiques historiques, topographiques et typologiques du bâti et des espaces urbains;
- un document d'objectifs définissant les intentions urbaines et les priorités et servant de référence aux actions à engager;
- un plan d'aménagement et de mise en valeur indiquant les dispositions réglementaires pour l'ensemble et fixant de manière plus précise les prescriptions relatives aux seuls sous-secteurs d'aménagement urbain dont la mise en œuvre opérationnelle est certaine et maîtrisable à court terme.

L'effort de déchiffrement et de lecture de la ville, actuellement en cours, vise à entreprendre une action pédagogique de longue haleine.



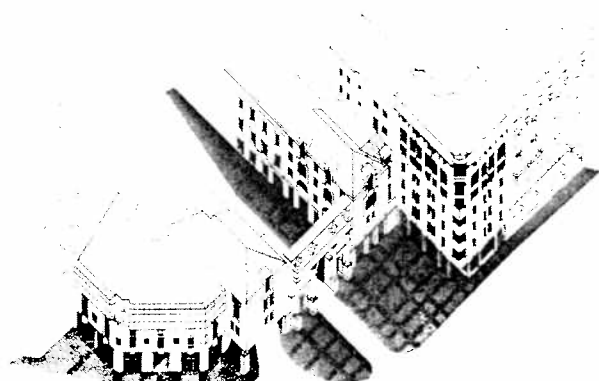
Plan d'E. Héré pour l'ordonnancement des places de part et d'autre des fosses séparant les villes de Nancy. Du Nord au Sud, l'Hémicycle, la Carrière, la Place Royale.

Réengager le dialogue avec les habitants, c'est d'abord expliquer et pour cela comprendre. Il faut donc :

- écouter les groupes sociaux, associations, professionnels, commerçants, sur leurs difficultés, leurs aspirations, leurs suggestions;



La Porte Stanislas.



Secteur de la Porte Stanislas. Les projets en cours de réalisation restituent le rôle symbolique de l'ancienne enceinte, en intégrant les contraintes actuelles de circulation.

- se concerter avec les divers opérateurs possibles sur les difficultés pratiques de réalisation et les prescriptions prioritaires;
- sensibiliser l'opinion publique de manière régulière par des débats, des expositions et des actions de formation.

Ainsi peut-il être envisagé de mettre au point un véritable projet urbain, un nouveau grand projet de ville.

Mais le centre historique évolue tous les jours; il bouge et nécessite des mesures immédiates. A court terme, le premier objectif consiste à recenser les sous-secteurs homogènes les plus délicats ou les plus urgents et à en proposer l'aménagement transitoire.

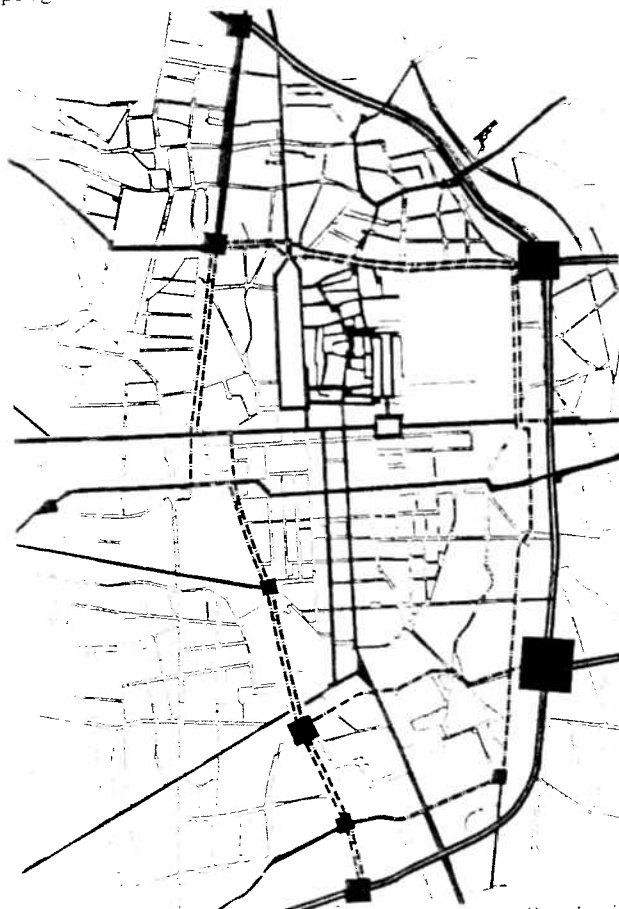
Le secteur de la porte Stanislas illustre ce type de réflexion et d'aménagement opérationnel. Il montre la voie du recours à l'éventail des procédures et des financements.

La nécessité de réorganiser la circulation autour des portes monumentales de l'ancien mur d'octroi constitue psychologiquement l'une des améliorations prioritaires à apporter à un problème qui ne peut trouver d'un seul coup une solution globale. En réalité, répondre à cet objectif c'est rechercher une solution évolutive modulée dans le temps.

C'est ainsi qu'ont été dépassés les problèmes techniques de circulation ou, à l'inverse, ceux de recons-

titution ponctuelle d'alignement, pour resituer la restauration des abords de la porte Stanislas tout à la fois par rapport à l'histoire et dans le cadre élargi d'une réflexion sur l'aménagement du quartier.

La conservation impérative, pour elle-même, de la totalité des alignements du secteur n'étant pas apparue comme absolue, les dispositions réglementaires arrêtées pour cette partie du futur plan de sauvegarde et de mise en valeur ont plus été fondées sur la nécessité de relance économique et sur la recherche de l'évocation des formes urbaines antérieures; elles s'intéressent plus à la mise en valeur de l'espace public proprement dit, véritable sujet de la perspective initiale, qu'aux constructions dont la transformation progressive est inéluctable.



Plan de circulation : les recherches actuelles en matière de circulation cherchent à canaliser le trafic de transit sur le pourtour du réseau exigu du centre historique.

Maintenant, les nombreuses actions que la Ville va pouvoir réaliser, de l'équipement ponctuel à l'embellissement de l'espace urbain, en passant par les divers types d'interventions publiques ou privées en matière d'amélioration de l'habitat et de réhabilitation, permettent d'engager le véritable processus dialectique entre les volontés de sauvegarde d'un ensemble de valeur nationale et les possibilités réelles d'aménagement des parties considérées comme les plus incitatives.

Il n'est pas possible de planifier à long terme au niveau de la parcelle.

Il n'est pas sérieux de fixer avec le même souci de détail la protection d'un ensemble aussi vaste, de manière inamovible.

Mais il est souhaitable d'ordonner l'enchaînement de toutes les actions de restauration, même les plus modestes, et d'en entreprendre l'ordonnancement à partir de l'espace public, dans la suite de l'histoire urbaine.

Bertrand de TOURTIER
Urbaniste IUUP - Architecte D.P.L.G.
Professeur à Paris UPA.VI
Chargé de mission pour le Secteur Sauvegardé

Une petite ville capitale d'un « pays » rural : l'exemple d'Uzès

Lieu de culture très ancien (la grotte de la Baume ornée de peintures préhistoriques datant de 30.000 ans av. J.-C. n'est qu'à quelques kilomètres d'Uzès), Uzès abrite dès le II^e siècle des garnisons romaines et se développera régulièrement jusqu'au XIX^e siècle, les XVII^e et XVIII^e s. voyant son essor le plus grand, caractérisé par le luxe des constructions. Mais au XIX^e siècle l'industrie florissante du ver à soie, puis la vigne sont touchées par des maladies qui expliquent leur abandon et l'exode d'une partie de la population. C'est le déclin de la ville.

Le renouveau

morcée juste avant la seconde guerre mondiale, la relance d'Uzès, s'inscrit dans la relance de l'ensemble du Languedoc.

Si la pauvreté de la fin du XIX^e siècle et du début du siècle suivant a contribué à la sauvegarde du patrimoine architectural en empêchant tous travaux d'urbanisme dans la vieille ville, cette même misère en ne permettant pas l'entretien convenable des bâtiments anciens, a gravement compromis la solidité des constructions.

A cette cause économique s'ajoutent les causes techniques du délabrement et de la ruine des immeubles construits avec la pierre extraite directement du sous-sol de chaque parcelle.

Les murs de 20 à 25 cm d'épaisseur reposent sur de minces lames de roches qui ont été sapées par les eaux usées rejetées dans les caves, rejets qui deviennent importants à partir de la mise en service du réseau d'eau courante.

L'abandon a été tel que le 15 octobre 1960 deux immeubles se sont écroulés faisant deux victimes.

La sécurité des habitants imposait un choix :

- détruire les immeubles vétustes ;
- restaurer la vieille ville.

Le choix s'est porté vers la deuxième solution rendue possible par la publication de la loi du 4 août 1962 créant les secteurs sauvegardés.

Le secteur sauvegardé

La délimitation d'un secteur sauvegardé à Uzès, le 5 janvier 1965 (le 11^e en France) a donc seule permis d'éviter l'anéantissement d'un patrimoine architectural d'une grande richesse.

En donnant son accord, le Conseil Municipal de la ville a poursuivi deux buts complémentaires, d'une part réaliser une œuvre d'intérêt national et d'autre

part, utiliser l'opération de restauration pour renforcer le potentiel économique de la ville et de sa région.

M. Michel Hermite, Architecte en Chef des Monuments Historiques, est chargé en 1967 d'établir le plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé qui n'ayant pu être approuvé avant le 30 juin 1971 dut être remis en forme conformément à la nouvelle loi d'orientation foncière.

Toutes ces démarches retardèrent de 7 ans la procédure d'approbation qui devait aboutir avant la fin de l'année 1978. C'est maintenant chose faite.

Ce plan a pour but la mise en valeur du patrimoine architectural et l'adaptation des quartiers aux conditions de vie actuelle, en particulier, par la création au centre des îlots de cours et de terrasses permettant un meilleur ensoleillement afin que la population traditionnelle puisse continuer à y vivre et que ces quartiers puissent absorber une part importante du développement de la ville.

La restauration d'Uzès, par son ampleur, les capitaux engagés et la richesse architecturale sauvegardée, est une action non seulement importante au niveau du patrimoine architectural national, mais surtout une action lourde de conséquences pour l'avenir de la ville, tant dans le domaine de l'habitat, de l'activité de la cité que dans le domaine économique. Quelques chiffres suffisent à donner une idée du travail considérable entrepris :

- secteur sauvegardé : 12 ha ;
- immeubles à restaurer : 360 ;
- investissement global : 100 millions de francs

La ville face à la restauration

Bien avant que les opérations de restauration immobilière ne soient institutionnalisées et que les problèmes de qualité de la vie et d'environnement ne soient à la mode, la ville d'Uzès avait entrepris la protection de son site par :



Immeuble très délabré, Place André-Malraux.

— le classement en zone « non aedificandi » de l'ensemble de la vallée de l'Eure, bordant la vieille ville au Sud et à l'Est qui a permis de protéger la moitié de la périphérie de l'agglomération en empêchant le développement d'une « banlieue » ;

— la construction de réservoirs d'eau enterrés ;

— l'acquisition des ensembles monumentaux de la ville pour pouvoir les mettre à la disposition du public : Tour du Roy et Tour de l'Evêque puis l'ancien évêché, où, actuellement une bibliothèque municipale et un musée ont été aménagés, le reste du bâtiment sera transformé en centre socio-culturel.

Cette politique ambitieuse à la limite des possibilités financières d'une ville de 7.500 habitants avec un budget n'excédant pas 7.000.000 de francs a valu à Uzès de recevoir en 1974 le **premier prix de développement des petites cités**.

Pour pouvoir lancer l'opération de restauration, un premier secteur opérationnel de 1,45 ha fut créé et la ville reçut une subvention de l'Etat de 7.000.000 de francs.

Les études préliminaires furent effectuées par la Société Auxiliaire de Restauration du Patrimoine Immobilier d'Intérêt National (S.A.R.P.I.).

Une société d'économie mixte n'ayant pu être créée, la ville confia à la S.A.R.P.I., la direction de l'opération qui débuta en 1969 par l'acquisition des immeubles à démolir (généralement ruinés).



Le même après restauration.

Au 31 décembre 1978 :

— 43 immeubles ont été acquis par la S.A.R.P.I. (21 à démolir, 14 à restaurer ou comportant des parties à démolir) ;

— 2.560 m² de sol ont été libérés (1.127 m² de voirie supplémentaire, 1.653 m² de terrain à bâtir) ;

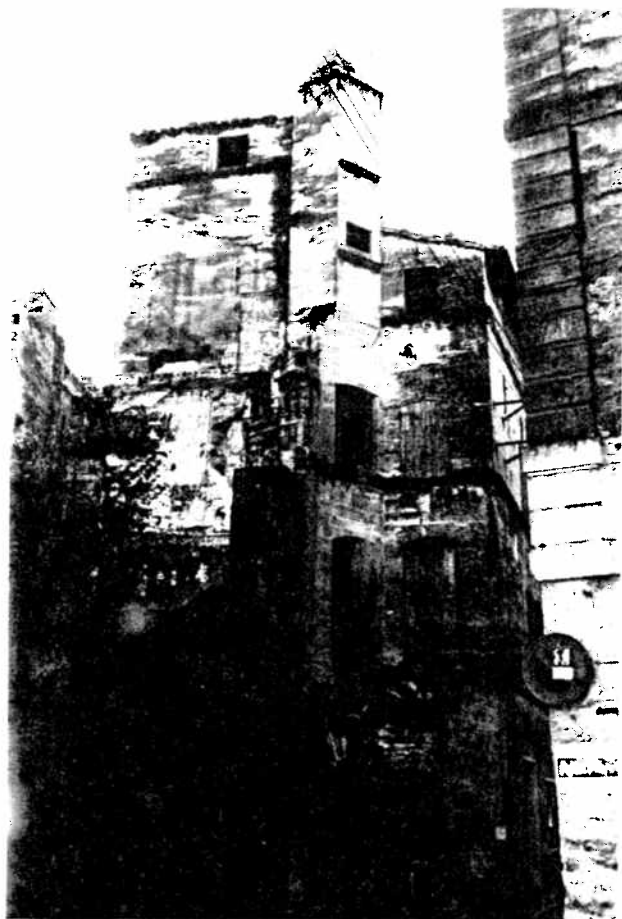
— 124 appartements (10.017 m² et 40 commerces (2.932 m²) destinés à la vente ou à la location ont été restaurés ou sont en cours de restauration dans 38 immeubles.

Le montant des sommes engagées s'élève à 25.000.000 de francs auxquels il faut ajouter le coût des équipements publics effectués par la ville : tout-à-l'égout, réseaux P.T.T. et E.D.F. souterrains qui seront poursuivis par l'aménagement des sols libérés, le pavage des rues et des places, la création de zones piétonnières et de parkings.

A la demande de la ville, environ 25 logements H.L.M. seront construits dans le quartier opérationnel sur les terrains libérés afin d'en assurer l'équilibre sociologique.

— La subvention moyenne accordée aux propriétaires ayant confié la restauration de leurs immeubles à la S.A.R.P.I. est de 321 F le mètre carré (pour un prix de revient moyen de 1.060 F le mètre carré).

— Les coûts de restaurations sont alourdis par l'importance des surfaces annexes (cours, porches, galeries sous arcades) qui représentent de 40 à 50 % de la surface totale de planchers des immeubles.



Immeuble, 1, rue Saint-Etienne, avant les travaux.

— Le prix moyen de location des appartements restaurés est de 8 F par mois et par mètre carré.

— Le prix de vente des appartements restaurés varie de 2.400 F à 4.000 F le mètre carré. Ces immeubles ont nécessité une restauration lourde dont le prix de revient est en moyenne de 2.340 F/m².

— Le prix de revient moyen du mètre carré de sol libéré est de 1.050 F. Les démolitions initialement prévues portaient sur 5.800 m². Les études de détails effectuées en relation étroite avec les habitants ont permis de les réduire à 2.561 m² soit 48 % des prévisions.

— Les relogements imposés par l'opération n'ont jamais été effectués de façon autoritaire, mais suivant les souhaits des occupants, en général dans le même quartier.

Comme le souhaitait le Conseil Municipal, les propriétaires d'immeubles et les commerçants ont été associés à l'opération de restauration, ce qui a conduit à modifier plusieurs fois les plans pour concilier l'intérêt général et celui des particuliers.

La restauration du quartier opérationnel a produit un effet d'entraînement non seulement dans le reste du secteur sauvegardé, où 35 immeubles et 45 commerces ont été restaurés (montant des travaux évalués à plus de 20.000.000 de francs) ou sont en cours de restauration, mais encore dans l'ensemble de la commune et même de la région d'Uzès où l'amélioration esthétique des constructions est très sensible.

Ceci n'a été possible que par l'emploi et la formation



Immeuble, 1, rue Saint-Etienne, travaux en voie d'achèvement.

d'entreprises locales aux techniques de la restauration immobilière et par l'information de la population pendant plus de dix ans par la municipalité.

La restauration facteur de la relance économique

L'influence de la restauration sur l'économie s'exerce de deux manières :

— directement en modifiant le tissu économique du secteur sauvegardé par le développement du commerce traditionnel mais aussi par la disparition de certaines activités inadaptées et l'apparition de nouvelles en harmonie avec le cadre restauré ;

— indirectement par les activités renforcées par l'opération de restauration : bâtiments, artisanat, tourisme...

Les millions de francs injectés dans le circuit économique grâce à l'opération de restauration, contribuent au développement de la ville. La redistribution financière dont le bâtiment est le principal bénéficiaire atteint tous les secteurs (environ 200 emplois ont été créés).

C'est une relance de la consommation. Les travaux imposent des dépenses, consomment des matériaux de construction, emploient des artisans.

C'est aussi un bien d'équipement, dans la mesure où une fois les travaux achevés, la vieille ville devient un centre résidentiel (où les logements sociaux maintiendront l'équilibre socio-professionnel recherché) commercial et touristique.

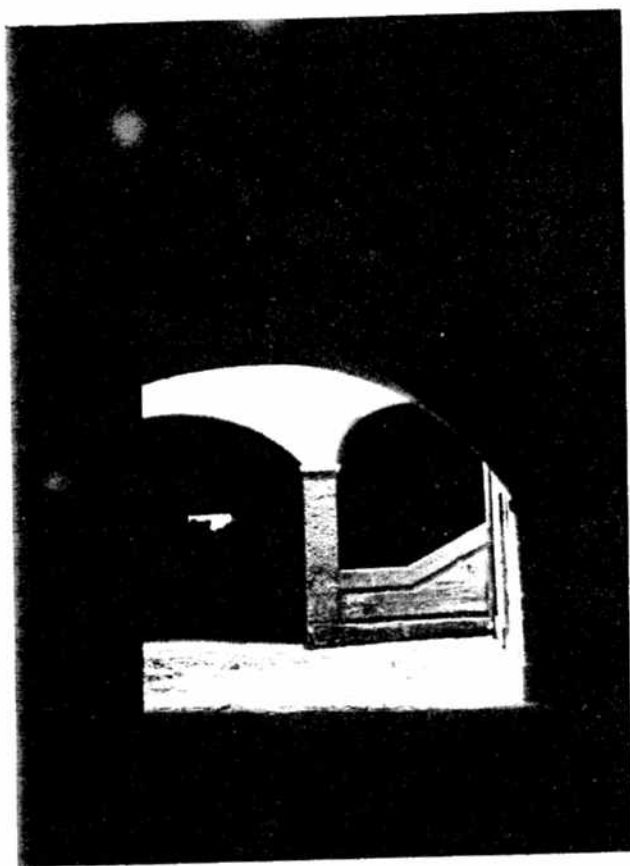
La restauration et les finances communales

Le coût global de la restauration étant estimé à 100 millions de francs, ce coût représente 18 fois le budget municipal de 1975 et 1,3 fois la consommation des ménages de 1974.

La restauration est donc pour Uzès une opération financière d'une extrême importance, à laquelle il convient d'ajouter les dépenses pour la mise en valeur des monuments historiques hors secteur sauvegarde : cathédrale, tour Fénelon, tour du Roy et de l'Evêque, ancien évêché. Pour le seul évêché, les travaux effectués dépassent le million de francs et l'ensemble des travaux prévus avoisine les 10 millions de francs, dépenses presque exclusivement à la charge de la commune.

Si la disparité est profonde entre le coût de la restauration et le budget communal, elle est tout aussi nette entre les dépenses d'équipement et le budget de la commune.

Bien que les dépenses d'équipement fassent l'objet, conformément aux dispositions législatives, de subventions spécifiques accordées par les ministères concernés, elles restent néanmoins très élevées pour la commune.



Cour intérieure de l'Hôtel de La Rochette (Photo I. Maheu).



Cage d'escalier de l'Hôtel de Joubert. (Photo I. Maheu)

Conclusions

Facteur de relance économique? La restauration l'est à coup sûr, elle pourrait être à long terme, cause d'une inexorable dégenérescence si l'on n'y prenait garde.

Les travaux aujourd'hui sont actifs, mais il arrivera fatalement un temps où la restauration marquera sinon un arrêt, du moins un net ralentissement prévisible pour 1985-1990 et la vieille ville remise en état risquerait par sa fonction touristique de première importance, de devenir une ville musée et de résidences secondaires.

Pour éviter cet écueil le Conseil Municipal a décidé de diversifier les activités de la ville d'Uzès en créant en particulier une zone industrielle (la qualité exceptionnelle du cadre de vie devrait attirer de petites ou moyennes entreprises malgré sa situation géographique par rapport aux grands axes de communication) et de demander aux pouvoirs publics leurs accords et leur participation à un programme cohérent de développement de l'Uzège qui seul permettra que la restauration du patrimoine architectural d'intérêt national de la cité reste un élément d'amélioration du niveau de vie de ses habitants.

Thierry VINCENT
Adjoint au maire d'Uzès
ARIM Montpellier

Débat sur Uzès

M. Houlet : Je peux dire maintenant que le pari est tout à fait réussi : je ne dis pas que la restauration soit terminée, il s'en faut, mais elle est très avancée comme vous avez pu le voir — et les ouvriers qui avaient été formés n'ont pas été débauchés, ils sont employés dans tout le Languedoc et ils offrent des prix très compétitifs avec des entreprises qui ont des charges de bureau plus importantes et qui travaillent pour plus cher.

Je suis très conscient et — tout le monde à Uzès, à commencer par le Maire, l'est — du caractère fragile — que conserve encore l'économie de sa ville. Mais la restauration de la ville a été le signal d'une véritable résurrection économique, ce qui nous assure tout de même de la permanence et de l'utilité de nos restaurations, même si en fin de compte ce sont surtout les retraités qui en profitent ; mais je vous dirais que dans le midi de la France ce phénomène se passe un peu partout, c'est une région où il fait très bon vivre — quand il n'y a pas de tremblements de terre — et les retraités y vont de préférence aux pays de l'Est et du Nord.

Si j'avais eu des photos, j'aurais pu vous montrer des cas tout à fait particuliers — mais sans doute ceux qui sont allés là-bas les ont vus — où les restaurations sont tout de même un peu discutables, par le fait que la main-d'œuvre n'était pas très bien formée ; parfois on a un peu maquillé, parfois on a un peu triché...

J'ai la ville bien dans l'œil parce que j'ai eu à y travailler beaucoup ; si vous avez des questions, même sans topographie, je pense que je pourrai y répondre.

M. Bady : Je voudrais remercier M. Houlet de son exposé synthétique qui pose bien des problèmes qui ont été rencontrés à Uzès, et en effet je voudrais savoir si la délégation polonaise a des questions à poser sur le cas d'Uzès.

M. Pawlowski : Est-ce que dans le cas d'Uzès, l'âme de la ville est demeurée après des travaux aussi complexes ? Je pose cette question, car dans un cas semblable à Zamosc, nous avons été confrontés à cette question.

On nous a dit qu'avant, la vie n'existait pas, étant donné que c'était dépeuplé ; dans le cas de travaux tout à fait extraordinaires on assiste à des phénomènes très désagréables, dûs au changement total de la population. L'architecte qui guide les travaux est parfois soupçonné de volontarisme, car il travaille sans dessin ancien, sans plan détaillé de l'état antérieur.

M. Houlet : Vous me permettez de répondre du plus simple au plus difficile, car il y a deux cas. Parlons d'abord du volontarisme des restaurations. Je peux vous garantir que beaucoup de problèmes m'ont été soumis ainsi qu'à la délégation permanente et à la commission nationale des secteurs sauvegardés : il n'y a pas eu « défaut ». J'en avais discuté d'ailleurs avec l'Inspecteur Général des Monuments Historiques compétent de la région. Il est vrai aussi que nous avons été très prudents et parfois très laxistes parce que, devant une situation pareille, nous ne pouvions pas avoir des exigences qui risquaient de faire tout capoter.

Le deuxième problème, qui est beaucoup plus compliqué et qui nous entrainerait trop loin est celui de l'âme de la ville. Puisque vous posez la question, il faut bien vous répondre : je ne suis pas moi-même un homme qui vit à Uzès (je n'y ai jamais vécu, j'y ai passé parfois 4 ou 5 jours, ce n'est pas ce qu'on appelle vivre dans une ville). En posant cette question vous touchez un point fondamental de notre travail : nous avons l'impression — enfin je l'ai pour ma part d'une façon très forte — quand nous faisons ce travail de restauration, non pas de trahir la ville, mais de lui rendre son âme.

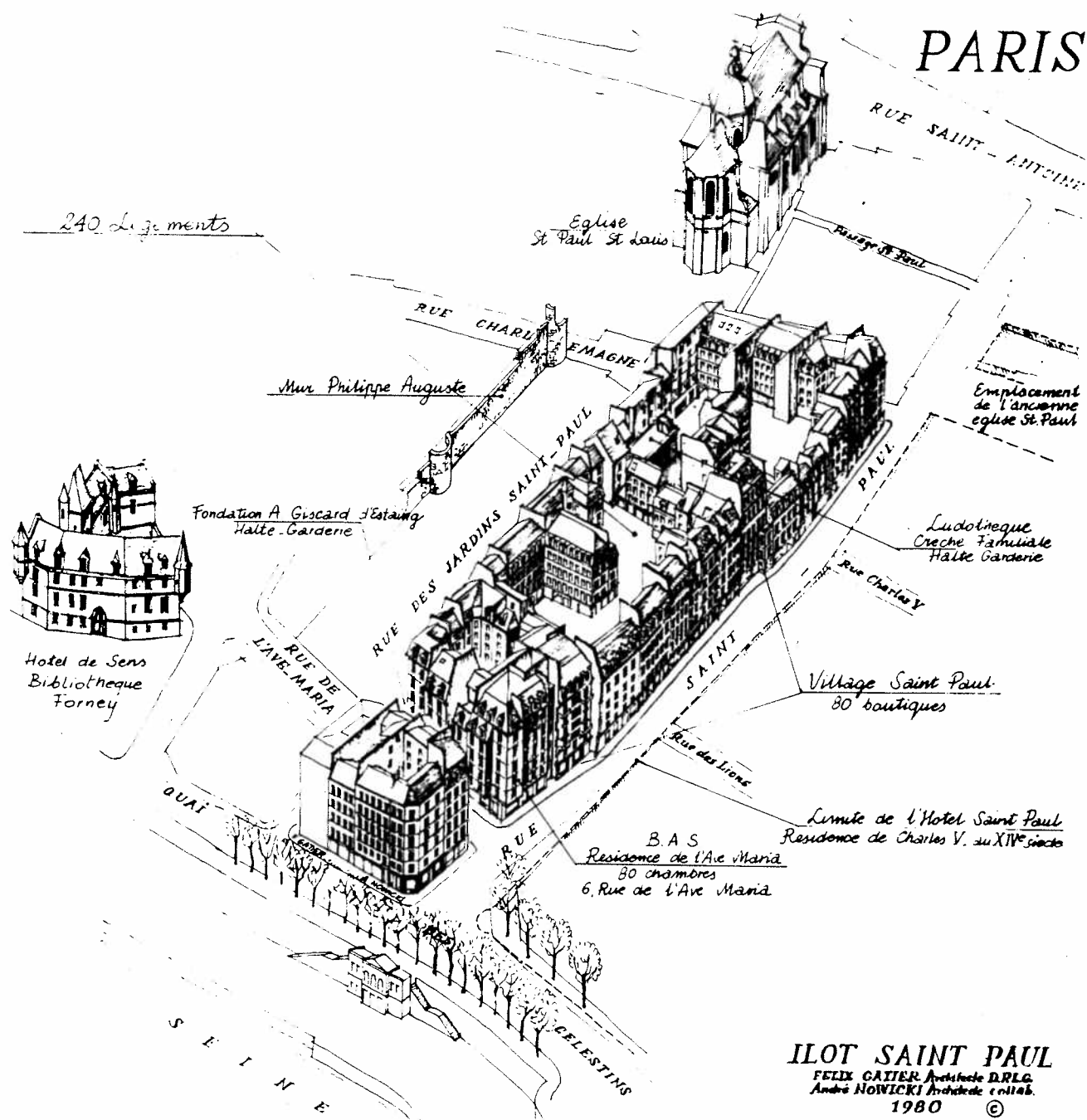
Et nous n'avons pas opéré là — surtout là — de transfert de population, comme dans les villes où la pression foncière est forte, mais une sorte d'infusion de population nouvelle dans une ville où il n'y avait plus assez d'habitants. Nous avons l'impression d'avoir sauvé l'âme elle-même de la ville parce que, comme vous avez vu, nous n'avons rien ajouté, nous n'avons fait que réparer une ville qui était très belle et qui est redevenue très belle. Ça n'est pas du tout la même chose à Colmar par exemple. On peut dire peut-être qu'à Colmar on a fait trop bien, on a fait une ville un peu différente de ce qu'elle fût. On en parlera sur place. Mais à Uzès ce n'était pas le cas, d'abord nous restaurons des pierres de taille, ce qui est relativement simple, et nous n'avons strictement que reconstruit la ville et empêché ce qui était encore en place de s'effondrer.

M. Pawlowski : Une explication seulement, qui n'est pas une critique concernant Uzès — puisque nous avons comparé les exemples Uzès-Zamosc (mon opinion sur Zamosc n'est peut-être pas partagée par tous). Dans le cas de travaux complexes concernant toute la ville ou tout le village, on a toujours plus de risque de perdre cette âme que dans le cas des îlots.

M. Houlet : Ce n'est pas le cas à Uzès, mais à Sarlat par exemple où je peux parler en connaissance de cause, puisque je suis moi-même périgourdin. Je connais l'esprit d'avant et d'après et ce n'est plus du tout le même.

Cas étudiés sur place lors des visites

La réhabilitation de l'îlot Saint-Paul à Paris*



dessin de l'îlot Saint-Paul restauré (Photo Huberdaux, Ville de Paris)

* Opération de restauration immobilière réalisée par la Régie Immobilière de la Ville de Paris (R.I.V.P.) - Secteur sauvegardé du Marais.

La documentation administrative et financière a été mise à notre disposition par la R.I.V.P.

Les intervenants :

Le propriétaire : La Ville de Paris, propriétaire, consent un bail emphytéotique à la Régie Immobilière de la Ville de Paris (R.I.V.P.).

Le maître d'ouvrage gestionnaire : La Régie Immobilière de la Ville de Paris (Société d'Economie Mixte) devient Maître d'Ouvrage. Elle est la première à tenter une opération de réhabilitation de cette importance.

La maîtrise d'œuvre : L'Architecte Félix Gatier est chargé de la conception et de la Direction du chantier. Il est assisté par l'O.T.H.-Habitation.

Le contrôlé : Bureau de Contrôle : Le Centre d'Etudes et de Prévention C.E.P. s'assure de la qualité des travaux, eu égard aux clauses des polices d'assurance.

Historique du quartier

L'îlot des Jardins Saint-Paul est un vestige du bourg Saint-Paul sis hors de l'enceinte de Philippe-Auguste, et résidence préférée du roi Charles V. au XIV^e siècle. Il constitue la dernière partie (encore dans son état originel ou peu s'en faut) de l'ancien îlot insalubre n° 16, aujourd'hui intégré dans le secteur sauvegardé du Marais, et en forme en grande partie la limite sud bordant la Seine.

L'îlot des Jardins Saint-Paul est circonscrit au Nord, par la rue Charlemagne, à l'Ouest par la rue des Jardins Saint-Paul, au Sud par le quai des Célestins, à l'Est par la rue Saint-Paul. Vers le Sud, la rue de l'Ave-Maria le coupe d'Est en Ouest.

Tandis que d'autres secteurs de l'îlot 16 faisaient l'objet de rénovation ou de restauration, le côté des numéros impairs de la rue des Jardins Saint-Paul fut entièrement rasé. C'est ainsi que réapparut le rempart de Philippe-Auguste, le long duquel des terrains de sports furent aménagés sommairement pour les élèves du lycée Charlemagne.

Caractéristiques de l'îlot à l'origine de l'opération

Importance

L'îlot a une superficie totale de plus de...	9.000 m ²
— occupation du sol	
(emprise des bâtiments).....	6.600 m ²
— surface bâtie développée.....	32.600 m ²
— surface habitable développée.....	17.000 m ²
— surface utile des locaux commerciaux.	4.400 m ²

Population (en 1971)

231 familles comportant au total 435 personnes.

Le patrimoine immobilier - les immeubles

730 logements, dont 330 chambres isolées, parmi lesquelles un certain nombre de chambres d'hôtel pour un total de 1.170 pièces habitables, soit une moyenne de 1,6 pièces par logement. En dépit de l'apparence de solidité, la stabilité de certains immeubles n'est assurée que par épaulement. Certaines constructions ont déjà dû être évacuées par mesure de sécurité.

Les logements sont sous-équipés :

- 46 % sont dépourvus de l'eau courante,

- 91 % de w.-c. particuliers et
- 99 % de baignoires ou de douches.

Programme de l'opération

— Jusqu'en 1962 il était question de « rénovation » complète de l'îlot, ce qui impliquait la démolition de tous les immeubles. Sur le terrain ainsi « nettoyé » était projetée la construction de quatre immeubles H.L.M. en « barres » implantée perpendiculairement à la rue Saint-Paul. L'îlot situé entre le quai des Célestins et la rue de l'Ave-Maria disparaissait pour faciliter la circulation automobile!

En 1962, la Ville de Paris décida en dernier ressort le sauvetage des bâtiments et leur réhabilitation, la R.I.V.P. chargée de la maîtrise d'œuvre assure :

Le relogement

La difficulté de l'opération réside dans le relogement. La population rencontrée très hétérogène, modeste dans l'ensemble, comprenait une forte proportion de travailleurs migrants, une ou deux petites fabriques, des commerces dont plusieurs chiffonniers et brocanteurs, et des personnes âgées difficiles à transplanter.

Dans une première étape, la R.I.V.P. a assuré le relogement des habitants des deux premières tranches dans son patrimoine parisien, dès la livraison des premiers logements restaurés, le relogement s'est effectué sur place. Toutefois, cette formule a trouvé rapidement ses limites en raison des ressources réduites des occupants habitués aux loyers de 80 à 120 F par mois, avant restauration. Devant cette difficulté, le Conseil de Paris décidait le 18 mars 1976 que « les loyers mensuels » demandés aux locataires restant à reloger seraient de :

— 5 F le m² pour ceux dont les ressources mensuelles imposables sont inférieures au plafond H.L.M. (2.335 F par mois pour trois personnes);

— 7 F pour ceux dont les ressources sont comprises entre 100 et 150 % du plafond H.L.M.;

— 9,50 F pour les personnes dont les ressources dépassent 150 % du plafond H.L.M. Toutefois, les loyers concernant les immeubles disponibles après relogements effectués, seront soumis au plafond Crédit Foncier de France.

Le financement des travaux

Les terrains sont mis à la disposition de la R.I.V.P. pour un loyer de 1 F/m²/an. Le financement principal de chaque tranche de l'opération est assuré par les prêts spéciaux au taux de 4,75 % l'an accordés par le Crédit Foncier de France pour 30 ans. Ce prêt s'élève à 950 F par m² habitable. Il est complété par un prêt de la Caisse d'Epargne, de même durée au taux de 9,75 %, égal à 50 % du prêt principal, soit 475 F, garanti par la Ville de Paris.

Le solde du financement est obtenu par :

— un prêt de compagnie d'assurances, à 20 ans au taux du marché, avec garantie de la Ville de Paris pour les tranches 1. 2. 3. 5. et 6;

— un prêt de la Ville de Paris, à taux réduit indexé (dans le cadre d'une convention « Jeunes Ménages ») pour la 4^e tranche.

Résultant du programme, des dépenses supplémentaires importantes ne peuvent être entièrement supportées par le budget des opérations bénéficiant du régime des primes et prêts. Ces dépenses qualifiées de « surcoût esthétique » ou d'urbanisme : donnent lieu à la pleine application de la loi du 4 août 1962, par l'association de trois Ministères dans le versement de subventions provenant :

- du Secrétariat à la Culture, pour le surcoût architectural (10 à 15 %);
- de la Direction de l'Aménagement Foncier et Urbain, en ce qui concerne les frais de relogement et des démolitions (80 %);
- le Fonds d'Intervention et d'Action pour la Nature et l'Environnement pour l'aménagement de l'espace-jardin intérieur, réalisé par la Voirie Parisienne (33 %).

La gestion des immeubles : pendant 50 ans, durée des baux emphytéotiques, la R.I.V.P. assurera la gestion tant en ce qui concerne les logements qu'en ce qui concerne les locaux commerciaux et artisanaux.



Plan d'aménagement de l'îlot Saint-Paul.

Etudes et projets

Les premières études d'architecte débutèrent vers 1964, par une reconnaissance systématique de chaque immeuble, parallèlement à l'étude du parti général de dégagement des cours intérieures.

Les études furent menées en liaison avec les services de la Ville de Paris et les Architectes chargés du secteur sauvegardé : MM. Arretche, Vitry et Marot; enfin l'intervention des Ministère de l'Environnement et des Affaires Culturelles aboutirent au plan d'ensemble réalisé aujourd'hui.

La création d'une vie intérieure de l'îlot

Recherche d'urbanisme originale : reorientation de la vie de l'îlot, à l'abri des bruits et nuisances de la circulation par la création de cheminements intérieurs librement accessibles depuis les voies publiques limitrophes, traitement des sols, plantations, aires de repos, boutiques ouvrant sur le cœur de l'îlot, etc. Toutes ces dispositions entraînèrent d'importantes démolitions.

Après une enquête économique il fut décidé de créer un centre d'antiquité et d'artisanat, avec quelques restaurants ainsi que d'autres commerces.

La S.A.D.E.M.A. est chargée de la commercialisation des 80 boutiques de l'îlot et de son animation.

L'intégration d'équipements publics

Le programme comporte, rue de l'Ave-Maria, un

foyer pour personnes âgées de 80 studios, financé et géré par le Bureau d'Aide Sociale de la Ville de Paris. Cet établissement comprend des salons, des salles de réunion, une infirmerie, un restaurant situé au 5^e étage offrant une vue panoramique sur la Seine. Il comprend en outre trois logements de fonction. Au rez-de-chaussée se trouve la halte-garderie de la Fondation Anne-Aymone Giscard d'Estaing, et cinq commerces d'antiquités.

Le bâtiment est « posé » sur un pont souterrain enjambant une usine de ventilation du réseau Express Régional (R.E.R.). Une cheminée de prise d'air de 49 m² au sol est dissimulée au centre du bâtiment. L'ensemble est totalement isolé phoniquement.

— Par ailleurs, dans le cœur de l'opération une ancienne école privée est aussi aménagée en halte-garderie, crèche familiale et ludothèque pour le compte de la Ville de Paris.

La construction parisienne. Il comporte de se remettre en mémoire ses caractéristiques.

Le sous-sol parisien renferme d'anciennes carrières de pierres calcaires, et d'importants gisements de gypse ou pierre à plâtre. Les constructions parisiennes seront à base de pierres de taille, de moellons de chaux, de plâtre et pans de bois. Les caves sont en général voûtées avec de beaux ouvrages de stéréotomie pour les parties porteuses; les remplissages sont en moellons enduits ou jointoyés. Les façades sur rue peuvent être en pierre de taille pour les constructions nobles, en moellons nervurés de pierre de taille pour les maisons plus modestes, enfin en pan de bois comme la plupart des façades sur les cours de jardin, le remplissage étant en plâtre ou briques, le tout enduit en plâtre qui constitue la meilleure protection contre l'incendie rendue obligatoire par une ordonnance de Henri IV.

Les planchers ont des solives de chêne reposant sur des poutres du même bois. De lattes de chêne peu épaisses obturent l'intervalle entre les solives; au-dessus un lit de plâtras lié avec du plâtre liquide formait une aire parfois recouverte de mortier de chaux. Le revêtement définitif étant du carrelage, terre cuite ou un parquet de chêne sur lambourdes scellées au plâtre sur l'aire en chaux.

Le bois était utilisé encore au XIX^e siècle pour franchir l'espace entre deux points d'appui, c'est le linteau et l'arrière linteau de toutes les baies, disposition qui remonte à l'antiquité et est utilisée dans le monde entier.

Les couvertures en tuiles, ardoises, ou zinc sont toujours posées sur des charpentes en bois, de chêne jadis ou de sapin de nos jours. Des lucarnes de formes diverses permettent de rendre les combles habitables.

L'îlot des Jardins Saint-Paul reproduit parfaitement les conditions énumérées plus haut. Cependant il est intéressant d'en préciser certains points :

— les caves dont certaines sont fort belles sont généralement plus anciennes que les maisons édifiées au-dessus. Seules les constructions édifiées dans la deuxième moitié du XIX^e siècle font exception. Ce sont le 5 bis, rue Saint-Paul et les 22 et 22 bis, rue des Jardins Saint-Paul;

— on trouve des voûtes en berceau avec pénétration et des voûtes d'arêtes parfaites.

En élévation on trouve plusieurs qualités de gros œuvre.

Quelques façades sur rue ou sur cour sont entièrement ou partiellement en pierre de taille. Principalement des encadrements de bois, de portes, les appuis de fenêtres, les seuils et certains linteaux clavés dans les bas étages.

Le complément logique de la pierre est le moëllon. Hourdé au mortier de chaux, il est enduit avec le même mortier ou plus simplement au plâtre.

S'il existe des bandeaux en plâtre, ils sont de nos jours protégés par du zinc.

Enfin le plan de bois enduit en plâtre est très répandu pour les façades sur cour, les murs de refend ou les murs pignons.

Les souches de cheminées sont toujours adossées au mur mitoyen en moëllons. Ces murs sont prolongés hors du comble pour former coupe-feu.

La lutte contre l'incendie et sa propagation étant une préoccupation de tous les temps, cette surélévation hors comble donne aux maisons parisiennes leur silhouette typique qui sera soigneusement conservée.

On a vu ci-dessus dans quel cadre technique l'évolution de la recherche du nouveau plan va cheminer. Chaque immeuble possède ses caractéristiques dimensionnelles propres. Les hauteurs sous plafonds sont presque toutes différentes. Enfin les immeubles sont souvent plus profonds que larges.

La suppression des conduits de cheminées laissent béantes des trémies qu'il faudra boucher, alors que d'autres seront à créer pour le passage des conduits de ventilation, des tuyaux de chutes ménagères, des colonnes montantes d'eau, d'électricité, de gaz et de téléphone et les vides ordures. Les nouvelles trémies décidées sur les plans seront souvent d'exécution difficile. Les éléments porteurs des vieux planchers de bois ne sont pas rigoureusement alignés du haut en bas de l'édifice. Les caves voûtées présenteront d'autres difficultés à vaincre sous deux aspects :

— techniquement : l'épaisseur des reins rend difficile le passage des canalisations, et il ne faut pas compromettre l'équilibre des voûtes ;

— esthétiquement : pour conserver leur caractère, les passages de canalisations devront être choisis avec discernement.

La nouvelle distribution des appartements apportera souvent à l'exécution des surprises non négligeables — tel élément de simple remplissage sera devenu porteur au cours des ans et toutes les cotes seront à revoir ; quelquefois même il faudra changer toute la distribution des pièces.

C'est là que les sondages sont d'un grand secours. Ils permettent de connaître l'état des bois aux assemblages, la valeur des encastresments et des appuis — l'état des maçonneries et des charpentes, etc. Ces sondages ne purent être exécutés qu'après l'évacuation des habitants. Ceci ne fut pas sans inconvénients pour l'estimation des travaux.

On a constaté dans la quasi totalité des cas, la bonne tenue des fondations et des voûtes de caves. Aucune mauvaise découverte n'était à craindre, sauf dans un cas — celui du 28, rue des Jardins Saint-Paul où un mur d'escalier de cave s'affaissait partiellement, entraînant à sa suite le mur de refend et un plancher.

Prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France concernant les façades et toitures

Le Secteur Sauvegardé et la présence de Monuments Historiques prestigieux entraînait la consultation de l'architecte des bâtiments de France. Il est le gardien naturel des Monuments Historiques et de leur environnement. Son avis est déterminant dans un Secteur Sauvegardé.

Pour faciliter la marche des opérations administratives, la R.I.V.P. fit exécuter une maquette à l'échelle de 1 cm pour 1 m (1/100), le plan d'ensemble de l'aménagement futur de l'îlot ayant été arrêté conjointement entre les Ministères de l'Environnement, de la Culture — et l'Architecte de l'opération.

Les prescriptions étaient les suivantes :

Respect général de la modénature des façades : profils des bandeaux.

Les pierres de tailles seront nettoyées soigneusement et rejointoyées à plat au mortier de chaux de même ton que la pierre calcaire de la région parisienne. Les murs en moëllons calcaires seront enduits en mortier de chaux de même qualité et couleur que celui employé pour la pierre de taille. Les enduits plâtre ou plâtre et chaux pourront être envisagés.

Les joints seront toujours plats suivant le nu de la pierre de taille s'il y en a.

Les gardes-corps en ferronneries seront soigneusement restaurés et remis en place. Les nouveaux seront d'un modèle simple ou encore reproduiront les voisins.

Les couvertures seront en ardoises ou tuiles plates. Certains combles à la Mansard auront leur bris en ardoises et leur terrassons en tuiles plates. Ces dernières dans certains cas seront remplacées par du zinc chaque fois que l'usage de ce matériau correspondra à l'époque de la construction du bâtiment considéré ou plus généralement pour les cas où il sera peu visible de la rue ou des espaces intérieurs. Les ouvrages en zinc visibles de la rue seront passés à la plombagine pour prendre le ton de l'ardoise.

Les lucarnes pourront avoir une façade soit en maçonnerie enduite, soit en chêne, leur couverture sera en ardoise à deux ou trois pentes.

Prescriptions concernant les espaces intérieurs réservés à la circulation des piétons

Les matériaux utilisés sont :

— le grès pour les pavés ;

— le granit pour les bordures, marchés et caniveaux.

Des petites surfaces réservées aux plantations sont entourées de bordures de granit.

Ces travaux sont réalisés par la Direction de la Voirie de la Mairie comme maître d'œuvre.



Cour entre le 9, rue Saint-Paul et le 14, rue des Jardins Saint-Paul, en 1969 et en 1977 (clichés Ville de Paris - Parmentier et Graebing, fotogr.).

Prescription diverses

Le service technique de la Brigade des Sapeurs Pompiers a émis plusieurs exigences concernant la sécurité incendie.

Le libre accès des cours et approche des façades à moins de 700 m pour les grandes échelles de sauvetage. Dans le cas contraire prévoir des escaliers dits « hors fumées ».

Nous touchons là à ce que nous appelons la « mise aux normes » des logements anciens. C'est un sujet épineux, car les règlements de construction ne sont

applicables en général qu'aux constructions neuves. On est particulièrement embarrassé lorsqu'il s'agit de surélévation, quand l'escalier existant ne répond plus aux normes actuelles, qu'il doit être conservé en raison de ses qualités esthétiques, mais que la partie neuve donnant accès au nouvel étage devra être réglementaire.

Le chantier

Après des années d'études on passa à l'exécution des travaux.



Façades sur cour du 14, rue des Jardins Saint-Paul avant restauration (en 1969) après travaux 1^{re} tranche (en 1971), (clichés Ville de Paris Parmentier et Graebing, fotogr.).

L'exécution des travaux

— la première tranche fut confiée à une petite entreprise qui groupa sous son autorité les autres corps d'état;

— la seconde tranche fut traitée par lots séparés;

— la troisième tranche fut réalisée en entreprise générale par une entreprise moyenne ce qui s'avère la meilleure solution;

— la quatrième également mais par une entreprise très importante — qui fut chargée également des 5^e et 6^e tranches;

— la septième et dernière fut réalisée également à l'entreprise générale par la même société que la troisième tranche;

soit 241 logements restaurés pour une surface habitable globale de 14.000 m².

Les prestations améliorent l'aspect, le confort et l'habitabilité des immeubles : redistributions intérieures, percements nouveaux sur les murs aveugles, couvertures en ardoises et tuiles, modification des combles, mise en valeur des façades, installation d'éléments de confort moderne.

Equipements techniques

Tous les équipements techniques modernes ont été installés tant au niveau de l'îlot que des espaces intérieurs et de chaque logement.

Un réseau d'égout a été créé pour le recueil des eaux de pluies et dans certains cas, également des eaux usées.

Electricité : équipement électrique — l'augmentation de la puissance pour faire face à la demande potentielle, entraîna la création de trois postes de transformation :

— Ave-Maria dans la cour de la Résidence de personnes âgées (en sous-sol);

— sous le terrain de sports face à l'entrée du 14, rue des Jardins Saint-Paul (en sous-sol);

— 23, rue Saint-Paul à rez-de-chaussée sur rue.



Gaz : Les première, troisième et quatrième tranches de travaux ont été équipées de chauffage individuel au gaz produisant également l'eau chaude sanitaire.

Quelques immeubles sont équipés de chaudières murales à ventouses — ce dispositif évitant les conduits d'évacuation des gaz brûlés.

Téléphone : La quatrième tranche seule a fait l'objet d'une distribution de lignes centralisées.

Eau : Quelques robinets de puisage extérieurs et des bornes d'incendies sont prévues dans les cours.

Chauffage urbain : Seule la Résidence de personnes âgées est équipée d'un échangeur raccordé à la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (C.P.C.U.).

Espaces verts : Quelques massifs avec des plantations de hautes tiges donneront aux cours un aspect plus agréable. Ces surfaces plantées ont été conçues très raisonnablement pour ne pas grever les frais d'entretien et éviter les détériorations habituelles à ce genre d'installation.

Immeubles

Au rez-de-chaussée de chaque immeuble, et en principe de chaque escalier, on a prévu :

— 1 local à voitures d'enfants;

— 1 local à poubelles où aboutit le vide-ordures;

— 1 local abritant l'arrivée du branchement électrique;

— le hall d'entrée étant équipé de boîtes aux lettres.

A chaque palier d'étage un local est occupé par les diverses gaines « techniques » : gaz, électricité, téléphone et radio-télévision.

La gaine de vide-ordures avec son tiroir est la plus encombrante. Notons que la R.I.V.P. avait insisté dans son programme pour que l'installation de vide-ordures sur les paliers d'étages soit généralisée. Elle fut la première dans le Marais à le réaliser.

Appartements

La deuxième tranche de travaux, et quelques autres appartements sont équipés en tout électrique. Les autres logements sont alimentés en gaz.



La rue des Jardins Saint-Paul, avant restauration en 1965 et après restauration (1980), (clichés Ville de Paris - Parmentier et Graebing, phot.)

On s'est efforcé d'approcher pour chaque logement les surfaces fixées par les règlements sur les opérations immobilières bénéficiant des primes à la construction.

Chaque logement se compose d'une entrée, d'un séjour de surface variable, de dégagements, d'une cuisine, d'une salle de bains et d'un w.-c. et d'un nombre de chambres variables. Ces éléments doivent trouver leur place. L'étage doit posséder les gaines diverses amenant énergies, V.O., téléphone et T.V. Ces gaines doivent obligatoirement être situées sur les paliers.

Conclusions

L'îlot des Jardins Saint-Paul appartient à l'histoire de Paris depuis le règne de Charles V.

La destruction complète des bâtiments a été évitée grâce au revirement d'opinion des années 1960 concernant les centres historiques des villes. La volonté des élus du secteur fit de la réhabilitation lourde de l'îlot des Jardins Saint-Paul, l'opération de ce genre la plus importante de Paris.

La réorientation de commerces sur les cours dégagées et la vie au calme à l'abri des bruits et nuisances

diverses constitue une réalisation originale dans Paris. On a pu ainsi prouver que l'on peut lutter avec succès contre le dépérissement des centres de villes dont on a tant parlé depuis quinze ans. Les logements réhabilités sont de qualité bien supérieur à ce que l'on aurait pu faire à la place, peut-être moins cher, mais de moindre qualité et sûrement moins durable sans que ce caractère particulier du quartier soit sauvé. Les Jardins Saint-Paul ne comprennent que des maisons ordinaires. Il n'y a pas d'hôtels historiques prestigieux, mais l'ensemble et le lieu valaient l'entreprise.

Opération longue et coûteuse mais payante sur le plan social, a en juger par le succès de curiosité qu'elle suscite. Des visiteurs sont venus de l'Europe entière et même d'Outre-Atlantique et d'Afrique et de nombreux parisiens souhaitent y habiter.

Aujourd'hui nous sommes heureux et honorés de la visite des personnalités polonaises si représentatives quand on sait avec quels soins et quelle compétence elles sauvegardent et restaurent leur si belle architecture.

Félix GATIER, Architecte
chargé de l'opération de réhabilitation

La restauration de trois hôtels du Marais

Les trois demeures maintenant restaurées, évoquées ci-après, présentent chacune un cas différent de dégradation et de sauvetage, tout en ayant deux points communs :

- 1) la déchéance et l'occupation excessive par le commerce, la petite industrie et... la population ;*
- 2) l'utilisation après restauration, permettant l'accès permanent du public.*

L'HÔTEL DE SULLY, classé parmi les Monuments Historiques dès 1862, littéralement envahi et transformé par des activités aussi nombreuses que variées (fabrique d'encre, salle d'armes, école, confection de chapeaux pour dames, facteur de pianos, matelassier, fabrique d'ampoules électriques — lampes Sully —, huissier de justice, etc.). Il était en outre frappé d'alignement. Il n'a pu être sauvé que par l'intervention de l'ETAT qui le possède depuis 1944.

L'HÔTEL LIBÉRAL BRUANT, insuffisamment protégé par la loi (I.S.M.H. ; façade sur cour, w...à'&), mais épargné par toute mesure d'alignement. Inclus dans le Secteur Opérationnel, et de ce fait virtuellement sauvé, il a été acquis par la VILLE en 1963, qui l'a cédé à la Société Bricard en 1967, à charge par elle de le restaurer. Classé M-H en 1964.

L'HÔTEL DE GUÉNEGAUD, condamné à la destruction par la réalisation d'un projet haussmanien déjà très avancée au moment de la seconde guerre mondiale. (Prolongement de la rue Étienne-Marcel). Insuffisamment protégé en 1926 (I.S.M.H.). Rayé de cet I.S.M.H. De nouveau inscrit en 1945 (I.S.M.H. total). De nouveau menacé de démolition par un arrêté de péril... en 1959. Enfin sauvé la même année par l'intervention d'André Malraux. Acquis par la Ville en 1961, classé en 1962, affecté à la Fondation Sommer qui le restaure entre 1964 et 1966.

HÔTEL DE SULLY

Cette demeure qui porte le nom du célèbre Ministre de Henri IV n'a cependant pas été construite par lui. On en doit la création, en 1624, au financier Mesmes Gallet du Petit-Thouars-Sully et sa descendance l'habiteront de 1634 jusqu'en 1752. La famille de Boisgelin en fut la dernière occupante, jusqu'en 1827.



Hôtel de Sully, avant restauration — photo prise en 1898 — état jusqu'en 1940.

Comme dans tout le Marais, après cette date, c'est l'invasion par le commerce, l'industrie et une population excédentaire. C'est le morcellement de la propriété, le découpage des grands volumes, la construction de planchers intermédiaires et d'un véritable immeuble locatif entre les deux pavillons d'entrée, et tout cela pour en assurer (au moins un temps!) la rentabilisation de l'ensemble. Une centaine de



Hôtel de Sully, après restauration — photo prise en 1965.

locataires y vivra mêlée à une multitude d'activités très diverses et avec des conditions d'existence parfois aberrantes.

De plus, comme pour Guénégaud, la règle de fer des alignements prescrits empêchera l'entretien indispensable, car le calibrage de la rue envisagé au XIX^e s. exige un « retrait » de 1,50 m à l'Est et 2,50 m à l'Ouest! ...Au moment de la seconde guerre mondiale, toutes les couvertures sont hors d'usage, les menuiseries n'assurent plus les clôtures, les allèges des baies au rez-de-chaussée de la cour d'honneur sont détruites pour faciliter l'accès des ateliers d'artisans, des boutiques hétéroclites occupent le rez-de-chaussée sur rue, et l'immeuble « excédentaire » surmontant l'ancienne terrasse du porche, menace ruine.

A l'intérieur, seule la chambre de la Duchesse et son antichambre, au 1^{er} étage de l'aile « rapportée » sur le jardin, ont gardé leurs précieux décors... très salis mais intacts... des plafonds à solives, seules quelques parties sont visibles, le reste est recouvert de plâtre, oublié... ou ravagé.

Quant au jardin ce n'est plus qu'une jungle informe encombrée des débris des vieilles baraques où quelques arbres ont poussé vaille que vaille jusque et y compris un chêne vert (qui sera d'ailleurs précieusement conservé).

L'ancienne orangerie, dissociée de l'Hôtel 1852 en est séparée par un haut mur, propriété d'une famille d'artistes peintres, elle est surmontée ou cantonnée d'ateliers qui occupent tout le terrain encore disponible; mais les aménagements exécutés à l'intérieur de ce charmant édifice, accessible seulement par la place des Vosges, baptisé « Petit Hôtel de Sully » ont compromis sa solidité... le mur de façade est en surplomb de plusieurs dizaines de centimètres, la charpente en cerces est disloquée...

L'Etat fait l'acquisition de l'Hôtel lui-même en 1944. On ne pourra récupérer l'orangerie qu'une dizaine d'années plus tard. Les travaux commencent avec beaucoup de difficultés car il faut tenir compte de la présence des locataires et des commerçants dont l'immédiate et totale éviction est impossible... En 1968, par exemple, il reste encore cinq logements occupés et une étude d'huissier accapare le premier étage de l'aile Est... Actuellement même (1980) un petit appartement, dans les combles de l'aile droite, abrite encore un homme très âgé qu'il serait inhumain de déplacer. Ceci explique amplement pourquoi il a fallu près de 30 ans pour terminer ce chantier dirigé d'abord par M. Halley, Architecte en Chef des Monuments Historiques, puis par M. Vassas, Inspecteur Général des Monuments Historiques.

C'est M. Vassas qui a réalisé la majeure partie du programme tracé. Démolition de l'immeuble verrue entre les pavillons de la porterie, démolition de tous les planchers intermédiaires et les cloisonnements rapportés, reprise des maçonneries, consolidation des planchers, réfection des toitures, restitution des allèges anciennes, et menuiseries des fenêtres. Restauration des décors existants et de ceux qui sont découverts, intégration d'éléments de grande qualité provenant de la démolition d'un immeuble du Marais... Enfin, il a fallu retrouver le sol de l'ancien

jardin, recréer son tracé et restaurer toute l'orangerie après son acquisition en 1953.

Tout ce long et délicat effort aboutit enfin à insuffler une nouvelle activité, une affectation plus en rapport avec ses dispositions d'origine, et surtout, le faire participer à la vie quotidienne. La Caisse Nationale des Monuments Historiques qui a contribué à la résurrection de l'Hôtel y a établi son siège, ses bureaux, son Centre d'Informations ouvert au public, ses services des visites-conférences, et présente continuellement des expositions culturelles très fréquentées. Enfin, l'Agence des Bâtiments de France et l'Agence du Marais, responsables du quartier, chargées de veiller sur le patrimoine qu'il représente, y reçoivent également le public.

HÔTEL LIBÉRAL BRUANT

Libéral Bruant, l'architecte de l'Hôtel des Invalides et aussi, entre autres, de la fameuse chapelle de la Salpêtrière, acquit en 1683, en association « familiale », aux fins d'une opération spéculative, une suite de terrains à bâtir en bordure de la rue de l'Echelle du Temple (actuelle rue de la Perle), entre la rue Elzévir (des 3 Pavillons à l'époque) et la rue Vieille du Temple.

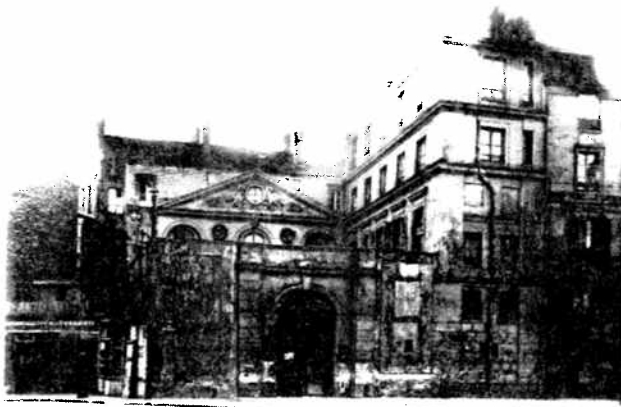
En 1685 il construisit, pour lui-même et sa famille, l'Hôtel qui porte maintenant le n° 1 de la rue de la Perle. Après son décès en 1697, l'immeuble restera propriété de la famille Bruant jusqu'en 1711.

Le nouveau propriétaire, M. de Fontaines, en louant cette maison à la même époque, à l'ingénieur Perronet contribua ainsi à la création de l'Ecole des Ponts et Chaussées qui y fut établie et y resta jusqu'en 1788.

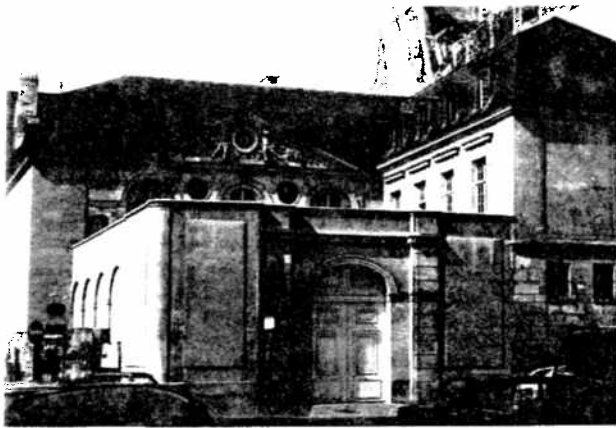
Quelques années plus tard, c'est la déchéance commune aux Hôtels du Marais. Cependant, contrairement à l'Hôtel de Guénégaud (et bien qu'il borde la future rue Etienne-Marcel prolongée) il est épargné par le décret d'alignement : l'élargissement se fera par rescindement de la rive opposée... De ce fait, son entretien peut être assuré, mais on n'évite pas l'inévitable : c'est l'encombrement du (petit) jardin et de la cour d'honneur par de laides verrues, le réhaussement de l'aile ouest déjà surélevée au XVIII^e siècle au-dessus d'une terrasse (encore existante en symétrique), la fragmentation des dispositions intérieures. La très belle façade à l'italienne avec ses oculi garnis de bustes et ses « loggia » en « serliennes » se trouve engoncée certes, mais sans autre grand dommage.

Cependant l'ensemble était dans un très médiocre état quand la Ville en fit l'acquisition en 1963, au cours d'une courageuse campagne destinée à sauver les plus beaux hôtels du Marais. Le classement parmi les Monuments Historiques en 1964 vient remplacer une très insuffisante protection au titre de l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques qui datait de 1928 (la seule façade sur cour!...).

L'immeuble étant situé dans les limites du secteur opérationnel confié à la SOREMA une recherche d'affectation conditionnant la restauration conduit, en 1967, à la cession de l'Hôtel à la Société Bricard, après avoir été orientée un moment vers l'ICOMOS. Les travaux de restauration sont immédiatement entrepris sous la direction de M. B. Vitry, Architecte en Chef



Hôtel Libéral Bruant, rue de la Perle, état en 1943.



Hôtel Libéral Bruant, après restauration (1970).

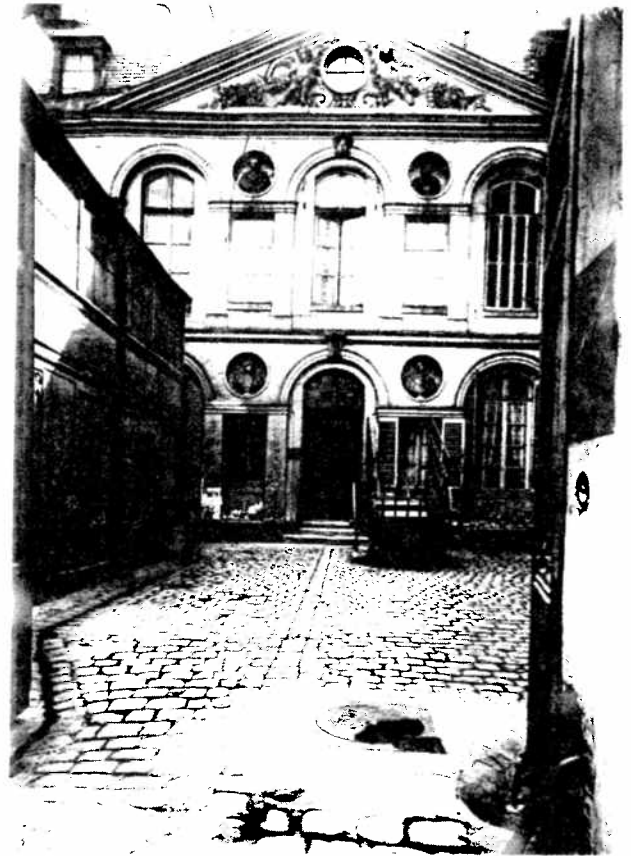
des Monuments Historiques et Hermann, Architecte D.P.L.G.

La cour d'honneur et le jardin débarrassés des appentis vétustes, le bâtiment en aile ouest, retrouvent leurs proportions d'origine. Un écrêtement de deux étages permet de dégager la façade. Les couvertures et charpentes sont refaites à neuf. A l'intérieur on découvre les dispositions anciennes de l'escalier de pierre et des loggias de l'originale façade à l'italienne qui retrouve ses bustes à l'antique pieusement conservés et restaurés. Dans la cour d'honneur, des arcades percées dans le mur est, sont mises au jour. Suivant les recommandations de la Commission des Monuments Historiques elles pourront être ouvertes quand l'aménagement de la place de Thorigny sera terminé.

En attendant, la Société Bricard a pu installer dans l'immeuble la précieuse collection de serrurerie que E. Bricard et ses fils ont rassemblée depuis 1835.

HÔTEL GUENEGAUD DES BROSSES

L'Hôtel de Guénégaud des Broses, construit par François Mansart vers 1654 pour Jean-François de Guénégaud a bien failli disparaître intégralement au moment même où le quartier du Marais commençait à préoccuper l'esprit de certains historiens, archéologues et architectes, avant toute prise de conscience de l'opinion publique. Et cependant on sait bien, maintenant, que cette demeure est la seule



Hôtel Libéral Bruant, cour avant restauration.



Hôtel Libéral Bruant, cour après restauration (1972).

œuvre parisienne de ce grand architecte qui soit venue jusqu'à nous intacte en ses grandes dispositions, mais dans quel état ! Et cependant elle reste la propriété de la famille Thimioux d'Espersenne de 1757 jusqu'à la fin du siècle dernier... en 1895 elle est vendue, lotie, dépecée, transformée en logis minables ou en ateliers de besogneux, pire, son entretien est légalement impossible car elle est frappée d'alignement : la grande artère prévue par Haussmann entre la place des Victoires et le boulevard Beaumarchais (la rue Etienne-Marcel prolongée) doit l'amputer de toute sa partie sud celle qui, notamment, renferme l'escalier vanté par Sauval...

Et le propriétaire qui l'occupait encore en 1960 et l'avait transformé en un vaste entrepôt de brocante entendait bien profiter de cette opération « d'urba-



Hôtel de Guénégaud des Brosses, la cour en 1943.

nisme » pour édifier enfin un immeuble rentable sur le reste de son terrain ! Il réussit à faire annuler une inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en 1930, protection qui est de nouveau prononcée le 24-8-45, sans pour autant inciter l'irascible propriétaire à une action conservatrice... Bien au contraire, il obtient des Services de Sécurité un arrêté de péril avec injonction de démolition. De justesse, sur l'intervention directe d'André Malraux, le Tribunal des référés annule cet arrêté en 1959. Premier pas vers une action de réhabilitation qui sera un combat acharné contre le propriétaire ! La Ville enfin, rachète l'Hôtel en 1961 et le voici classé Monument Historique en 1962... au moment où l'on vote la loi sur les Secteurs Sauvegardés des Villes anciennes qui va consacrer l'abandon des meurtrières mesures d'alignement décrétées un siècle plus tôt.

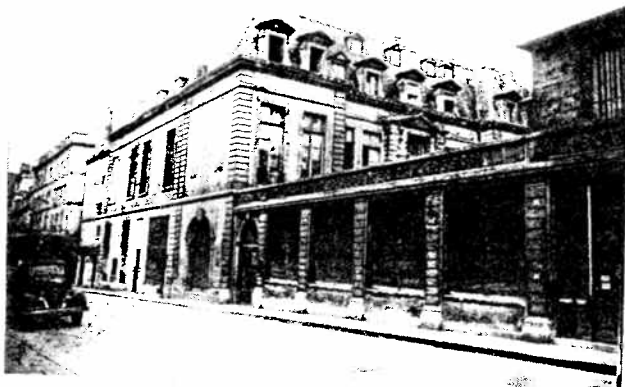
En 1964, il reçoit enfin une affectation digne de sa grandeur passée : le grand industriel, grand chasseur et amateur d'art que fut François Sommer le demande pour y installer la Maison de la Chasse et de la Nature avec l'apport de ses collections d'armes, de peintures, d'objets, se rapportant à la cynégétique. Un bail amphytéotique de 99 ans lui est consenti en avril 1964 par la Ville. L'Hôtel est définitivement à l'abri du vandalisme, mais il faut le remettre en état... le restaurer, le réhabiliter.

C'est ce qui se produit en deux ans sous la direction de M. A. Sallez, Architecte en Chef des Monuments Historiques et, pour les intérieurs, de MM. Biro et Fernier, Architectes D.P.L.G.

Toutes les charpentes et couvertures sont refaites à neuf, ainsi que les corniches et parties hautes complè-



Hôtel de Guénégaud des Brosses après 1966



Hôtel de Guénégaud des Brosses avant 1965.

tement hors d'état, tout le gros-œuvre est consolidé, repris avec soin, le célèbre escalier consolidé, restauré. Les grandes pièces retrouvent leurs volumes d'origine, les menuiseries des fenêtres ont été reconstituées d'après les témoins anciens encore en place, mais complètement pourris. Le jardin à la française est recréé, mais il recouvre un parking souterrain permettant d'accueillir les visiteurs accédant ainsi directement dans l'Hôtel par un sous-sol... Enfin lorsque les travaux sont terminés pour l'inauguration par André Malraux, en août 1966, les aménagements intérieurs du Musée et du Club étaient presque achevés... le tout moins de deux ans après le début des travaux.

Maurice MINOST, Architecte

Reconversion d'un immeuble 135-145, rue de l'Ourcq*

Il s'agissait d'adapter les espaces d'un ancien entrepôt des Galeries Barbès — rue de l'Ourcq à Paris — à leur nouvelle destination de logements, tout en tirant parti d'une architecture industrielle de la fin du XIX^e siècle.

Le parti adopté

La compacité et la profondeur du bâtiment ne permettaient pas une utilisation intégrale du plancher en logements. Il paraissait donc nécessaire de « trouser » les planchers dans la partie centrale. Les architectes ont profité de cette contrainte pour créer un espace intérieur unique, fortement affirmé mais très différencié, sorte d'épine dorsale qui dessert tous les logements, facilite leur éclairage et les ouvre sur un espace calme et planté, à l'abri des nuisances de la rue. Cette disposition donne aux appartements un caractère individuel sur rue intérieure privée.

Ce projet constitue donc un essai d'habitat individuel superposé, les espaces de circulation communs étant traités à une autre échelle que les logements. Il se situe à la fois dans la tradition des « squares » parisiens et dans celle des phalanstères.

« Tous les lieux de l'édifice peuvent être parcourus dans une large galerie ménageant dans toutes les parties une communication abritée, élégante et tempérée. La rue-galerie doit avoir toute la hauteur des étages qui prennent jour sur elle. Les portes de

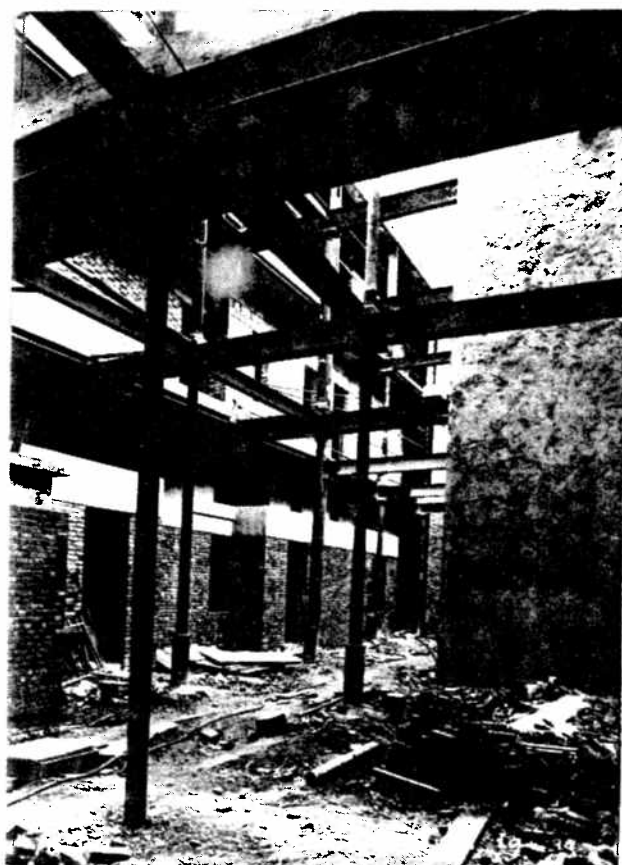
tous les appartements sont sur la rue-galerie, avec les escaliers placés d'espace en espace... Les grands escaliers, selon l'usage, ne conduisent qu'au premier étage ». (Ch. Fourier)

L'espace central

Le cheminement piéton le long duquel sont distribués les logements et les ateliers, constitue une extension de la structure urbaine existante. Il crée un espace intérieur collectif, à l'ambiance calme et confortable. Cette rue intérieure permet une articulation cohérente des espaces diversifiés, à la fois minéraux et végétaux, offrant des perspectives variées : placettes, ruelles piétonnières, jardins et patios, galeries, passerelles, escaliers, etc. Ces espaces tirent parti de l'architecture des



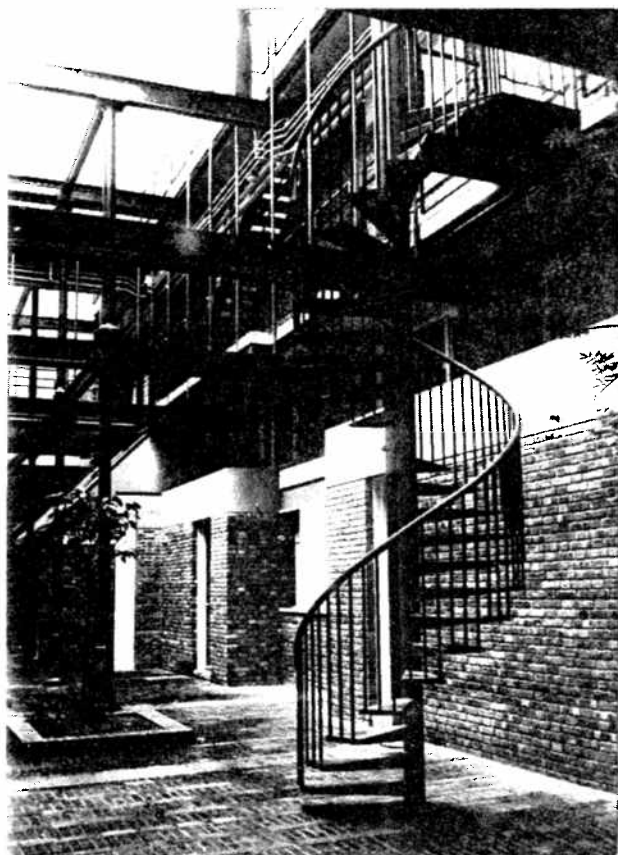
Structure métallique de l'entrepôt.



Création de l'espace intérieur.

(*) Opération menée par J. Lévy, C. Maisonhaute (Atelier J. Lévy)
Architectes ARUP, France-B.E.T.

lieux (structure métallique, verrières). Les circulations sont articulées autour de la placette couverte, vaste hall largement éclairé, dallé et planté, situé en prolongement direct de la placette ouverte sur la rue de l'Ourcq et au carrefour des ruelles longitudinales et transversales. Elle sera le lieu central de liaison, de rencontre, et éventuellement d'animation de l'ensemble. La distribution verticale des logements se fait par des escaliers individuels reliant galeries et passerelles. Un ascenseur a été prévu pour les handicapés.



Espace intérieur aménagé (Photos I. Maheu)

Les ateliers

Ils sont à rez-de-chaussée, le long de la rue de l'Ourcq et sur la placette, cette disposition a été choisie pour les facilités d'accès qu'elle donne, et pour l'animation que ces ateliers apporteront à la rue.

Les logements

Les logements s'inscrivent dans la trame de la structure. Les grandes hauteurs sous plafond, particulièrement au rez-de-chaussée et au 2^e étage sous les sheds, ont permis l'aménagement de volumes intéressants (duplex). La plupart des logements bénéficient d'une double orientation grâce aux cours intérieures. Leurs surfaces sont généralement supérieures au maxima des normes H.L.M.

L'architecture

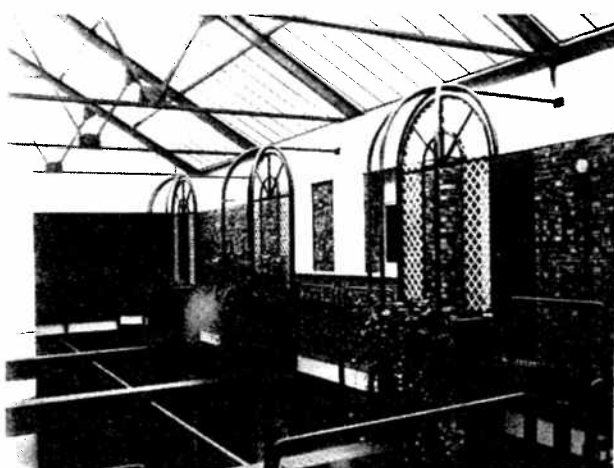
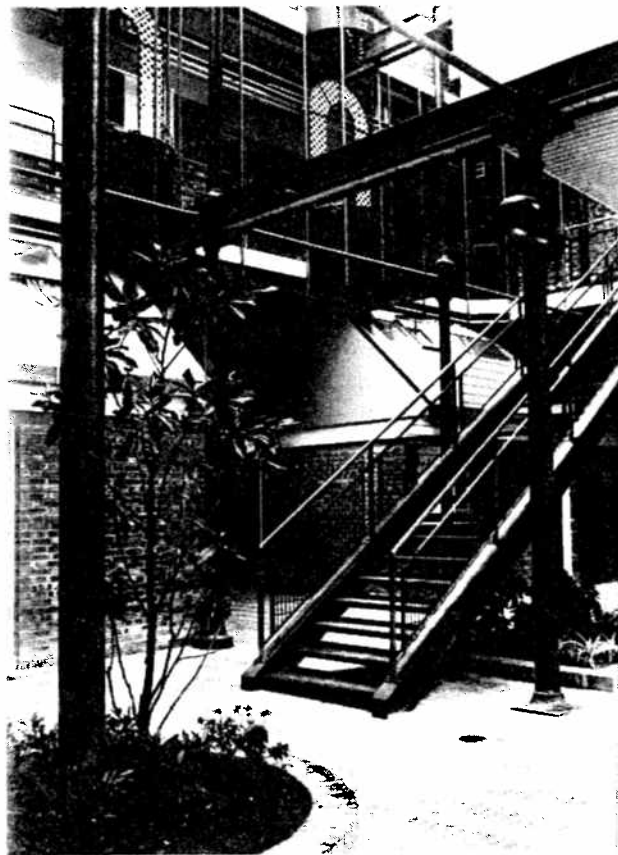
L'image de l'entrepôt est valorisée par des modifications mineures : l'essentiel réside dans la création de l'espace intérieur qui permet une perception globale de la structure et dans la mise en valeur de certains détails d'architecture.

L'aménagement des espaces intérieurs a nécessité la

suppression de quelques sheds pour les éclairer plus largement. Mais la structure est conservée dans sa quasi-intégralité. Le caractère de la façade est conservé, les châssis étant modulés pour ne pas la dénaturer.

Les façades en meulière ont été ravalées et les parties métalliques peintes.

Le choix des matériaux et des couleurs a été particulièrement étudié afin de donner à l'ensemble une

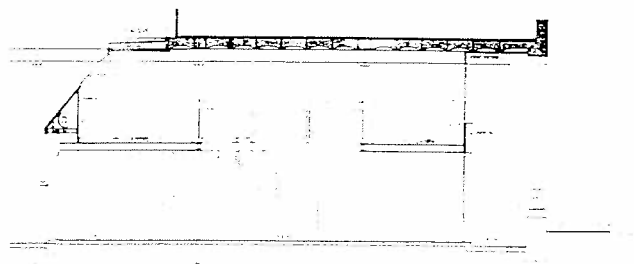


Courserie du 1^{er} étage sur la cour centrale (Photo I. Maheu).

ambiance humaine et chaleureuse. L'utilisation de la brique de Vaugirard autour de l'espace central et le long des galeries, ainsi que la coloration de la structure métallique existante y contribueront. Enfin, l'orientation du bâtiment et sa couverture de sheds



Couloir au 1^{er} étage (Photo L. Maheu).



Coupe intérieure d'un logement.

ont paru favorables à l'installation de capteurs solaires, qui assureront en principe 70 % de la production d'eau chaude sanitaire.

Maître d'ouvrage : S.A. H.L.M., Habitat Social Français.

Surface du terrain : 2.775 m².

Surface hors œuvre des planchers existants : 7.396 m².

Programme : 76 logements H.L.M., 6 ateliers de sculpteurs.

C. MAISONHAUTE
Architecte D.P.L.G.

Colmar : Revitalisation et Restauration

La ville de Colmar a subi des dégâts relativement peu importants lors de la dernière guerre et son patrimoine immobilier ancien est resté pratiquement intact, mais en mauvais état dû à un manque d'entretien.

Cependant, la reconstruction des villes et villages voisins, l'afflux de personnes de la campagne vers la ville d'une part, l'abandon de la vieille ville pour la périphérie d'autre part, amenait la municipalité à procéder à la rénovation urbaine. Ces travaux de démolitions et de constructions neuves étaient subventionnés d'une manière importante par l'Etat, à condition du respect des normes très strictes, imposées par la loi.

Dans les premières années, après 1900, un journal de la région montrait une maquette de Colmar en l'an 2000, avec la Collégiale et quelques bâtiments classés, entourés d'immeubles modernes. Le quartier des Tanneurs par exemple était exproprié et devait être démoli dans sa plus grande partie pour faire place à

des logements neufs, conformes aux normes de l'époque. Le service des Monuments Historiques, chargé de la protection du patrimoine pouvait s'opposer à une démolition grâce à la loi de 1913, sur la protection du périmètre d'un monument classé. N'ayant pas de crédits à sa disposition, il ne pouvait pas empêcher la ruine des immeubles, abandonnés par leurs propriétaires ou expropriés par la municipalité de l'époque.

La « loi Malraux » ainsi que des courants favorables dans la municipalité et la population, ont permis de renverser la situation. Une fois le secteur sauvegardé créé le 7 janvier 1966, le succès du 1^{er} secteur opérationnel : le quartier des Tanneurs, a permis de rallier ceux qui ne croyaient pas à la possibilité d'une mise en valeur des quartiers anciens.

Doctrines

M. Monnet a été chargé par la Ville et par l'Admi-



Vue sur les toits de la vieille ville.

nistration d'un plan de sauvegarde du centre ville, avec des directives générales. Très vite, on s'est aperçu qu'une doctrine en matière de restauration s'avérait impossible.

Les problèmes techniques ou esthétiques, quartier par quartier, maison par maison, étaient difficiles. Il fallait éviter de créer une ville-musée, sans vie et sans âme. De ce fait, certains appendices modernes, peu heureux mais utiles au fonctionnement d'un commerce, n'ont pas été démolis comme prévu, mais intégrés dans l'immeuble restauré.

Le remplissage d'une brèche dans un tissu urbain, composé uniquement d'éléments anciens, devait se faire dans un esprit contemporain en évitant le « pastiche » (immeuble Schildknecht). Ce principe, il est vrai, attrayant dans son esprit ne pouvait pas être appliqué systématiquement.

Dans d'autres cas, la dépose et la repose d'une façade s'avérait indispensable. Certains agrandissements ou rehaussements d'époques même récentes sur des maisons anciennes, ont été maintenus pour des raisons de rentabilité et d'économie. Une doctrine trop « puriste » par un nettoyage trop radical aurait enlevé l'âme d'un quartier qui lui a été donnée par des générations successives.

Il a été unanimement admis que les logements restaurés devaient comporter tout le confort moderne, que les nouveaux habitants sont en droit d'exiger, y compris les ascenseurs. En effet, plusieurs

maisons avec combles aménagés, comportent parfois 6 ou 7 niveaux.

Il est plus difficile, sinon impossible d'utiliser des éléments comme les volets roulants, les vélux ou tout récemment les panneaux de chauffage solaire. Le verre isolant incite les propriétaires des maisons à supprimer les petits carreaux des fenêtres, ce qui rompt l'échelle des façades.

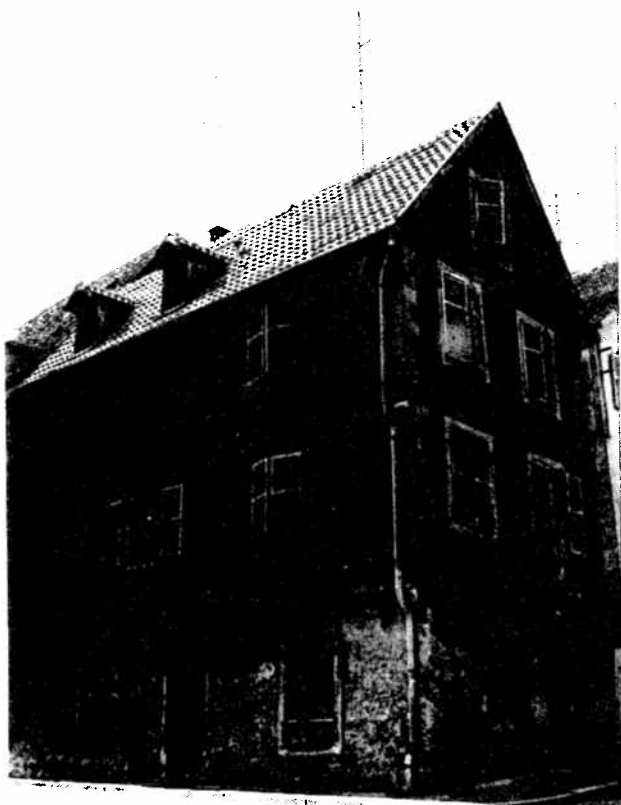
Les rez-de-chaussées des immeubles posent les problèmes les plus difficiles à résoudre : soit que les propriétaires veuillent les utiliser comme garages, soit qu'on y installe un commerce.

Comme les commerçants doivent être retenus dans la vieille ville, contribuant ainsi à la vitalité et à son animation, il est nécessaire de rendre ces magasins intéressants et commercialement valables, par des enseignes visibles mais esthétiques et en proportion avec les immeubles. Là encore, une doctrine est difficilement applicable.

La suppression de la voiture dans le centre de Colmar, oblige en outre de revoir les enseignes existantes sous un autre angle, celui du piéton.

Techniques et matériaux

Les maisons anciennes dans le centre de Colmar sont en majorité en pans de bois. Il ne s'agit pas d'une façade, mais d'une structure complète reliant la charpente, les murs et les planchers. Suivant les époques, cette ossature était plus ou moins perfectionnée.



Immeuble rue St-Jean avant restauration.



Immeuble rue St-Jean après restauration et mise en valeur du pans de bois.

De l'époque gothique, il nous reste des assemblages savants, d'un effet très décoratif. Le pan de bois du XVIII^e siècle était d'une facture plus simple et souvent destiné à recevoir un crépi. Pour redonner à ces structures leur rigidité d'origine, on a en général commencé à les mettre à nu. Les crépis sur les façades ont provoqué la pourriture du bois, en l'empêchant de respirer. Souvent aussi, du fait du mauvais entretien des couvertures, les assemblages des chevrons et les bouts de solives étaient pourris. En général, le remplacement des pièces défectueuses permet de redonner la stabilité à l'édifice.

Pour consolider les maisons en pierre (pierre de taille, moellons ou briques), les architectes ont utilisé souvent les matériaux contemporains comme le béton armé et le fer. Les chaînes d'angle en pierre de taille, encadrements de portes et fenêtres prévus pour rester apparents, sont soigneusement décapés : souvent et malheureusement aussi, on procède à un sablage, ce qui donne à la pierre un aspect spongieux.

Bien que la pierre de taille fut souvent peinte (à toutes les époques), on a pris l'habitude à Colmar de laisser à la pierre (grès rose ou grès jaune de Rouffach), son aspect naturel.

Le choix des couleurs de façades se fait en général en accord avec les propriétaires et sur conseil de l'Architecte des Bâtiments de France.

Après la grisaille commune des années de guerre, l'Administration exigeait d'une manière générale, le blanc et le blanc cassé sur les façades. De nombreuses constatations faites « in situ » ainsi que les peintures anciennes, ont démontré que les maisons tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, étaient très colorées. De ce fait, le choix des couleurs à Colmar se porte sur les couleurs pastels.

Auscultation des chantiers

Il est à signaler que lors des chantiers en cours, on découvre souvent des vestiges d'édifices plus anciens, transformés au cours des âges. Des fouilles systématiques, non seulement dans le sol, mais aussi dans les maçonneries ont permis de découvrir tout un passé ignoré de Colmar.

Restées apparentes dans la mesure du possible, de petites fenêtres gothiques dans le Muckakastele, place de l'Ecole ou ailleurs, rappellent cette époque. Certains éléments peuvent être datés du XIII^e siècle.

Dans une des maisons du quartier des Tanneurs on a trouvé tout un ensemble de cuves en bois dont une contenait encore plusieurs peaux de vaches en cours de tannage et en parfait état. Sans doute, au XVI^e s. un incendie a détruit la tannerie et on a reconstruit sur les décombres.

La « dendrochronologie » appliquée systématiquement par un des collaborateurs du service, permet de dater très exactement les pièces de bois et nous oblige de revoir totalement la datation du pan de bois.

Les opérations de restauration

En dehors des opérations importantes dans le quartier des Tanneurs et de la Petite Venise, il est bon de rappeler les nombreuses actions dues souvent à l'initiative



Vue de la rue des Tanneurs avant restauration.

privée et aidée par la Ville, le Département et l'Etat. On peut citer parmi d'autres, l'ensemble de maisons restauré par M. Finck dans le quartier de la Lauch et MM. Surny et Adolph, où des passages piétons rendent accessibles et habitables des édifices antérieurement inhabités et dans un état de délabrement avancé.

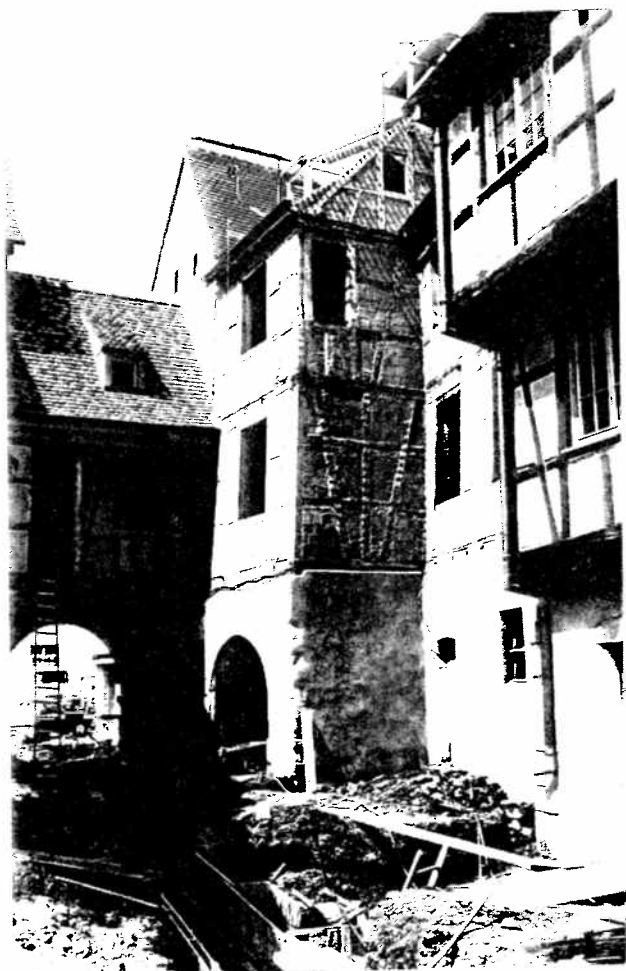
Ces opérations relativement spectaculaires, ne devraient pas faire oublier les nombreuses restaurations faites par des gens de condition parfois modestes et qui ont investi leurs économies dans la restauration. Souvent aussi, des familles d'origine étrangère remettent en valeur les maisons eux-mêmes, de leurs propres mains.

Beaucoup a été fait, avec l'aide de l'Etat, du Département et de la Ville. Beaucoup reste encore à faire dans les quartiers anciens et périphériques.

En particulier dans le Nord de la ville, zone de transition vers la ville moderne, où il reste encore des maisons anciennes dont le sort n'a pas encore été décidé : démolition ou intégration dans un nouveau tissu urbain.

La collégiale

Parmi les édifices publics dans la vieille ville, qui sont en général protégés au titre des Monuments Historiques, il faut mentionner la Collégiale St-Martin, qui a fait l'objet de travaux importants depuis 1949.



Vue de détail cour Hartmann en cours de restauration.



Vue sur le clocher de la collégiale St-Martin - XIV^e siècle.



Cour Hartmann après restauration.

Après la restauration de la façade Nord, du chœur et du croisillon Sud de 1958 à 1968, et la restauration de la façade Sud en 1970 et 1971, les travaux doivent s'achever avec la dernière opération : le massif occidental commencé en 1978 ; cette restauration doit s'achever en 1982.

Le montant de ces travaux approche les 12.500.000 F montant pris en charge à moitié par l'Etat, l'autre moitié étant partagé entre le Conseil Général et la Commune.

Enfin, il faut citer l'effort exceptionnel fourni par l'Association pour la restauration de la Collégiale, qui

a su collecter 5 millions de francs pour la restauration totale de l'intérieur de l'édifice.

Des fouilles entreprises lors de ces travaux, ont permis de retrouver plusieurs églises antérieures au bâtiment actuel.

La restauration du Vieux Colmar est un travail collectif et à en juger au nombre croissant de touristes tous les ans, cette action commence à porter ses fruits.

Hugues HERZ
Architecte des Bâtiments de France,
Chef du Service Départemental de
l'Architecture du Haut-Rhin

Les effets sociaux de la réhabilitation des quartiers anciens

Le secteur sauvegardé de Nancy créé il y a 4 ans (juillet 1976) couvre 140 ha, soit 10 % de la superficie totale de la ville.

Le constat

La population du secteur sauvegardé est passée de 18.666 habitants en 1968 à 13.602 habitants en 1975, soit une perte de 27 %. Dans la vieille ville, cette diminution n'est que de 25 % (5.455 à 4.095 habitants).

Mais est-ce que ce sont toujours les mêmes habitants? D'après les statistiques, 40 % des habitants occupaient en 1975 les mêmes logements qu'en 1968, 60 % étaient des habitants nouveaux ce qui entraîne des problèmes sociaux spécifiques.

Une étude sociologique a permis d'évaluer le nombre d'ouvriers et d'employés à 56 % de la population du secteur sauvegardé (ce qui correspond à la proportion de l'ensemble de la ville). Dans la vieille ville, ce chiffre s'élève à 61,3 % dont 43 % d'ouvriers avec un revenu mensuel moyen de 1.880 F. Sur cette population, 8,6 % sont des étrangers (la proportion dans l'ensemble de la ville n'étant que de 4 %).

L'évolution de cette population durant les 6 dernières années montre un vieillissement très net (le nombre des jeunes de 0 à 19 ans ayant diminué de 29 % par exemple), une diminution des ressources mensuelles et une perte de population (portant surtout sur les classes moyennes).

Tous ces facteurs entraînent une dégradation plus rapide du patrimoine, car les ressources des propriétaires vont en diminuant, et les habitants ont de moins en moins les moyens de payer les loyers normaux (les loyers actuels varient de 19 F à 186 F par mois).

Les objectifs de la réhabilitation

Concernant le bâti, ils conjuguent la rénovation (par exemple le quartier Saint-Sébastien), la réhabilitation,

la prise en compte de l'évolution urbanistique de la ville et celle des besoins nouveaux en équipements socio-éducatifs et sportifs. Concernant les habitants, les objectifs sont moins nets : quelle population veut-on maintenir, les habitants de quelle époque précise, quel nouvel équilibre sociologique veut-on créer?

Quels sont les moyens dont on dispose pour atteindre ces objectifs?

En ce qui concerne le bâti, de nombreuses mesures de sauvegarde existent : Z.A.D., Z.I.F., P.O.S., S.S., etc.

En ce qui concerne les habitants, l'A.P.L. instaurée par la loi du 3 janvier 1977 substitue à l'aide à la pierre, une aide à la personne, dont le but est de solvabiliser les ménages à faibles ressources. L'A.P.L. diminue en moyenne de moitié l'effort que doivent faire les ménages pauvres pour se loger.

Mais ce processus ne va pas sans difficultés en raison de la fragilité psychologique de ces populations qui craignent toujours toute enquête administrative à leur endroit, dont ils ne comprennent pas les buts. D'où le refus de certains ménages de donner des informations sur leurs revenus. Enfin, pour bénéficier de l'A.P.L. les locataires doivent habiter des immeubles dont les propriétaires ont passé une convention avec l'Etat, ce qui restreint la portée de cette mesure.

En conclusion nous pouvons dire que la réhabilitation est nécessaire, urgente et difficile, mais que les moyens existent ainsi que la volonté. L'aide de l'A.N.A.H. aux propriétaires est importante. Mais le financement de l'Etat est-il suffisant et les procédures administratives ne sont-elles pas trop compliquées lorsque l'on touche à des populations pauvres, quelquefois en voie de marginalisation?

Pr HURIET
Docteur en Médecine

Débat à la suite de l'intervention du Pr Huriet

M. Houlet : Si le nombre d'habitants d'un quartier diminue, cela ne signifie pas toujours qu'il dépérit, cela peut signifier qu'il était surdensifié auparavant (exemple le Marais). Il faut donc faire une étude sur chaque cas particulier. La question importante qu'il faut poser c'est : « pour qui restaurer ? ». La planification urbaine n'est pas le fait du seul architecte chargé de la ville ou du secteur sauvegardé, c'est un travail d'équipe pluridisciplinaire. Et c'est le pouvoir politique qui doit décider, celui de la ville ou du gouvernement. Nous ne pouvons être que les artisans de la mise en forme esthétique de cette transformation.

M. Pawlowski : Oui, mais à quel moment intervient l'architecte ? Avant ou après les enquêtes sociologiques ? Il arrive souvent alors qu'il y a déjà un certain projet et un

certain stade d'études préalables que l'on ne peut plus orienter.

M. Houlet : Mais c'est toujours celui qui paye qui décide, c'est donc le pouvoir politique.

M. Mouton : Vous demandez : quel nouvel équilibre sociologique doit-on rechercher ? Doit-il y avoir une correspondance entre la qualité architecturale du quartier et sa population ? Ou un quartier riche peut-il être habité par une population pauvre ou marginale ? Ou peut-on établir cet équilibre à partir d'un échantillonnage de population correspondant par exemple à celui de la ville ?

M. Bieganski : Il faut un mélange de population, l'habitat réservé à une seule catégorie d'habitants n'est pas une solution vivable. On doit laisser la ville se faire, on ne peut pas intervenir de manière trop directive au niveau des habitants.

Conclusions

Les rencontres franco-polonaises des spécialistes chargés de la conservation des monuments anciens et des ensembles ont commencé voilà plusieurs années; il a été jugé bon par les Ministres de la Culture des deux pays non pas de dresser un bilan de ces rencontres, mais de faire le point des réflexions communes pour constituer un jalon dans l'évolution des idées. Les expériences dans les deux pays ont été diverses, dans des contextes politiques et économiques très différents. Ce qui accroît l'intérêt de la confrontation, c'est que le corpus des idées et les fondements théoriques sont identiques. L'année du patrimoine en France fut l'occasion de cette réflexion fondamentale qui s'exerça dans le cadre de deux colloques, l'un en Pologne en octobre 1980, l'autre à Nancy du 4 au 6 décembre 1980.

La Délégation française a participé au programme du colloque international organisé par l'UNESCO, l'ICOMOS, et l'AIU à Cracovie sur la mise en œuvre de la Recommandation de l'UNESCO concernant la sauvegarde des ensembles historiques et traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine. Ce thème fut illustré par la présentation des réalisations polonaises dans ce domaine. La Délégation a ainsi visité Varsovie, Cracovie, Tarnow, Sandomierz, Zamosc, Kazimierz sur la Vistule et Gdansk, où elle a participé à des réunions et conférences données par des spécialistes polonais. De même, la délégation polonaise en France a visité Saint-Malo, l'îlot Saint-Paul à Paris, Avignon, Uzès, Nancy et Colmar dont les problèmes de conservation furent comparés à ceux des villes polonaises lors du colloque de Nancy. Cet échange d'expériences et d'opinions fut particulièrement précieux et animé grâce à la possibilité qui avait été donnée aux participants de comparer sur place les travaux de reconstruction et de mise en valeur des ensembles historiques dans les deux pays.

C'est à Nancy et à Pont-à-Mousson que se sont tenues les séances théoriques. Le choix de Nancy comme lieu principal du colloque n'a pas été le fait du hasard, mais a une importance symbolique. Cette ville, dont l'urbanisme est un des plus remarquables de France, a dû son essor et ses brillantes créations à un roi de Pologne.

Le titre choisi pour ce colloque était « Restauration et Vie des ensembles urbains », et réunissait deux termes :

- *restauration, qui suppose la prise en compte du passé et de l'histoire;*
- *vie, qui implique la prise de conscience par les urbanistes des nécessités de tous ordres ressenties par ceux qui vivent et travaillent dans les villes.*

Concilier ces deux notions, c'est continuer à faire la ville, et prendre en compte la valeur économique des ensembles historiques urbains autant que leur valeur culturelle.

La confrontation franco-polonaise a permis d'analyser les attitudes respectives des deux communautés vivant des situations différentes face à ces deux thèmes.

Des cas aussi voisins que possible avaient été choisis :

- *reconstruction après destruction par la guerre : Varsovie et Saint-Malo;*
- *rénovation - restauration : Avignon, Gdansk,*
- *réhabilitation : Zamosc, Uzès, l'îlot Saint-Paul à Paris, Colmar;*
- *restauration d'un monument majeur : le château royal de Varsovie — le Palais des Papes à Avignon.*

Les participants au colloque de Nancy après avoir entendu les différents rapports et discuté sur les problèmes soulevés pendant les débats ont constaté qu'au-delà des particularismes locaux et des motifs profonds qui justifient les attitudes à l'égard de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine urbain, il existe des constantes, notamment au niveau des démarches d'aménagement urbain :

- *nécessaire connaissance de l'histoire de la ville et respect des traces qu'elle a laissées et qui donnent à la cité son caractère;*
- *analyse des conditions de vie, et, des possibilités d'adaptation nécessaires au confort des habitants d'aujourd'hui afin de permettre l'évolution de la ville sans rupture avec son passé;*
- *recherche d'une politique d'avenir, notamment au plan de l'urbanisme afin que cette évolution s'appuie sur les deux précédents facteurs et soit maîtrisée.*

Pour concilier ces trois éléments, il faut admettre la nécessité de faire appel à l'intervention coordonnée de spécialistes divers, capables de fournir à chacune des étapes de l'étude et de la restauration ce qui relève de leur

compétence propre afin qu'aucun des éléments ne soit sous-estimé à l'instant du choix.

Si les deux délégations ont pu relever de nombreux points d'accord, à commencer par le support législatif de la conservation du patrimoine des deux pays, certaines différences sont cependant ressorties des comparaisons des cas :

— l'évolution des idées sur le rôle des ensembles historiques dans la société contemporaine s'est développée, en Pologne et en France, à un rythme différent, en fonction de la variété des conditions et des régimes qui lui ont servi de cadre ;

— les différentes motivations de la protection et de la reconstruction dans les deux pays ont été mises en lumière, compte tenu de la grandeur des pertes dans le parc du patrimoine national polonais, de la valeur symbolique des reconstructions, et du cas exceptionnel de Varsovie, ville capitale de la Pologne.

Par contre, tous les participants se sont accordés pour montrer la continuité des efforts entrepris de part et d'autre, l'influence réciproque des réalisations polonaises et françaises — notamment la reconstruction de Varsovie évoquée par André Malraux au moment du vote de la loi concernant les secteurs sauvegardés — la similitude des difficultés techniques et sociales rencontrées, et pour insister sur la valeur économique des ensembles historiques urbains qui dépasse sans la nier leur valeur culturelle.

Cette utile confrontation devrait se poursuivre. Les directions dans lesquelles il serait souhaitable d'approfondir la réflexion et de poursuivre les expériences pourraient être les suivantes :

— dans le domaine théorique, il conviendrait de pousser la comparaison des systèmes dans le détail pour des ensembles choisis. L'exploration ne gagnerait pas à rester sur le plan de généralités où elle s'est située jusqu'à présent, mais la confrontation détaillée des expériences et des modes d'action devrait être fructueuse ;

— dans le domaine le plus strictement pratique, les autorités françaises pourraient adresser une invitation aux autorités polonaises à faire étudier un îlot de Nancy par leurs spécialistes, voire des étudiants en architecture d'un niveau élevé. Cette expérience pourrait être un témoin d'une collaboration plus étroite entre les équipes des deux pays.

Ce colloque a pu être organisé grâce au concours de :
la Direction du Patrimoine au Ministère de la Culture
la Direction de l'Urbanisme et des Paysages au Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie.

Nos remerciements vont aussi à :

M. le Directeur des Affaires Culturelles de Lorraine

la ville de Nancy qui nous a reçus,

les villes de Colmar

St Malo

Avignon

Uzès

qui ont permis la visite et la présentation de leurs quartiers anciens,

les Architectes des Bâtiments de France des départements du Haut Rhin, de Meurthe et Moselle et de la Seine,

M. le Directeur du Centre Culturel de l'Abbaye des Prémontrés à Pont à Mousson

M. le Président des Amis du Musée Unterlinden à Colmar

M. le Conservateur du Musée Lorrain à Nancy

*Ouvrage édité avec l'aide
de la Direction de l'Urbanisme et des Paysages
au Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie,
de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites,
et de la Direction du Patrimoine, au Ministère de la Culture*

Achévé d'imprimer
sur les presses de Copédith
7, rue des Ardennes, 75019 Paris
Dépôt légal n° 3589 - 4^e trimestre 1981